



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

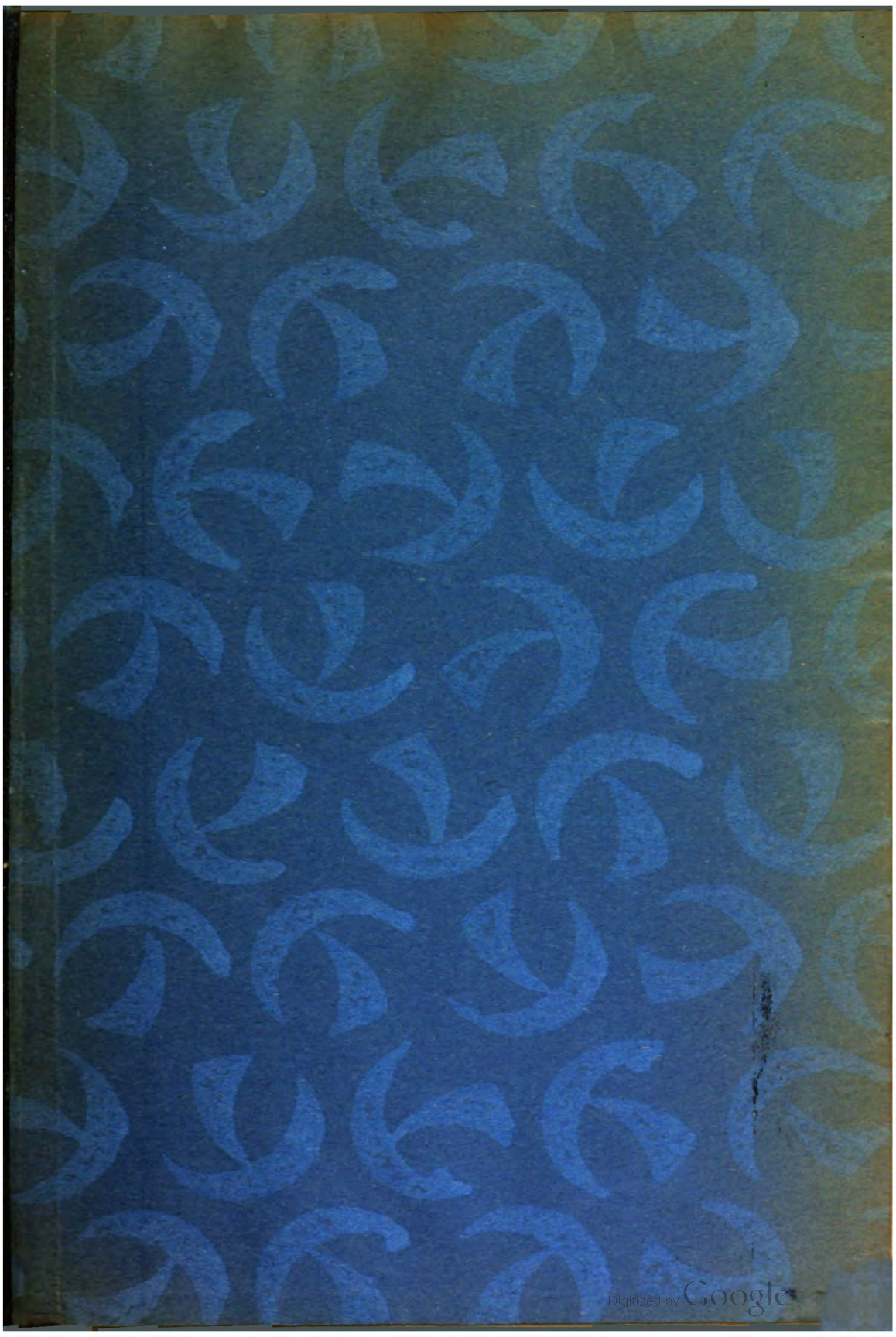


UNIVERSITEIT GENT
BIBLIOTHEEK

UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT



900000220692



SEMINARIE VOOR HEDENDAAGSE
GESCHIEDENIS

Blandijberg 2, GENT

HE.S.N. K. 314

DOCUMENTS HISTORIQUES
SUR L'ORIGINE DU ROYAUME DE BELGIQUE

LES
CONSPIRATIONS MILITAIRES
DE 1831

PAR A. EENENS

LIEUTENANT-GÉNÉRAL A LA RETRAITE

SUPPLÉMENT

RÉPONSES AU GÉNÉRAL HOLLANDAIS P.-G. BOOMS
AU GÉNÉRAL BELGE KESSELS
ET AU BARON DE FAILLY

AVEC UNE CARTE

BRUXELLES
LIBRAIRIE EUROPÉENNE C. MUQUARDT
LIBRAIRIE DE LA COUR
RUE DE LA RÉGENCE, 45
MÊME MAISON A LEIPZIG

1876

TOUS DROITS RÉSERVÉS

LES CONSPIRATIONS MILITAIRES DE 1831

RÉPONSES

AU

GÉNÉRAL HOLLANDAIS P.-G. BOOMS

AU

GÉNÉRAL BELGE KESSELS

ET AU

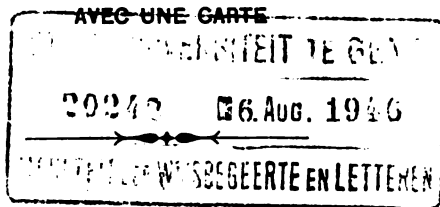
BARON DE FAILLY

PAR A. EENENS

LIEUTENANT-GÉNÉRAL EN RETRAITE

Cuivre suum

ESCHIEDENIS



BRUXELLES

LIBRAIRIE EUROPÉENNE C. MUQUARDT

LIBRAIRIE DE LA COUR

RUE DE LA RÉGENCE, 45

MÊME MAISON A LEIPZIG

1875

À MES COMPATRIOTES.

Les écrivains hollandais n'ont, après la campagne de 1831, épargné aux Belges ni la moquerie, ni l'insulte. — Cette explosion d'animosité nationale ne pouvait et ne devait offrir aucune importance à nos yeux : Après nos succès de 1830, nous en avons agi de même à l'égard de nos adversaires.

Mais la campagne d'août 1831 a été présentée sous un faux jour, dans un ouvrage classique publié par le professeur Bosscha, qui fut en Hollande ministre et historiographe de Guillaume II. C'est donc un homme considérable dans son pays. Son livre — un livre d'histoire en plusieurs volumes, intitulé : *Neêrlandsche heldendaden te land* — s'étend longuement sur la campagne de dix jours en Belgique. Il y a deux ans, lorsque M. Bosscha mit au jour la seconde édition de son ouvrage, une demande lui vint de Belgique pour le disposer à traiter l'armée belge de l'Escaut avec plus d'équité qu'il ne l'avait fait la première fois. M. Bosscha

n'a tenu aucun compte de cette demande; elle resta sans effet. Je me décidai alors à commencer une démonstration, que je mènerai à bien. Je prouverai à quel point sont erronées les idées qui ont cours dans l'esprit du public néerlandais, au sujet de la violation de la suspension d'armes, le 12 août, à Louvain, violation faussement imputée à l'armée belge par les Hollandais, désireux d'échapper à la honte d'une mauvaise action dont ils furent seuls coupables.

Le général Booms, autre ancien ministre en Hollande, « homme d'État », me répond par un débordement d'injures, et par l'*accusation d'altérer la vérité*. Ne pas répondre, rester sous le coup d'une imputation aussi injuste qu'insolente, c'eût été accepter le déshonneur pour moi-même et laisser à charge de notre nation le reproche infamant de la trahison, mérité par les Hollandais.

J'espère que le public impartial, après la lecture de ma réponse au général hollandais Booms, reconnaîtra l'exactitude de ce que j'ai dit au sujet des deux violations, par le prince d'Orange, de l'armistice dont il était convenu avec l'envoyé britannique; puisque je l'établis au moyen de preuves tirées d'auteurs hollandais écrivant à une époque très rapprochée des événements qui constituent l'essence de la question en litige.

LES CONSPIRATIONS MILITAIRES DE 1831

*Réponse à la notice publiée par le général hollandais
P.-G. Booms, à propos de mon livre les Conspi-
rations militaires de 1831.*

Le général hollandais Booms, sollicité par son camarade d'Afrique, le général baron Vandersmissen, de lui fournir « quelques renseignements sur la journée du 12 août, et « plus spécialement sur la violation de l'armistice devant « Louvain, scène finale, pour ainsi dire, de la campagne « des dix jours », met d'autant plus d'empressement à répondre à cet appel de confraternité, que moi, l'auteur du livre « *les Conspirations militaires de 1831*, en altérant « la vérité au détriment des mérites et de l'honneur de « l'armée néerlandaise de 1831, de l'honneur surtout de « son chef, S. A. R. le prince d'Orange, depuis Guil- « laume II, je suis venu blesser les susceptibilités natio- « nales les plus légitimes »...; et c'est pourquoi le général Booms s'est décidé à faire parvenir sa réponse au général Vandersmissen « par la voie de la presse »¹.

¹ Le 12 août 1831 de la *Campagne de dix jours*, par P.-G. Booms, général-major en retraite de l'armée néerlandaise. Bruxelles, Muquardt, 1875, p. 3.

Il s'agit donc, pour la partie du public qui s'intéresse à la question débattue, de savoir si, comme on le prétend, j'ai altéré la vérité ou si je l'ai mise à nu.

Pour ma réputation d'homme d'honneur, cette question doit être vidée à fond. Mais ici, comme toujours pour moi, la question personnelle reste sans importance. Mon livre a été lu avec avidité, parce qu'il donnait des détails précis sur quelques points de l'époque restés plus ou moins obscurs, touchant les neuf premiers mois de l'indépendance de la Belgique.

Ces détails, je les ai tirés de documents la plupart inexplorés jusqu'ici. Mon travail, auquel s'attache un intérêt de légitime curiosité, a pour objet d'abrégé les recherches des futurs historiens de cette époque. Le public sait, les camarades de l'auteur savent que le nom qu'il porte est celui d'un homme véridique, d'un homme qui n'écrit pas à la légère les faits graves qu'il expose à ses compatriotes. A moi qu'ils accusent « d'altérer la vérité », mes adversaires ont le vif désir de fermer la bouche; ils veulent m'arracher la plume, sous prétexte que ce que j'écris blesse nos voisins du Nord, dont les intérêts politiques s'identifient avec les nôtres.

Leurs auteurs cependant, bien loin de nous donner l'exemple d'un pareil ménagement, en sont encore aujourd'hui à nous accuser faussement d'avoir violé la suspension d'armes, le 12 août, à Louvain, et cela pour se disculper de l'avoir réellement violée eux-mêmes.

La publication du général Booms aura l'avantage de provoquer un jugement sérieux sur la question en litige. La controverse, sur ce point important de l'honneur

national belge, ne doit cesser que si les arguments auxquels aura recours celui des deux qui se trouve en dehors de la vérité sont reconnus trop faibles pour conserver de la valeur aux yeux du public intelligent.

De mon côté, non seulement je ne me sens pas réduit par défaut d'arguments, mais je ne me trouve pas dans la nécessité de chercher des alliés à l'étranger, pour faire diversion en ma faveur.

Mon contradicteur dit que je connais les auteurs classiques sur la campagne de dix jours, et il a raison ; sans la connaissance de ces auteurs, jamais je ne me serais aventuré à écrire les opérations des deux armées. Sous ce rapport même, je suis bien moins téméraire que le général Booms.

Un seul des écrivains militaires de son pays, témoin de ce qui s'est passé, nous donne, dans sa relation, le moyen de préciser ce que mon contradicteur conteste.

Le général Booms ne connaît pas, dit-il, cette relation ; « personne n'a pu le renseigner sur cette brochure, la seule autorité, cependant, sur laquelle s'appuie le général Eenens en matière si grave ; il n'en donne ni la date ni l'éditeur. »

Il est clair que les personnes, initiées au changement de résolution du prince d'Orange, sont en petit nombre ; il est clair qu'elles auront gardé un profond silence et que, parmi ces rares initiés, le chef de l'état-major général de l'armée néerlandaise, qui rédigeait les bulletins du prince d'Orange, aura eu soin d'établir le 9^e bulletin des faits relatifs à la journée du 12 août, de manière à dissimuler le revirement survenu dans la détermination de

Son Altesse Royale, afin de préserver sa réputation d'une tache de déloyauté, tout en incriminant les Belges, auxquels le bulletin attribue perfidement *een schijnbaar verraderlijke handelwijze* : un procédé ayant l'apparence d'une trahison.

Il y avait *verraderlijke handelwijze*, ou il n'y en avait pas. — S'il y en avait, c'était au bulletin du Prince à le démontrer, et la honte revenait à nous. — S'il n'y avait pas de trahison, Son Altesse Royale agissait mal, en autorisant l'insertion, dans son 9^e bulletin, du mot *schijnbaar*, qui disparut aussitôt aux yeux de la nation hollandaise et laissa planer sur l'armée belge une fausse accusation de trahison. Il peut y avoir de l'habileté à agir ainsi, mais le procédé est peu digne du caractère du héros des Quatre-Bras et de Waterloo.

A peine le bulletin fut-il parvenu à la connaissance du public néerlandais, qu'un cri général d'indignation s'éleva contre nous, dont la perfidie alla jusqu'à cribler de coups de canon des troupes qui, se fiant à la suspension d'armes, étaient venues paisiblement s'installer devant Louvain. Cette fausse donnée persiste encore toujours en Hollande. Espérons qu'un sentiment d'équité portera les anciens militaires de ce pays, qui ont fait la campagne du mois d'août 1831, à reconnaître loyalement la vérité et à abandonner une idée erronée.

Les auteurs classiques et autres, en Hollande, ont tous pris, pour base de leur narration des faits du 12, la relation du 9^e bulletin. Un autre auteur a écrit avec sincérité ce qu'il a vu. C'est l'auteur de la notice sur les opérations de la division du lieutenant-général Van Geen.

Il nous dit formellement que le général Constant de Rebecque vint faire recommencer le feu, *dat men van onze zijde op nieuw zou blijven doorvuren*, qui avait cessé à la droite des Hollandais, quelque temps après que le général-major de Favauge eut reçu du colonel Van Stirum, au nom du généralissime, l'ordre de cesser le feu, *ten gevolge eener geslotene overeenkomst met den vijand*. Cette autorité est devenue irrécusable aujourd'hui, puisque depuis son apparition en 1834, il y a quarante et un ans, elle n'a pas été contestée.

Le général Booms ne connaît pas cette relation. Ses efforts pour la trouver ont été vains; il ne sait ni où, ni quand elle a été imprimée. Comme elle le gêne, il traite le lieutenant-colonel Gey de cerveau brûlé. Mais ce lieutenant-colonel, auquel l'avant-garde de sa division avait été confiée par le général Van Geen, qui avait commandé l'armée des Indes où servait ce cerveau brûlé, devait être un homme de mérite, et Van Geen ne lui aurait pas confié ce commandement d'avant-garde s'il ne l'avait jugé très apte à le remplir.

La notice du lieutenant-colonel Gey est clairement établie et en fort bon style militaire. Mais, puisque le général Booms dit ne pas la connaître, quoi de plus facile, à lui qui prétend me réfuter, que de me faire demander par un tiers, s'il ne voulait le faire lui-même, la date et l'édition de ce document, qui semble avoir disparu en Hollande, totalement, comme dans un incendie.

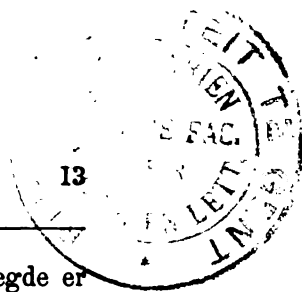
Pour faciliter les recherches du général Booms, qu'il sache que les *verrichtingen der eerste divisie van het*

nederlandsche leger op den 12 Augusti se trouvent imprimés en supplément dans Olivier : *Aanhangsel op de merkwaardigheden uit den tiendaagschen veldtocht, te Amsterdam, bij G.-J.-A. Beyerinck, 1834 (bladzijden 30 en 31).*

Cette notice fut éditée en supplément avec une autre notice sur le combat de Houthalen, sous une pagination distincte. Olivier dit que ces deux notices ne lui ont été remises que quand les dernières feuilles de son manuscrit étaient déjà sous presse. A cause de leur importance, il les ajouta en supplément. Voici le texte en ce qui concerne la reprise du feu par l'armée hollandaise :

« De eerste luitenant *Zeeholdt* bracht te dien tijd,
« namens Z. K. H. *den prins van Oranje*, aan den luitenant-generaal *Van Geen*, het bevel, om ten gevolge
« eener geslotene overeenkomst met den vijand, niet
« meer te doen vuren.

« Kort daar na ontving de generaal-major *de Favauge*, door den kolonel *Van Stirum*, namens de
« opperbevelhebber, dezelfde order. Daar het artillerie-
« vuur der tweede brigade zich *echter weinig tijd daarna*
« weder opende, zoo werd de kolonel *Cleerens* voor de
« tweede maal naar den kommandeerenden generaal
« derzelve gezonden, ter herhaling der vorige order, en
« vond alsnu ook bij het hoofd dezer brigade Z. E. den
« luitenant-generaal *Constant de Rebecque*, die den
« kolonel *Cleerens* opdroeg, den luitenant-generaal
« *Van Geen* te berichten, dat men van onze zijde *op*
« *nieuw* zou blijven doorvuren, tot zoo lang de vijand



« het zijn deed ophouden. Zijne Excellentie voegde er
« tevens bij, den luitenant-generaal *Van Geen* in zijnen
« naam te verzoeken, met zijne overige troepen voor-
« waarts te rukken, om zich in verband met de derde
« divisie de brengen.

« Bij de aankomst van den kolonel, was de generaal
« *Van Geen* reeds in de strekking van Leuven op mar-
« cherende. De tweede brigade der eerste divisie steeds
« voorwaarts in de volgende orde als: de jagers *Van Dam*
« en de halve batterij rijdende artillerie, twee escadrons
« lanciers, tweede bataillon jagers, tweede bataillon eerste
« afdeeling geldersche schutterij, tweede bataillon tweede
« afdeeling zuidhollandsche schutterij; eerste bataillon
« vijfde afdeeling van linie.

« De vijandelijke tirailleurs, in groote menigte in de
« boekwiltvelden verspreid, zochten deze brigade aan
« hoogte op te houden; doch de luitenant-kolonel *Gey*
« deed hen door het schrootvuur der halve batterij
« spoedig ruimen, waarna deze brigade een deel der
« hoogte bezette die tegen de vlakte voor Leuven sloot,
« regts en links naar de straatwegen van Diest en
« Thienen. De eerste brigade bevond zich nog meer
« regts achterwaarts en tegen over de Dietsche poort;
« de derde divisie van het leger hield zich in de laagte
« en bezijden den weg naar Thienen op, terwijl de tweede
« divisie hertog *Saxen-Weimar*, zich over de chaussée
« van Leuven naar Brussel uitstreckte.

« Twee officieren van den generalen staf brachten nu
« aan den generaal *Van Geen*, van wege den luitenant-
« generaal Constant de Rebecque, de order, om met de

« eerste brigade naar den straatweg van Leuven op
« Mechelen te marcheeren¹. »

Voici la traduction :

« Le 1^{er} lieutenant Zeehold apporta à ce moment, de la
« part de S. A. R. le prince d'Orange, au lieutenant-
« général Van Geen, l'ordre de faire cesser le feu, par
« suite *d'une convention conclue avec l'ennemi*.

« Peu après, le général-major de Favauge reçut du com-
« mandant en chef le même ordre, par l'intermédiaire du
« colonel Van Stirum. Comme le feu de l'artillerie de la
« 2^e brigade recommença bientôt après, le colonel Cleerens
« fut envoyé pour la seconde fois au général commandant
« cette brigade, pour réitérer l'ordre; il trouva alors à la
« tête de cette brigade S. Exc. le lieutenant-général
« Constant de Rebecque, qui chargea le colonel Cleerens
« d'informer le lieutenant-général Van Geen que, de notre
« côté, on devait continuer le feu aussi longtemps que l'en-
« nemi n'aurait pas cessé le sien. Son Excellence lui dit,
« en outre, de prier en son nom le lieutenant-général Van
« Geen d'avancer avec le reste de ses troupes, pour se
« lier avec la 3^e division.

« A l'arrivée du colonel, le lieutenant-général Van
« Geen marchait déjà dans la direction de Louvain. La
« 2^e brigade de la 1^{re} division s'avancait toujours à la
« même hauteur que la 3^e division et dans l'ordre sui-
« vant : les chasseurs de Van Dam et la demi-batterie
« d'artillerie à cheval, deux escadrons de lanciers, le

¹ OLIVIER. *Merkwaardigheden uit den tiendaagschen veldtocht*.
Bijvoegsel, bladzijden 30 en 31.

« 2^e bataillon de chasseurs, le 2^e bataillon du 1^{er} régiment (afdeeling) de la schutterij de la Gueldre; le 2^e bataillon du 2^e régiment (afdeeling) de la schutterij de la Hollande méridionale et le 1^{er} bataillon du 5^e régiment (afdeeling) de ligne.

« Les tirailleurs ennemis cherchaient à maintenir cette brigade sur les dernières hauteurs, mais le lieutenant-colonel Gey les fit promptement déguerpir par le feu à mitraille de la demi-batterie, après quoi la brigade occupa une partie de la hauteur qui touche à la plaine devant Louvain, entre les routes de Diest et de Tirlemont.

« La 1^{re} brigade se trouvait encore plus en arrière vers la droite et vis à vis de la porte de Diest. La 3^e division de l'armée se tenait dans le fond, à côté de la route de Tirlemont, tandis que la 2^e division, duc de Saxe-Weimar, s'étendait au delà de la chaussée de Louvain à Bruxelles.

« Deux officiers de l'état-major général apportèrent alors au lieutenant-général Van Geen, de la part du lieutenant-général Constant de Rebecque, l'ordre de marcher avec sa 1^{re} brigade vers la route de Louvain à Malines. »

« Nous allons démontrer, dit le général Booms, à sa page 7, qu'il n'y a ici qu'un anachronisme à charge de M. Eenens, mais qui renverse tout l'édifice qu'il a bâti sur cette citation empruntée au colonel Gey et cette prétendue réponse du Prince. »

Si le général Booms parvenait à démontrer ce qu'il

avance, il aurait gain de cause. Mais l'anachronisme existe de son côté. Il provient de ce que le 9^e bulletin élimine très subtilement l'entrevue de sir Adair à Corbeek-Loo et la reporte à un endroit très rapproché de Louvain. Il établit ainsi la confusion entre l'endroit où fut arrêtée la convention verbale avec sir Adair et l'endroit où furent mises, par écrit, les clauses de cette convention.

A cet effet, le général Goblet s'était rendu près du Prince, à l'endroit indiqué dans le 9^e bulletin; mais c'est en avant de Corbeek-Loo, dans la prairie, sous le village de Pellenberg, près du château, que le prince d'Orange engagea sa parole à sir Adair. Ce fut alors qu'il envoya au général Van Geen le lieutenant Zeehold, au général de Favauge le colonel Van Stirum, dire en son nom, de *faire cesser le feu, ensuite d'une contention conclue avec l'ennemi*, et c'est peu après (*veinig tijd daar na*) qu'il envoya son chef d'état-major général, le lieutenant-général Constant de Rebecque, faire recommencer le feu par la brigade de Favauge, qui se trouvait plus en dehors de l'endroit où s'était conclu l'armistice.

Mais cette reprise, dit le général Booms, a eu lieu tout près de Louvain. Erreur, puisque, au moment où Constant de Rebecque se mettait en marche avec la brigade de Favauge, cette brigade, la 2^e de la 1^{re} division, chemina *steeds voormaarts in de strekking van Leuven*¹. Or, pour revenir de la position qu'il occupait à un quart de lieue de Louvain, il avait fallu au lieutenant-colonel Gey, ainsi qu'à la demi-batterie du lieutenant Van Oudermeulen et

¹ Toujours en avant dans la direction de Louvain.

aux lanciers qui lui servaient d'escorte, une demi-heure pour rejoindre la brigade du général de Favauge. Donc, cette jonction se fit à trois quarts de lieue de Louvain et, conséquemment, à hauteur de Corbeek-Loo; d'où il suit à l'évidence que l'entrevue du prince d'Orange et de sir Adair eut lieu en avant de Corbeek-Loo, près de Pellenberg, à l'endroit qui m'a été indiqué par des habitants de ce dernier village.

Écoutons le récit du lieutenant-général Van Casteel. Ce récit, rédigé il y a une trentaine d'années, confirme, à ne pas s'y méprendre, que l'entrevue avec sir Adair eut bien effectivement lieu entre Corbeek-Loo et Pellenberg. Le lieutenant-général Van Casteel remplissait alors près du général de Tieken de Terhove, commandant de l'armée de l'Escaut, les fonctions d'aide de camp.

« La brigade de Niellon avait dû rétrograder sur Pellenberg et abandonner ensuite ce village, où elle n'avait pu se rallier. Pendant que ceci se passait à la brigade de Niellon, l'avant-garde ou corps principal se retirait lentement, appuyant sa ligne de tirailleurs à droite au village de Lovenjoul et à gauche à hauteur de Pellenberg, profitant de tous les obstacles pour contenir l'ennemi dans son mouvement offensif.

« Par suite de l'abandon de Lubbeek par la brigade Niellon, notre gauche se trouvait tout à fait découverte dans son mouvement de retraite qui s'effectua néanmoins tranquillement sur Louvain, malgré cette fâcheuse circonstance.

« L'infanterie se retirait par colonne de division, à droite et à gauche de la route; la cavalerie en bataille derrière

« elle, effectuant à son aise sa retraite, en échelons, par
« escadron et au pas.

« Notre avant-garde, qui était devenue évidemment
« notre arrière-garde dans cette retraite, ne fut sérieuse-
« ment inquiétée qu'à la hauteur de Pellenberg, où l'en-
« nemi nous avait un peu débordés et placé de l'artillerie
« légère sur les hauteurs qui dominant la chaussée. Il
« battait de là notre arrière-garde d'enfilade ; elle sut
« cependant se tirer de cette position sans désordre et sans
« être entamée. Les mouvements de l'ennemi étaient lents
« et circonspects.

« Pendant que l'arrière-garde contenait ainsi l'ennemi,
« la brigade du général Clump alla prendre position à la
« hauteur du village de Corbeek-Loo, derrière une petite
« chaîne d'élévations, sur laquelle le général établit une
« ligne de tirailleurs qui s'étendaient à gauche et qui
« firent leur jonction avec ceux du général Niellon, que
« l'on avait enfin pu rallier sur ce point.

« La cavalerie, à droite de la route et un peu en arrière
« de l'infanterie, s'était formée en bataille. La batterie
« Lauwerys prit une excellente position sur une petite
« élévation s'inclinant en pente douce vers l'ennemi ; elle
« balayait de là la chaussée sur laquelle marchaient de
« nombreux corps hollandais. *Dans cette position, il y eut*
« *un temps d'arrêt de notre mouvement rétrograde. L'am-*
« *bassadeur anglais sir Adair, s'étant rendu aux avant-*
« *postes hollandais, le feu fut interrompu sur tous les*
« *points, pour le laisser passer et, à son retour, il nous*
« *annonça qu'il y avait suspension d'hostilités.*

« Mais, comme le feu ne cessait pas sur notre gauche

« où manœuvrait le général Van Geen pour nous couper
« la retraite, le général de Tieken, ne comprenant pas ce
« que signifiait une semblable suspension d'armes, envoya
« le colonel comte de Cruquembourg, son sous-chef d'état-
« major près de S. A. R. le prince d'Orange, pour lui
« demander comment son armée, malgré la suspension
« d'armes, continuait son mouvement offensif, qu'il lui
« paraissait qu'en pareil cas, chacune des parties belligé-
« rantes garde ses positions, et que si ce mouvement ne
« s'arrêtait pas, il recommencerait le feu. — « Eh bien !
« dit le prince, si on canonne, nous canonnerons. » — On
« comprend qu'après une réponse semblable, le général fit
« immédiatement recommencer le feu par l'artillerie. »

C'est à la suite de cette reprise du feu par ordre du général de Tieken, que les escadrons de lanciers, mis en désarroi complet par le feu de la batterie du capitaine Rigano, se sauvèrent à toute bride jusqu'à Tirlemont. Ils étaient venus se placer devant nos pièces, sans doute lorsque la nouvelle de l'armistice, rompu bientôt par le prince d'Orange, fut connue dans l'armée hollandaise, en même temps que la prochaine évacuation de Louvain par l'armée belge.

« A peine avait-on recommencé le feu que le marquis
« de Chasteler vint, de la part du roi, ordonner au général
« de Tieken de cesser et de se retirer sur la hauteur de
« Louvain pour y prendre position. »

Le lieutenant-général Van Casteel remplissait près du général commandant en chef l'armée, au 12 août 1831, les fonctions d'aide de camp. Lui qui était alors bien loin

de prévoir le débat que soulèverait le général Booms dans la question aujourd'hui en litige, il établit clairement que sir Adair traversa les lignes belges à Corbeek-Loo pour se rendre auprès du prince d'Orange.

Pour les besoins de la cause dont le général Booms se pose le champion, l'envoi par le général de Tieken de son sous-chef d'état-major, le comte de Cruquembourg, devient un mythe. — La réponse de Son Altesse Royale à ce parlementaire est traitée par le général Booms de *prétendue réponse du prince*, à sa page 7, bien que cette réponse soit consignée depuis près de trente ans, alors qu'on ne songeait guère aux débats d'aujourd'hui, dans la relation des opérations de la journée du 12 que rédigea le lieutenant-général Van Casteel.

Il suffit donc de bien se pénétrer de la juste valeur qui doit s'attacher à la relation si compétente du lieutenant-général Van Casteel pour se convaincre que la dénégation du général Booms ne repose pas sur un bon fondement. Il serait en vérité par trop commode de faire disparaître cette preuve bien évidente que l'entrevue avec sir Adair a eu lieu à Pellenberg, à l'endroit même qui m'a été indiqué.

« Où la première entrevue, l'entrevue Russel, a-t-elle eu lieu? demande, à sa page 7, le général Booms. « M. Eenens (car le général Booms me destitue de mon grade de lieutenant-général, de son autorité privée toutefois, car il n'est pas le roi des Belges), « M. Eenens, les « auteurs belges en général, ne nous l'apprennent guère « et ne nous donnent non plus des détails au sujet de cette « entrevue. — Ce qui, dans leur thèse, est déjà un silence « très remarquable et significatif. »

Réellement, je ne comprends plus le général Booms. L'entrevue Russel n'a-t-elle donc pas eu lieu derrière la ligne des troupes néerlandaises ? A qui dès lors appartient-il de donner des détails au sujet de cette entrevue ? — Est-ce aux auteurs belges qui n'ont pu être renseignés par ceux qui ont vu, aux auteurs belges qui ne savent qu'une chose, c'est que lord Russel a échoué dans sa mission ? N'est-ce pas plutôt, demanderai-je au général Booms, aux auteurs hollandais de donner les détails qu'il réclame, eux qui étaient à même de se renseigner près des officiers qui se sont trouvés à proximité de l'entrevue ?

Qu'y a-t-il donc là de significatif, suivant le langage ambigu du général Booms ?

« Quant à celle (l'entrevue) avec Adair, le général Ee­nens est plus communicatif. De même que M. Huybrecht, il nous montre l'armée belge prenant position à Corbeek-Loo (à une demi-lieue de Louvain), lors de cette entrevue, et M. Ee­nens place celle-ci dans une petite prairie adossée à un bois de sapin dépendant du château de Pellenberg. »

Si je me suis montré explicite, c'est parce que j'étais bien renseigné par des habitants du village de Pellenberg, qui m'ont précisé l'endroit. Et, sur ce point comme presque sur tous les autres, je suis entièrement d'accord avec le colonel Huybrecht, qui a publié en 1856 un ouvrage très-conscientieux, très substantiel et d'après des données très exactes, sur l'histoire politique et militaire de la Belgique pendant les années 1830 et 1831.

Voici ce que nous trouvons dans les données hollandaises :

Le 9^e bulletin du prince d'Orange dit :

« Je venais de donner l'ordre de le poursuivre avec la
« cavalerie, afin de tirer quelque avantage de son désordre,
« lorsqu'un parlementaire vint à moi sur la grand'route.
« C'était lord William Russell. Il apportait une lettre de
« Sir Adair... »

« Elle contenait la demande d'une suspension d'armes
« et la nouvelle que l'avant-garde de l'armée française se
« trouvait déjà dans les environs de Wavre. Après un
« instant de réflexion, je déclarai que la seule chose qui
« pût me déterminer à consentir à une suspension d'armes
« était l'évacuation de Louvain et l'assurance positive
« qu'une armée française se trouvait déjà sur le territoire
« belge. Je voulus envoyer un officier s'assurer de ce der-
« nier fait. Lord William Russel se retira et je continuai
« à me porter en avant. L'ennemi s'enfuit de toute part.
« A l'approche de Louvain, nous le trouvâmes dans une
« position très avantageuse, sur les hauteurs de Pellen-
« berg, avec des forces considérables. Je le forçai à aban-
« donner cette position, en ordonnant à la 1^{re} division, qui
« s'avancait du côté de Sint-Jooris-Winghe, de se placer
« de ce côté sur la même ligne de hauteur et, arrivée sur
« le plateau, de se porter en avant sur le flanc gauche de
« l'ennemi. »

Donc, suivant le texte même du 9^e bulletin, c'est au moment où l'armée belge commençait son mouvement de retraite, abandonnant près de Boutersem une position

avantageuse, protégée encore par un bois et les maisons les plus avancées de Boutersem, ... lorsque nous nous voyions forcés de commencer promptement notre retraite et que le Prince ordonnait déjà de nous poursuivre avec la cavalerie, afin de tirer quelque avantage de notre désordre; c'est à ce moment que lord Russell se présenta au prince d'Orange.

Le 9^e bulletin, qui fut rédigé le 12 au soir à Tirlemont, de manière à masquer le manque de parole du Prince, ne précisant pas l'endroit de l'entrevue Russell, ne permet pas une détermination rigoureusement exacte. Toutefois, d'après le bulletin signé par le prince d'Orange, « lord Russell vint à lui sur la grand'route, lorsque nous « commençons promptement, dit-il, notre retraite, « lorsqu'il venait de donner l'ordre de nous poursuivre « avec la cavalerie ».

D'après ces indications du 9^e bulletin, il paraît certain :

1^o Que l'entrevue Russell se tint très à proximité de la grand'route de Louvain, sinon sur la route elle-même;

2^o Que l'endroit devait être beaucoup moins éloigné de Boutersem que le général Booms ne cherche à le faire croire.

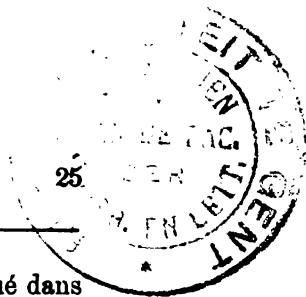
Dans son ouvrage sur la révolution belge de 1830, Charles White, employé à la légation britannique à Bruxelles, et mêlé, du temps de lord Ponsonby, aux complots tramés pour le retour du prince d'Orange, écrivain dont les dispositions étaient défavorables aux Belges, Charles White dit « que le prince d'Orange, qui eut un cheval

« tué sous lui, déploya la plus grande bravoure et montra
« beaucoup d'indifférence pour le péril ; mais ses mouve-
« ments ne furent pas assez prompts et, quoique ses enne-
« mis se retirassent devant lui en désordre, il manqua
« totalement de cette rapidité et de cette hardiesse de
« détermination qui sont si essentielles dans les moments
« décisifs. Ces manœuvres devaient être exécutées au pas
« de charge, ce qui n'eut pas lieu. Il *se disposait* cependant
« à poursuivre ses succès, quand un parlementaire parut
« sur la grand'route et l'arrêta dans sa carrière. »

Donc, d'après Charles White, qui se trouvait à Louvain, attaché à la légation anglaise, le prince d'Orange et l'armée hollandaise ne s'étaient pas avancés au delà de Boutersem, lorsque lord William Russell arriva en parlementaire près du Prince.

Bosscha suit les données du 9^e bulletin rédigé de manière à incriminer les Belges, — nous l'avons dit plus haut, — pour dégager la responsabilité du prince d'Orange.

« Le vainqueur, dit encore Charles White, amèrement
« désappointé d'une intervention qui menaçait de lui
« arracher le fruit de sa victoire, se montrait peu disposé
« à consentir à la suspension d'armes demandée. Mais,
« sachant qu'il était inutile de s'opposer au maréchal
« Gérard et sentant qu'il avait assez fait pour humilier son
« ennemi, sinon pour réhabiliter l'armée hollandaise, il
« ordonna à son aide de camp, le comte Stirum, d'accom-
« pagner lord William Russell, pour s'assurer de l'approche
« des troupes françaises. En même temps, cependant, ses
« troupes continuèrent le mouvement en avant.



« Croyant que lord William Russell avait échoué dans
 « le principal objet de sa mission, et qu'il n'y avait pas
 « un moment à perdre pour tirer le Roi de sa position
 « hasardeuse, sir Robert Adair se détermina à se rendre
 « en personne près du prince » ... « Ayant rejoint le
 « Prince, qui s'avancait à la tête de ses tirailleurs, sir
 « Adair insista d'abord pour une suspension d'armes, qui,
 « après une longue discussion, fut accordée, à condition
 « que les troupes belges évacueraient Louvain, et aban-
 « donneraient la ville aux Hollandais. Ces préliminaires
 « ayant été acceptés, une convention fut rédigée et signée
 « par le général Goblet, de la part du gouvernement
 « belge; et, après un renouvellement accidentel de la
 « canonnade, dont quelques officiers et soldats hollandais
 « tombèrent victimes, des ordres furent envoyés au duc de
 « Saxe-Weimar de s'arrêter et les hostilités furent ter-
 « minées. »

Les ordres dont parle ici Charles White ne furent
 envoyés au duc de Saxe-Weimar que dans l'après-midi.
 Le Prince lui envoya d'abord l'ordre de continuer, en tout
 cas, son mouvement, afin de nous cerner complètement
 dans Louvain.

Aussitôt après lecture de la notice du général Booms,
 j'écrivis à mon ami le général De Smet, homme doué d'une
 excellente mémoire. Je lui fis connaître la lettre de
 M. de Bylandt et lui demandai de me communiquer ce
 qu'il savait au sujet du départ de l'escorte accompagnant
 sir Adair. Voici sa réponse : « S'il y a un fait bien resté
 « dans ma mémoire, c'est celui du départ et du retour de

« l'escorte du diplomate anglais se rendant en parlementaire auprès du prince d'Orange, le 12 août 1831. Cette escorte était formée du 1^{er} peloton du 4^e escadron, dont je commandais le 3^e peloton. L'escorte était sous les ordres du lieutenant Jaubert, ayant pour serre-file le sous-lieutenant Couway.

« Quand à M. Vandermaeren, il n'a jamais commandé un peloton, ni avant, ni pendant la campagne. »

La famille du défunt colonel Jaubert, en réponse aux indications que je lui demandais, m'a confirmé le même fait, en ajoutant que sir Adair montait un cheval difficile à conduire et, qu'arrivé devant un fossé, il fut impossible au diplomate de le lui faire franchir. Pour le tirer d'embarras, le lieutenant Jaubert lui offrit le cheval qu'il montait, et, enfourchant la monture récalcitrante, il lui fit aisément sauter le fossé.

Le peloton d'escorte de sir Adair n'était point celui indiqué, et le comte L. de Bylandt doit se demander si sa mémoire ne lui a pas fait défaut sur ce point.

Le témoignage du général de Ceva ne précise pas l'endroit de l'entrevue Russell. Il est d'accord avec les données belges en ce que cette entrevue eut lieu entre Boutersem et Lovenjoul, mais il voudrait, sous une forme dubitative, la rapprocher de ce dernier village, ce qui ne cadre pas avec la lenteur et la circonspection de l'armée néerlandaise, lenteur et circonspection consignées dans la relation du lieutenant-général Van Casteel, et constatées par toute la partie de l'armée belge ayant en face les troupes que le prince d'Orange avait, dès le 11 août, prises sous son commandement direct. La même observation étant constatée

par un étranger désintéressé dans la question et dont le livre est écrit dans un sens défavorable aux Belges, il y a tout lieu de croire que l'entrevue Russell a eu lieu à un endroit assez rapproché de Boutersem. L'intérêt de la thèse hollandaise à établir le contraire est évident.

Il faut vraiment que ce soit un parti pris chez le général Booms de faire fièche de tout bois pour le soutien de sa thèse, puisque, à sa page 11, il déduit du témoignage du général baron Tengnagel cette conséquence : que la hauteur à laquelle était arrivée la 1^{re} division correspond à Lovenjoul, où se trouvait la tête de la 3^e division, et qu'il en tire la conclusion que l'entrevue avec Russell a eu lieu à hauteur de Lovenjoul où a eu lieu celle avec Adair.

« L'intervention de Russel, dit le général Booms (p. 12),
 « vint arrêter momentanément l'attaque; mais cette inter-
 « vention n'ayant pas amené une suspension d'armes
 « — tout le monde est d'accord sur ce point — et Rus-
 « sell étant parti avec la réponse du Prince, il n'y avait
 « pas lieu à s'arrêter plus longtemps et donner à
 « l'ennemi l'occasion de se raffermir davantage dans sa
 « nouvelle position. Au reste, le Prince s'était expliqué
 « catégoriquement à ce sujet, envers l'envoyé de sir Robert
 « Adair : « Nos troupes continueraient d'avancer vers les
 « positions que leur avait indiquées l'ordre du jour, » le
 « Prince ne pouvant compromettre sa manœuvre sans la
 « certitude que ses conditions seraient acceptées. Mais pour
 « se conformer en même temps, autant que possible, aux
 « intentions de la France et de l'Angleterre, et prévenir,
 « s'il se pouvait, toute effusion de sang, il consentit à faire

- « cesser le feu, à condition que le feu de l'ennemi cesserait.
 « Les ordres furent donnés en conséquence. »

Ici se déroule l'habile tactique du général Booms.

Si nous nous laissions conduire en aveugle par son raisonnement, nous n'aurions plus qu'à supprimer, comme il le fait, le passage décisif de la relation du lieutenant-général Van Casteel, qui établit, à la dernière évidence, que sir Adair, de retour de son entrevue, avait annoncé la conclusion d'un armistice, que le feu avait cessé de notre côté aussi bien que du côté du prince d'Orange, en ce qui concerne les troupes de Son Altesse Royale qui se trouvaient sous son commandement direct. — Mais il fallait informer les généraux Van Geen et de Favauge de la conclusion de cet armistice, et les prévenir de faire également cesser le feu. Cet ordre fut transmis par le colonel Van Stirum et par le lieutenant Zeehold, au nom du Prince. *Het artillerievuur der tweede brigade zich echter weinig tyd daarna weder opende*¹, dit l'auteur hollandais si gênant pour le général Booms. Donc, après la conclusion de l'armistice et la transmission de l'ordre du prince d'Orange, ordre reçu de deux côtés par le général de Favauge, celui-ci recommençait le feu.

Comment expliquer pareille anomalie ? L'auteur hollandais si gênant nous le fait connaître avec une entière franchise : le feu avait recommencé à la brigade de Favauge, parce que le prince d'Orange avait envoyé son chef d'état-major, le lieutenant-général Constant de Re-

¹ Le feu de l'artillerie de la deuxième brigade s'étant ouvert de nouveau peu de temps après.

becque, pour aller en personne modifier l'ordre que Son Altesse Royale venait de faire parvenir à ce même général de Favauge par le colonel Van Stirum, parlant au nom du commandant en chef, *ten gevolge eener geslotene overeenkomst met den vijand niet meer te doen vuren*¹. »

Le général Booms qui, sans hésiter, lance tant de dénégations, me permettra sans doute d'émettre une supposition que mes lecteurs trouveront, je l'espère, parfaitement fondée.

Le prince d'Orange voyait que les Belges n'avaient pas les forces nécessaires pour lui résister. En effet, 18 bataillons belges d'un effectif moyen de 560 hommes avaient à se défendre contre 30 bataillons hollandais de 837 hommes en moyenne.

A 17 escadrons de cavalerie, nous n'en pouvions opposer que 8, et les Hollandais nous combattaient avec 64 pièces attelées, tandis que nous n'en avions que 25.

Dans cet état de choses, si précaire pour nous, si propice aux Hollandais, la conclusion d'un armistice renversait les plus chères espérances de leur chef. Il est donc parfaitement évident qu'après avoir subi la pression diplomatique de sir Adair, le dépit d'être arrêté court dans sa marche aura tellement envahi l'esprit du Prince, que le devoir de loyauté, qui lui prescrivait de ne pas manquer à sa parole, aura passé en seconde ligne. La logique des faits s'accorde donc avec les probabilités pour supposer aux Hollandais ou, pour mieux dire, à leur généralissime le prince d'Orange, l'intention et le fait de continuer son

¹ En suite d'une convention conclue avec l'ennemi, faire cesser le feu.

attaque contre nous. Il est hors de doute que le 9^e bulletin et tous les écrivains hollandais se sont appliqués à dissimuler ces choses. Une seule voix parmi eux a dit la vérité; aussi celui qui l'a fait entendre est-il traité de « cerveau brûlé ».

Peut-on douter qu'après que la défaite de notre gauche eut forcé notre centre et notre droite à se replier jusqu'à Corbeek-Loo, le prince d'Orange, se voyant arrêté au milieu de son triomphe par l'armistice qui lui était imposé au nom de la France et de l'Angleterre, n'ait fait d'amères réflexions. Sa combinaison des plus heureuses était en voie d'exécution pour cerner l'armée de l'Escaut dans Louvain, et ce qui s'était passé dans la retraite de Hasselt, à l'armée de la Meuse, lui donnait l'espoir de faire mettre bas les armes, dans cette ville, à l'armée de l'Escaut.

Les troupes hollandaises n'étaient plus qu'à une petite marche de Bruxelles; aucune force belge ne pouvait empêcher la prise de la capitale, puisque l'armée de la Meuse, réorganisée, grâce à l'activité de Charles de Brouckere, au lieu d'être jointe à l'armée de l'Escaut, avait été conduite à Liège par la trahison de celui qui la commandait.

Le Prince n'avait plus qu'à tendre la main pour recueillir le fruit de ses combinaisons dans cette campagne, dont le plan doit avoir été connu de quelques sommités militaires belges. Et ces hommes coupables avaient amené les choses à un tel point de maturité que, sans ce maudit armistice, la révolution belge de 1830 se trouvait défaite et la restauration de la dynastie d'Orange accomplie.

Renoncer à un résultat pareil lorsqu'il est presque

atteint supposerait une volonté plus qu'humaine. Il ne faut donc pas s'étonner que le Prince, dominé quelque temps par la force de raisonnement et les représentations de sir Adair, parlant au nom de l'Angleterre et de la France pour le faire désister de ses projets, en ait repris le cours aussitôt que, débarrassé de la présence du diplomate, qui venait si malencontreusement paralyser ses vues militaires, il jugea que la fortune lui sourirait s'il parvenait à les poursuivre sans entraves. La reprise de la marche offensive fut donc décidée et le chef d'état-major, le lieutenant-général Constant de Rebecque, dut se rendre à la droite de l'armée du Prince, près de la brigade de Favauge, pour lui donner l'impulsion.

En présence d'une telle situation, le prince d'Orange avait le droit de refuser l'armistice à sir Adair, mais il ne pouvait pas, après l'avoir consenti, manquer à sa parole.

Voici ce qui ressort, dit le général Booms, pour la 3^e division, du témoignage du comte de Bylandt : « Lorsque « cette députation eut été conduite auprès du prince « d'Orange et qu'elle fut retournée, l'ordre fut donné « de cesser le feu dès que le feu de l'ennemi cesserait. »

C'est exactement l'ordre que le lieutenant-général Constant de Rebecque chargea le colonel Cleerens de transmettre au général Van Geen, lorsqu'il arriva pour la seconde fois auprès du général de Favauge.

Or, à ce moment, la reprise de la marche en avant sur Louvain, dirigée par le lieutenant-général de Rebecque, n'était pas commencée, mais elle allait l'être. L'auteur hollandais qui, sans arrière-pensée, relate ce qui se passait alors à la droite des Hollandais, nous dit que le colonel Gey

avait rejoint avec son avant-garde les troupes de sa division (la 1^{re}), que ces troupes étaient la brigade du général de Favauge, qu'il lui avait fallu une demi-heure de temps pour parcourir la distance de la position qu'il occupait, à un quart de lieue de Louvain, pour rejoindre cette brigade. Donc, lorsqu'il la rejoignit, elle se trouvait à trois quarts de lieue de Louvain et, puisqu'il la rejoignit avant qu'elle se mît en marche, dans l'ordre qu'il indique pour arriver devant Louvain, il n'y a pas à nier que c'est à trois quarts de lieue de Louvain. Conséquemment, c'est, comme le dit le lieutenant-général Van Casteel, lorsque le général de Tieken se trouvait, avec ses troupes, en position à Corbeek-Loo, que l'armistice fut conclu et, peu de temps après, violé par le prince d'Orange.

Il suit clairement de là que c'est en avant de Corbeek-Loo que se tint l'entrevue Adair.

Au bas de la page 13, le général Booms signale une erreur commise par moi. Ce n'est pas derrière la nouvelle ligne de bataille des troupes belges établie à Corbeek-Loo que sir Adair attendait le retour de lord Russell, c'est, comme le dit le général Booms, à sa page 14, « au quartier-général belge, dans la maison de M^{me} Claes. » En effet, sir Adair ne se trouvait pas derrière notre nouvelle ligne de bataille de Corbeek-Loo; il arrivait directement de Louvain lorsqu'il la traversa pour se rendre auprès du prince d'Orange. Ma seconde erreur consiste à avoir dit que le général Knopp fut ministre de la guerre en Hollande¹. Toutes les erreurs qui me seront signalées, je

¹ « M. Bosscher fut ministre, le général Knoop ne le fut pas; à cet égard M. Eenens se trompe. » Général Booms, page 8, note.

m'empresserai de les redresser, pourvu que ce soient réellement des erreurs. Jusqu'ici, il y en a deux sur des points de détail, qui n'altèrent en rien l'exactitude, en ce qui concerne le but principal de mon livre, la félonie de quelques uns de nos chefs, soit qu'ils fussent liés au chef ennemi par des sentiments d'attachement personnel, soit qu'ils se fussent laissés gagner à prix d'or.

A la page 17, le général Booms dit que notre armée fut ramenée en désordre dans Louvain, ce qui a demandé du temps pour refaire un peu ses rangs et prendre position.

S'il parle de notre armée régulière, il verse dans une complète erreur. Sa contenance devant l'étalage des forces hollandaises, fait dans le rayon du feu de l'artillerie placée sur les boulevards, était des plus fermes. Nos soldats ne demandaient qu'à se trouver en contact avec l'ennemi et à combattre. Ils ne se rendaient pas compte, eux, de la situation précaire dans laquelle nous nous trouvions, à cause de la grande disproportion des forces.

S'il parle de la garde civique, qui fut un embarras et non un auxiliaire, à l'exception de celle de Bruxelles, qui montra une bonne attitude, il a raison. Bien qu'on puisse encore citer des actes de valeur, les autres corps de gardes civiques donnaient l'exemple de l'indiscipline et du désordre.

A la même page, le général Booms, tout en disant qu'il ne faut pas attacher une valeur trop absolue aux indications des heures du jour, parce que personne ne consulte sa montre en prévision de l'histoire, ne manque pas d'établir l'indication de l'heure en faveur de la thèse hollandaise contre la thèse belge.

Le général Booms argumente aussi de ce qu'aucune réclamation n'est venue de la part du représentant britannique pour protester au sujet de la rupture de l'engagement qui venait d'être pris, rupture qu'il désigne comme « une offense envers le gouvernement anglais, un cas de guerre même, à moins d'explications péremptoires ou d'excuses formelles. »

Encore la flèche de tout bois propre à faire argument pour la thèse hollandaise.

Sir Adair savait bien sans doute que, d'après l'intention du roi Léopold, Louvain allait être évacué et que cette évacuation, en mettant fin au contact des deux armées, allait aussi mettre fin au conflit soulevé entre elles.

Le général Booms n'est pas sérieux en cherchant à persuader à ses lecteurs que l'Angleterre pouvait considérer comme une offense ou un cas de guerre, un fait bien minime en comparaison de tous les déboires que lui avait occasionnés la révolution hollando-belge, et dont le dernier était l'invasion du territoire belge par l'armée du roi Guillaume, tandis que notre neutralité était placée sous la garantie des cinq puissances. Là était l'offense contre l'Angleterre.

A sa page 18, le général Booms fait une petite manœuvre phraséologique pour embrouiller la question. Il veut, coûte que coûte, dégager la responsabilité du prince d'Orange, en substituant l'entrevue de lord Russel à l'entrevue avec sir Adair et en reportant à la première la suspension du feu qui aurait pu faire croire au général de Tieken qu'il y avait suspension d'armes. Mais il éprouve ici une gêne excessive du chef de la demande

d'explications dont de Tieken chargea le comte de Cruquembourg près du prince d'Orange. Aussi, comme il patauge ! « Sa réclamation auprès du Prince — si réclamation il y a eu — portait à faux. C'était une démarche
« intempestive, une ruse de guerre pour paralyser notre
« menace de flanc qui allait le forcer d'abandonner une
« position très forte de front ; — puis un demi-aveu : il est
« très possible que le Prince, un peu impatienté, en
« outre, par la menace que si son mouvement offensif
« ne s'arrêtait pas, le général de Tieken recommencerait
« son feu, ait répondu : — Eh bien ! si l'on canonne, nous
« canonnerons. »

Cette réponse est trop connue en Hollande pour qu'on puisse l'escamoter. Mais ce qu'on escamote carrément, c'est la demande faite au Prince par le colonel comte de Cruquembourg, au nom de son général : « Comment son
« armée, *malgré la suspension d'armes*, continuait son
« mouvement offensif ; qu'il lui paraissait qu'en pareil cas,
« il était d'usage que chacune des parties belligérantes
« garde ses positions. »

Si le général Booms était dans le vrai, s'il n'avait pas été convenu d'une suspension d'armes avec sir Adair, Son Altesse Royale eût renvoyé le comte de Cruquembourg dire au général de Tieken qu'il n'y avait pas de suspension d'armes. C'était bien simple.

Tout historien sérieux et impartial jugera et tout lecteur attentif reconnaîtra, d'après ce qui précède, que l'accusation de mauvaise foi contre le généralissime, le prince d'Orange, est parfaitement fondée.

Mais si le général Booms suppose, comme il le dit, qu'il

y a chez moi parti pris de nuire au prince d'Orange, il se trompe de la manière la plus complète. Mon parti pris, et inébranlablement pris, est de chercher la vérité et de la faire connaître.

N'est-ce pas une vérité de dire que le Prince a fait tout ce qui dépendait de lui pour empêcher les Belges d'évacuer Louvain, en les cernant complètement dans cette ville ? Le général Booms veut-il contester l'ordre donné au général Van Geen d'occuper, avec sa première brigade, la route de Malines, la seule issue qui restât ouverte à l'armée belge ?

Ceci posé, passons aux faits qui impliquent une seconde violation de la parole du prince d'Orange. Qu'il y ait eu engagement, convention, suspension d'hostilités, entente ensuite de laquelle le Prince faisait cesser le feu ; peu importe le nom dont le général Booms prétend qualifier la chose. Comme je ne me soucie pas d'encourir le reproche de fatiguer le lecteur, en suivant mon antagoniste dans le dédale de ses inextricables chicanes, je lui laisse le choix de l'expression la plus convenable pour traduire le texte de l'écrivain, son compatriote, qui renferme l'ordre transmis par le prince d'Orange aux généraux Van Geen et de Favauge, avec ces six mots : *« eene geslotene overeenkomst met den vijand. »*

Le général Booms nierait-il encore que, lorsque le feu de l'artillerie belge s'ouvrit sur les remparts de Louvain, il n'y avait pas de suspension d'armes ? S'il n'y avait pas de suspension d'armes, pourquoi le prince d'Orange serait-il venu si imprudemment mettre ses troupes, les armes aux pieds ou en faisceaux, dans la zone battue par nos

canons? Et, puisque armistice il y avait, voyons qui, de Son Altesse Royale ou des Belges, en a été le violateur.

Nous sommes à peu près d'accord, le général Booms et moi, à partir de la page 23 de sa notice jusqu'au milieu de la page 26.

A la page 26, je lis : « Le général Eenens, en avançant » que la 3^e division a été repoussée, fausse manifestement « la vérité. » Eh bien ! tous ceux qui ont vu la fuite de cette division — et ils sont nombreux, car elle avait lieu sous les yeux de l'armée belge, rangée sur les boulevards de Louvain et prête à s'élancer, sur l'ordre du général de Tieken, à la poursuite de cette division et à combattre celle du général Van Geen, à laquelle ce qui se passait n'offrait rien d'encourageant — tous ceux-là attestent, comme moi, l'exactitude de mon assertion. La fuite de la 3^e division, d'abord partielle, devint presque générale, lorsque les cuirassiers revinrent en si grand désordre !

Le général de Tieken, qui voulait profiter de l'état de crise produit sur l'ennemi par notre canonnade, avait fait former les colonnes d'attaque par bataillon, pour les lancer sur lui, lorsqu'on vint lui annoncer que le Roi était parti avec la cavalerie par la porte de Malines et l'attendait au pont de Campenhout. Il fallut donc abandonner ce projet.

Le lieutenant-général Renard, attaché alors en qualité de capitaine d'état-major à la brigade du général Clump, m'a dit que le général de Tieken de Terhove l'avait envoyé près du général de Marneffe lui porter l'ordre de sortir au trot avec sa brigade (1^{er} chasseurs, 1^{er} lanciers) par la porte de Perck, de contourner l'abbaye par sa gauche et

de se diriger sur Corbeek-Loo, parallèlement à la route, sur le plateau, afin de devancer, sur ce point, le gros des fuyards de la 3^e division. Quand le capitaine Renard arriva à l'emplacement qui avait été assigné à cette brigade, elle était partie, se dirigeant, sur l'ordre du Roi, vers la porte de Bruxelles. Au moment où le capitaine Renard en rendait compte au général de Tieken, celui-ci avait déjà reçu l'avis qu'il eût à diriger ses troupes vers Campenhout et à y prendre position.

Je suis rentré à Louvain avec ma batterie, le 14 août 1831, peu d'heures après le départ des Hollandais. J'y suis resté en garnison une dizaine de jours. Il m'a donc été facile de bien me renseigner, dans Louvain même, près des habitants qui, dans la partie haute de la ville, suivaient du faite de leurs maisons la marche des événements; et, le général Booms peut en être bien assuré, celui qui serait venu dire alors à Louvain ce que je trouve à sa page 28 : « Le général Eenens, en avançant quela 3^e division a été repoussée, fausse manifestement la vérité, » celui qui eût nié la fuite de la majeure partie des troupes de cette division, on lui eût ri au nez. J'ai appris des habitants de Tirlemont que, durant toute la nuit du 12 août, des fantassins hollandais en fuite traversaient cette ville par centaines, disant qu'ils étaient trahis; qu'au lieu d'entrer à Louvain et à Bruxelles sans combat, comme on le leur avait annoncé, on les avait exposés au feu d'une formidable artillerie.

Voici encore le témoignage du bourgmestre de Wilderen, M. Nicolaï; arrivant au moment même de la fuite, puisqu'il vit commencer la canonnade, il se sert

d'une expression imagée, tirée de son état de fermier, pour dépeindre la trépidation à laquelle il assistait : il compare les nombreux fuyards et leur allure accélérée à un troupeau de moutons poursuivis par une dizaine de chiens.

Dans les premiers jours qui suivirent les événements si graves du 12 août 1831, je parcourus à cheval le théâtre des opérations militaires auxquelles je venais d'assister tout récemment. Je me procurai ainsi, en choisissant pour interlocuteurs des gens sensés, bien des détails qui me mettent à même d'affirmer ce qui reste dans le doute pour le général Booms, ce qu'il voudrait même nier.

Ce général a, paraît-il, l'habitude d'embrouiller au profit de sa thèse les questions qui le gênent. Ainsi, il dit en note à la page 30, à propos de la fuite de deux escadrons de lanciers : « On a pu voir à Tirlemont des lanciers, car un détachement de cette arme était de service près du grand quartier général, du 11 au 16. »

Ce n'étaient certes pas des lanciers de ce détachement que des habitants notables de Boutersem nous ont signalés comme ayant traversé sur la grand'route, leur village, dans la direction de Tirlemont, à une allure très précipitée et dans le plus complet désordre. Ce ne sont pas les lanciers de ce détachement qu'on vit arriver jusque sur la place de Tirlemont, leurs chevaux essoufflés et blancs d'écume, et qui y furent arrêtés par les soins du commandant de la place, Hollandais.

Le général Booms ne parviendra pas à nous le faire croire.

Sans doute, le gros de la 3^e division se rallia dès que

le feu de l'artillerie belge ne se fit plus entendre et à mesure que les hommes qui avaient fui, en abandonnant leurs armes en faisceaux, se rassuraient à la nouvelle que les Belges quittaient Louvain. Les troupes de la 1^{re} division, occupant la hauteur, pouvaient très bien voir tout ce mouvement.

Je dois relever ici, non pour le général Booms, dont je méprise trop les injures, mais pour ses lecteurs, l'accusation qu'il me lance, page 30, d'avoir déserté les rangs de mes anciens frères d'armes.

L'officier qui répond à l'appel du nouveau gouvernement de son pays, afin de ne pas rester dans les rangs d'anciens frères d'armes devenant des ennemis et pour son pays et pour lui-même, n'est pas un déserteur. Il lui appartient de se considérer comme délié par ce nouveau gouvernement des obligations inhérentes au serment qu'il avait prêté au roi étranger, imposé à la Belgique, en 1815, par les puissances alliées. La qualification de déserteur revient de plein droit aux officiers hollandais qui, en 1813, violèrent le serment par eux prêté à leur souverain d'alors, sans avoir été déliés de ce serment par aucune autorité nationale néerlandaise!

Je saisis avec bonheur l'occasion de faire connaître à ceux qu'on cherche à tromper sur mon compte ce qui s'est passé. — Je n'ai pas quitté l'armée des Pays-Bas.

L'armée des Pays-Bas, au moment de la révolution de 1830, lorsque le Gouvernement provisoire s'est établi de l'assentiment de la Belgique entière, l'armée des Pays-Bas s'est partagée en deux parties, l'une composée de Hollandais, l'autre composée de soldats belges, parce que le

royaume des Pays-Bas lui-même se divisait en deux États distincts, la Hollande et la Belgique.

J'appartenais à l'État belge. — Je suis resté avec mes soldats dans mon pays. — Les Hollandais sont retournés chez eux.

J'ai donc fait, à ce moment solennel, ce qu'ont fait mes camarades les officiers belges des garnisons de Mons, de Namur, de Charleroi, de Bruges, d'Ostende, etc., et beaucoup d'officiers de l'armée mobile. Et cependant, le fiel est si amer pour moi chez le hollandais Booms et son ami belge Vandersmissen, qu'ils passent sous silence tous ces officiers et prennent parti contre moi seul.

Le général belge, dont je viens de citer le nom, devrait connaître cependant les principes qui forment la base de notre législation militaire. Qu'il ouvre nos codes, le droit pénal et le code de discipline militaire du greffier de la haute Cour, Ad. Bosch. Il y verra, à la page 123 de la 2^e partie, l'arrêt n° 153 de la haute Cour militaire du 3 mars 1833, qui contient :

« Attendu que tout engagement dans l'armée d'un État
« monarchique constitutionnel est pris envers ce même
« État; que l'individu ainsi engagé devient le défenseur
« de la nation et non celui du monarque qui n'exerce et
« qui n'a d'autres droits que ceux que lui attribue formel-
« lement la constitution; ainsi la révolution belge, quoi-
« qu'elle ait renversé la dynastie régnante, n'a pas rompu
« les engagements qui existaient à l'égard de l'État. »

Telle fut la conduite suivie par les officiers belges, chez

lesquels l'amour du pays natal l'emportait sur leur attachement au roi Guillaume I^{er}, souverain étranger, imposé à la Belgique par les puissances alliées.

Les injures du général Booms ne sauraient m'atteindre. Lui, « homme d'État, » ancien ministre de la guerre, vient se placer bénévolement dans la catégorie des « fort en gueule » qui me harcèlent, au lieu de traiter la question qui nous occupe, sur le ton d'une discussion décente.

Mais il est temps de revenir à la seconde rupture de l'armistice, au *schijnbaar verraderlijke handelwijze* dont parle le 9^e bulletin du prince d'Orange.

Voici quelques apostrophes qui me sont adressées, à ce sujet, dans la brochure du général Booms.

« J'ai commis un acte infâme (p. 28).

« Le général Eenens fausse manifestement la vérité (p. 29).

« C'est toujours la mauvaise passion qui parle par la « bouche du général Eenens, à moins qu'injurier d'anciens frères d'armes, dont on a déserté les rangs, soit « un moyen de soulager la conscience (p. 30).

« Sur quelque coup de fusil isolé, parti peut-être pendant les négociations, pour accuser encore le généralissime, le prince d'Orange de mauvaise foi... de trahison (p. 30 et 31). »

En voilà bien assez et voyons de nouveau si le général Eenens dit vrai, en accusant le prince d'Orange d'avoir violé une seconde fois l'armistice, ou bien s'il mérite d'être régalé des tirades rappelées ci-dessus.

Prenons de nouveau les données d'un auteur hollandais, données que fit connaître au public néerlandais, sous la date du 21 novembre 1831, J. Roemer, sous le titre : *Gedenkschrift van den veldtocht der heeren Studenten van de Hoogschool te Leiden, in de jaren 1830 en 1831. — Te Leiden, by C.-G. Van der Hoek.*

Le général Booms va-t-il contester ce que contient ce livre, qui dit à la page 50 : « Toen, namelijk door den
« kapitein van onze jagers, de aanstalten tot rust gemaakt
« waren, kwam de overste van den generalen staf zijner
« divisie, de heer *Eckstein*, hem aanzeggen dat hij, met
« de Noordhollandsche, Groningsche en zijne jagers, de
« abdij van het *Perck*, links van den straatweg, omtrent
« nog een vierde uur gaans gelegen, moest gaan bezetten ;
« doch, vooral, bij het doortrekken van het daar henen
« voerend dorp, het zelve te doorzoeken, en bij het ver-
« kennen ter bezetting der abdij, de noodige voorzorgen
« te nemen. De togt derwaarts werd, dadelijk, onder-
« nomen. Den eersten luitenant *Decker* werd, met een
« dertigtal onzer jagers, de taak opgedragen, om deze
« verkenning te bewerkstelligen en den togt derwaarts
« voor te bereiden. Zij werden, kort op, door het gansche
« corps gevolgd. Uit het dorp komende, begonnen de
« vooruitgezondene tirailleurs een tirailleurs-vuur tegen
« de, voor de stad geposteerde, Belgen ; want eensklaps
« donderde een hevig kanonnenvuur van alle, te Leuven
« zijnde, batterijen op onze jagers en de andere, voor de
« stad in stelling staande, troepen los. Het gevaar was
« hier allerverschrikkelijkst. Het regende kogels. Een
« aanhoudend gesis en gefluit verkondigde een' duizend-

« voudigen dood. Maar, welk een zegen ! De verraderlijke
« vijanden schoten te hoog, of de onze waren onder het
« schot. De kogels veroorzaakten voor de onze geheel geen
« letsel. Zij vlogen in de vensters en daken der huizen.
« Er werd terstond terugtrekking geblazen. De omstreeks
« vierhonderd uitgetogene en hier post gevat hebbende
« jagers vermogten niets tegen zoo geweldige batterij en de
« listige kwaadaardigheid van onmenschelijke vijanden.
« De bezetting van de abdij was, onder zoo een hevig
« vuur, hetgeen niet kon afgeweerd worden, onmo-
« gelijk. »

Ce qui, en français, signifie : « Lorsque notre capi-
« taine eut pris les dispositions pour le repos, arriva le
« colonel, chef d'état-major de notre division *Eckstein*,
« qui lui prescrivit d'aller occuper avec les chasseurs de
« la Nord-Hollande, ceux de Groningue et les siens,
« l'abbaye de Perck, située à environ un quart de lieue à
« gauche de la chaussée, de fouiller le village qui y con-
« duisait et, dans la reconnaissance en vue de l'occupa-
« tion del'abbaye, de prendre les précautions nécessaires.
« — Nous nous dirigeâmes immédiatement sur ce point.
« Le 1^{er} lieutenant Decker fut chargé d'exécuter cette
« reconnaissance, avec une trentaine de chasseurs,
« pour préparer la marche sur l'endroit désigné. Le corps
« tout entier suivit bientôt. Au débouché du village, les
« tirailleurs poussés en avant commencèrent le feu sur
« les postes belges qui couvraient la ville ; car tout à
« coup éclata le tonnerre de toutes les batteries qui se trou-
« vaient à Louvain, tirant sur nos chasseurs et sur les
« autres troupes en position devant la ville. Le péril était

« ici des plus épouvantables. Les boulets pleuvaient.
« Un continuel sifflement annonçait la mort sous mille
« formes. Mais, ô bonheur ! les ennemis tiraient trop
« haut, les nôtres n'étaient pas dans l'espace dangereux.
« Les boulets ne firent aucun mal aux nôtres. Ils allaient
« briser les fenêtres et les toitures des maisons. La retraite
« fut immédiatement sonnée. Que pouvaient faire contre
« une aussi formidable batterie et la méchante perfidie
« d'ennemis inhumains, environ 400 chasseurs lancés en
« avant, qui venaient d'occuper la position. L'occupation
« de l'abbaye, sous un feu aussi violent, fut, il faut le
« reconnaître, impossible. »

Ce que vient de faire là ce bon M. Roemer, c'est raconter sa propre condamnation, c'est mettre en lumière la violation de la suspension d'armes par l'armée hollandaise. Il avait, comme ses compatriotes, l'esprit tellement saturé de la prétendue trahison des Belges à Louvain, et cela, parce que le 9^e bulletin en avait parlé, qu'il ne s'aperçoit pas de la flagrante contradiction qu'il émet à la même page.

Donc, suivant « la narration de la campagne de MM. les « étudiants de Leide en 1831, » ils étaient allés avec les chasseurs de Nord-Hollande et de la Groningue, expulser les Belges de l'abbaye de Perck, explorer le village de ce nom, attaquer les postes avancés des Belges devant la ville, tout cela pendant qu'on négociait et avant qu'un seul coup de canon eût été tiré par les Belges pour réprimer une aussi flagrante violation de la parole donnée à sir Adair. De notre côté, il fallait bien y mettre un terme,

puisque la marche offensive des Hollandais ne s'arrêtait pas, même aux approches de la porte dite de « Perck » à Louvain.

Est-ce là une rencontre accidentelle, comme voudrait le faire croire le général Booms?

Qui donna l'ordre de s'emparer de l'abbaye? — Le colonel Eckstein.

Et qui est ce colonel Eckstein? — Le chef d'état-major de la 3^e division.

Le lieutenant-général Meyer, commandant cette 3^e division, était-il libre dans ses opérations?

Non, il ne l'était pas.

Depuis la veille — Bosscha nous l'apprend dans son *outrage classique* — il se trouvait avec la brigade de cuirassiers et la réserve d'artillerie, sous le commandement direct du prince d'Orange.

Ce Prince était-il trop éloigné pour permettre, nonobstant cela, au lieutenant-général Meyer d'agir en dehors de la direction du Prince?

Non. — Son Altesse Royale était tout près de là, à la ferme de Coutermans.

Qu'on lise et qu'on juge si, oui ou non, le prince d'Orange est responsable de la reprise du feu de l'artillerie dirigé des boulevards de Louvain sur ses troupes.

Que le général Booms et les Hollandais cherchent, contre toute évidence, à blanchir leur Prince, après des actes pareils, cela se conçoit. — Que le 9^e bulletin ait été rédigé le 12 août, en vue de dissimuler de pareils faits et d'égaler, sur ce point, l'opinion de la nation hollandaise, cela s'explique.

Mais nous, Belges, victimes de pareils actes, accusés de trahison à cause de ces actes, nous avons parfaitement le droit de les faire connaître. — Il serait absurde de nous le contester.

Après ce que je viens de relater, il est superflu, je pense, d'abuser de la patience du lecteur en lui rappelant les détails de la violation de la suspension d'armes à l'auberge du « Tivoli », sur la chaussée de Tirlemont, tout près de Louvain.

J'assume et j'ai toujours assumé, avec une conscience bien tranquille, la répression énergique infligée aux Hollandais, dans cette occasion.

Un jour, peut-être, le général Booms, mieux renseigné lui-même, abandonnera-t-il la fausse appréciation qui lui vient de Belgique sur mon caractère. — Qu'il sache que de mon grade et de ma vie j'avais fait le sacrifice à ma patrie, et que jamais la moindre pensée d'intérêt ou de calcul personnel n'a pu trouver place dans mon esprit.

Tout homme censé, qui voudra reconnaître la vérité, dira ce que nous disons :

La violation de l'armistice provient de la volonté du prince d'Orange.

Mais pourquoi Son Altesse Royale tenait-elle à laisser en contact deux armées dans lesquelles régnait une si grande animosité réciproque ? Pourquoi un général en chef, doué des qualités militaires du prince d'Orange, ayant de la guerre une expérience si complètement acquise, a-t-il fait marcher ses troupes jusqu'à ne les

mettre au repos que sous nos canons à Louvain. — Que ne les arrêtait-il un millier de pas plus en arrière!

Là, elles ne couraient aucun risque; les Belges étaient trop faibles pour lutter, en rase campagne, contre l'armée hollandaise; celle-ci n'avait donc à craindre aucun retour offensif de notre part. Pour exposer ses troupes comme le Prince l'a fait, il doit avoir eu un projet ultérieur, et ce projet ne peut être que celui de nous empêcher de sortir de Louvain et de nous forcer à mettre bas les armes ou à nous adjoindre à lui. Il ne pouvait pas, après avoir fait prendre position à ses troupes sous nos canons, faire chasser les Belges de l'abbaye de Perck et du village de Perck, et attaquer nos postes avancés à la porte de ce nom; attaque exécutée sur l'ordre apporté par le colonel Eckstein, chef d'état-major de la 3^e division, laquelle se trouvait, depuis la veille, sous le commandement direct du prince d'Orange. Entreprendre une pareille attaque, sous nos canons placés sur l'enceinte, ne devient raisonnable, de la part d'un général de la capacité du prince d'Orange, qu'avec la promesse que ces canons ne tireraient pas.

Aussi, que d'efforts furent faits par notre état-major général pour faire taire ces maudits canons! et sans l'énergie et la clairvoyance des capitaines d'artillerie Lauwerys, de Ryckholt, Rigano, Dupont et du lieutenant Soudain de Niederwerth, qui ne cessèrent de faire feu qu'après que les Hollandais eurent vidé la plaine, couverte un instant auparavant de leurs troupes, nous étions emprisonnés dans Louvain.

Rien d'étonnant, dès lors, que ceux sur lesquels on comptait pour rendre muets nos canons ne soient allés

faire au prince d'Orange leurs humbles excuses de ce qui venait de se passer, bien contrairement à leurs intentions et malgré tous leurs efforts.

Le troisième point d'accusation, dont parle le général Booms à sa page 36, est de peu d'importance. Le général Eenens admet que le prince d'Orange n'est pas *directement* en cause. Le Prince a bien envoyé, par le colonel Ceva, l'ordre d'aller occuper, en tout cas, la position convenue sur la montagne de Fer. Il aurait pu dépêcher en ville, à temps, puisqu'il l'a fait plus tard, un de ses officiers, pour aller avec un des nôtres prévenir, en son nom, le duc de Saxe-Weimar qu'une suspension d'armes était conclue, et l'informer qu'il devait laisser libre la route de Malines pour l'évacuation de Louvain.

Le général Booms prétend que j'ai tort de trouver qu'il y avait chez le prince d'Orange « un grain de perfidie en réserve », lorsque, après sa parole donnée à sir Adair et après avoir poussé ses troupes jusque devant Louvain, il continuait ses opérations en faisant occuper Perck par sa gauche et en envoyant à sa droite, sous le lieutenant-général Van Geen, l'ordre d'occuper la route de Malines, pour nous enlever l'unique issue qui nous restât ouverte. « Il est de notoriété, dit-il, que la division Van Geen a été empêchée de satisfaire à cet ordre, surtout par suite de la coopération de la brigade de Favauge au combat de Corbeek-Loo. »

La non-exécution de cet ordre n'est pas un fait de la volonté du Prince ; son intention subsiste. Les auteurs classiques hollandais ne disent pas que le mouvement de la 1^{re} brigade de Van Geen ait été décommandé ; ils expri-

ment, au contraire, leurs regrets de la lenteur des mouvements de la 1^{re} brigade du général Van Geen qui suivait la route de Winghe-Saint-George à Louvain, lenteur qui ne permit pas à l'armée conduite par le prince d'Orange de lier sa droite à la gauche du duc de Saxe-Weimar et de nous enfermer ainsi dans la souricière où *des manœuvres combinées* travaillaient activement à nous pousser et à nous retenir.

Le général Booms dit, à la page 38, que la haine m'aveugle. Le moment du jour auquel se rapporte cette aimable intention à mon égard m'a imposé le strict devoir de bien ouvrir les yeux, car ce qui se passait était d'une gravité toute exceptionnelle. J'ai vu et très bien vu que la masse des troupes du prince d'Orange était au repos, qu'elles étaient disponibles dans la main de leur général en chef pour frapper un grand coup, de concert, sans doute, avec Saxe-Weimar, arrivé à la montagne de Fer.

J'ai vu les Hollandais allant s'emparer de l'abbaye et du village de Perck. J'ai vu les Hollandais à « Tivoli », sur la chaussée, très près de l'endroit où se trouvait le prince d'Orange, attaquer à coups de fusil une flèche armée de deux canons placée sur la route.

Était-ce ou n'était-ce pas le commencement d'une attaque sérieuse? Fallait-il ou ne fallait-il pas repousser ces assaillants? L'affirmative ne paraissait pas douteuse, car, sur un signal du Prince, toutes les troupes qu'il avait placées sous le canon de Louvain, au lieu de les tenir à un millier de pas en arrière, toutes ces troupes, au moment donné, pouvaient s'ébranler et s'élancer sur nous.

Pareille crainte ne fût pas venue à l'esprit des officiers

belges clairvoyants, si le Prince, général d'une grande expérience, parfaitement au courant des usages de la guerre, n'avait pas rompu avec ces usages, en faisant prendre à ses troupes l'étrange position qu'elles étaient venues occuper sous nos canons.

D'après ce qui précède, j'en appelle à tout juge impartial, quelle valeur peuvent avoir les déclamations creuses des pages 38, 39, 40 et 41 du général Booms?

A la page 5 du général Booms, nous lisons cet extrait de Bosscha :

- « Le prince d'Orange se trouvait vers onze heures à
- « portée de canon de Louvain, prêt à frapper le coup
- « décisif,... lorsqu'un second messenger de paix vint déli-
- « vrer l'armée belge du glaive dont elle était menacée...
- « Ce négociateur était sir Robert Adair en personne. »

Ce glaive que le Prince était venu suspendre avec tant d'imprudence sur l'armée belge, glaive représenté par les forces massées sous notre canon, était trop gênant pour que notre artillerie, voyant que ce glaive commençait à sortir du fourreau, ne débarrassât pas notre armée du danger qu'il représentait pour elle.

Notre artillerie commença donc son feu et le continua malgré les vives instances des amis du Prince, qui avaient autorité sur l'armée belge. — Notre feu ne cessa qu'alors que tout danger eut disparu du côté du glaive.

Le 13 août, le lendemain du combat de Louvain, étant à Malines, je me rendis au village de Muizen, où se trouvait le quartier général. Le général de Tieken me reçut

fort bien et ne laissa rien transpirer de semblable à ce que dit, à la page 40, le général Booms « que j'avais agi contre « les intentions de mon général d'armée. » — Contre les intentions du chef d'état-major de notre armée, le général Goblet, qui envoyait les ordres du grand quartier général, *oui*. — Contre les intentions du général de Tieken, *non*. Le général me dit en souriant qu'en présence du Roi, à la réunion des généraux, il avait été question de moi, au sujet des événements de la veille ; que le général Goblet, parlant de l'artillerie, avait dit que les commandants de batterie n'exécutaient pas les ordres donnés ; que, bien qu'il eût fait réitérer à diverses reprises celui de faire cesser le feu, l'artillerie avait continué de tirer ; que le capitaine Eenens avait donné, sous ce rapport, un très mauvais exemple, et que, dans l'intérêt de la discipline de l'armée, cet officier devait être sévèrement puni. Le général de Tieken ajouta qu'il avait alors pris ma défense, et que le Roi, intervenant, avait dit : « Laissons cela, général Goblet, cet officier a peut-être montré trop de zèle, mais une punition infligée pour ce motif ferait un mauvais effet dans l'armée. » Il y a bien loin de là à ce que le général Booms voudrait faire croire à ses lecteurs.

Oh ! oui, nous sommes bien blâmables de ne pas nous être prêtés à la belle opération qui commençait à s'exécuter.

Quant à moi, je n'ai aucun sentiment de haine contre mes anciens frères d'armes des Pays-Bas. Jamais aucun d'eux n'a subi de ma part un mot blessant, quoique bon nombre d'entre eux ne se soient pas fait faute de m'en décocher.

Le général Booms, dans la notice qu'il adresse au général Vandersmissen, a grand tort de confondre avec des sentiments de haine la divulgation des moyens perfides mis en jeu contre nous par Guillaume I^{er}, pour rétablir dans notre pays la domination de deux millions de Hollandais sur quatre millions de Belges. — Il a tort de confondre avec des sentiments haineux la mise au grand jour des trames souterraines de ce monarque, soutenues par la félonie de ceux de nos chefs qui s'étaient laissés gagner par lui. La publication de mon livre devait soulever deux explosions de colère, celle des parents des coupables belges et celle des Hollandais, portés, c'est bien naturel, à répudier l'emploi de l'or versé en abondance par le trésor de leur pays, pour faciliter sa récolte de lauriers, en août 1831.

Comme dérivatif, le général Booms, mal renseigné de Belgique, m'accuse, à sa page 42, de vouloir me glorifier moi-même. Ma nature n'a rien de commun avec celle du paon. — Être, mais non paraître, voilà la règle de conduite que je me suis toujours imposée. — Mes camarades de l'artillerie belge, avec lesquels j'ai servi pendant un aussi grand nombre d'années, n'ont trouvé en moi ni le goût, ni l'habitude de me mettre en avant pour me faire valoir. Cette qualité me manque, le général Booms se trompe en me l'accordant; je la laisse à d'autres et m'en suis toujours abstenu. — Bien de fausses appréciations dont le général Booms s'est bercé si longtemps s'éclairciront sans doute, petit à petit, dans son esprit, par une saine appréciation des faits. Je regarde comme un devoir de justifier l'armée belge de 1831, en reportant la respon-

sabilité de la défaite, que nous avons alors subie, sur quelques compatriotes indignes du nom de Belges, à cause de leur lâche félonie. Si leur *mémoire s'en trouve ravalée*, d'après l'expression très juste employée par le général Booms, c'est à leurs actes qu'ils le doivent. Je les ai mis au grand jour ces actes, pour aider plus tard à écrire l'histoire vraie des premiers mois de notre indépendance. Que parmi les hommes ici en jeu, il s'en trouve dont les noms et les actes sont chers au général Booms, c'est possible; mais je ne puis pas empêcher que les archives judiciaires de mon pays ne contiennent soit des condamnations, soit des dépositions graves à charge de ceux qui portèrent ces noms en 1831. Le général Booms parle d'outrage. — La vérité l'outrage-t-elle? Je n'ai dit, moi, que la vérité, tandis que nos braves soldats ont été outragés, calomniés et tournés en ridicule dans des livres publiés en Hollande.

Dans quel nuage le général Booms laisse-t-il flotter son imagination lorsque, en écrivant pour son camarade belge, le général Vandersmissen, il brode sur le canevas d'un passage de la lettre qui m'a été écrite par celui-ci, et qu'il parle de mon livre, à sa page 42, comme « d'un tison « de discorde qui pourrait rallumer le feu et troubler la « bonne harmonie qui règne entre deux peuples; » et de moi, « comme voulant entraîner mes compatriotes dans la voie « dangereuse des ressentiments. » Que le général Booms se rassure, le peuple belge n'est guère disposé à entrer dans cette voie; mais il aime à connaître la vérité; de là le succès de mon livre.

Je le répète, mes appréciations qualifiées de « fausses et

« non prouvées » je suis à même de les défendre de manière à convaincre tout lecteur impartial par caractère et désintéressé dans la question. — Je garantis l'exactitude de mes citations que le général Booms laisse prudemment à l'écart, en ce qui concerne l'appréciation d'un de ses compatriotes éminents, le comte Vander Duyn de Maasdam, sur le caractère si versatile du prince d'Orange.

Mais, selon le général Booms, la vérité ne peut pas être écrite. Quant à moi, je ne comprends pas la nécessité d'un silence à garder chez nous, en vue du maintien de la gloire des armes hollandaises, au détriment de l'honneur de l'armée belge. J'ai divulgué le moyen auxiliaire auquel avait eu recours le roi Guillaume I^{er}, pour assurer, en Belgique, le triomphe de son armée. Les lauriers de nos vainqueurs brillent d'un éclat plus terne lorsque reflètent sur eux les millions liquidés en 1844, à la seconde chambre des États-Généraux. Le général Booms en montre une vive irritation ; c'est tout naturel. Pourquoi n'ai-je pas gardé le silence ? — Mais par ce motif bien naturel aussi, que moi, Belge, je ne suis nullement obligé de me taire pour laisser à la gloire des concitoyens du général Booms un éclat non terni par les millions sortis de leurs caisses.

Pareille audace, d'après le général Booms, doit être rudement réprimée ; c'est pourquoi il lui paraît tout simple de dire « que la déception — qu'il me suppose — de ne
« pas avoir obtenu, sous une forme quelconque, du gou-
« vernement de son pays, mon absolution du passé, lors-
« que je commandais à Anvers, est une déception dont
« l'amertume, aggravée par d'écrasants souvenirs, a pro-
« duit le mauvais livre que j'ai publié. »

A Anvers, il y a quatre ans, chargé par le gouvernement belge de remettre, à la députation et à la flotte envoyées de Hollande pour les recevoir, les restes mortels de ceux qui avaient été tués en défendant vaillamment la citadelle assiégée, j'ai fait de cette remise une cérémonie des plus imposantes, de manière à mériter l'approbation générale; et aujourd'hui que, pour m'attaquer, tous les moyens sont trouvés bons par quelques hommes dignes de mépris, on va jusqu'à dire qu'à Anvers le chef de la députation n'a pas voulu se rendre chez moi, avec qui il ne voulait avoir aucun rapport. Si ceux qui mettent en circulation un pareil mensonge le débitent aux officiers belges qui m'ont vu dans mon commandement d'Anvers et connaissent mon caractère, ils apprendront d'eux qu'en pareil cas, la députation et la flotte auraient pu s'en retourner sans que j'eusse permis qu'on leur fit la remise des cendres de leurs compatriotes. Si les mandataires de la Hollande avaient voulu, en recourant à un pareil procédé envers moi, s'affranchir de tout devoir de convenance, le roi Léopold, qui, vers cette époque, venait de me donner les témoignages les plus flatteurs de sa haute satisfaction, ne m'eût, sans doute, pas désavoué.

Tout au contraire de ce qu'on cherche à mettre en circulation contre moi, je conserve le meilleur souvenir des relations aussi dignes que bienveillantes qui s'établirent, en cette occasion, entre le général comte Van Limburg-Stirum, le contre-amiral Wichers, commandant de la flotte, et moi.

Bien plus, lorsque j'eus l'honneur de recevoir à ma table le personnage qui représentait en Belgique le roi des

Pays-Bas, S. E. M. Lansberg, avec le gouverneur, M. Pycke d'Ideghem, les généraux en garnison à Anvers et mon état-major, j'ai porté, bien cordialement, un toast au roi Guillaume III, souverain que j'estime et que j'honore, parce qu'il est animé de bons sentiments à l'égard de la Belgique. — Dès demain, dans une circonstance pareille, je serais heureux de boire encore à la santé de ce monarque, sans aucune idée d'obtenir une décoration de la Hollande. — Je n'ai jamais rien fait qui pût me mériter une telle distinction honorifique ; je n'y ai aucun titre, bien au contraire.

La Belgique m'a récompensé des services que j'ai pu lui rendre. Le roi Léopold II m'a comblé sous ce rapport. — Il m'a conféré le plus haut grade auquel on puisse atteindre dans son armée. — Il m'a promu au plus haut grade de son ordre dont je suis grand cordon. Il a daigné m'attacher à sa personne, pendant quelque temps, en qualité d'aide de camp. — Je puis donner au général Booms l'assurance que jamais mes désirs n'ont été au delà et que si, dans ma longue carrière, jamais je n'ai postulé ni avancement, ni décoration, c'est que je n'en suis pas avide.

Il est des hommes qui servent leur patrie par dévouement et d'autres par calcul d'intérêt. — C'était, pour moi, une question de dignité personnelle de me tenir toujours parmi les premiers. — Que le général Booms le sache, car les renseignements qu'il reçoit de Belgique pourraient lui faire croire le contraire, à en juger par le ton qu'il prend à mon égard.

Tous les moyens de dénigrement, je l'ai dit déjà, sont mis en œuvre par le petit groupe de gens qu'a si fortement

irrités l'apparition de mon livre *les Conspirations militaires de 1831*. Entre autres grossières calomnies, j'ai été bien étonné d'apprendre qu'on m'y traitait même de déserteur de l'armée des Pays-Bas; j'en ai fait justice.

Commencant à bien connaître le monde auquel j'ai affaire, j'ai été moins surpris d'apprendre qu'en vertu des principes de Basile, l'on y mettait en circulation cette méchante fable de mon prétendu désappointement à Anvers, à l'occasion de la translation des cendres des défenseurs de la citadelle. Par bonheur, un de mes amis qui a entendu débiter ce nouveau mensonge a eu la confiance de m'en parler et m'a offert ainsi l'inappréciable avantage de faire connaître la vérité au public, en lui indiquant par quels moyens ténébreux on cherche à me nuire dans son opinion, et tout cela parce que j'ai eu le courage de signaler la félonie de ceux dont les descendants se posent, depuis la publication de mon livre, comme mes ennemis déclarés.

Ceux dont ils portent le nom ont abusé de la confiance que la Belgique avait placée en eux, en les élevant à des postes importants en 1830; si j'ai signalé la conduite déloyale apportée dans leur gestion par quelques unes de ces sommités militaires, j'étais pleinement dans mon droit. Ce droit m'a inspiré un devoir à remplir, nul autre ne s'étant dévoué à fournir la preuve que notre défaite de Louvain, au lieu de retomber sur les hommes qui en sont la cause, a pesé pendant près d'un demi-siècle sur la nation belge tout entière, qui fut diffamée et bafouée partout en Europe, à la suite de cette défaite, œuvre des hommes dont j'ai dévoilé la conduite.

Se taire, c'était purifier, après un long silence, la mémoire des coupables.

Écrire, c'était enfin rendre justice à nos bons soldats de 1831, à ceux qui combattirent, le corps brisé par la faim et la fatigue, le cœur navré par la honte de se voir commandés par des chefs dont ils connaissaient les tendances en faveur de l'ennemi, et qui luttèrent si vaillamment contre des forces d'une supériorité écrasante, le 6 août à Houthalen, le 7 à Kermpt et le 12 à Louvain.

Des efforts très actifs, pour m'empêcher de répondre, ont été faits par ceux de ce même petit groupe qui montre beaucoup plus de souci de la gloire de l'armée hollandaise que de l'honneur de l'armée belge de 1831. — L'allégation captieuse du général Booms, disant (page 43) : « Mais si d'un côté je me plais à croire que l'armée belge, que ses compatriotes, mieux inspirés ne se laisseront pas entraîner sur la voie dangereuse où les ressentiments du général Eenens voudraient les conduire », a servi de thème à ce petit groupe si acharné contre moi. — Si je m'étais arrêté devant une considération pareille, l'accusation de trahison, portée très à tort, mais très consciencieusement par MM. les officiers hollandais (pages 23 à 25), le comte de Bylandt, le colonel de Man, le général Tengnagel, le lieutenant-colonel Graves, le général Knoop, M. le professeur Bosscha, continuerait de subsister. — Elle a subsisté jusqu'à ce jour dans l'esprit des Néerlandais ; j'espère que, du moins dans leur for intérieur, ils reconnaîtront leur erreur, si tant est qu'ils soient empêchés de l'avouer par amour-propre national ou par des ménagements qui n'ont rien de commun avec l'austère vérité.

Les bonnes relations s'établissent entre les nations par des intérêts communs et par une estime réciproque. Une opinion individuelle, purement historique, traitant d'événements qui datent d'un demi-siècle, ne peut modifier de tels intérêts. L'opinion même blessante d'un individu isolé est vraie ou fausse. Si elle trouve l'appui de l'opinion publique, elle prend place dans l'histoire.

Si mon livre n'a pas, comme le général Booms semble le croire, l'assentiment des officiers belges, quel peut en être le motif? Est-ce que je ne réhabilite pas l'honneur de leurs devanciers de 1831? J'ai le caractère des officiers belges de la génération actuelle trop en estime pour leur supposer un instant de l'indifférence sur ce point, et surtout une préférence pour la gloire de l'armée hollandaise. Ceux qui se sentent au cœur cette préférence ne forment qu'une très infime minorité.

Mais conviendrait-il qu'un officier belge en activité de service donnât franchement son approbation au livre publié par le général Eenens? — N'y aurait-il pas de sa part imprudence à le faire?... Le général Eenens n'est plus dans l'armée, son influence est nulle.

Tout devient une arme pour me nuire; j'ai rendu à Anvers, à la vaillante garnison qui défendit, en 1832, la citadelle contre l'armée française, la justice laudative à laquelle elle avait droit. Était-ce un motif pour approuver aussi les procédés mis en œuvre contre nous, à Louvain, procédés si peu en harmonie avec le caractère chevaleresque du prince d'Orange?

Pour rester en bons termes avec nos voisins du Nord, nous faudrait-il les flatter, nous soumettre à tous leurs

caprices? Peut-être ne les avons-nous que trop habitués à nous voir céder à toutes leurs exigences, qu'une trop grande condescendance ne ferait qu'étendre de plus en plus, même jusqu'à exiger, de crainte de leur déplaire, que nous gardions un profond silence sur les faits historiques de la campagne de 1831.

A ce sujet, le général Booms se plaint de ce que « je le « blesse dans ses susceptibilités nationales les plus légittimes » (page 42). En effet, il est bien désagréable pour le général Booms que des épines viennent percer la couronne de lauriers dont il aime à ceindre son front victorieux. — Ces épines proviennent de ce que dit le général Knoop (à la page 17 de sa relation de la campagne de dix jours) :

« L'or ne fut pas épargné, et trop de faits particuliers nous apprennent que la corruption « *omkoopig* » a eu lieu sur une grande échelle. Plusieurs officiers généraux reçurent des sommes considérables. »

Elles proviennent aussi de la charge pécuniaire de 21 millions de francs, charge imposée à la nation néerlandaise pour liquider les dépenses provenant du chef de corruption, dépenses qualifiées de scandaleuses par des membres indépendants de la deuxième chambre des États-Généraux, en pleine séance.

J'ai eu l'impardonnable tort de faire connaître ces tristes vérités, qui m'attirent, de la part du général Booms, un véritable débordement d'injures, pour avoir usé dans mon pays, d'un droit constitutionnel, celui d'exprimer

mon opinion par écrit. La forme sous laquelle le général Booms exprime la sienne me prouve qu'il me regarde comme un homme abominable.

Il ignore sans doute que j'ai fait toute ma carrière sans que la faveur me vint en aide. Dans de pareilles conditions, l'homme qui arrive au sommet, l'homme auquel a été confié par son Roi, à l'heure du danger, en 1870, l'un des commandements les plus importants du pays, n'est pas, comme le général Booms semble le croire, indigne de quelques égards. — Je pensais que la palme pour la grossièreté du style épistolaire appartenait à deux généraux belges, mais depuis que j'ai lu la lettre du général hollandais à son cher camarade d'Algérie, je pense qu'il peut lutter sans désavantage, car il possède un répertoire d'adjectifs injurieux des plus richement fournis.

Le 7 octobre 1875.



POST-SCRIPTUM

L'auteur de cet écrit vient d'être frappé par le cabinet belge d'une mesure flétrissante dans une cause où se trouve en jeu l'honneur de la Belgique.

C'est là une question de principe dans laquelle il importe que l'homme s'efface entièrement.

Les Hollandais nous ont accusés d'avoir tiré sur eux par trahison, en violant la suspension d'armes le 12 août 1831 à Louvain.

Le général Eenens soutient que les Hollandais ont violé l'engagement pris et non les Belges. — Les Hollandais craignent que la vérité ne se fasse jour. Le ministère Malou leur vient en aide et veut fermer la bouche au général Eenens, qui refuse de se laisser bâillonner. On le destitue de ses fonctions d'aide de camp du Roi. — Le ministre-chef du cabinet, toujours très empressé quand il s'agit de plaire aux Hollandais, aura oublié de penser à la question d'honneur national et se sera dépêché de sacrifier celui qu'ils lui indiquaient.

Deux alternatives s'offraient au cabinet :

1° Se soumettre à l'exigence du gouvernement des Pays-Bas, en expulsant le général belge de la position

honorifique qu'il occupait au palais de Bruxelles ; — c'est ce que nos ministres se sont empressés de faire ;

2° Le cabinet, s'il l'eût voulu, pouvait répondre à la réclamation du gouvernement des Pays-Bas qu'il s'agit d'une question militaire sur une campagne faite en Belgique, il y a près d'un demi-siècle ; que cette question, toute d'histoire, n'implique point de caractère politique ou d'actualité.

Notre gouvernement, n'ayant pas qualité pour apprécier des questions d'histoire militaire, ne peut trancher, en donnant tort à un général belge, le débat historique engagé par celui-ci, pour justifier notre armée d'une accusation de trahison portée contre elle en 1831, bien que, d'après l'écrivain belge, elle en soit innocente.

En empêchant celui-ci d'écrire, notre cabinet pose aux yeux du public un acte antinational, puisqu'il se range du côté de la thèse hollandaise contre la thèse belge.

Le gouvernement des Pays-Bas compte dans son armée, pour soutenir un débat de cette nature, assez d'officiers capables de réfuter le général Eenens, s'il est dans l'erreur. Mais le gouvernement belge est venu mal à propos se mêler à une discussion au sujet d'un événement historique aussi éloigné de notre époque.

Si le gouvernement des Pays-Bas adressait au nôtre quelque juste réclamation au sujet d'un fait d'actualité, d'un fait politique et non d'une question d'histoire, rien de mieux que d'y faire droit.

Mais des deux alternatives, la mauvaise fut choisie.

ANNEXE

Voici comment un étranger, peu favorable aux Belges, apprécie les suites de notre défaite¹ :

« La politique et l'utilité d'une expédition tentée avec la connaissance de la neutralité prussienne et en face de l'intervention armée de la France et de l'Angleterre, ont été mises en question. Il est vrai que le prince d'Orange fut loin de retirer tous les avantages qui pouvaient résulter de sa supériorité et de la faiblesse de ses ennemis, s'il avait agi avec plus d'activité et d'énergie; mais il n'est pas douteux qu'un avantage moral essentiel n'ait été le résultat de cette courte campagne, dont le plan avait été longtemps concerté et même soumis au jugement de quelques uns des plus habiles stratégestes étrangers et, entre autres, du colonel prussien Scharnhortz, qui se trouvait au quartier général hollandais. Cette expédition releva et ranima la nation hollandaise et l'armée, et servit à les rallier plus fortement autour du monarque. Elle remplaçait l'héritier du trône dans la confiance des troupes et l'affection du peuple, qui ne lui avait pas encore pardonné sa prédilection pour les Belges, ni la conduite qu'il avait tenue à Anvers; elle rétablissait l'honneur de l'armée hollandaise, si cruellement blessé par la déplorable attaque de Bruxelles et par les défaites non moins honteuses de

¹ Charles White. *Révolution belge de 1830*, tome III, pages 171 et suivantes.

Waelhem et de Berchem. Non que cela fût strictement juste; car, s'il peut y avoir beaucoup de gloire dans le succès obtenu par une poignée de volontaires indisciplinés sur les troupes régulières, pourvues de cavalerie, d'une artillerie suffisante et de tout ce qui est nécessaire pour faire la guerre, il n'était pas très honorable d'obtenir la victoire au moyen de troupes disciplinées et bien organisées sur une multitude à peine armée. Cette expédition servait encore à tourner plus que jamais la sympathie générale en faveur de la Hollande. Elle opéra favorablement sur le point de vue politique, au point d'amener le retrait des dix-huit articles et de les remplacer par un traité se rapprochant beaucoup plus des bases originaires de séparation. Enfin, si la France ne fut pas intervenue, les Hollandais pouvaient accomplir leurs projets et dicter leurs conditions dans la capitale de la Belgique. Quelque susceptible de critique que cette opération militaire puisse avoir été, en ce qui a rapport à la rapidité de l'exécution, le plan était admirablement conçu pour assurer le succès et il offrait la preuve convaincante de l'irrésistible supériorité de l'unité et de la subordination sur les dissensions et l'anarchie. L'expédition produisit encore un autre résultat avantageux : ce fut de démontrer à l'Europe l'impuissance des corps désorganisés quand ils agissent sur un terrain ouvert contre des troupes régulières. Le succès extraordinaire, remporté par les patriotes en 1830, faisait penser à quelques uns qu'on pouvait mépriser les maximes de tactique résultant de l'expérience des âges; le désastre de 1831 rétablit cette question sous son véritable point de vue. »

RÉPONSE

AU

GÉNÉRAL KESSELS

Le général Kessels m'a adressé une longue lettre de virulents reproches. Par cet écrit, qui semble être un essai de mémoire justificatif, il me somme en quelque sorte de rectifier la relation de « faits offensants pour la mémoire de son père ».

Ma relation étant de tout point conforme à la stricte vérité, je n'ai rien à rectifier.

Le général Kessels, en bon fils, se fait illusion sur l'innocence de son père, qui avait beaucoup remué et agi, à Anvers, en faveur du prince d'Orange : lui, officier supérieur, il répandait, dans les lieux publics de cette place, *des bruits calomnieux pour l'armée, compromettant sa sûreté et celle de l'État.* (Termes extraits de la dépêche du général de division Nypels au Ministre de la guerre, en date du 7 février 1831.)

Ces agissements du major Kessels, qu'on ne peut avoir la bonhomie de qualifier autrement que d'actes

de trahison envers le gouvernement belge qu'il servait, offraient ceci de particulièrement dangereux, que les propos se tenaient devant l'ennemi, maître de la citadelle d'Anvers et de la Tête de Flandre par un corps de ses troupes, et de la rade d'Anvers par sa flotte.

Le général Kessels trouve la justification de son père dans sa mise en liberté, faute de preuves. Les contemporains savent que, dans les premiers mois de notre indépendance, la haute Cour militaire procédait ainsi : les conspirateurs orangistes, pris en flagrant délit, étaient mis en liberté, malgré l'évidence des preuves, sous le seul prétexte de l'insuffisance de celles-ci, et, aux yeux du public, l'élargissement des lieutenants-colonels Ernest Grégoire et Edeline fut un véritable scandale.

Le général Kessels, en divulguant la correspondance entre nous échangée, en appelle à l'opinion publique ; je me vois obligé de le suivre devant ce juge désintéressé, que j'ai à cœur de convaincre par l'affirmation bien réelle de ce que contient mon livre.

Mieux eût valu peut-être épargner au public l'ennui d'une discussion toute personnelle, sans intérêt pour lui, dont ne l'ont que trop occupé déjà, à diverses reprises, les parents des coupables. — Ces parents se sont ligüés entre eux pour amoindrir la valeur du livre que j'ai publié et qui leur cause une bien vive contrariété.

C'est à la justice maintenant à trancher la question en litige; il me faut attendre l'issue du procès que m'intente le comte Goblet.

Je ne répondrai donc plus au feu roulant de réclamations dirigées contre moi par des parents et des adhérents intéressés dans la question. Le jugement prononcé, je ferai, s'il y a lieu, une réponse collective; car je craindrais de fatiguer le public en entrant dans l'espèce de dédale où voudrait m'entraîner la tactique des adversaires qui se dressent devant moi. Ces adversaires, à la suite d'un long silence fait et gardé pendant des années et après disparition de la majeure partie de la génération de 1830, ont fini par regarder l'irresponsabilité devant l'histoire comme un droit acquis, au même titre que l'impunité dont avaient été favorisés les coupables de félonie.



Quelques observations sur la réponse du général-major Kessels à l'ouvrage les Conspirations militaires de 1831.

L'indignation et l'exaspération que dit éprouver le général Kessels, en présence de ce qu'il appelle (à la p. 19 de sa brochure) « mes attaques intempestives, mordantes et sans la moindre retenue, empreintes de haine » et de vengeance et produites sans preuves, » me valent de sa part une réponse qu'il publie sous un titre trop général, sa brochure étant écrite au point de vue spécial du major son père, qui n'a joué dans les conspirations militaires de 1831 qu'un rôle infime ; et, si j'en ai fait mention, c'est parce que la marche sur Bruxelles, à laquelle le major d'artillerie Kessels semblait vouloir décider le colonel Kénor, aurait coïncidé avec le mouvement du lieutenant-colonel Grégoire, à Gand.

La publication du général Kessels se compose d'une lettre à mon adresse, de ma réponse à cette lettre, dont il retranche tout un passage, de commentaires sur cette réponse et, finalement, d'une seconde lettre de lui.

Le général Kessels, qui prône si haut la loyauté à laquelle j'aurais, selon lui, manqué envers le major son

père, oublie de se montrer loyal dans la reproduction de ma réponse, puisqu'il en fait disparaître sans gêne ce qui suit :

« L'opinion que vous exprimez si fort sur l'innocence
« de votre père n'était pas partagée par ceux qui l'ont
« connu.

« *Les beaux sentiments, surtout entre militaires, dites-*
« *vous, et les bons procédés ne gâtent rien.*

« Vous avez parfaitement raison ; mais ces beaux senti-
« ments, ces bons procédés doivent-ils aller jusqu'au dégui-
« sement de la vérité sur un épisode presque oublié de notre
« histoire nationale ? — Le public belge n'est-il donc plus
« en droit de connaître ce qui l'intéresse vivement dans
« cette partie de notre histoire, parce qu'une telle publi-
« cité déplaira aux fils de ceux qui ont joué un vilain rôle,
« consigné dans les archives de la haute Cour militaire ?
« D'après votre lettre, vous semblez croire, Monsieur le
« général, que j'ai quelque intérêt à blâmer le major votre
« père, que quelque motif particulier me porte à lui en
« vouloir. — Je ne lui en voulais que pour le dégoût
« inspiré par un homme qui, lancé dans les hasards de
« notre révolution, après avoir vaillamment combattu
« pour elle, faisait *tête à la queue*, quelques semaines
« plus tard, et se livrait à la propagande en faveur de
« l'ennemi que combattait la révolution triomphante,
« révolution à laquelle le major Kessels, votre père, devait
« un grade inespéré pour lui. »

Lorsque, sans en prévenir le lecteur, on trompe, par une longue suppression, une lettre qu'on dit reproduire, on

n'est pas en droit d'accuser les autres de déloyauté, on se confesse soi-même d'un tel péché.

Puisque, suivant l'aveu exprimé par le général Kessels, à la page 19 de sa brochure, « les beaux sentiments, « surtout entre militaires, et les bons procédés ne gâtent « rien, » pourquoi donc, au mépris de si belles maximes, supprime-t-il, dans la reproduction de ma réponse à sa lettre, tout un passage gênant? Ne fallait-il que cette circonstance embarrassante pour lui faire abandonner sitôt une aussi bonne théorie pour une pratique mauvaise? Celui enfin qui prêche la loyauté ne s'impose-t-il pas le devoir de ne pas l'enfreindre?

Les lecteurs du général Kessels ne partageront sans doute pas les illusions qu'il se crée au sujet de son père.

Il croit et avance à tort (page 45 de sa brochure) que, « pendant les quatre journées de septembre, son père combattit comme commandant d'artillerie ».

Pour relever cette inexactitude, nous reproduisons ici ce que contient un imprimé de l'époque, intitulé : « Notice « biographique sur le général Mellinet, commandant de « l'artillerie bruxelloise et liégeoise, dans les mémorables « journées des 23, 24, 25 et 26 septembre 1830.

« *Organisation et rapports des journées des 23, 24, 25
« et 26 septembre 1830.*

« Les artilleurs des pièces n° 1, 2, 3 et 4 certifient que
« le salut de leurs personnes et de leurs pièces est dû au
« dévouement du général Mellinet, qui, à leur prière, a
« bien voulu prendre le commandement de l'artillerie,
« dont il a été seul chargé.

« Après l'action, tous les artilleurs se sont réunis pour
« nommer leurs chefs au scrutin, ce qui a été effectué
« comme il suit :

« Rendant justice au talent et à la bravoure du général,
« ils l'ont nommé, à l'unanimité, leur commandant en
« chef.

« Chefs de pièces : MM. Lambotte, Vandertaalen, Van
« Bael, Delfosse.

« Capitaine en 1^{er}, M. Dufossé; capitaine en 2^d, M. Lefebvre; 1^{er} lieutenant, M. Jourdain; 2^e lieutenant, M. Deney (Liégeois).

« Tous ces chefs, nommés à l'unanimité, ont été salués
« par les vivats répétés de leurs camarades.

« *Signé* : L. Lefebvre, Lambot, J.-J. Poull, G.-J. Bour-
« nons, Jacot Deprins, Potschaver, N.-L.-D. Van Bax,
« Devich, Rombeaux, fourrier, Dufossé.

« Le général, MELLINET,

« *Le Commandant en chef des forces mobiles de la Belgique,*

« JUAN VAN HALEN. »

Il en résulte que Kessels ne commanda point l'artillerie dans les journées de Septembre 1830; c'était Mellinet, et, lorsque celui-ci prit le commandement de tout le corps de volontaires, qui poursuivit les Hollandais sur la route d'Anvers et combattit notamment au pont de Waelhem, Kessels n'avait pas de commandement.

L'artillerie, qui prit part aux combats des journées de Septembre, connue plus tard sous la dénomination d'artillerie bruxelloise, finit par être incorporée, sous le n° 11, parmi les batteries de campagne de l'armée régulière.

Jusqu'à ce moment, elle resta attachée à l'ancienne brigade Mellinet, commandée par le colonel Vanden Broeck.

Le major Kessels n'en fut jamais le commandant, quoique le général Kessels le dise dans l'état de service de son père, publié dans sa brochure (page 43).

Lorsque le général Niellon marcha avec une autre colonne de volontaires, pour tourner la gauche de l'armée hollandaise, il reçut une demi-batterie, que l'auteur dirigea sur Louvain, d'après un ordre du gouvernement provisoire, alors qu'en qualité de 1^{er} lieutenant d'artillerie, il remplissait, à Namur, les fonctions de commandant de cette arme.

A son arrivée à Louvain, cette demi-batterie fut adjointe à la colonne de Niellon et mise sous le commandement de Kessels, qui la dirigea avec beaucoup de bravoure.

Il s'ensuit que le rôle de commandant d'artillerie ne commença, pour le major Kessels, qu'à partir de ce moment et, pour mieux spécifier, à partir de la prise de Lierre.

Le général Kessels, alors encore enfant, ne savait pas ce qui se passait, bien qu'il accompagnât son père, pour entrer dans la carrière militaire, en obtenant le grade d'officier.

Il paraît convenable au général Kessels que je sois seul de mon avis et, pour préparer cet isolement, il se permet de trancher cavalièrement toute la question. De part et d'autre, cependant, appel étant fait à l'opinion publique, il faut laisser à celle-ci le temps d'asseoir son jugement en connaissance de cause. Il ne suffit pas de dire qu'on me laisse seul avec mon opinion (page 18 de sa brochure),

il faut amener le public à partager cette manière de voir. Mais le général Kessels ne dispose pas de l'opinion comme des régiments de sa brigade, pour la faire manœuvrer à son gré. Jalouse de se gouverner elle-même, l'opinion ne subit pas de joug; tenant à se convaincre, elle aime à séparer l'erreur de la vérité et n'accepte que le fruit mûr de sa propre réflexion. Donc, point d'impulsion forcée ou intempestive.

Le major Kessels était bien connu de la génération de 1830 et, à part la bravoure et l'élan devant l'ennemi, il était connu d'une manière peu avantageuse. Le général Kessels l'ignore sans doute; mais, en tout cas, puisqu'il vient de publier l'état de service de son père et tant de certificats, il aurait dû se poser cette question bien simple: Comment un homme pareil, dont moi, son fils, je prône si haut les services rendus, le mérite et le caractère, a-t-il terminé sa carrière militaire dans l'unique grade qu'il est parvenu à se faire octroyer en Belgique, grâce à la révolution? Major du 1^{er} novembre 1830, s'étant distingué dans les combats contre les Hollandais, Kessels n'a jamais obtenu, malgré les nombreux certificats publiés par le général son fils, aucun avancement, et major, sans plus, il est mort en Belgique.

A la nullité tout exceptionnelle de cette carrière ne faut-il pas une cause?

Le principal argument sans cesse invoqué par le général Kessels, c'est que la haute Cour de justice militaire, n'ayant pas trouvé de preuves à charge du major Kessels, a ordonné sa mise en liberté sur le champ. (Note au bas de la page 48 de la brochure citée.)

Dans l'esprit des gens bien renseignés sur ce qui se passait alors, le fait de l'acquittement des conspirateurs orangistes n'offrait que peu d'importance pour déterminer leur culpabilité réelle. La preuve du bon fondement de cette opinion découle du changement radical que subit la haute Cour militaire dans son organisation et ses attributions. Cette Cour avait donné diverses preuves de son excessive indulgence en faveur des conspirateurs orangistes. Bien plus, elle en avait elle-même fait l'aveu, aveu que l'on peut considérer comme officiel, puisqu'il eut lieu dans son discours au roi Léopold I^{er}, qui, lors de son inauguration, reçut les corps constitués. Faisant allusion aux conspirations militaires, cette Cour disait « qu'elle était « persuadée que sous son règne elle n'aurait plus à s'occuper de ces affaires graves et délicates, dans lesquelles « l'application d'une loi sévère répugne au magistrat « intègre et philanthrope. »

Cette mise en liberté, sur laquelle s'appuie le fils pour justifier le père, se reproduit exactement sous la même forme en faveur du lieutenant-colonel Edeline.

C'est un fait avéré que la haute Cour militaire, après avoir, lors de l'attentat du lieutenant-colonel Grégoire, envoyé à Gand son auditeur général et quelques uns de ses membres, refusa de juger et de punir un chef de rebelles pris les armes à la main, à la suite du combat de sa troupe contre les défenseurs du gouvernement qui lui avait confié le commandement de cette troupe.

La haute Cour recula donc devant l'accomplissement de la mission pour laquelle elle était instituée : l'application des peines encourues par les militaires.

La mise en liberté faute de preuves, qui paraît si concluante au général Kessels, était une formule usitée en pareil cas, pour soustraire au châtiment ceux qui s'étaient fait prendre travaillant au retour du prince d'Orange. « Les dépositions étaient vagues, incohérentes, on n'en « pouvait former un faisceau de preuves. »

Ceux qui lisent attentivement les dépositions concordantes et bien explicites de trois témoins, hommes des plus honorables, les lieutenants-généraux Van Casteel, Soudain de Niederwerth et feu le colonel Lauwerys, reconnaissent à l'évidence que la haute Cour militaire était imperturbablement résolue, à cette époque, de ne pas condamner ceux qui, en se dévouant à la restauration de la maison d'Orange, se faisaient attraire en justice.

Telle qu'elle se trouvait composée en 1831, cette haute Cour trouvait encore d'autres finasseries en faveur des individus qu'elle voulait tirer du mauvais pas où ils étaient tombés.

Elle choisit, pour la mise en jugement du lieutenant-colonel Edeline, le moment de l'arrivée à Bruxelles de notre nouveau roi Léopold I^{er}. Toute la population était sur pied, dévorée qu'elle était par l'impatience de voir le souverain si vivement désiré par les Belges. Pour assister à son inauguration, des parents et des amis des Bruxellois étaient arrivés de la province et ne laissaient pas à leurs hôtes le loisir d'aller au tribunal. La salle d'audience était presque déserte et l'arrêt eût été rendu devant les murs seuls, si quelques amis du lieutenant-colonel Edeline ne s'y étaient présentés, afin d'applaudir à l'acquittement, dont l'annonce anticipée avait été mise en circulation. Le jugement était sans appel.

Le général Kessels voudrait néanmoins que les arrêts prononcés dans de pareilles conditions fussent admis comme des preuves irrécusables d'innocence.

A ceux qui ferment obstinément les yeux pour ne pas reconnaître les fautes de leurs parents, l'appréciation d'un tel fait doit s'offrir sous un tout autre aspect qu'à ceux qui ne cherchent que la vérité.

Cet état de choses appelait un remède, et c'est à cause d'un grand nombre de preuves de partialité, toujours données par la haute Cour dans un sens déterminé, qu'elle finit par subir une radicale réforme. Tombée dans le discrédit, elle fut modifiée en ce sens qu'elle ne se composa plus de juges inamovibles, mais qu'elle se forma désormais d'officiers généraux et supérieurs, désignés par la voie du sort et changés chaque mois.

Ses arrêts cessèrent d'être irrévocables, ils furent soumis à la Cour de cassation.

Ne perdons pas de vue que l'arrêt irrévocable prononcé en faveur du major Kessels est antérieur à cette réorganisation.

Après ce que nous venons de dire sur cet arrêt, que le général Kessels considère comme une preuve irrécusable, continuons l'examen des notes qu'il ajoute à la reproduction de ma lettre.

A la page 49, note 3°, il voudrait bien faire admettre par moi, au lieu de ce que j'ai entendu dire au major son père, ce que celui-ci, dans le but de se disculper, a trouvé bon de substituer à ses compromettantes paroles. Cela n'est pas admissible.

Dans la note de la page 51, le général Kessels demande

quelle analogie il y a à établir entre la conduite du lieutenant-colonel Grégoire et celle du major Kessels ? Il est évident que la conduite du major Kessels n'était qu'une simple tentative de complot, tandis que la conduite du lieutenant-colonel Grégoire était la complète exécution d'un complot. Il en résulte que les juges, absolvant Grégoire, qui mettait à exécution son complot, pouvaient, à plus forte raison, absoudre Kessels de sa simple tentative de complot. Il n'en résulte pas une preuve de l'innocence du major Kessels.

A la page 55, le général Kessels proteste parce que, dans mon livre, « j'extraits, dit-il, des pièces du procès ce « qui est défavorable à l'accusé, pour le porter à sa charge, « tandis que j'ai soin de cacher ce qui plaide en sa « faveur. »

Si toutes les pièces du procès avaient été reproduites, le lecteur eût bien vite abandonné ce livre. Après un dépouillement complet, j'ai publié l'appréciation qui s'était formée dans mon esprit et, pour soutenir cette appréciation, j'ai cité ce qui l'avait fait naître. La discussion de ma manière de voir est un ennui à épargner aux lecteurs de mon livre, elle trouve sa place à l'occasion des notes du général Kessels.

Dans sa note de la page 51, le général Kessels oublie le ton qui convient à une discussion destinée à éclairer le lecteur ; il donne à son père l'allure d'un pourfendeur de montagnes, prêt à justifier ses anciennes tentatives orangistes, par l'emploi des armes, et à réprimer ainsi ses interlocuteurs. Quant à moi, il voudrait me mettre, devant son père, dans l'attitude d'un homme intimidé, d'un poltron. Si c'est ainsi que son imagination me présente à ses

yeux, il verse dans la plus complète erreur. Le général Kessels ne me connaît pas. Jamais, jusqu'ici, je n'avais eu avec lui aucun rapport ni de service, ni privé; mais ceux qui m'ont connu, pendant ma longue carrière militaire, m'ont toujours trouvé fort peu accessible à l'intimidation et, par caractère, toujours porté à dire *haut et clair* ce que je pensais des conspirateurs orangistes.

A la page 61, le général Kessels répète que « c'est une infamie de ne pas citer les noms de certains chefs de notre armée qu'on dit avoir été corrompus par l'or hollandais. »

Les gros mots semblent servir au général Kessels pour couvrir la pauvreté de son argumentation.

Je cite ce que le général Knoop a publié en Hollande : *Trop de particularités ont été connues pour que l'on puisse douter encore que la corruption (omkoopings) a été pratiquée sur une grande échelle. Différents généraux reçurent de fortes sommes.*

Vingt et un millions furent votés par la seconde Chambre des États-Généraux à La Haye, afin de liquider les sommes absorbées en Belgique pour la restauration de la maison d'Orange. Dans la séance du 28 février 1844, M. Van Sasse Van Ysselt, blâmant cette dilapidation des finances hollandaises, disait hautement « qu'on voulait légitimer, par un bill d'indemnité, des millions de dettes inconstitutionnellement contractées, et acquitter, à l'aide d'un moyen non moins scandaleux, de scandaleuses dépenses qui ne sauraient supporter l'épreuve d'un contrôle légal. »

Mais qui a pris part au partage d'une aussi grosse

somme?... Est-ce un tel...? Est-ce un tel aussi?... Est-ce un tel encore?... Car l'or distribué était très abondant. Nous n'en savons rien, mais il est clair que l'argent a été reçu par quelques uns; le général Knoop en indique l'emploi.

Cette forte demande de crédit aux États-Généraux, cette indication de la dépense sont des faits positifs, indéniables.

Malgré cela, le général Kessels trouve que j'aurais dû me taire, faute de preuves. Il faudrait sans doute que je lui amenasse des témoins ou que je lui montrasse des reçus !

« Je laisse peser, dit-il, d'aussi graves accusations sur des innocents. » Les innocents sont ceux qui restèrent fidèles au gouvernement qu'ils servaient et mon accusation retombe sur ceux qui, servant ce gouvernement, travaillaient au retour de son ennemi, le prince d'Orange.

C'est à ces derniers que s'adressaient les largesses du trésor hollandais; c'est dans les mains de plusieurs chefs belges que passait l'or corrupteur. C'est à ceux-là que s'adressent mes graves accusations; c'est sur eux qu'elles pèsent d'un poids cruel.

Le général Kessels est sans doute l'homme compétent duquel doivent émaner les tentatives de justification touchant la mémoire de son père. Il n'appartient qu'à lui de décider de l'opportunité de ces tentatives; mais c'est le public qui les juge dans leur résultat, et, d'après son appréciation, les charges qui pèsent sur la mémoire du major Kessels se trouveront aggravées ou atténuées. Au général Kessels incombe ainsi l'entière responsabilité du résultat final.

S'il a fait un faux mouvement, aboutissant à un résultat

négalif, ce n'était pas la peine de lancer à pleines mains l'injure et la calomnie à celui qu'il accuse de haine et de vengeance. Je ne porte de haine à personne et n'ai aucune vengeance à exercer. Les seuls sentiments que je professe sont l'estime pour ceux de mes concitoyens qui ont loyale-ment rempli leur devoir envers l'État belge, dont ils portaient la cocarde, et le mépris pour ceux qui y ont manqué.

Le général Kessels a grandement tort de chercher à me déconsidérer lorsque, par des calomnies mises en relief à la page 19 de sa brochure, il m'accuse « d'attaques intempestives, mordantes et sans la moindre retenue, empreintes de haine et de vengeance..., attaques impitoyables et sans preuves. » Si, comme il le dit, il a lu mon livre avec la plus vive attention, n'a-t-il pas rencontré les preuves? n'a-t-il pas vu et compris combien elles sont accablantes pour son père? Va-t-il adresser aussi ses grossiers démentis aux lieutenants-généraux Van Casteel et Soudain de Niederwerth, à cause de leurs dépositions à la haute Cour militaire? — Le général Kessels, qui m'accuse de manquer de toute retenue, en montre-t-il à l'égard de celui qui consacre son temps et ses peines à un but louable, la revendication de l'honneur de l'armée belge de 1831? Lui qui occupe un grade très élevé sous le même drapeau, il devrait épargner ses phrases impitoyables à moi, qui viens de démontrer aux Hollandais qu'ils étaient dans l'erreur en accusant de trahison les Belges qui, à Louvain, repoussèrent à coups de canons une attaque, continuée en violation de la suspension d'armes convenue. Cette idée d'une trahison de notre part était cependant fort enracinée dans l'esprit de nos voisins du Nord.

Des injures comme celles que m'adresse le général Kessels ne m'attristent pas ; je n'en tiens aucun compte en présence du but que j'ai voulu atteindre. Ce but me console et me fortifie contre les outrages que me prodiguent des parents exaspérés de voir rompre, après tant d'années de quiétude pour eux, un silence dont la prolongation indéfinie leur semblait un droit acquis. — De ce silence prolongé provient chez eux certaine prédisposition à confondre l'impunité avec l'innocence, et ils se sentent excités par cette confusion même à maudire celui qui s'attache à faire connaître la stricte vérité.

Le général Kessels, dans sa note, page 62, voudrait que l'auteur qui a écrit *les Conspirations militaires de 1831* eût la circonspection de passer sous silence des faits aussi graves et aussi déshonorants. — Mais alors, comment rejeter sur les vrais coupables la honte de notre défaite d'août 1831 et comment en exonérer notre armée de cette époque ?

Il n'est pas donné à chacun de mettre l'honneur du pays au dessus de l'esprit de famille.



RÉPONSE

AU

BARON DE FAILLY

Le baron de Failly tente une seconde fois de justifier le général, son père. Dans sa réponse à mon livre, il se lance dans des questions militaires dont il ne comprend pas le premier mot. Il m'attaque en aveugle ; et, puisqu'il le prend sur le ton choisi par le groupe de criards ligués contre moi, je n'aurai pas de grands ménagements de style à garder envers lui ; adoptant une des formules de son fidèle allié, le général Booms, je dirai crûment qu'il ne s'est pas fait faute d'altérer le plus souvent la vérité ; mais, contrairement à la tactique habile du général hollandais, je ne me contenterai pas d'émettre des assertions, j'aurai soin de les appuyer de preuves.

A la publication des *Conspirations militaires de 1831*, il y avait à choisir, par ceux qui portent les noms des hommes flétris par ce livre, entre trois partis :

Réfuter le livre ;

Garder un prudent silence et partager la douleur nationale et le regret provenant des fautes de leurs pères ;

Se redresser avec acharnement devant l'auteur.

Le premier moyen était impraticable d'après les preuves qui existent.

Le second était le plus sage ; il n'a pas été employé.

Le troisième fut adopté et mis en œuvre avec une violence inouïe, mais sans succès, quant au livre.

Néanmoins, les positions avantageuses occupées par des descendants des traîtres de 1831, l'intérêt qu'ils avaient en commun, avec les Hollandais, d'attaquer l'auteur leur ont donné l'expédient d'agir sur le conseil des Ministres et de faire destituer le général Eenens de la place honorifique qu'il occupait près du Roi.

Quant au livre, l'authenticité de ce qu'il contient n'a pas été ébranlée jusqu'ici, malgré les vigoureux efforts de ceux qui veulent s'arroger le privilège d'empêcher la vérité historique de se faire jour en Belgique. — S'il y a eu, en 1831, des défaillances coupables et dangereuses, il faut les flétrir ; il ne faut pas encourager, par le silence, un aussi pernicieux exemple.

Ne sutor ultra crepidam.

Des personnalités à mon adresse, des assertions sans valeur, des démentis de faits parfaitement avérés, tels sont les éléments dont se compose la brochure de M. de Failly¹.

On y cherche en vain des arguments sérieux qui puissent justifier quelque peu le général de Failly, et l'opinion publique, qui l'a si justement condamné depuis longtemps, ne modifiera pas son jugement.

On pourra se convaincre de la justesse de ce que j'avance, en me suivant dans l'analyse que je vais faire de l'ouvrage de M. de Failly.

« LES CONSPIRATIONS MILITAIRES ont paru, et on a cherché avidement les preuves des audacieuses allégations de l'auteur. Ces preuves historiques ou juridiques démontrant la culpabilité du général de Failly, où sont elles? »

¹ Réponse du baron de Failly à l'ouvrage *les Conspirations militaires de 1831*, par M. le lieutenant-général à la retraite Eenens. Bruxelles, Muquardt, 1875.

Ces preuves existent : le colonel Huybrecht ¹, le général Niellon ² et bien d'autres les avaient mises au jour avant moi.

Si M. de Faily ne les a pas trouvées dans les ouvrages de ces écrivains et dans le mien, c'est qu'il a fermé les yeux, afin de s'épargner la tâche impossible d'en détruire la valeur.

« Le général Eenens se distingue par la violence du langage; c'est son principal mérite. Pour le surplus, il s'appuie presque constamment sur des ouï-dire et par-fois même sur des clabaudages d'antichambre. »

Que mon langage plaise ou déplaise à M. le baron, cela m'est parfaitement indifférent : il me suffit qu'il soit vrai.

Quant aux « ouï-dire » et aux « clabaudages d'antichambre » dont je me suis servi, ce sont :

Des arrêts de la justice de mon pays, des pièces qui se trouvent dans les archives de nos tribunaux, un grand nombre d'autres documents officiels, des ouvrages écrits par des auteurs recommandables et qui n'ont pas été réfutés et, enfin, le témoignage de mes yeux.

M. de Faily dit qu'« on peut se demander si M. le général Eenens, malgré ses emportements, n'a pas montré une prudence extrême en attendant patiemment la disparition de ceux qui auraient pu lui répondre comme acteurs ou comme témoins. »

J'ai toujours usé d'une grande liberté de langage dans

¹ *Histoire polit. et milit. de la Belgique (1830-1831)*, Bruxelles, 1856.

² *Histoire des événements militaires et des conspirations orançoises en Belgique de 1830 à 1835*. Bruxelles, 1868.

mon appréciation des hommes qui ont cherché à nous ramener sous la domination hollandaise. Tous ceux qui me connaissent savent que je les ai toujours hautement condamnés.

Ce n'est donc pas une extrême prudence qui m'a empêché de publier plus tôt mon livre.

A quoi me serais-je exposé, du reste, en le publiant du vivant des hommes dont il s'occupe?

Quel est celui d'entre eux qui eût osé élever la voix?

Le général Vandersmissen? Je lui aurais imposé silence en mettant sous ses yeux sa lettre à lord Wellington (annexe *A*) et les deux jugements de la justice de son pays qui l'ont condamné. (Annexes *B* et *C*.)

Le général Daine? Il aurait publié peut-être un deuxième « mémoire justificatif », mais il ne serait, pas plus que jadis, parvenu à obtenir sa réhabilitation.

Le général de Failly? Il se serait tû! car il a eu l'occasion de se justifier devant la commission d'enquête instituée après nos désastres. Il n'a pas répondu à la réquisition qui lui a été faite de se présenter devant elle; il a fui tout débat. Jamais il n'a osé tenter de se justifier. Il a compris que c'était entreprendre une œuvre impossible et que, dans la position où il s'était mis, il devait chercher à se faire oublier. Il se serait tû!

D'après M. de Failly, j'ai attendu que le général Raikem « soit descendu dans la tombe avant de publier » ce qu'il appelle « mon réquisitoire contre le ministre de la guerre de 1831, afin de n'avoir plus à craindre que le général Raikem ne se levât pour défendre son ancien chef et que sa voix ne fût entendue. »

M. le général Raikem s'est-il levé pour répondre au colonel Huybrecht en 1856; au général Niellon en 1868? Non. — Il comprenait sans doute qu'il y a des causes tellement mauvaises que l'homme le plus dévoué ne peut songer à les défendre.

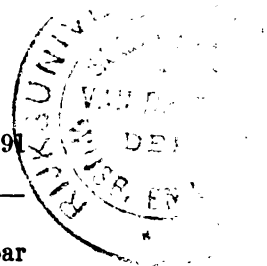
D'après M. de Faily, « je ressemble à un soldat qui « traverserait le champ de bataille, en dissimulant avec « soin son arme et qui se mettrait ensuite à tirer sous un « abri, dans l'appréhension d'être atteint lui-même. »

Cette image ne brille pas par sa clarté. M. de Faily voudrait-il insinuer que j'agis dans l'ombre? — Personne ne le croira.

M. de Faily dit « que je m'efforce de diriger mes coups « les plus meurtriers contre le général de Faily. Il me « demande pourquoi, si des fautes ont été commises, le « Ministre de la guerre doit en supporter toute la respon- « sabilité. »

Je ne me suis pas montré plus sévère à l'égard de M. le général de Faily qu'envers les autres hommes qui, en 1831, ont conduit la Belgique à sa perte. Je suis loin de dégager ces derniers de la responsabilité qu'ils ont encourue, mais la responsabilité de M. le général de Faily était la plus grande de toutes. Si, par des mesures loyales et énergiques, il avait mis la Belgique en état de résister à l'agression hollandaise, il aurait eu la plus grande part de la reconnaissance nationale. Mais, au lieu de fortifier nos moyens d'action, il les a paralysés. Il a laissé son pays sans défense; il a mérité d'être condamné.

« Le motif de sa vengeance, s'écrie M. de Faily, le « voilà : c'est que le général de Faily, en ne récompen-



« sant pas les grands services rendus au pays par
« M. Eenens, n'avait pas mis à profit les deux mois qu'il
« a passés au pouvoir. »

Cette accusation ne me surprend pas.

M. de Failly n'a pu apprendre, à l'école où il a été élevé, que le mobile de nos actions ne doit pas être l'intérêt personnel, mais bien l'honneur, la loyauté; il est donc naturel qu'il me prête les sentiments qu'il aurait éprouvés s'il se fût trouvé à ma place. Je lui pardonne son outrage.

Quant à mes services, M. le baron est dans le vrai en les qualifiant de grands. Oui! j'ai rendu un grand service à ma patrie en repoussant avec mépris les propositions d'un général qui, foulant aux pieds toutes les lois du devoir, de l'honneur, m'engageait à la trahir. Oui! j'ai rendu un grand service en contribuant à faire fuir devant nous, soldats fidèles, cet indigne général, et en mettant ses complices dans l'impossibilité de nous livrer à l'étranger.

Ce service, le pays le reconnaît et il a été constaté en plein parlement, sans qu'aucune voix se soit élevée pour en amoindrir la valeur. (Pièces justificatives D.)

J'ai dit, dans mon ouvrage (tome II, page 68), qu'un soir, au moment où le général de Failly rentrait chez lui, un coup de fusil fut tiré, sans intention de l'atteindre, mais simplement pour l'effrayer, et que, quelque temps après, quand le général de Failly avait quitté l'armée, il acheta une fort belle propriété à Strythem.

M. de Failly donne, sur le coup de fusil, de longs détails qui, tout en confirmant mon assertion, n'offrent aucun intérêt.

Il dit ensuite que ce n'est qu'en 1838 que son père *hérita* de la propriété de Strythem.

Il se peut que le général de Failly ait hérité de cette propriété; mais M. de Bonne, qui fut mon collègue à la Chambre des représentants et qui, encore aujourd'hui, habite Bruxelles, m'a dit que le général baron de Failly acheta la propriété de Strythem à M. le baron de Volden; que lui (M. de Bonne) voulait en acheter une partie, mais que, moins bien pourvu d'argent que le baron, il ne put l'obtenir, parce que ce dernier surenchérisait toujours.

La première partie de la *Réponse au lieutenant général Eenens* donne la biographie du général de Failly jusqu'au 30 mai 1831, époque à laquelle il prit la direction du ministère de la guerre.

Les actes posés depuis cette époque par le général de Failly sont les seuls que j'aie appréciés. Cette première partie de la brochure ne me concerne donc pas et je n'ai point à m'en occuper. Je ne puis cependant m'empêcher d'appeler l'attention du lecteur sur ce charmant paragraphe de la page 31 :

« Du reste, mon père m'a souvent dit que, sans l'intervention du général Belliard, la citadelle d'Anvers serait « sans grande peine tombée en son pouvoir. »

Il est impossible que la mémoire de M. de Failly ne lui fasse pas défaut et que le général de Failly ait laissé sortir de sa bouche pareille absurdité.

La deuxième partie donne des « particularités » que M. le baron de Failly trouve « curieuses » sur le gouvernement de cette époque, et dans lesquelles il met en scène « M. Ch. de Brouckere montrant à M. Lebeau un poing

- menaçant et s'écriant : — Je donne ma démission, je vais
- tout dénoncer au Congrès. »

Tout cela prouve que M. de Failly ne déteste pas les commérages; mais, comme ces particularités n'ont aucun rapport avec mon livre, je ne m'y arrêterai pas.

Enfin, M. de Failly entre en matière. Il était temps! car nous sommes arrivés à la 35^e page de sa brochure, écrite pour me répondre et qui ne m'a encore absolument rien répondu.

- « Si l'on écarte les inventions dont M. Eenens est si
- prodigue, dit la brochure, toujours polie, on trouve qu'il
- dirige contre le général de Failly quatre accusations :

- « 1^o D'avoir trompé la Belgique sur l'importance de
- ses forces militaires;

- « 2^o D'avoir licencié la levée de 1826;

- « 3^o De ne pas avoir pris des mesures pour assurer le
- service des vivres et de ne pas avoir fourni l'armée de
- bidons et autres ustensiles indispensables;

- « 4^o D'avoir ordonné le fractionnement des deux corps
- de l'Escaut et de la Meuse, de manière à laisser un
- passage ouvert aux opérations de l'ennemi. »

La question est assez bien posée; ces quatre reproches, je les maintiens en tous points, et j'en produirai encore de nouveaux.

Le général de Failly, dans son mémoire explicatif, affirme que l'effectif de l'armée s'élevait à 56,000 hommes, et que, par suite de l'incorporation de la milice de 1831, le 9 juin 1831, cet effectif serait porté à environ 60,000 hommes. De ces 60,000 hommes, le Ministre

estimait pouvoir former une armée mobile de 45,000 à 50,000 hommes.

« Cette force lui paraissait insuffisante et il annonçait
« l'intention de porter l'armée mobile à 60,000 hommes
« de troupes de ligne et à 80,000 de gardes civiques
« mobilisés. »

« Il demandait, en conséquence, que le budget de son
« prédécesseur fût porté de 35,721,235-85 florins à
« 38,400,000 florins et qu'un crédit de 6,000,000 de
« florins lui fût immédiatement alloué sur le budget. »

« Que fait le Congrès? » demande M. de Failly. « Le
« Congrès, s'appuyant sur des raisons d'économie, rejette
« les propositions du Ministre de la guerre et n'alloue que
« 4,000,000 de florins. » Que fait le Ministre? demande-
rai-je à mon tour? Le Ministre s'incline et reste, consacrant ainsi une situation qu'il savait devoir être fatale à la Belgique. Rien ne peut justifier pareille conduite.

Un Ministre de la guerre qui reconnaît dans l'organisation d'une armée des vices tels, que sa force matérielle ou morale doit en être affaiblie, et qui, ne pouvant obtenir du Parlement les remèdes qu'il lui signale, reste aux affaires, un tel ministre est coupable et sera condamné par tous les honnêtes gens.

La brochure prétend que « lorsque le général de Failly
« est arrivé au ministère, la fonderie de Liège était abandonnée, qu'il fut obligé de la rétablir, que cette fonderie perfectionnée fonctionne encore aujourd'hui et
« que c'est donc lui qui l'a créée. Or, n'est-il pas plus aisé
« de faire couler 144 pièces, lorsque les rouages nécessaires sont établis, que de faire compléter la première

« pièce dans les conditions dans lesquelles se trouvait le
« général de Failly.

Autant de mots, autant de contre-vérités.

Tout ancien officier d'artillerie sait, tous les anciens industriels savent que le personnel de la fonderie était composé de Belges, à l'exception d'une partie de l'état-major. Cet établissement était donc parfaitement en état de fonctionner; il ne s'agissait que de remplacer par des officiers belges quelques officiers hollandais qui l'avaient quitté. Et le baron de Failly ose dire que son père a créé la fonderie! C'est trop fort! Cet établissement ne produisait que des canons en fonte, et les bouches à feu que Ch. de Brouckere se hâta de faire mettre sur affûts et de mobiliser étaient des pièces de campagne en bronze, coulées à La Haye avant la révolution. Le général de Failly s'était bien gardé de les utiliser.

J'ai dit que nos soldats étaient dépourvus des objets qui leur sont indispensables en campagne, bien qu'ils fussent en nombre suffisant dans nos magasins. « A qui la faute? » demande la brochure. « Ce n'est certes pas au
« Ministre de faire directement aux troupes une distribution de bidons et d'autres ustensiles. » A votre demande: à qui la faute, je réponds, moi: au Ministre; à lui de s'enquérir si la troupe était pourvue de tous les objets nécessaires et, s'il en était autrement, de donner des ordres pour qu'ils lui fussent immédiatement distribués.

Non seulement il n'en a rien fait, mais il trompa les chefs de corps par de fausses promesses. En voici la preuve: « Avec l'autorisation du général Tieken de Ter-

« hoven, écrit le lieutenant-général Pletinckx, alors
« colonel commandant le 1^{er} régiment de lanciers, j'avais
« fait de Ranst un voyage à Bruxelles, le 25 juillet, pour
« réclamer des bidons.

« Le ministre de la guerre me répondit : *Les bidons
« sont expédiés, ils arriveront avant vous à votre régi-
« ment.*

« Rien n'était parvenu et les hostilités étant com-
« mencées, nous quittâmes nos cantonnements. Mes lan-
« ciers n'avaient pas un seul bidon pour étancher leur
« soif; ils restaient à cheval 15, 16, 18 heures par jour.
« Avec l'intensité de la chaleur, les hommes se couchaient
« à plat ventre devant un ruisseau bourbeux, une flaque
« marécageuse. »

Le ministre de la guerre, en privant nos troupes en campagne des ustensiles indispensables pour faire cuire leurs aliments, ne semble-t-il pas avoir voulu amener par la fatigue et la faim la dissolution de notre armée?

M. de Failly prétend que « le manque de vivres ne s'est
« fait sentir qu'à l'armée de la Meuse, que sinon M. Eenens
« n'aurait pas manqué d'en faire la remarque. »

L'auteur de la brochure semble ne pas avoir lu le livre qu'il essaie de refuter. S'il en avait pris une entière connaissance, il eût trouvé, à la page 49 du tome II, un rapport officiel fait le 10 août 1831, par le général Clump, et il y aurait trouvé ces lignes :

« Les soldats sont tous sans viande et sans pain.
« Depuis hier, à 8 heures du matin, ils n'ont rien pris.
« A l'heure où j'écris, rien encore n'est arrivé. Encore
« une journée comme celle d'hier et il sera impossible de

« plus rien exiger des troupes. » Provisions et vivres, « tout faisait défaut, dit également le général Pletinckx, « dans l'écrit que nous venons de citer.

« Le général Eenens reproche au Ministre de la guerre « d'avoir ordonné le fractionnement des deux corps de « l'Escaut et de la Meuse, de manière à laisser un pas- « sage ouvert aux opérations de l'ennemi; et, ajoute-t-il, « c'est là la faute la plus grave qu'on puisse lui im- « puter. »

Et je continue à la lui reprocher. Cette mesure est, à mes yeux, plus qu'une faute, c'est un crime; je n'admettrai jamais que l'ineptie du Ministre soit la seule cause qui ait laissé notre armée dans cette déplorable situation, malgré les protestations des généraux Tieken de Terhoven et Goethaels. (Pièces justificatives *F.* et *G.*)

M. de Failly dit que le Roi lui-même, dans sa lettre du 9 août, datée d'Aerschot et écrite au général Belliard, reconnaît avoir rassemblé autour de lui 17,000 hommes parfaitement bien équipés et organisés (page 48).

Lorsque le Roi a rejoint à Aerschot le général Tieken, celui-ci avait sous les armes à peu près 13,000 hommes. Le lendemain, il est parti avec environ 17,000 hommes, des gardes civiques mobilisés étant venus renforcer l'armée. Le Roi n'a pas dit un mot de leur équipement ni de leur organisation. M. le baron de Failly, dans l'intérêt de la cause, a audacieusement supposé, dans la lettre royale, des expressions qui ne s'y trouvent point. (Voir aux pièces justificatives la lettre du Roi, annexe *H.*)

Dans la troisième partie de sa brochure, le baron de Failly nous apprend que, le 3 août, le général de Failly « n'ac-

« cepta qu'après une vive résistance » les fonctions de major général. — Le 5 août, d'après les ordres du Roi, il se rendit au quartier général de l'armée de la Meuse. — « Là, il s'aperçut qu'on s'était joué de lui ; il était traité « comme un simple officier d'ordonnance chargé de porter des ordres. Il n'est plus, en réalité, ni ministre de « la guerre, ni major général, et c'est sans fonction qu'il « servira désormais à l'armée de la Meuse. » Après avoir donné ses preuves de la confiance que le général de Failly inspirait au Roi, M. de Failly s'occupe de la réception faite par son père aux officiers supérieurs de l'armée de la Meuse, réception dans laquelle le général de Failly tint un langage que le général Niellon traite d'impudente provocation à la trahison.

M. de Failly nous apprend que, lorsque parut l'ouvrage du général Niellon, il alla trouver le général Raikem, qui lui dit « qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans ce récit, et qui ajouta : « Tenez, si vous m'en croyez, jetez « ce livre au rebut ; quand on trouve sur son chemin un « objet impur, on l'évite de peur de se souiller. »

M. Raikem est mort. A-t-il tenu ce langage théâtral ? C'est possible. Mais ce qui est certain, c'est que l'auteur de la chose impure, « qu'on devait éviter de peur de se souiller », étant mort en 1871, trois ans après avoir publié cette impureté, le Parlement belge accorda à la veuve de ce général une pension en récompense des immenses services rendus par le brave général à sa patrie d'adoption.

Nous dirons à l'auteur de la brochure que les détails donnés par le général Niellon sont tellement précis, telle-

ment circonstanciés que, même s'ils n'étaient pas appuyés sur des témoignages authentiques (pièces justificat., *H*), on se refuserait à les croire inventés.

Le général Niellon, quand il a publié ses mémoires, à l'âge de 74 ans, n'avait aucun intérêt à charger la mémoire du Ministre de la guerre de 1831. M. le baron de Failly a tout intérêt à la défendre. Entre l'affirmation du général Niellon et le démenti de M. de Failly, je n'hésite pas un instant : c'est le général Niellon que je crois, et tous les gens désintéressés seront du même avis.

« J'affirme aussi, dit M. de Failly, que le dîner auquel
« assistait mon père, en compagnie du général Daine,
« devant un grand nombre de bouteilles vides, tandis
« que les troupes étaient engagées à Kermpt, est encore
« un méchant commérage. Mon père, qui était d'une
« grande sobriété, ne buvait presque pas de vin. »

M. le baron de Failly a une singulière façon de rectifier les assertions qui lui sont désagréables. Il se contente de répondre, « cela n'est pas vrai ». Ne lui en déplaise, l'histoire du dîner de Hasselt est parfaitement exacte.

« Pendant le combat de Kermpt, que faisaient les
« généraux Daine et de Failly? dit le colonel Huybrecht.
« Ils avaient laissé filer l'armée sur Diest et ils étaient
« restés de leur personne à Hasselt, où ils dînaient fort
« à l'aise. Nous avons trouvé ce détail, dit en note
« M. Huybrecht, dans le journal du colonel Fonson,
« chef d'état-major du général Daine, lequel journal nous
« a été confié par les héritiers de cet officier. Daine et
« de Failly savaient qu'une partie de l'armée ennemie
« occupait la vallée du Démer, que leurs troupes devaient

« infailliblement la rencontrer, qu'un choc s'ensuivrait,
« et cependant les deux généraux restent en arrière; ils
« reçoivent avec impassibilité la nouvelle de l'engage-
« ment, restent à table et se contentent d'accorder au chef
« d'état-major, le colonel Fonson, la permission qu'il sol-
« licite de se rendre sur le terrain de la lutte. Quand on
« se remémore leur conduite antérieure, on peut affirmer,
« sans hésitation, qu'ils laissaient engager leurs troupes
« dans un guet-à-pens préparé d'avance. »

L'auteur de la brochure a attendu jusqu'en 1875 pour répondre à cette grave accusation qui a été publiée en 1856, et qu'a reproduite, en 1873, M. le procureur général de Bavay. S'il peut être agréable à M. de Failly d'être mis en présence de quelqu'un qui a vu le général Daine et son père dîner à Hasselt, pendant le combat de Kermpt, je puis lui procurer cette satisfaction. Que vaut après cela le démenti si formel de M. de Failly ?

M. le baron déclare, dans sa brochure, page 61, que j'ai donné un texte dénaturé ou falsifié de la lettre par laquelle son père a demandé au général Daine d'offrir au Roi sa démission. Je maintiens la complète exactitude de cette lettre, dont j'ai pris copie aux archives de la Commission d'enquête. C'est bien sa démission *de tous grades et fonctions* que le général de Failly a offerte, le 7 août 1831, et non, comme le dit son fils, sa démission *des fonctions* qui lui avaient été confiées.

« La première cause du désastre du mois d'août est, dit
« la brochure, l'inaction du général Daine dans son camp
« de Zonhoven. »

Libre à M. de Failly de rejeter sur le général Daine

seul toute la responsabilité de nos revers. Nous persistons, nous, à croire, avec un écrivain consciencieux, M. le procureur général de Bavay¹, que nos désastres du mois d'août ont eu pour cause principale une conspiration orangiste que le roi Guillaume a soudoyée pendant dix ans et qui a coûté plus de 21 millions de francs à la Hollande.

« La seconde cause, selon lui, est l'intrigue qui avait été ourdie, dans l'entourage du Roi, contre le général de Failly. »

Quelle intrigue? — Le roi Léopold arrive dans le pays ne pouvant être complètement renseigné sur notre armée. Il conserve le ministre de la guerre du Régent. Quelques jours après, il a une entière connaissance de l'emplacement de nos troupes, de l'état dans lequel elles se trouvent, état si énergiquement décrit à la Chambre par M. Dumortier. (Pièces justificatives, E.) Il se débarrasse du général de Failly. Cela est très naturel et n'a pas besoin de la supposition d'une intrigue pour être expliqué.

« S'il n'en avait pas été ainsi, de pleins pouvoirs auraient été donnés, mon père se mettait à la tête de l'armée de la Meuse, donnait la main à celle de l'Escaut, et la situation était changée. »

Quelle gasconnade!!! Le général de Failly changeant la situation en août 1831, s'il avait pris le commandement de l'armée de la Meuse!!! — Cela fait pitié.

Dans cette partie de sa brochure, M. de Failly cherche à prouver que son père n'est pas tombé en disgrâce auprès du Roi et qu'une intrigue seule l'a éloigné des affaires.

¹ *Histoire de la révolution belge de 1830*, p. 9. Bruxelles, 1873.

« Mon père n'est pas tombé en disgrâce, dit-il; le Roi
« n'a jamais manqué d'égards pour sa personne et il avait
« même pour lui une grande estime. »

« En reconnaissant l'iniquité de la mise à la retraite,
« sans demande formulée à cet égard, Sa Majesté exprima
« la volonté de faire réintégrer mon père dans les cadres
« de l'armée avec le grade de général de division. »

Les autres assertions de M. de Faily n'ont aucune valeur.

Nous avons déjà cité un passage de la brochure qui prouve la confiance que le général de Faily inspirait au Roi, qui lui enleva, le 5 août, ses doubles fonctions de ministre et de major-général.

Le Roi n'a pas pu reconnaître l'iniquité de la mise à la retraite du général de Faily, *sans demande formulée à cet égard*, puisque cette demande existait. Et le général de Faily n'a pas pu décliner l'offre de Sa Majesté, puisque, sous le ministère du général de Liem, le général de Faily avait DEMANDÉ d'être réintégré dans les cadres de l'armée, ce qui lui a été refusé parce qu'il avait donné sa démission de *tous grades et fonctions*. Il eût, d'ailleurs, été impossible de prendre une pareille mesure; elle eût produit, dans le pays et dans l'armée, une explosion d'indignation égale à celle que produisit, en 1839, le projet de réintégrer le général Vandersmissen, indignation qui a eu pour conséquence le renversement du cabinet d'alors.

La cinquième partie de la brochure cherche à expliquer la soi-disant intrigue qui a amené le général de Faily à demander sa démission. Cette intrigue n'a jamais existé que dans son imagination. Je ne suivrai donc pas M. de Faily sur ce terrain.

Je me contenterai seulement de lui faire observer qu'en mettant M. Ch. de Brouckere en scène, il n'a pas agi sagement. Il amène ainsi, tout naturellement, à faire une comparaison entre les actes de M. de Brouckere, comme ministre de la guerre, et les agissements du général de Failly en la même qualité, et cette comparaison est écrasante pour ce dernier.

Ici se terminent mes observations. Je les résume en affirmant de nouveau :

Qu'il est nettement établi qu'une conspiration militaire, ayant pour objet de détruire l'indépendance de la Belgique, a existé dans notre pays pendant dix ans ;

Que, pendant que le général de Failly était ministre et alors que l'entrée en Belgique d'une armée hollandaise de 30,000 à 40,000 hommes était imminente, notre frontière du Nord n'était garnie que de 24,000 hommes au plus ; que ces forces, comme l'a fort bien dit à la Chambre M. B. Dumortier (pièces justificatives, *E*), étaient divisées en deux parties placées comme si on eût voulu laisser un libre passage à l'ennemi ;

Que nos troupes étaient mal habillées, mal exercées, qu'un grand nombre de nos fantassins n'avaient point tiré un coup de fusil avant de se présenter devant l'ennemi ; que nos artilleurs n'avaient pas tiré, depuis la révolution, un seul coup de canon dans les polygones avant de faire feu sur les champs de bataille ;

Que nos hommes manquaient de tous les objets indispensables en campagne ; qu'aucune mesure sérieuse ne fut prise pour assurer leur subsistance et qu'après quelques jours de campagne, ils étaient exténués ;

Que nous n'avions que 66 pièces à faire entrer en ligne, tandis que l'armée ennemie en possédait 72, et que nous avions alors dans nos magasins des bouches à feu qui permirent, très peu de temps après, de porter notre artillerie de campagne à 144 pièces attelées;

Que le ministre de la guerre est responsable devant le pays et devant l'histoire de cette situation déplorable, situation qu'on ne peut expliquer par l'ineptie seule du ministre, quelque grande que cette ineptie ait pu être.

En maintenant en tous points les appréciations que j'avais faites antérieurement de la conduite du général de Failly comme ministre de la guerre, je n'ai pas obéi à des sentiments haineux, comme son fils le prétend. Jamais je n'ai eu de rapports personnels avec le général de Failly. J'ai respecté sa vie privée et je n'ai jugé que ses actes publics. Il m'en a coûté et il m'en coûte encore de m'occuper, après tant d'autres écrivains, d'hommes qui sont la honte de notre pays. Mais, comme les autres sciences, l'histoire a ses exigences et, de même que le chirurgien, l'historien ne doit pas reculer, dans l'intérêt de la société, devant la nécessité de disséquer certains hommes qui ne sont plus ! La haine n'entre pour rien dans ce pénible travail, et certes les évangélistes ne peuvent être blâmés parce qu'en écrivant la vie du Christ, ils ont parlé de JUDAS.

ANNEXE A

Lettre du général Vandersmissen au duc de Wellington.

Aix-la Chapelle, le

1832.

MILORD DUC,

Ayant eu l'honneur de servir sous les ordres de Votre Grandeur à la bataille de Waterloo en qualité de major, à la 3^e division d'artillerie belge, commandée par le lieutenant-général Chassé, et la belle conduite de ma brigade d'artillerie ayant attiré, sur le champ de bataille, l'attention du lieutenant-général lord Hill, qui me donna, à cette occasion, les marques les plus flatteuses de sa satisfaction, je prends la respectueuse liberté de m'adresser à Votre Grandeur pour lui donner quelques détails sur les motifs qui m'ont obligé à quitter pour le moment ma malheureuse patrie.

Pendant mon séjour à Anvers, comme gouverneur-général de la province (mars 1831), le consul hanovrien, M. Ellerman, vint me trouver et me dit qu'il avait des communications de la plus haute importance à me faire de la part de lord Ponsonby et qu'il pouvait me donner les assurances les plus positives que ce lord était chargé par son gouvernement de favoriser, autant qu'il dépendait de lui, la restauration de la maison d'Orange; mais qu'il désirait que les Nassau fussent ramenés par un mouvement populaire. Le consul Ellerman ajouta qu'il connais-

sait mon attachement au roi Guillaume et à ma patrie et que, pour ce motif, il m'abouchait avec les chefs du parti orangiste qui devaient contribuer au mouvement en question. Il termina en disant que l'on comptait sur moi pour rendre à ma patrie le bonheur et la prospérité et la préserver d'une anarchie complète.

Le 25 mars, M. Stevens et le major Parys vinrent à Anvers, pour me prier d'appuyer un mouvement qui était convenu, à Bruxelles, avec les habitants les plus honorables. Le baron d'Hooghvorst, le comte Duchâtel, le marquis de Trazegnies et une foule d'autres personnes du premier rang s'étaient entendus à cet effet. Le baron d'Hooghvorst était prêt à monter en voiture pour m'assurer personnellement de ses dispositions, et la crainte que son absence ne fût remarquée au Congrès fut la seule raison qui lui fit renoncer à ce voyage; mais le comte Duchâtel et le major Parys revinrent à Anvers pour me donner avis de ses bonnes intentions. Les officiers supérieurs de la garnison, voulant s'assurer de l'exactitude de la nouvelle que ces messieurs avaient apportée, résolurent d'envoyer à Bruxelles le major Deys, aide de camp du général Nypels, afin de recevoir de la bouche même du baron d'Hooghvorst une assurance positive de sa coopération à un mouvement certain dans le sens orangiste. Leur attente fut trompée, car le baron d'Hooghvorst leur répondit que lord Ponsonby lui avait dit qu'il fallait attendre encore quelques jours, et qu'il était nécessaire de suivre ce conseil. Le moment où l'insurrection devait éclater était arrivé et, dans ce moment où tant de personnes distinguées et honorables s'étaient si fort compromises pour sauver

leur pays de l'anarchie, lord Ponsonby faisait dire aux chefs du mouvement qu'il fallait retarder encore de quelques jours l'exécution.

Votre Grandeur comprendra le danger de notre position par suite d'une conduite si inattendue de lord Ponsonby. On cria à la trahison ; plusieurs personnes zélées commencèrent à se méfier de la générosité du lord. Dès le lendemain, il ne craignit pas de jeter le masque ; et il déclara au major Pougt, sur la place Royale, qu'il avait une autre combinaison à proposer et que l'on ne devait plus, jusqu'à nouvel ordre, s'occuper des intérêts du prince d'Orange. Le même jour, il fit répandre le bruit *que c'était le prince Léopold qui serait le nouveau candidat*. Nous nous trouvâmes, milord, par cette indigne perfidie, dans la position la plus affreuse. Victimes de notre loyauté et de notre confiance, il ne resta plus, à M. Shoms, au major Parys, à mon aide de camp Lefevre et à d'autres personnes recommandables, qu'à nous condamner à un exil volontaire.

Il ne m'appartient pas, milord, d'expliquer la politique du cabinet anglais ; mais il est incontestable que lord Ponsonby s'est servi, dans un but personnel, du mouvement orangiste, qu'il avait lui-même organisé. Les cinq grandes puissances s'étaient exclues, elles et leurs familles, de toute prétention au trône de la Belgique. Les relations du prince Léopold avec la famille royale d'Angleterre pouvaient offrir à la France un motif pour exiger son exclusion. Afin d'éviter toute discussion sous ce rapport, lord Ponsonby organisa une conspiration sérieuse en faveur du prince d'Orange ; il avait déjà gagné à cet effet les

premières autorités civiles et militaires qui, agissant en conscience, désiraient arracher la Belgique des mains des intrigants et des êtres méprisables qui la gouvernaient. Le jour et l'heure étaient fixés; tout faisait espérer le plus heureux succès.

Un commencement d'exécution avait eu lieu, ainsi que je l'ai dit plus haut, et c'est dans ce moment que lord Ponsonby changea de dispositions, sacrifia un grand nombre d'hommes estimables et distingués qui s'étaient fiés à son honneur, et déclara à l'agent français qu'il dépendait de lui d'amener une restauration d'un moment à l'autre, et que c'était principalement à la France à choisir entre la restauration et le prince Léopold. Le choix ne fut pas douteux, et dès lors les membres du Congrès furent pressés, par les agents français et anglais, de nommer Léopold, afin d'éviter une restauration. On sait que lord Ponsonby écrivait, comme à la hâte, une superbe lettre qui fut lue par le ministre belge au Congrès, et qui contenait les plus belles promesses. On sait aussi que cette lettre, quand elle eut atteint son but, fut désavouée par le ministère Grey.

Comme je sais que Votre Grandeur prend une vive part au bonheur de notre auguste et excellent roi Guillaume et de sa dynastie, ainsi qu'à la prospérité de notre malheureuse patrie, je regarde comme un devoir de vous instruire de ces circonstances avec toute vérité et de la manière la plus impartiale. J'en ai été une des principales victimes, et je prie Votre Grandeur de faire de cette communication l'usage qu'elle jugera convenable.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Baron VANDERSMISSEN.

ANNEXE B

COMLOT CONTRE LE GOUVERNEMENT.

Accusation de complot et de proposition de complot dans le but de renverser le gouvernement et de faire monter le prince d'Orange sur le trône de la Belgique.

Arrêt n° 50 de la haute Cour militaire du 29 novembre 1831, en cause :

L'auditeur général, d'une part,

Et le général Vandersmissen, ex-commandant militaire de la province d'Anvers, fugitif, d'autre part ;

La Cour,

Vu les pièces au procès ;

Vu les conclusions de M. l'auditeur à charge dudit général Vandersmissen, lesquelles sont conçues en ces termes :

« Attendu qu'il est constant que Vandersmissen, général, ex-commandant de la province d'Anvers, ayant participé à un complot formé par des agents étrangers et des ennemis de la Belgique, tendant à renverser le gouvernement établi et à faire monter le prince d'Orange sur le trône, a fait, le 25 mars dernier, au major d'artillerie Maes, qu'il avait fait appeler chez lui, et aux capitaines Eenens et de Ryckhold, qu'il avait réunis

« dans la même vue, des propositions tendant à les faire
« entrer dans ledit complot;

« Attendu que ces mêmes propositions ont été renou-
« velées par ledit général, le même jour 25, aux colonels
« Clump, Thabor, au major Hardy et au commandant de
« place Raymaeckers;

« Qu'il a encore fait des ouvertures semblables et ten-
« dant au même but au colonel Coitin;

« Que ce jour 25, après qu'on avait reçu des nouvelles
« de Bruxelles, établissant que tout ce qui avait été avancé
« par Vandersmissen, pour séduire les officiers de la gar-
« nison d'Anvers et les engager à agir dans le même sens
« vers lequel il les poussait et auquel tendaient ses pro-
« positions, était faux, il s'est encore écrié que la garde
« civique et le peuple de Bruxelles se prononçant pour le
« prince d'Orange, il était de leur devoir de les seconder;

« Faits positivement établis au procès et qui constituent
« de la part de Vandersmissen, à l'égard de ces officiers,
« des propositions qui avaient pour but de les faire entrer
« dans un complot dans lequel auraient ainsi été entraînés
« tous les officiers et soldats de la garnison d'Anvers et
« par suite duquel ils auraient marché sur Bruxelles et
« auraient, si le projet avait réussi, renversé le gouver-
« nement existant en Belgique;

« Attendu que ledit général Vandersmissen, poursuivi
« de ce chef, a pris la fuite et est encore latitant;

« Attendu que les formalités prescrites par le Code
« d'instruction militaire, en cas de fuite d'un militaire,
« ont été remplies à son égard, sans qu'il se soit repré-
« senté, bien qu'il ait été cité à comparaître devant

« la Cour les 27 mai, 15 juillet, 2 septembre et
« 21 octobre 1831,

« L'auditeur général susdit :

« Vu l'article 200 du Code d'instruction précité, et sans
« préjudice de toute autre conclusion qu'il pourrait
« prendre au cas que ledit Vandersmissen se représentât;

« Demande que, par arrêt de la Cour, il soit déclaré
« déchu du rang militaire dont il est revêtu, banni du
« territoire de l'État et condamné aux frais et dépens
« causés jusqu'à ce jour par suite de l'action intentée
« contre lui; »

Attendu que toutes les formalités prescrites par le Code de procédure pour l'armée de terre, au titre 2, chapitre 7, articles 189, 190, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198 et 199, pour le cas où un militaire fugitif se trouve poursuivi, ont été remplies à l'égard du susdit général, et qu'il ne s'est pas représenté, quoiqu'il ait été cité par exploits d'huissier dûment dénoncés, affichés et publiés au son du tambour, à comparaître devant la Cour les 27 mai, 15 juillet, 2 septembre et 21 octobre 1831;

Par ces motifs,

L'auditeur général entendu dans l'exposé de l'affaire et dans son réquisitoire;

Lecture donnée à l'audience, par le greffier, de toutes les pièces de procédure;

Vu les rapports, mandats d'arrêt et de comparution, assignations et autres pièces justificatives;

Vu les articles ci-dessus cités dont la lecture est donnée

à l'audience, ainsi que de l'article 200 du Code de procédure susdit, portant :

« Lorsque le conseil de guerre aura trouvé les rapports
« et les autres pièces justificatives en ordre, il déclarera
« l'ajourné et réajourné déchu de sa charge militaire
« et il le bannira du territoire de l'État, en condamnant
« ledit accusé aux frais causés jusqu'au jour actuel, tant
« par sa contumace que par les accusations intentées
« contre lui. »

Faisant droit :

Déclare le susdit général Vandersmissen déchu du rang militaire dont il est revêtu, le bannit du territoire de l'État et le condamne aux frais de la procédure.

Ainsi jugé, etc.



ANNEXE C.

Réintégration du général Vandersmissen.

Le groupe orangiste, bien loin de perdre son influence dans notre pays, était parvenu, en 1839, à faire réintégrer le général baron Vandersmissen dans les cadres de l'armée belge.

Cette réintégration avait lieu, paraît-il, pendant que les généraux baron Vandersmissen, comte Vander Meeren et d'autres, tramaient à Paris une nouvelle conspiration contre Léopold I^{er}.

Nous lisons dans l'*Histoire de la révolution belge de 1830*, de M. de Bavay, à la page 301, ce qui suit :

« Daine était d'ailleurs affilié à une conspiration orangiste permanente, qui remontait au complot organisé par lord Ponsonby dans les premiers jours de 1831 et qui s'était terminé par celui des généraux Vander Meeren et Vandersmissen, formé à Paris en 1839, après la conclusion du traité de paix avec la Hollande. »

Voici ce que nous lisons à la page 337 de l'ouvrage de M. Ernest Van den Peereboom, ancien président de la

¹ Voir *Moniteur* de 1850, n° 67. Rapport de M. Brabant, nos 73 à 75, discussion de vote.

Chambre des représentants de Belgique, « Du gouvernement représentatif en Belgique (1831-1848) » :

« La discussion du budget de la guerre s'ouvrit le
« 12 mars 1840 : le ministère y avait creusé de ses mains
« sa propre tombe. Par arrêté du 29 novembre 1831, la
« haute Cour militaire, siégeant à Bruxelles, avait con-
« damné, par contumace, le général Vandersmissen,
« ex-commandant militaire de la province d'Anvers, à la
« déchéance du rang militaire et au bannissement, pour
« avoir participé à un complot tendant à renverser le
« gouvernement établi et à faire monter le prince d'Orange
« sur le trône. Par arrêté royal du 15 juillet 1839, pris
« sur l'avis du conseil des Ministres, M. Willmar,
« ministre de la guerre, avait rétabli le général Vander-
« smissen sur les contrôles de l'armée, dans la position et
« avec le traitement de non-activité, sans qu'un nouveau
« jugement fût intervenu. La majorité de la section cen-
« trale avait, par l'organe de M. Brabant, toujours ferme
« et courageux, déclaré : « qu'elle a vu avec regret la
« conduite du gouvernement, dans la réintégration du
« sieur Vandersmissen dans l'armée. » Le terrain de la
« discussion était trop nettement indiqué, pour que le
« ministère pût l'éviter; il s'y plaça dès l'abord. Tous les
« ministres justifiaient leur acte par des subtilités de
« légistes; ils défendirent leur cause avec l'habileté de
« grands et d'adroits avocats : MM. Dumortier, Lebeau,
« Devaux, H. de Brouckere, Dolez, d'Huart attaquèrent
« la mesure avec l'énergie de leur patriotisme indigné et
« de leurs sentiments de délicatesse profondément blessés.
« Le cabinet rencontra peu de défenseurs avoués et osten-

« sibles. M. Metz voulut faire tourner la mesure au profit
« des parties cédées : son discours était moins une justi-
« fication des ministres qu'un appel à une large amnistie.
« M. Félix de Mérode avait ainsi terminé un premier dis-
« cours : « Il m'importe assez peu que, dans cette circon-
« stance, le ministère fasse ou ne fasse pas une question
« de cabinet de la question qui nous occupe.

« Pour moi, je ne veux assumer aucune responsabilité,
« en contribuant, par mon vote, à remettre un traître
« dans les rangs de l'armée; je ne veux pas me rendre
« complice du ministère. Tout ce que l'on peut dire, en
« pareil cas, c'est : « Fais ce que dois, advienne que
« pourra. » Et cependant, M. de Mérode, par crainte de
« voir tomber ses amis, remplaça le traître dans les rangs
« de l'armée, se rendit le complice du ministère et oublia
« le vieux dicton.

« M. Dumortier avait fait une proposition impliquant
« un blâme; puis, il reprit une proposition, indiquée par
« M. d'Huart et ainsi conçue : « La Chambre décide que
« le montant du traitement de non-activité alloué par
« le projet du budget au sieur Vandersmissen, sera
« retranché de l'imputation, dans laquelle ce traitement
« est compris. » Elle fut admise par 42 membres et
« repoussée par 38 : il y eut 6 abstentions. Parmi ces der-
« nières, celle de M. Meets portait dans ses motifs :
« Il m'était impossible, d'après les principes de la morale
« publique, de sanctionner la mise en non-activité du
« général Vandersmissen. » En ce cas, pourquoi ne pas
« voter contre? On ne transige pas sur des principes de
« moralité.

« Dans la séance du 16 mars, le Ministre de la guerre
« fit cette déclaration : « Dans la position que le minis-
« tère a prise après la vote que la Chambre a émis, dans
« la séance d'hier, vous comprendrez qu'il ne lui est pas
« possible de participer à la discussion du budget de la
« guerre. » La Chambre accorda un nouveau crédit pro-
« visoire et, vu la démission du ministère, elle s'ajourna.

« Convoquée d'une manière assez irrégulière, le 2 avril,
« elle entendit des explications sur la crise, qui avait été
« longue, compliquée et sans résultats. Seize membres,
« qui n'étaient pas les plus considérables de l'assemblée,
« firent une proposition de loi ainsi conçue :

« Art. 1^{er}. Le Roi pourra, pendant la présente année,
« mettre à la pension de retraite les officiers placés en
« non-activité pour cause indéterminée, depuis la ratifi-
« cation du traité du 19 avril 1839, sans que ces
« officiers réunissent les conditions exigées par la loi du
« 24 mai 1838.

« Art. 2. Les officiers, pensionnés en exécution de la
« présente loi, ne pourront porter l'uniforme qu'en vertu
« de l'autorisation spéciale du Ministre de la guerre.

« M. de Theux, dans les explications qu'il donna sur la
« crise, se prononça ainsi sur cette maladroite tentative
« de bill d'indemnité : « Il est à remarquer que le vote du
« 14 mars est incomplet... L'initiative prise, en ce moment,
« par plusieurs députés, a pour objet de fixer les consé-
« quences de ce vote. « Déterminées comme elles le sont
« dans le projet de loi, le ministère peut les accepter... »
« La proposition fut développée, mais elle n'eut pas les
« honneurs d'une discussion : la Chambre ne tint plus

« que quelques séances, pour s'occuper de la nomination des membres du jury d'examen et de naturalisations. Elle s'ajourna ensuite, montrant par son indifférence combien elle s'intéressait peu au maintien du cabinet. Ainsi échoua misérablement cette humble manœuvre ministérielle. La démission du ministère fut acceptée le 18 avril 1840. »

Un arrêté du 22 avril 1840 révoque l'arrêté du 15 juillet 1839. Le général Vandersmissen cesse donc de faire partie de l'armée. Voir sa lettre à la Chambre, dans l'*Indépendant* du 27 avril 1840.

Moniteur de 1840, n° 94.

ANNEXE D

COUR D'ASSISES DU BRABANT.

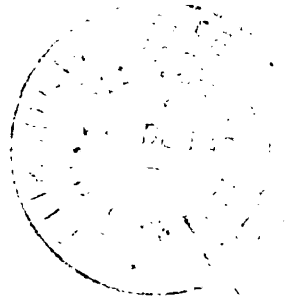
Audience du 15 mars 1842.

Verdict du jury.

L'ex-général JACQUES-DOMINIQUE VANDERSMISSEN est condamné à la peine de mort, par application des articles 87, 88, 89, 90, 60, 12, 26, 55 du Code pénal, 365 et 368 du Code d'instruction criminel.

L'exécution aura lieu sur une des places publiques de Bruxelles.

L'ex-général était mis en cause comme prévenu d'avoir, avec ses complices, arrêté et concerté entre eux en Belgique, pendant les mois d'août, septembre et octobre 1841, la résolution de détruire ou de changer le Gouvernement ou l'ordre de successibilité au trône, la résolution d'exciter les citoyens ou habitants à s'armer contre l'autorité royale, etc., etc.



ANNEXE E

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Services éminents du général Niellon. — Pension à sa veuve. — Exposé des motifs par M. B. Dumortier. Séance du 15 juin 1871.

EXTRAIT.

.
Expulsé de la Belgique, le roi Guillaume comprit bientôt que ce qu'il n'avait pu obtenir par la force des armes, il devait chercher à l'atteindre par la corruption, et bientôt l'or de la Hollande fut prodigué pour corrompre les officiers supérieurs, tellement que, lorsqu'en 1840, il fallut régler ces comptes, les États-Généraux eux-mêmes furent effrayés du chiffre énorme de la corruption. Beaucoup de ceux que le gouvernement provisoire avait comblé de ses faveurs cherchaient à assurer par la trahison la brillante position que la révolution leur avait faite, et les conspirations militaires se renouvelaient sans cesse à Bruges, à Gand, à Anvers et même à Bruxelles, déjouées sans cesse et renversées par les patriotes. A Gand, lors de la conspiration de Grégoire, tous les officiers généraux s'effacèrent et la Belgique ne dut son salut qu'au

courage héroïque du baron de Lamberts, de Cortenbach et au patriotisme de Vande Poele et de Rolliers, officiers des pompiers. A Anvers, lors de la conspiration Vandersmissen, tous les officiers généraux s'effacèrent, et la Belgique ne dut son salut qu'à l'énergie des capitaines Eenens et de Ryckholt. A Bruxelles, lors de la conspiration Borremans, la Belgique dut son salut à l'association nationale. Mais c'est au ministère de la guerre que la conspiration avait son siège et qu'elle organisait tout pour préparer le retour du prince d'Orange par la défaite, la honte et l'humiliation de la patrie. Le plan de la conspiration était machiavéliquement conçu.

Placer tous les généraux traîtres dans les centres orangistes, où ils pouvaient facilement comploter et se mettre à la tête du mouvement de la conspiration.

Dégoûter les généraux patriotes en leur refusant tout ce qui était nécessaire à la défense, à l'habillement, à la nourriture, à l'équipement, à l'armement et au munitionnement de leurs soldats.

Fatiguer, dénigrer et dégoûter, par tous les moyens imaginables, les volontaires pour s'en débarrasser, les éparpiller pour les empêcher de se concentrer.

Créer deux armées, l'une de la Meuse, l'autre de l'Escaut, représentant l'aile droite et l'aile gauche du front de bataille, et n'avoir ni un soldat, ni un canon au centre, de manière à ouvrir au prince d'Orange la voie facile de la capitale.

Placer l'armée de ligne dans les forteresses qui bordent la France et plus loin de Bruxelles que l'armée hollandaise.

Employer tous les fonds votés par le Congrès pour travaux de campagne à réparer les forteresses qui bordent la France, et, tandis que l'armée ennemie était menaçante à nos portes, ne pas employer un sou à des ouvrages ou à des travaux de campagne et d'inondation destinés à arrêter l'ennemi.

.

B. DUMORTIER.



ANNEXE F

Lettre de M. le lieutenant-général Pletinckx, commandant la garde civique de Bruxelles au lieutenant-général Eenens.

Bruzelles, le 27 octobre 1875.

Mon cher Eenens,

Causant avec vous, il y a quelque temps déjà, je vous racontai une conversation que j'eus avec le général Malherbe, chef d'état-major du général de Tieken, dont le quartier-général était alors à Schilde, près d'Anvers.

Répondant au désir que vous m'exprimez aujourd'hui, je m'empresse d'y satisfaire.

Étant cantonné avec le 1^{er} régiment de lanciers que je commandais, à Ranst et d'autres villages, j'allai souvent fumer un cigare avec nos généraux. Quelque huit à dix jours avant les hostilités, je trouvai notre brave général, commandant l'armée de l'Escaut dans un état d'irritation très grande. Je voulus me retirer lorsque lui-même sortit du salon et alla se promener dans le jardin. Alors je demandai au général Malherbe le motif de cette colère. Il me répondit : « Son indignation et sa colère sont bien naturelles ; vous savez, me dit-il, que les divisionnaires ont été appelés à Bruxelles, pour y délibérer en présence du Régent et décider des moyens de couvrir le pays contre les dangers d'une invasion hollandaise. Il y fut arrêté que

les corps de l'armée de l'Escaut et de la Meuse, alors séparés par une distance de sept à huit lieues, feraient chacun un mouvement de flanc, afin de se rapprocher, de se donner la main et de barrer l'ouverture par laquelle l'ennemi pouvait entrer dans le pays.

Enfin, que l'ordre serait envoyé par le Ministre de la guerre aux deux chefs qui feraient exécuter immédiatement les mouvements.

Aujourd'hui, après avoir, par trois dépêches successives, réclamé cet ordre, le Ministre nous prescrit de concentrer le corps d'armée pour couvrir Anvers.

Il en résulte que nous serons éloignés plus que jamais du corps de Daine; que le pays sera entièrement ouvert à une invasion, sans défense et livré au prince d'Orange.

Jugez, mon cher Pletinckx, si la colère du général n'a pas de raison d'être. »

Tout à vous,

(*Signé*) Le lieutenant-général, PLETINCKX.



ANNEXE G

*Extrait d'une lettre du lieutenant-général Goethals
au général de Failly, ministre de la guerre.*

(HUYBRECHT. — *Histoire politique et militaire de la
Belgique* (1830-1831). — Pièces justificatives V.)

QUARTIER GÉNÉRAL
de
L'ARMÉE DU LUXEMBOURG.

Bruxelles, le 29 juin 1831.

—
N° 28.

—
CABINET.

—
MONSIEUR LE MINISTRE,

Lorsque vous me fîtes l'honneur de m'appeler à Bruxelles, conjointement avec mes collègues, à l'effet de conférer avec eux, en présence du conseil des ministres, sur les mesures qu'il serait convenable d'adopter dans les graves circonstances où la politique européenne nous entraînera peut-être bientôt, il fut convenu que nous n'aurions à nous occuper que d'une guerre avec la Hollande.

.
Mais cette conférence, M. le Ministre, a-t-elle rempli le but qu'il eût été désirable d'atteindre? Nous ne le pensons pas, et cela ne pourrait être.

En effet, comment aurait-on pu arrêter raisonnablement un plan de campagne en une couple d'heures, en présence d'une dizaine de personnes, dont une moitié

n'était pas militaire et s'entretenait de tout autre chose.

J'ajouterai que plusieurs de ces messieurs paraissaient croire à l'inutilité de ces mesures, conviction qui doit nécessairement avoir influé sur les autres, en les empêchant de se livrer avec le même zèle à l'examen de la question.

Devons-nous pour quelques peines et quelques millions compromettre le sort de la patrie?

Quant à moi, je ne le pense pas; je pense même que ce serait un crime que de ne pas nous préparer à la guerre par tous les moyens qui sont à notre disposition.

Il existe, M. le Ministre, dans la disposition de nos deux principales armées, un défaut capital qui, sans doute, n'est échappé à aucun de nous, mais que des intérêts personnels à ménager n'ont pas permis de faire ressortir, c'est le trop grand éloignement qu'il y a entre l'armée de l'Escaut et celle de la Meuse, éloignement qui les empêcherait de se secourir mutuellement et, par conséquent, les expose à être écrasées l'une après l'autre. Pour remédier à cet inconvénient, je pense qu'il faudrait que l'armée de la Meuse se rapprochât de celle de l'Escaut, qui ne peut perdre Anvers de vue et qui, pour ce motif, devrait établir son camp à l'embranchement de la chaussée de Berg-op-Zoom et Breda... Celle de la Meuse devrait camper en avant de Gheel, derrière la petite Nèthe; par ce moyen, les deux armées se donneraient la main et pourraient immédiatement se réunir si l'armée ennemie marchait à elles et lui livrer bataille avec toutes leurs forces réunies.

Mais, M. le Ministre, il est un point capital qu'aucune considération ne doit faire négliger, c'est que ces deux armées doivent être commandées en chef par l'un des deux généraux, ou vous exposez l'armée et la patrie à une perte certaine.

J'ajouterai que la prudence exige qu'il soit fait une tête de pont à Waelhem, qu'Anvers soit défendue par une armée de gardes civiques, que Lierre, Turnhout, s'il est possible, Hasselt et Tongres soient mis à l'abri d'un coup de main et défendus par des gardes civiques.

Je dirai de plus que notre armée manque d'artillerie, qu'il y a cependant des pièces disponibles, notamment à Namur : qu'elle manque surtout de caissons, ce qui est d'autant plus étonnant que le pays pourrait en fournir jusqu'à cinq cents en un mois.

Je ne verrais aucun inconvénient à désarmer, au besoin, l'une ou l'autre de nos places, et nous trouverions par ce moyen de nouvelles ressources en matériel et personnel et surtout des poudres dont manquent nos villes en état de siège (Namur est tout spécialement dans ce cas)

J'ai cru qu'il était de mon devoir de faire connaître mes vues, afin que si, à cause des inconvénients très graves que je vous signale, il nous arrivait quelques désastres, je pusse au moins prouver à mon pays qu'il n'a pas dépendu de moi qu'il en fût autrement.

Le lieutenant-général,
GOETHAELS.

Si les avis donnés à M. le général de Failly, par le respectable général Goethaels, avaient été écoutés, nous n'aurions pas éprouvé de désastres en 1831; mais le général de Failly n'en tint aucun compte. Il n'est pire sourd que celui qui ne veut entendre.

(Note du général Eenens.)

ANNEXE H

Lettre du Roi au général Belliard.

Aerschot, le 9 août 1831.

MON CHER GÉNÉRAL,

Je suis arrivé ici d'assez bonne heure, j'ai pris 1,500 gardes civiques de différents cantons et 20 gendarmes, et je me suis rendu avec toutes les précautions militaires à Westmeerbeek, assez près de Westerloo. Là, j'ai eu le bonheur de me réunir à Tieken. Ce général, que j'ai amené ici, a à peu près 13,000 *hommes* sous les armes. J'ai été reçu par la troupe, qui était fatiguée à mort, avec des acclamations et une joie extrêmes. Je pense réunir ici demain matin, pour enlever Montaigu et marcher vers Daine, qui paraît avoir eu des succès, environ 17,000 hommes et une vingtaine de canons.

Je respire à présent, ayant ce bon gros bataillon qui est animé du meilleur esprit.

Les circonstances se trouvant si favorables, je crois qu'il est urgent d'arrêter le mouvement du maréchal Gérard; le sentiment est extrêmement fort dans l'armée, et je le trouve naturel, de combattre sans secours étranger.

Je pense que, pour la bonne harmonie entre les puissances, il est absolument désirable de ne faire marcher le maréchal que lorsque l'urgence des circonstances le demandera.

Veillez me croire, mon bien-aimé comte, toujours votre sincèrement dévoué ami.

LÉOPOLD.



ANNEXE I

Extrait de l'Histoire politique et militaire de la Belgique (1830-1831), par P.-A. Huybrecht. — Bruxelles, 1856.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

XI

Extrait du journal des opérations, du colonel FONSON, chef d'état-major du général DAINE :

Je rentrais au camp vers 11 heures du matin. Je vis le général de Failly, entouré du général Daine et d'un groupe d'officiers. Le général de Failly leur disait que « le roi Guillaume venait d'envoyer une proclamation, « par laquelle il informait les Belges qu'il pardonnait à « tous ceux qui avaient pris part à la révolution, mais « qu'il ne pardonnerait pas à ceux qui, pour le moment, « s'opposeraient à sa rentrée, etc. » Le général Daine, m'accostant une demi-heure après, me dit que le général de Failly était un traître et qu'il allait le faire arrêter.

Extrait d'une relation des opérations de l'armée de la Meuse, adressée par le lieutenant FABRÈGE au lieutenant-colonel HUYBRECHT.

Cette journée fut remarquable surtout par l'arrivée du

Ministre de la guerre, déchu la veille ou le matin même. Il fit la communication suivante en se présentant à l'armée de la Meuse :

« La résistance devient impossible, le prince d'Orange occupe Saint-Trond, Diest, menace Louvain et, demain, occupera Hasselt. Il promet pardon et oubli à tous ceux qui se rendront immédiatement; il reconnaîtra tous les grades à ceux-ci seulement et ne fera aucun quartier à ceux qui lui résisteront. »

Ces paroles de trahison ont été prononcées en face du général Daine et de son état-major. Vous savez, mon colonel, que je dis vrai, puisque ce fait vous a été confirmé en ma présence par M. le major Capiaumont.

Signé : FABRÈGE.

Bruxelles, 1835.

Nous lisons encore au bas de la page 168 :

« Le prince d'Orange n'aurait pu lui-même dicter un ordre qui lui fût plus avantageux que celui qu'adressait M. de Failly au général Daine. »

A la page 251 :

« Campagne toute politique, où une partie des généraux belges étaient d'intelligence avec le Prince, qui a déclaré ne s'être décidé à exécuter son projet d'invasion

« que sur les instances pressantes de son parti en Bel-
« gique. »

N. B. — Le baron de Failly qui m'accuse de m'appuyer *sur des ouï-dire et sur des clabaudages d'antichambre*, a beau appliquer cette dénomination aux faits énoncés dans mon livre, le lecteur trouvera que je m'appuie sur des faits positifs et que j'en tire des déductions toutes naturelles. — S'il faut produire encore d'autres documents à l'appui, le baron peut compter que la matière ne me fera pas défaut.



APPENDICE

Proposition d'urgence sur les désastres du mois d'août 1831, faite à la Chambre des représentants le 23 septembre 1831, par M. B. Dumortier.

MESSIEURS,

Il est un devoir impérieux que nous ne pouvons tarder plus longtemps de remplir. Pourquoi faut-il qu'à peine admis à siéger dans cette auguste enceinte, à peine appelé à prendre part à vos délibérations, mes premières paroles soient pour rappeler les malheurs de la patrie?

Vous avez tous été témoins, Messieurs, des revers de notre dernière campagne; vous avez vu pâlir ces lauriers teints du sang de nos braves et ce brillant drapeau qui semblait avoir à jamais enchaîné la victoire.

Celui qui, l'an dernier, poursuivi par nos armes victorieuses, allait de porte en porte mendier une armistice chez les rois, s'est avancé jusque sur le seuil de la capitale, traînant partout à sa suite la désolation et le pillage; et, sans l'heureux secours de l'armée française, Dieu sait si la Belgique entière, trop confiante dans la foi des traités, ne serait pas aujourd'hui retombée sous le sceptre de fer qu'elle avait brisé avec tant de gloire.

Dans ces circonstances critiques, la nation toujours grande, toujours magnanime, a répondu avec enthousiasme à la voix du Roi qu'elle s'était choisi: à sa voix, aux mots d'honneur et de patrie, elle s'est levée comme un seul homme; elle a montré qu'il existait encore chez nous des braves, et qu'il n'était pas éteint ce feu sacré de Septembre,

ce feu d'indépendance et de liberté qui ne cessera jamais de brûler dans nos cœurs.

Oui, malgré nos désastres, je suis fier encore d'être Belge, quand je me rappelle l'élan sublime d'une nation à demi vaincue, d'une nation jeune et généreuse qui ne succombe que par l'ineptie de quelques chefs, par leur incurie et leur incapacité. Qui le croirait ? Dans le pays le plus riche et le mieux cultivé du monde, au milieu des moissons les plus abondantes, nous avons vu nos soldats dénués des choses les plus nécessaires, privés de vivres et de nourriture, succombant bien plus sous les coups de la faim déchirante que sous le fer des Hollandais.

Rien, dans cette malheureuse campagne, rien n'avait été prévu. *Où était cette armée de 66,000 hommes* dont nous berçait jadis le ministère et pour laquelle on lui avait alloué des subsides ? Où était cette organisation civique, qui devait rendre nos soldats-citoyens propres à tenir la deuxième ligne et même la première au besoin ? Où était cette organisation supérieure sans laquelle il n'y a pas d'armée ? Où étaient les armes, les munitions ? Où étaient ces corps de réserve, ces plans des campagne que l'on devait avoir depuis longtemps préparés ? Et cependant, on vous parlait naguère de la possibilité de prendre l'offensive et d'attaquer la Hollande, lorsque nous n'étions pas même en mesure de nous défendre.

Je sais combien a été déloyale l'agression de notre ennemi ; la fourberie et l'hypocrisie ont été de tout temps son partage. Il n'ignorait pas que, pour vaincre la Belgique, il lui fallait commencer par violer à la fois le droit des gens et celui de la guerre, et si, fidèle à l'honneur, il

eût auparavant dénoncé l'armistice qu'il avait lui-même imploré, nul doute que notre armée n'eût soutenu la lutte, quelque inégale qu'elle aurait pu être. Mais, si cette déloyauté sauve, aux yeux de l'Europe, l'honneur de la Belgique, elle ne justifiera jamais la funeste sécurité des chefs, leur incurie, *leur trahison peut-être*.

Messieurs, au moment où la reprise des hostilités n'est peut-être pas éloignée, il est urgent de connaître la cause de nos revers, afin qu'instruits par l'expérience, nous puissions venger notre affront et reprendre parmi les nations le rang que nous avait assigné notre révolution.

C'est là, Messieurs, une obligation que nous avons tous contractée en mettant le pied dans cette enceinte, et ce serait trahir notre mandat que de tarder davantage à le remplir. *Il faut que la nation sache enfin quels sont les vrais coupables, quels sont les traîtres, s'il en existe ; il faut qu'elle ait la certitude que les fautes précédemment commises seront évitées à l'avenir.*

Et qu'on n'aille pas dire qu'une enquête sur les événements est intempestive et qu'elle entraverait la marche du gouvernement. Messieurs, dans une matière aussi grave, et qui touche de si près notre existence politique, je ne puis admettre les fins de non-recevoir : être ou n'être pas, voilà toute la question qui nous travaille ; et, lorsque la reprise des hostilités est imminente, il est urgent de donner des garanties pour l'avenir, et *ces garanties ne peuvent résulter que d'une enquête sévère sur les causes des événements qui ont mis la patrie à deux doigts de sa perte*. Loin donc d'entraver la marche du gouvernement, l'enquête que nous proposons lui prêterait une force nouvelle

par les garanties qu'elle donnera à la nation et, ainsi, elle aura pour résultat immédiat de relever le moral du soldat, et de faire renaître cet essor aujourd'hui si nécessaire. Surtout, n'exagérons pas, Messieurs, les suites de nos revers, comme la Hollande et ses partisans auraient intérêt de le faire. *Où sont les champs de bataille témoins de notre défaite et des victoires de l'ennemi ?* Non, la Belgique n'est pas encore vaincue; le soleil qui nous éclaire est encore celui de Septembre, nos guerriers sont encore ceux qui chassèrent l'étranger du sol de la patrie : avec de tels hommes, mieux organisés et conduits par des chefs braves et expérimentés, la cause de la liberté chez nous ne peut périr.

Je demande qu'une enquête soit faite sur les causes et les auteurs de nos désastres, afin que la Chambre puisse statuer comme de droit.

La Chambre ordonne le renvoi de la proposition aux sections.

Bien que la proposition eût été admise par 63 voix, 5 membres s'étant abstenus, le projet d'enquête avorta, grâce aux efforts de ceux qui craignaient des révélations accablantes à leur charge.

Jugée inopportune quelques semaines après notre désastreuse défaite, elle ne l'est plus à un-demi siècle de distance. Le livre *les Conspirations militaires de 1831*, est l'enquête dont l'honorable M. Barthélemy Dumortier a donné, le 23 septembre 1831, à la Chambre des représentants l'éloquent sommaire, lorsqu'il disait : « Il faut que la nation sache enfin quels sont les vrais coupables, quels sont les traîtres, s'il en existe. »

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
A mes compatriotes	5
Réponse à la notice publiée par le général hollandais P.-G. Booms, à propos de mon livre : <i>les Conspirations militaires de 1831</i>	7
Post-scriptum	63
Réponse au général Kessels	67
Réponse au baron de Faily	85
PIÈCES JUSTIFICATIVES :	
Annexe A. Lettre du général Vandersmissen au duc de Wel- lington	105
Annexe B. Accusation de complot et de proposition de complot dans le but de renverser le gouvernement et de faire monter le prince d'Orange sur le trône de la Belgique	109
Annexe C. Réintégration du général Vandersmissen.	113
Annexe D. Cour d'assises du Brabant. — Audience du 15 mars 1842. — Verdict du jury	118
Annexe E. Chambre des représentants. — Services éminents du général Niellon. — Pension à sa veuve. — Exposé des motifs par M. B. Dumortier, séance du 15 juin 1871.	119
Annexe F. Lettre de M. le lieutenant-général Pletinckx, com- mandant la garde civique de Bruxelles, au lieutenant-général Eenens	122
Annexe G. Extrait d'une lettre du lieutenant-général Goethals au général de Faily, ministre de la guerre	124
Annexe H. Lettre du roi Léopold I ^{er} au général Belliard.	127
Annexe I. Extrait de l' <i>Histoire politique et militaire de la Belgique</i> (1830-1831), par le colonel P.-A. Huybrecht	129
Appendice. Proposition d'urgence sur les désastres du mois d'août 1831, faite à la Chambre des représentants le 23 sep- tembre 1831, par M. B. Dumortier	132

CARTE EXPLICATIVE.



LIBRAIRIE EUROPÉENNE C. MUQUARDT
45, RUE DE LA RÉGENCE, A BRUXELLES

VIENT DE PARAÎTRE

NOTICE SUR LES RELATIONS POLITIQUES

DE LA

BELGIQUE AVEC LA HOLLANDE

DEPUIS LA SÉPARATION DES DEUX PAYS AU XVI^e SIÈCLE
JUSQU'EN 1830

PAR P.-A.-F. GÉRARD

Auditeur général pensionné

Un vol. in-8°. — Prix : 2 fr. 50 c.

SOUSCRIPTION NATIONALE

SOUS PRESSE

ESSAI HISTORIQUE ET POLITIQUE

SUR LA

RÉVOLUTION BELGE

PAR

LE BARON NOTHOMB

Ministre d'État et ministre de Belgique à Berlin,
ancien membre du Congrès national et du Comité diplomatique,
ancien secrétaire général du Ministère des affaires étrangères,
ancien membre de la Chambre des représentants, etc., etc.

QUATRIÈME ÉDITION, REVUE & CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE
DEUX GROS VOLUMES IN-8°

PRIX DE SOUSCRIPTION : 12 FRANCS

Après l'apparition de l'ouvrage, ce prix sera augmenté

DOCUMENTS HISTORIQUES
SUR L'ORIGINE DU ROYAUME DE BELGIQUE

LES
CONSPIRATIONS MILITAIRES
DE 1831

Par A. EENENS, lieutenant-général à la retraite

RÉPONSES

AU BARON DE CONSTANT REBECQUE, AU COMTE DE BYLANDT

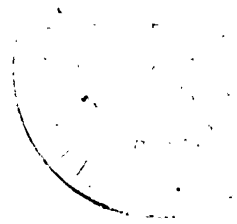
AU COLONEL G. SCHUURMAN

AU BARON DE FAILLY & A M. ÉMILE DE LAVELEYE

DEUXIÈME SUPPLÉMENT

BRUXELLES
LIBRAIRIE EUROPÉENNE C. MUQUARDT
LIBRAIRIE DE LA COUR
RUE DE LA RÉGENCE, 45
MÊME MAISON A LEIPZIG

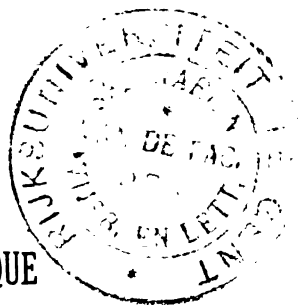
1876



LES
CONSPIRATIONS MILITAIRES
DE 1831

TYPOGRAPHIE DE M^{me} WEISSENBRUCH
IMPRIMEUR DU ROI
RUE DU POINÇON, 45, A BRUXELLES

DOCUMENTS HISTORIQUES
SUR L'ORIGINE DU ROYAUME DE BELGIQUE



LES
CONSPIRATIONS MILITAIRES
DE 1831

Par A. EENENS, lieutenant-général à la retraite

RÉPONSES

AU BARON DE CONSTANT REBECQUE, AU COMTE DE BYLANDT

AU COLONEL G. SCHUURMAN

AU BARON DE FAILLY & A M. ÉMILE DE LAVELEYE

DEUXIÈME SUPPLÉMENT

BRUXELLES

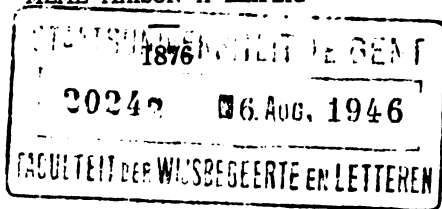
LIBRAIRIE EUROPÉENNE C. MUQUARDT

LIBRAIRIE DE LA COUR

RUE DE LA RÉGENCE, 45

MÊME MAISON A LEIPZIG

GESCHIEDENIS



A MES COMPATRIOTES

J'ai entrepris de démontrer pourquoi les Hollandais, vaincus par les Belges dans les combats de 1830, avaient réussi à nous vaincre à leur tour, en 1831, et à pénétrer dans notre pays, jusqu'aux portes de Bruxelles.

Je n'admets pour cause de notre défaite que la connivence de quelques têtes de notre armée qui pactisaient avec l'ennemi. La divulgation de cette cause blesse au vif les parents et les amis de ceux qui, trahissant leur devoir, ont mené le pays à sa perte, et n'indispose pas moins les Hollandais, qui croient nous avoir loyalement vaincus.

Des deux côtés, j'ai à subir les attaques les plus virulentes, et, comme en 1831, les Hollandais trouvent en Belgique l'appui de quelques hommes qui mettent l'esprit de famille bien au dessus de l'amour de la patrie, au service de laquelle ils sont cependant placés dans de très hautes fonctions.

Il est heureux que l'esprit public ne se laisse pas entraîner par le pernicieux exemple d'un petit groupe de personnages, qui se montrent bien plus disposés à devenir les auxiliaires de la cause hollandaise que les défenseurs de la cause belge.



RÉPONSE

AU BARON DE CONSTANT REBECQUE

Me voici en présence d'une brochure publiée par le baron de Constant Rebecque¹. Des diverses tentatives de réfutation venant de son pays, c'est la première qui m'épargne les injures. J'en sais gré à son auteur ; il agit en homme bien élevé, procédé tout naturel sans doute, mais que je regrette de n'avoir pas rencontré chez mes antagonistes, depuis la publication de mon livre. Si le fiel ne domine pas dans le style du baron, il s'y glisse cependant de temps à autre quelque chose de très acerbe, et je le conçois sans peine.

Depuis bientôt un demi-siècle, nos adversaires du mois d'août 1831, aujourd'hui nos amis, se complaisent en leur

¹ *Le prince d'Orange et son chef d'État-major, pendant la journée du 12 août 1831*, d'après des documents inédits, par le baron J.-D.-C.-C.-W. de Constant Rebecque. — La Haye, Martinus Nyhoff. Bruxelles, Decq et Duhent. 1875.

moisson de lauriers cueillis sur le sol de Belgique. — Leurs places publiques sont ornées de monuments érigés à la gloire de nos vainqueurs d'alors, et le général Eenens vient dire : « Ces lauriers étaient achetés à prix d'or. »

Des sommes énormes furent dépensées pour pratiquer la corruption sur une très grande échelle. — Il fallait donc atténuer aux yeux du public néerlandais le mauvais effet du prompt retour de l'armée victorieuse. — Sa rentrée sur le territoire hollandais, après une marche conquérante jusqu'aux portes de Bruxelles, présentait une disconvenance finale bien dure après cette campagne de restauration, qui, depuis notre révolution de Septembre, n'avait cessé d'arracher de gros deniers aux contribuables des provinces du Nord. En effet, cette partie de l'ancien royaume des Pays-Bas se trouvait dans une situation financière si déplorable que le ministre des affaires étrangères disait aux États-Généraux, en séance, le 5 août 1831 :
« *Comment serait-il possible de supporter plus longtemps des charges que les Hollandais ne savent s'imposer temporairement que par des efforts inouïs ?* »

Après la campagne, il fallut enivrer ce bon peuple de la fumée de sa gloire, afin qu'elle ne lui semblât pas trop chèrement achetée. Il importait de lui cacher les moyens auxiliaires préalables, dont un heureux succès devait procurer une facile victoire.

La connivence de plusieurs sommités dirigeantes ne se montre que trop clairement dans les faits qui suivent :

Le général Knoop dit à la page 17 de sa relation de la campagne des dix jours : « L'or ne fut pas épargné, la corruption (*omkoop*ing) fut pratiquée sur une grande

échelle. Plusieurs généraux reçurent de fortes sommes. »

A la seconde Chambre hollandaise, où fut voté à contre-cœur le crédit de vingt et un millions de francs absorbés, avec beaucoup d'autres sommes encore, dans les tentatives de restauration des Nassau en Belgique, il a été dit que « l'on voulait légitimer à l'aide d'un moyen scandaleux de scandaleuses dépenses qui ne sauraient supporter l'épreuve d'un contrôle légal ! (Séance de la 2^e Chambre, du 28 février 1844.)

Le colonel Huybrecht publia, il y a vingt ans, à la page 91 de son *Histoire politique et militaire de la Belgique*, 1830-1831 : « Des sommes importantes de quarante à quatre-vingt mille francs furent discrètement remises aux généraux et aux officiers supérieurs dont on croyait devoir acheter le zèle. D'autres sommes étaient mises à leur disposition pour être distribuées à leurs soldats. »

Pas un seul de ceux qui se sentirent atteints par les lignes précitées n'osa s'élever contre l'auteur.

Le général Malherbe, chef d'état-major de l'armée de l'Escaut, disait, peu de jours après la reprise des hostilités, au colonel Pletinckx, commandant du 1^{er} de lanciers, que les généraux de division réunis par le Régent, en conseil, pour aviser au moyen de couvrir le pays, avaient décidé le rapprochement des deux corps d'armée de l'Escaut et de la Meuse, afin de fermer l'ouverture par laquelle l'ennemi pouvait pénétrer en Belgique. Trois dépêches du commandant de l'armée de l'Escaut furent envoyées successivement au ministre pour réclamer l'ordre d'exécution du mouvement jugé nécessaire dans la réunion des généraux de division. Le ministre, au lieu de prescrire ce qui avait

été convenu, envoya un ordre de concentration pour couvrir Anvers. Le corps de Daine se trouva encore plus éloigné de celui de de Tieken et le pays se vit ouvert à l'ennemi, sans défense.

Cette mesure fut-elle prescrite dans l'intérêt de la Belgique, ou le fut-elle pour favoriser les opérations du prince d'Orange?

Diest, dont la possession en nos mains assurait la jonction de nos deux corps d'armée, ne fut-il pas abandonné ou plutôt livré à l'ennemi, sans qu'aucun canon y eût été placé pour sa défense?

Un demi-million de francs fut déposé à Seraing chez M. John Cockerill, qui devait le remettre au général Daine, lorsque Liège serait rentré au pouvoir des Hollandais.

Voilà des preuves patentes de trahison. — Quelques personnes ferment obstinément les yeux, mais la masse du public reconnaît clairement la vérité.

Le baron de Constant Rebecque ne veut pas « rechercher les causes de l'écroulement du royaume des Pays-Bas, à peine né. »

Je m'abstiendrai, moi aussi, de cette recherche tout à fait superflue, mais je dirai que l'appréciation d'un pareil événement faite au point de vue belge doit essentiellement différer, si elle part du point de vue hollandais. — Pendant l'existence éphémère du royaume des Pays-Bas, les contribuables en Belgique eurent à payer de bien lourds impôts, sans que le gouvernement parvint à établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, et cela, malgré l'absorption de la presque totalité de nos domaines nationaux par le syndicat d'amortissement.

Sans doute, la conduite du gouvernement du roi Guillaume n'a pas été dirigée de manière à se concilier les Belges. Sa partialité était excessive en faveur des Hollandais, auxquels il accordait presque tous les emplois civils et militaires, au détriment des Belges.

Le général Eenens ne veut ni « *déchirer d'anciennes plaies, ni faire saigner des blessures cicatrisées* » ; la brochure à laquelle cet écrit sert de réponse a grand tort de porter contre lui pareille accusation.

Le baron pense-t-il, lui aussi, qu'il doit m'être interdit d'écrire afin de renseigner l'histoire sur ce qui s'est passé dans mon pays, à mon entière connaissance, il y a près d'un demi-siècle ? Comment l'histoire deviendrait-elle possible si ceux qui connaissent la vérité ne la faisaient pas connaître ?

Ce que veut le général Eenens, c'est que justice soit enfin rendue, après une aussi longue attente, à nos soldats belges de 1831, si courageux, si dévoués et si vilainement calomniés au profit de ceux qui organisèrent notre défaite. Il veut qu'ils ne soient plus signalés comme des fuyards par des adversaires qu'ils ont forcés à se retirer devant eux, dans divers combats. — Ce qu'il veut encore, c'est que la fausseté de l'accusation d'avoir tiré, par trahison, le 12 août 1831, à Louvain, sur les troupes hollandaises, soit bien reconnue, puisque le feu n'a commencé de notre côté que pour repousser les attaques de celles-ci. — Il y a bien loin de là à déchirer d'anciennes plaies. Mais l'honneur de l'armée belge de 1831 était souillé sans qu'elle en fût la cause ; cette cause, le général Eenens a entrepris de la faire connaître dans toute sa vérité.

A la seconde édition du livre de Bosscha, au moment où il allait parler de la campagne des dix jours, je fis demander à l'auteur de traiter l'armée belge de l'Escaut avec plus d'équité qu'il ne l'avait fait dans sa première édition. Cette demande étant demeurée sans effet, je me suis chargé de rectifier ce qu'il y avait d'erroné dans les relations hollandaises.

Au reproche du baron de Constant, qui m'accuse « de tâcher de déchirer d'anciennes plaies et de faire saigner des blessures cicatricées », j'oppose cette question bien simple : Pourquoi me serait-il défendu d'écrire pour armer de documents véridiques les historiens futurs ? — Combien de temps faut-il laisser s'écouler après les événements accomplis pour qu'il soit permis de les narrer ?

Un demi-siècle ne constituerait-il pas un laps de temps assez long ?

Le baron de Constant dit aussi que « *je ne porte à l'appui de mon opinion ni preuves évidentes, ni un seul argument ne péchant pas par les prémisses* ».

C'est là une assertion fort commode, mais dont le baron de Constant devrait laisser l'emploi aux avocats embarrassés de trouver contre la partie adverse des réponses claires et concluantes.

Le baron ferme les yeux à l'évidence et la nie.

L'évidence ressort des preuves que je produis d'après le lieutenant-général Van Casteel, le lieutenant-colonel Gey et M. J. Roemer, ces deux derniers compatriotes du baron.

Ces preuves n'ayant pas été appréciées par le baron à leur juste valeur, je les reproduis dans ma réponse à sa brochure.

Voici le texte du récit du commandant de l'avant-garde du lieutenant-général Van Geen, en ce qui concerne la reprise du feu par la 2^e brigade de cette division, à la hauteur de Corbeck-Loo, après que le prince d'Orange eut envoyé l'ordre de le cesser, « *ensuite d'une convention conclue avec l'ennemi.* »

Cette reprise du feu par l'artillerie du général de Favauge eut lieu lorsque le lieutenant-général de Constant Rebecque vint se mettre à la tête de cette brigade ¹.

« De eerste luitenant Zeeholdt bragt te dien tijd, « namens Z. K. H. *den prins van Oranje*, aan den luitenant-generaal Van Geen het bevel, om, ten gevolge « eener geslotene overeenkomst met den vijand, niet meer « te doen vuren.

« Kort daarna ontving de generaal-major *de Favauge*, « door den kolonel *Van Stirum*, namens de opperbevelhebber de zelve order. Daar het artillerievuur der tweede « brigade zich *echter weinig tijd daarna* weder opende, zoo « werd de kolonel *Cleerens* voor de tweede maal naar den « kommandeerenden generaal derzelve gezonden, ter herhaling der vorige order, en vond alsnu ook bij het « hoofd dezer brigade Z. E. den luitenant-generaal « *de Constant Rebecque*, die den kolonel *Cleerens* opdroeg « den luitenant-generaal te berichten dat men van onze « zijde *op nieuw* zou blijven doorvuren, tot zoo lang de « vijand het zijn deed ophouden. Zijne Excellentie voegde « er tevens bij, den luitenant-generaal *Van Geen* in zijnen

¹ *Verrichtingen der eerste divisie van het Nederlandsche leger op den 12 augusti.* (Bladzide 30 en 31.)

« naam te verzoeken met zijne overige troepen voor-
« waarts te rukken, om zich in verband met de derde
« divisie te brengen.

« Bij de aankomst van den kolonel, was de generaal
« *Van Geen* reeds in de strekking van Leuven op marche-
« rende. De tweede brigade der eerste divisie ging steeds
« voorwaarts in de volgende order, als : de jagers *Van*
« *Dam* en de halve batterij rijdende artillerij, twee eska-
« drons lanciers, tweede bataillon jagers, tweede bataillon
« eerste afdeeling geldersche schutterij, tweede bataillon
« tweede afdeeling zuidhollandsche schutterij; eerste
« bataillon vijfde afdeeling van linie.

« De vijandelijke tirailleurs, in groote menigte in de
« boekwijtvelden verspreid, zochten deze brigade aan
« hoogte op te houden; doch de luitenant-kolonel *Gey*
« deed hen door het schrootvuur der halve batterij spoedig
« ruimen, waarna deze brigade een deel der hoogte bezette,
« die tegen de vlakte van Leuven sloot, regts en links
« naar de straatwegen van Diest en Thienen. De eerste
« brigade bevond zich nog meer regts achterwaarts en
« tegenover de Diestsche poort; de derde divisie van het
« leger hield zich in de laagte en bezijden den weg naar
« Thienen op, terwijl de tweede divisie, hertog *Saxen-*
« *Weimar*, zich over de chaussée van Leuven naar Brussel
« uitstreckte.

« Twee officieren van den generalen staf bragten nu
« aan den generaal *Van Geen*, van wege den luitenant-
« generaal de Constant Rebecque, de order, om met de
« eerste brigade naar den straatweg van Leuven op
« Mechelen te marcheren. »

Voici la traduction :

« Le 1^{er} lieutenant Zeeholdt apporta à ce moment, de la
« part de S. A. R. le prince d'Orange, au lieutenant-
« général Van Geen l'ordre de faire cesser le feu, par suite
« *d'une convention conclue avec l'ennemi.*

« Peu après, le général-major de Favauge reçut du
« commandant en chef le même ordre, par l'intermédiaire
« du colonel Van Stirum. Comme le feu de l'artillerie
« de la 2^e brigade recommença bientôt après, le colonel
« Cleerens fut envoyé pour la seconde fois au général
« commandant cette brigade, pour réitérer l'ordre ; il
« trouva alors à la tête de cette brigade S. Exc. le lieu-
« tenant-général de Constant Rebecque, qui chargea
« le colonel Cleerens d'informer le lieutenant-général
« Van Geen que, de notre côté, on devait continuer le
« feu aussi longtemps que l'ennemi n'aurait pas cessé le
« sien. Son Excellence lui dit, en outre, de prier en son
« nom le lieutenant-général Van Geen d'avancer avec le
« reste de ses troupes, pour se lier avec la 3^e division.

« A l'arrivée du colonel, le lieutenant-général Van Geen
« marchait déjà dans la direction de Louvain. La 2^e bri-
« gade de la 1^{re} division s'avancait toujours à la même
« hauteur que la 3^e division et dans l'ordre suivant : les
« chasseurs de Van Dam et la demi-batterie d'artillerie à
« cheval, deux escadrons de lanciers, le 2^e bataillon de
« chasseurs, le 2^e bataillon du 1^{er} régiment (*afdeeling*) de
« la schutterij de la Gueldre ; le 2^e bataillon du 2^e régi-
« ment (*afdeeling*) de la schutterij de la Hollande méri-
« dionale et le 1^{er} bataillon du 5^e régiment (*afdeeling*) de
« ligne.

« Les tirailleurs ennemis cherchaient à contenir cette
« brigade sur les dernières hauteurs, mais le lieutenant-

« colonel Gey les fit promptement déguerpir par le feu à
« mitraille de la demi-batterie; après quoi la brigade
« occupa une partie de la hauteur qui touche à la plaine
« devant Louvain, entre les routes de Diest et de Tir-
« lemont.

« La première brigade se trouvait encore plus en arrière
« vers la droite et vis à vis de la porte de Diest. La 3^e di-
« vision de l'armée se tenait dans le fond, à côté de la
« route de Tirlemont, tandis que la 2^e division, duc de
« Saxe-Weimar, s'étendait au delà de la chaussée de
« Louvain à Bruxelles.

« Deux officiers de l'état-major général apportèrent
« alors au lieutenant-général Van Geen, de la part du
« lieutenant-général de Constant Rebecque, l'ordre de
« marcher avec sa 1^{re} brigade vers la route de Louvain
« à Malines. »

Que le lecteur impartial compare cette citation tirée de la relation d'un officier supérieur hollandais, acteur très actif dans la journée du 12 août, qu'il compare aussi l'extrait suivant de la notice du lieutenant-général Van Casteel, avec l'étrange appréciation de M. le baron de Constant Rebecque, et qu'il juge de la valeur de cette appréciation, consignée à la page 6 de sa brochure : *Le prince d'Orange et son chef d'état-major*, par le petit-fils de ce dernier :

« Dans cette position (de Corbeck-Loo), dit le lieutenant-
« général Van Casteel, il y eut un temps d'arrêt dans
« notre mouvement rétrograde. L'ambassadeur anglais,
« sir Robert Adair, s'étant rendu aux avant-postes hol-
« landais, le feu fut interrompu sur tous les points pour le

« laisser passer, et, à son retour, il annonça qu'il y avait
« suspension d'hostilités.

« Mais comme le feu ne cessait pas sur notre gauche
« où manœuvrait le général Van Geen, pour nous couper
« la retraite, *le général de Tieken ne comprenant pas ce que*
« *signifiait une pareille suspension d'armes*, envoya le
« colonel, comte de Cruquembourg, son sous-chef d'état-
« major, près de S. A. R. le prince d'Orange, pour lui
« demander comment son armée, malgré la suspension
« d'armes, continuait son mouvement offensif; qu'il lui
« paraissait qu'en pareil cas chacune *des parties belligé-*
« *rantes garde ses positions*, et que si ce mouvement ne
« s'arrêtait pas, il recommencerait le feu. — Eh bien !
« dit le prince, si on canonne, nous canonnerons. —
« On comprend qu'après une réponse semblable, le
« général fit immédiatement recommencer le feu. »

Voilà ce que j'avais cité dans ma réponse au général Booms, voilà les citations que le baron, fermant les yeux, ne veut pas admettre.

Certes, ni le lieutenant-colonel Gey ni le bon patriote M. Roemer n'ont inventé, comme le dit à sa page 7 le baron de Constant Rebecque « *une odieuse calomnie contre le prince d'Orange* », et je ne fais que reproduire leur propre texte, leurs propres phrases. — Ces auteurs hollandais ont rapporté les faits tels qu'ils se sont passés. — Leurs écrits datent d'une époque très rapprochée de celle des événements en question, et jusqu'à ce jour, l'authenticité de ces mêmes écrits n'a pas été contestée. Aurait-on envie, pour les besoins de la cause, de l'essayer aujourd'hui, après tant d'années écoulées ?

Si on ne les a pas encore contestées, on passe en profond silence à côté des preuves qui découlent des récits de ces auteurs hollandais ; mais en tout cas, c'est à tort que le baron me lance son accusation « d'inventer une odieuse calomnie, » lorsque je reproduis des faits qui, relatés presque au moment où ils eurent lieu, n'ont pas été refutés jusqu'à ce jour.

Le lieutenant-général Van Casteel remplissait près du général de Tieken les fonctions d'aide de camp ; placé aux côtés du commandant de notre armée, il était bien en position de voir et de se renseigner.

Le baron, qui ne veut tenir aucun compte des preuves évidentes de ces relations publiées par ses propres compatriotes, trouve, dit-il, à sa page 8, que je me représente « *le prince d'Orange et son chef d'état-major comme des faussaires, ni plus ni moins* ».

S'il avait prêté quelque attention en lisant mon livre, il saurait que je me représente le prince d'Orange, non comme un faussaire, mais comme un général arrêté au milieu de ses succès par l'intervention d'un diplomate étranger, qui parle et exige au nom de son gouvernement et du gouvernement français, si bien d'accord avec le sien, qu'il avait déjà envoyé en Belgique une armée.

Le baron, avant de hasarder l'apostrophe dont il me gratifie, eût dû réfléchir que le prince d'Orange avait l'ordre du Roi, son père, de ramener son armée sur le territoire hollandais, ordre provenant de la communication impérative faite à La Haye par l'ambassadeur français, dès le 8 août 1831.

Or, le 12 août, après les premiers succès de cette journée,

le prince pouvait bien laisser sa volonté flotter indécise, entre l'idée d'obtempérer aux prescriptions du roi Guillaume et celle de poursuivre ses avantages. Le journal du lieutenant-général de Constant Rebecque en est la preuve évidente, puisqu'il nous apprend que « Son Altesse Royale, « *supplée* par son chef d'état-major de continuer les « opérations, se conforma à l'avis de celui-ci¹. »

Ce qui n'empêche pas le baron d'insinuer que j'accuse le prince d'Orange et son aïeul d'être des faussaires.

Voici ce que j'ai dit² : « Peut-on douter qu'après que « la défaite de notre gauche eut forcé notre centre et « notre droite à se replier jusqu'à Corbeck-Loo, le prince « d'Orange, se voyant arrêté au milieu de son triomphe par « l'armistice qui lui était imposé au nom de la France et « de l'Angleterre, n'ait fait d'amères réflexions? Sa combinaison des plus heureuses était en voie d'exécution « pour cerner l'armée de l'Escaut dans Louvain, et ce qui « s'était passé à la retraite de Hasselt, à l'armée de la « Meuse, lui donnait l'espoir de faire mettre bas les armes « dans cette ville à l'armée de l'Escaut.

« Les troupes hollandaises n'étaient plus qu'à une petite « marche de Bruxelles; aucune force belge ne pouvait « empêcher la prise de la capitale, puisque l'armée de la « Meuse, réorganisée, grâce à l'activité de Ch. de Brouckere, au lieu d'être jointe à l'armée de l'Escaut, avait « été conduite à Liège par la trahison de celui qui la « commandait.

• ¹ Pages 14 et 15 de la brochure *Le prince d'Orange et son chef d'État-major*.

² Page 30 du 1^{er} supplément aux *Conspirations militaires*.

« Le prince n'avait plus qu'à tendre la main pour
« recueillir le fruit de ses combinaisons dans cette cam-
« pagne, dont le plan doit avoir été connu de quelques
« sommités militaires belges. Et ces hommes coupables
« avaient amené les choses à un tel point de maturité que,
« sans ce maudit armistice, la Révolution belge de 1830
« se trouvait défaite et la restauration de la dynastie
« d'Orange accomplie.

« Renoncer à un résultat pareil, lorsqu'il est presque
« atteint, supposerait une volonté plus qu'humaine. Il ne
« faut donc pas s'étonner que le prince, dominé quelque
« temps par la force de raisonnement et les remontrances
« de sir Robert Adair, parlant au nom de l'Angleterre et de
« la France, pour le faire désister de ses projets, en ait
« repris le cours, aussitôt que, débarrassé de la présence
« du diplomate, qui venait si malencontreusement para-
« lyser ses vues militaires, il jugea que la fortune lui
« sourirait s'il parvenait à les poursuivre sans entraves.
« La reprise de la marche offensive fut donc décidée et le
« chef d'état-major, le lieutenant-général de Constant
« Rebecque se rendit à la droite de l'armée du prince près
« de la brigade de Favauge, pour lui donner l'impul-
« sion. »

Et c'est de là que part le baron pour dire que « je
« représente le prince d'Orange et son chef d'état-major
« comme des faussaires, ni plus ni moins ».

Tous les compatriotes du baron n'envisagent pas les
choses sous le même aspect que lui, car je trouve dans
une des nombreuses brochures lancées contre moi la
phrase suivante :

« On sait à quoi s'en tenir quand on commence la guerre,
« c'est au plus malin que l'on joue; tant pis pour celui
« qui paie les pots cassés. »

Il s'ensuit que ce qui paraît à l'un de ces écrivains hollandais une accusation grave et indigne ne semble à un autre que la constatation d'une ruse de guerre, « d'un jeu au plus malin ».

Le baron nous donne, à sa page 10, l'extrait, pour les journées des 11 et 12 août 1831, du journal tenu par son aïeul.

Ce journal, qui nous fait connaître les dispositions prescrites pour la journée du 12 août, est plein d'intérêt pour nous. — Constatons d'abord que l'avant-garde des troupes qui agissaient sous le commandement direct du prince d'Orange, en débouchant par la route de Tirlemont, avait reçu l'ordre « de s'avancer lentement vers Louvain, « sans s'engager fortement avec l'ennemi, pour laisser le « temps aux autres colonnes de le tourner ».

Voilà la confirmation et l'explication de ce que je dis à la page 23 du 1^{er} supplément des *Conspirations militaires de 1831* :

« L'endroit où eut lieu l'entrevue de Son Altesse Royale
• avec lord William Russell était beaucoup moins éloigné
• de Boutersem que le général Booms ne cherche à le faire
• croire. »

Le journal, à la page 14 de la brochure du baron de Constant Rebecque, en offre la preuve irrécusable au lecteur attentif. — Nous voyons, en effet, que le prince venait d'avoir son cheval abattu par un boulet, à la sortie du vil-

lage de Boutersem ; que le lieutenant-général de Constant Rebecque étant allé diriger une colonne pour tourner notre droite, se trouve bientôt derrière la colline que nous occupions, qu'il nous voit abandonner cette position et nous mettre en retraite vers la chaussée. « En ce moment, « dit Son Excellence dans son journal, j'aperçois un cavalier sur la chaussée, portant un pavillon blanc et galopant vers la colline dont nos troupes viennent de s'emparer et, peu après, j'ai la douleur de voir que le feu cesse tout à coup de notre côté. Inquiet de ce qui pouvait occasionner la halte que je voyais faire à nos troupes, je gagne la chaussée et je retourne en arrière pour chercher le prince. Je le trouve occupé à parler avec lord William Russell, et j'apprends qu'il a déjà envoyé des officiers à la 1^{re} et à la 2^e divisions pour donner l'ordre d'arrêter et de suspendre les hostilités. Le prince me parlant à part, je le supplie de considérer que cet arrêt subit dans le moment le plus décisif et le plus beau des opérations de la journée, au moment où tout était gagné pour nous et où nous allions recueillir les fruits de la victoire, allait nous faire tout perdre. Le prince me répondit qu'il avait en poche l'ordre du Roi de cesser toute hostilité lorsque les Français seraient arrivés. Je lui observai qu'il pouvait au moins laisser achever le mouvement ordonné à ses colonnes, se faire remettre Louvain et promettre de cesser toute hostilité du moment qu'il aurait une preuve sûre de l'arrivée des Français. Le prince, se conformant à cet avis, ordonna de continuer la marche. Le major Céva fut envoyé en parlementaire à Bruxelles pour voir

« si effectivement les Français y étaient arrivés ; il partit
« avec lord William Russell. Les Belges, en attendant,
« avaient profité de la halte que nous avions faite pour
« rétablir l'ordre dans leur colonne et se mettre en défense
« tout en se retirant.

« Nous vîmes bientôt sur notre droite, à mi-côte de
« Pellenberg, paraître quelques troupes de la 1^{re} divi-
« sion, qui de là canonnières l'arrière-garde de l'ennemi
« que nous suivions pas à pas. »

Le général Booms, qui, en sa qualité d'ancien ministre
de la guerre, doit savoir ce qu'il dit en écrivant sur cette
campagne, constate à sa page 12 que :

« L'intervention de Russell vint arrêter momentanément
« l'attaque ; mais cette intervention n'ayant pas amené
« une suspension d'armes, — tout le monde est d'accord
« sur ce point, — Russell étant parti avec la réponse du
« prince, il n'y avait pas lieu de s'arrêter plus longtemps
« et de donner à l'ennemi l'occasion de se raffermir davan-
« tage dans sa nouvelle position. »

Puisque l'intervention de lord William Russell n'a pas
amené de suspension d'armes, et que tout le monde est
d'accord sur ce point, ce n'est pas à l'occasion de l'inter-
vention de Russell que Son Altesse royale envoya dire,
de sa part, au lieutenant-général Van Geen, par le lieute-
nant Zeeholdt, et au général de Favauge, par le colonel
Van Stirum : *de faire cesser le feu en suite d'une convention
conclue avec l'ennemi.*

« De eerste luitenant Zeeholdt bragt, namens Z. K. H.
« den prins van Oranje, het bevel, om, *ten gevolge eener*

« *geslotene overeenkomst met den vijand, niet meer te
« doen vuren.* »

C'est bien évidemment après la convention conclue avec sir Robert Adair.

La preuve catégorique découle aussi de la note rédigée, il y a une trentaine d'années, par le lieutenant-général Van Casteel ; note qui nous a déjà fait connaître que ,
« dans cette position (à Corbeck-Loo), il y eut un temps
« d'arrêt dans notre mouvement de retraite. L'ambassa-
« deur anglais, sir Robert Adair, s'étant rendu aux
« avant-postes hollandais, nous annonça à son retour
« qu'il y avait suspension d'hostilités. »

Donc, il y avait suspension d'armes à Corbeck-Loo,
— suspension d'armes en suite de l'entrevue du prince d'Orange et de sir Robert Adair, — ce dernier l'ayant annoncée à son retour.

Donc, *l'entrevue du prince d'Orange et d'Adair a eu lieu au delà de Corbeck-Loo*, vers Pellenberg, et non pas devant Louvain, comme voudraient le faire croire ceux qui soutiennent la thèse hollandaise. S'il n'y avait pas eu suspension d'armes à Corbeck-Loo, il est tout naturel que la seule réponse à donner par le prince au général de Tieken, faisant dire à Son Altesse Royale qu'il ne comprenait pas ce que signifiait une semblable suspension d'armes, il est tout naturel, disons-nous, que cette seule réponse devait être :

Il n'y a pas de suspension d'armes.

Mais le prince ne pouvait faire une pareille réponse, au moment même où il venait d'engager sa parole à sir

Robert Adair qui, en le quittant, avait dit au général de Ticken :

Qu'il y avait suspension d'hostilités.

Ce fut alors, et les données fournies par la narration du lieutenant-colonel Gey, tout aussi bien que celles tirées de la notice du lieutenant-général Van Casteel, le prouvent clairement, ce fut alors que le lieutenant-général de Constant Rebecque fit changer le prince d'avis et alla se mettre à la tête de la brigade de Favauge, pour faire recommencer le feu (*op nieuw blijven doorcuren*), et pour marcher sans interruption sur Louvain (*steeds voorwaarts*), dans l'ordre indiqué par le lieutenant-colonel Gey, et reproduit à la page 13 de mon premier supplément.

Ensuite, et toujours suivant les données hollandaises, nos tirailleurs qui voulaient empêcher l'ennemi d'occuper les hauteurs furent repoussés par la demi-batterie à cheval du lieutenant Van Oudermeulen, et la brigade de Favauge occupa une partie des hauteurs qui touchent à la plaine devant Louvain.

Donc, ces hauteurs, contrairement à ce que dit la thèse hollandaise, n'étaient pas au pouvoir des troupes du prince d'Orange, lorsque le colonel Van Stirum vint, à la hauteur de Corbeck-Loo, dire au général de Favauge qu'une convention était conclue avec l'ennemi et que le feu devait cesser.

Ce n'est donc pas sur la hauteur, devant Louvain, qu'a eu lieu l'entrevue qui amena la suspension d'armes, mais c'est sur la hauteur, devant Louvain, que furent écrites les conditions stipulées d'abord verbalement en avant de

Corbeck-Loo, entre Son Altesse royale et sir Robert Adair, dans une dépendance du château de Pellenberg.

Tous les efforts de la thèse hollandaise pour disculper Son Altesse Royale de son revirement d'idée, tendent à confondre l'endroit où la convention verbale se conclut à Pellenberg, avec l'endroit où furent stipulés par écrit les articles de cette convention.

C'est le point capital de la discussion ; le lecteur ne doit pas le perdre de vue.

Le général de Constant Rebecque était trop bien habitué aux chances de la guerre et à ses ruses, il avait trop d'habileté et d'expérience pour ne pas insérer dans le 9^e bulletin et dans son journal ce qu'il savait être nécessaire, pour dissimuler le changement provenu de son fait dans les intentions du prince d'Orange et pallier ainsi la reprise des hostilités à Corbeck-Loo, APRÈS l'entrevue de Son Altesse Royale avec sir Robert Adair, APRÈS que le diplomate anglais eut annoncé au général de Tieken : « qu'il y avait une suspension d'hostilités », APRÈS que ce général eut envoyé — *nos troupes étant en position à Corbeck-Loo* — faire demander par le comte de Cruquem-bourg au prince d'Orange comment son armée, malgré la suspension d'armes, continuait son mouvement offensif...

Que répondit alors Son Altesse Royale ? Renvoya-t-elle le comte dire au général qu'il n'y avait pas de suspension d'armes ? — Non. — Car depuis trop peu d'instant Son Altesse Royale venait d'engager sa parole au diplomate anglais.

Il y avait donc, et il est inutile de lutter contre l'évidence, une suspension d'armes, avant que les forces belges

ne quittassent la position qu'elles avaient prise à Corbeck-Loo, position qui fut abandonnée pour rentrer dans Louvain, au retour de sir Robert Adair, sur l'ordre exprès du roi Léopold.

Le baron de Constant Rebecque dit, à sa page 18, que
 « le lecteur est prié de bien se rendre compte, sur sa carte
 « explicative, fort différente de celle du général Eenens,
 « de la position de l'armée hollandaise, pendant l'entrevue
 « de Son Altesse Royale avec sir Robert Adair ».

La position de l'armée hollandaise, indiquée sur la carte de la brochure du baron, est celle qu'occupait l'armée hollandaise au moment où furent mises par écrit les conditions verbalement stipulées à Pellenberg, entre Son Altesse royale et le diplomate anglais. — La carte qui se trouve dans mon 1^{er} supplément, est publiée par notre état-major. — Elle est très supérieure, par son exactitude, à celle de l'ingénieur Capitaine, jointe à la brochure du baron de Constant.

Si j'en avais connu une meilleure, je l'aurais adoptée.

Au sujet de la seconde violation de l'armistice devant Louvain même, le lieutenant-général de Constant Rebecque dit dans son journal (p. 17 de la brochure) : « Pendant
 « que ces arrangements se terminaient, la brigade de cuirassiers s'étant approchée trop près de la ville, en passant au pied de la hauteur pour aller prendre un bivac
 « pour la nuit, les troupes belges placées le long des
 « remparts, ne connaissant pas encore les termes de la
 « suspension d'armes, ouvrirent de toutes parts un feu
 « nourri d'artillerie sur toutes nos troupes à leur portée.
 « Il en résulta quelques pertes et de nouveaux parlemen-

« tages pour l'explication du malentendu... » Cela est inexact. — Ce qui est vrai, c'est que notre feu s'ouvrit sur toutes les troupes à notre portée, lorsqu'une partie de ces troupes vint attaquer notre batterie de deux pièces dans la flèche à l'avancée, sur la grand'route, près de l'auberge « Tivoli » et nos postes extérieurs de la porte de Perck, en débouchant du village de ce nom. Le baron de Constant Rebecque, qui rapporte cette partie du journal de son aïeul, en l'accompagnant de ses observations, glisse avec une incontestable adresse, sans en tenir compte en aucune façon, sur les relations respectivement publiées par le lieutenant-colonel Gey et M. J. Roemer. J'ai cité ces documents dans ma réponse au général Booms. Je vais reproduire à l'instant la relation de M. J. Roemer qui se rapporte à la seconde violation de la suspension d'armes.

Ces précieuses données, qui parurent peu de temps après les événements, en contiennent le récit véridique et non un récit arrangé pour les besoins de la cause.

Le journal du général de Constant fut aussi rédigé au moment où les événements se déroulaient, mais son rédacteur avait eu « la douleur » de voir cesser le feu du côté des Hollandais, et il était parvenu à décider le prince à laisser recommencer les hostilités et s'achever le mouvement ordonné à ses colonnes. — Le journal peut-il, après cela, ne pas refléter l'idée dominante de son auteur, qui avait décidé Son Altesse Royale à reprendre, aussitôt le départ de sir Robert Adair, les opérations, malgré la suspension convenue.

Le lieutenant de Constant Rebecque se trouvait avec Son Altesse Royale devant Louvain lorsque l'artillerie

belge ouvrit son feu ; mais le journal, comme le 9^e bulletin provenant de la même source, se garde bien de dévoiler que notre feu s'ouvrit pour repousser deux attaques faites par des troupes qui, depuis la veille, se trouvaient sous le commandement direct de Son Altesse Royale.

Ces troupes attaquèrent, à la vue de toute l'armée belge, notre batterie de deux pièces à l'avancée et le détachement de mineurs qui la défendaient.

L'autre attaque se fit contre nos postes extérieurs, à la porte de Perck, par des troupes hollandaises débouchant du village de ce nom.

Voilà ce qui est de tous points conforme à la vérité. — Voilà ce que j'affirme et, avec moi, de nombreux compagnons d'armes de cette journée. — Voilà ce que confirme aussi le récit détaillé de l'auteur hollandais, J. Roemer, dans son livre imprimé au mois de novembre 1831 ¹.

« Toen, namelijk door den kapitein van onze jagers,
« de aanstalten tot rust gemaakt waren, kwan de overste
« van den generalen staf zijner divisie, de heer Eckstein,
« hem aanzeggen dat hij, met de Noordhollandsche,
« Groningsche en zijne jagers, de abdij van het Perck,
« links van den straatweg, omtrent nog een vierde uur
« gaans gelegen, moest gaan bezetten ; doch, vooral, bij
« het doortrekken van het daar henen voerend dorp, het
« zelve te doorzoeken, en bij het verkennen ter bezetting
« der abdij, de noodige voorzorgen te nemen. De togt

¹ *Veldtogt der heeren Leidsche Studenten*, door J. Roemer. — Te Leide, Vanderhoek, 1831, bladzijde 50-51.

« derwaarts werd dadelijk ondernomen. Den eersten luitenant *Decker* werd, met een dertigtal onzer jagers, de taak opgedragen om deze verkenning te bewerkstelligen en den togt derwaarts voor te bereiden. Zij werden, kort op, door het gansche korps gevolgd. *Uit het dorp komende, begonnen de vooruitgezondene tirailleurs een tirailleurs-vuur tegen de voor de stad geposteerde Belgen*; want eensklaps donderde een hevig kanonnenvuur van alle te Leuven zijnde batterijen op onze jagers en de andere, voor de stad in stelling staande, troepen los. Het gevaar was hier allerverschrikkelijkst. Het regende kogels. Een aanhoudend gesis en gefluit verkondigde een' duizendvoudigen dood. Maar, welk een zegen! De verraderlijke vijanden schoten te hoog, of de onze waren onder het schot. De kogels veroorzaakten voor de onze geheel geen letsel. Zij vlogen in de vensters en daken der huizen. Er werd terstond terugtrekking geblazen. De omstreeks vier honderd uitgetogene en hier postgevat hebbende jagers vermogten niets tegen zoo geweldige batterij en de listige kwaadaardigheid van onmenschenlijke vijanden. De bezetting van de abdij was, onder zoo een hevig vuur, hetgeen niet kon afgeveerd worden, onmogelijk. »

Ce qui en français signifie :

« Lorsque notre capitaine eut pris les dispositions pour le repos, arriva le colonel chef d'état-major de notre division *Eckstein*, qui lui prescrivit d'aller occuper, avec les chasseurs de la Nord-Hollande, de Groningue et les siens, l'abbaye de *Perck*, située à environ un

« quart de lieue de la chaussée, de fouiller le village qui y
 « conduisait et, dans la reconnaissance, en vue de l'occu-
 « pation de l'abbaye, de prendre les précautions nécessaires.
 « Nous nous dirigeâmes immédiatement sur ce point; le
 « 1^{er} lieutenant Decker fut chargé d'exécuter cette recon-
 « naissance avec une trentaine de chasseurs, pour préparer
 « la marche sur l'endroit désigné. Le corps tout entier
 « suivit bientôt. *Au débouché du village, les tirailleurs,*
 « *poussés en avant, commencèrent le feu sur les postes*
 « *belges qui couvraient la ville;* tout à coup éclata le ton-
 « nerre de toutes les batteries qui se trouvaient à Louvain,
 « tirant sur nos chasseurs et sur les autres troupes se trou-
 « vant en position devant la ville. Le péril était ici des
 « plus épouvantables. Les boulets pleuvaient. Un siffle-
 « ment continu annonçait la mort sous mille formes.
 « Mais, ô bonheur ! l'ennemi tirait trop haut. Les nôtres
 « n'étaient pas dans l'espace dangereux. Les boulets ne
 « firent aucun mal aux nôtres; ils allaient briser les fenê-
 « tres et les toitures des maisons. La retraite fut immé-
 « diatement sonnée. Que pouvaient faire contre une aussi
 « formidable batterie et la méchante perfidie d'ennemis
 « inhumains, environ 400 chasseurs, lancés en avant,
 « qui venaient occuper la position. L'occupation de l'abbaye
 « sous un feu aussi violent fut, il faut le reconnaître,
 « impossible. »

Ce texte national hollandais, empreint de la plus naïve
 sincérité, nous montre tout autre chose que « les cuiras-
 « siers s'approchant trop près de la ville et passant au
 « pied de la hauteur pour aller prendre un bivac pour la
 « nuit (il était midi), à l'occasion desquels, dit le journal,

« les troupes belges, ne connaissant pas encore les termes
« de la suspension d'armes, ouvrirent de toutes parts un
« feu nourri d'artillerie sur toutes nos troupes à leur
« portée. » C'est très bien trouvé ; mais la difficulté consiste à faire croire semblable invention à ceux qui ont vu les choses telles qu'elles se passèrent et telles qu'elles sont rapportées dans la véridique narration de M. J. Roemer.

En voyant commencer l'attaque des troupes du prince d'Orange près de l'auberge « Tivoli » et près de la porte de Perck, il ne restait plus de doute dans notre esprit. C'était bien le moment d'agir, car ceux que nous connaissions comme les partisans dévoués du général en chef de l'armée ennemie, bien qu'ils occupassent dans la nôtre les plus hauts grades, mettaient une grande insistance à défendre à notre artillerie de tirer.

« Laisser expulser nos sapeurs-mineurs de la flèche à l'avancée, et cela à la vue de l'armée belge tout entière, eût été un acte de lâcheté aussi déplorable que dangereux, éminemment propre à la démoraliser et à amener ainsi les résultats qu'espérait sans doute le généralissime ennemi. — Repousser l'agression ou succomber dans l'inertie à laquelle nous semblions condamnés, telle était la brûlante alternative qui agitait nos esprits à ce moment suprême. Les sous-officiers, à la tête des diverses batteries de position, avaient l'ordre d'ouvrir le feu sur l'ennemi qui se trouverait à bonne portée, dès qu'ils entendraient le premier coup de canon, soit de notre côté, soit du côté des hollandais. »

Pourquoi le prince d'Orange tenait-il autant à pousser ses troupes contre l'enceinte de Louvain sous les canons placés sur les remparts ? Que ne les arrêtait-il à un millier

de pas plus en arrière, ou plutôt, que ne se conformait-il aux usages de la guerre, lui qui les connaissait très bien, lui qui savait qu'une suspension d'armes est la cessation momentanée des actes d'hostilité? Il savait parfaitement aussi que les manœuvres des troupes de Van Geen pour déborder les nôtres étaient des actes d'hostilité, car elles le rendaient, à cause de la grande infériorité numérique de nos forces, plus sûrement maître de nos positions que par une attaque à force ouverte, puisqu'il nous obligeait à les évacuer sans coup férir.

Non content d'agir de la sorte, le prince d'Orange nous fit attaquer ouvertement à Louvain, et si nos capitaines d'artillerie s'étaient laissés guider par les ordres dangereux qui leur étaient transmis, au moment même où se dessinaient ces attaques des troupes du prince, l'armée belge courait le plus grand risque de tomber aux mains de l'ennemi, à moins d'engager un vigoureux combat dans les rues de la ville.

Certes, il valait bien mieux repousser tout de suite l'assaillant et le faire repentir de son imprudence.

Le général de Constant, dit le baron, son petit-fils, à sa page 19, « attribue à un malentendu la canonnade de
« Louvain, les troupes belges ne connaissant pas encore
« les termes de la capitulation. S'il avait su ce dont nous
« fait part l'auteur des *Conspirations militaires*, il est bien
« probable qu'il ne se serait pas servi d'expressions aussi
« douces... Un jeune officier, M. Eenens, a agi contre les
« ordres de ses supérieurs, en canonnant les troupes hol-
« landaises, et il en assume toute la responsabilité...

« Aujourd'hui, il n'est plus question d'un malentendu,

« mais d'un fait prémédité pour lequel le lieutenant-général en retraite Eenens encourt seul le blâme. »

Malentendu... ? Sont-ce des *malentendus* les attaques des vôtres, partant de l'auberge « Tivoli », partant aussi du village de Perck sur nos postes avancés, attaques commencées, non à l'aventure et par méprise, mais sur l'ordre qu'est venu donner en personne le colonel Eckstein, chef d'état-major de la 3^e division ?

Ni ces deux attaques, ni le feu de nos canons, qui les repoussèrent, ne peuvent être qualifiés de *malentendus*.

Pour chercher à perdre le général Eenens dans l'opinion publique, tous les moyens sont bons à certaines personnes qui se sentent vivement blessées par les vérités énoncées dans son livre. Il faut l'écraser sous des avalanches continues de dénégations et d'expressions acerbes ; mais ces expédients ne parviennent pas à détruire le bien-fondé de ce qu'il a publié, en se basant sur les relations du lieutenant-colonel Gey, du lieutenant-général Van Casteel et de ce bon patriote hollandais, M. J. Roemer. On veut détourner les yeux et l'esprit de ces textes accusateurs ; aussi le baron de Constant Rebecque garde-t-il sur la narration de ces auteurs le silence adroit et prudent que comporte la thèse soutenue dans sa brochure.

Nous venons de voir que son intention et celle des autres écrivains hollandais tendent à m'isoler, en cherchant à répandre que j'ai des idées méchantes à l'endroit de leur nation, en général, et du prince d'Orange, en particulier. Si l'on espère m'isoler, c'est qu'on a réussi à mettre de son bord nos ministres, et qu'il y a parmi nous des généraux qui attaquent mon livre avec violence.

En Hollande, l'on encourage tout officier qui concourt spontanément au maintien de l'honneur de l'armée nationale. En Belgique, ce serait imprudent à nos officiers de violer, sinon la consigne, tout au moins l'indication du silence à garder sur la question qui se discute touchant l'honneur de notre armée de 1831.

Le général Eenens a eu l'audace de montrer le reflet métallique qui ternit l'éclat des lauriers cueillis par l'armée hollandaise au mois d'août 1831; il est venu troubler la douce et glorieuse quiétude de nos vainqueurs d'alors, se reposant sur ces lauriers qu'ils croyaient acquis vaillamment par leurs armes, et non par les largesses corruptrices de leur gouvernement.

Chose bien plus grave encore, Eenens n'a pas hésité de dire et de prouver, en citant des auteurs hollandais mêmes, que les Belges et non les Hollandais furent, à Louvain, en butte à des actes de trahison; que l'idée d'accuser la loyauté des Belges n'avait été mise en avant que pour cacher la mauvaise foi de ceux qui, dans leurs brochures, en réponse à mon livre, écrivent que « quand on commence la guerre, c'est au plus malin qu'on joue, tant pis pour celui qui paie les pots cassés ».

Telle était aussi sans doute l'idée du lieutenant-général de Constant Rebecque lorsqu'il insistait si vivement près du prince pour faire continuer les mouvements offensifs que Son Altesse Royale avait fait cesser.

Il fallait bien s'attendre à voir les Hollandais faire des efforts désespérés, pour ne pas assumer la responsabilité de la rupture de la suspension d'armes et la laisser à notre charge. Mais l'évidence des faits, consignés dans les livres

de deux de leurs propres auteurs, les condamne à la honte d'avoir manqué à l'accord amené par l'intermédiaire des diplomates anglais. L'intention déloyale ne se laissait que trop deviner lorsque, au lieu de les arrêter, comme il l'avait fait d'abord, et de laisser aux Belges le temps d'évacuer Louvain, le chef ennemi poussa ses troupes, avec une imprudente préméditation, sous l'enceinte de cette ville, qu'aucun motif ne l'obligeait à aborder de si près.

Le baron de Constant, emporté par son vif désir de « défendre la mémoire de son aïeul et de protester publiquement », à cette occasion, contre ce que je tire des écrits de deux auteurs, ses compatriotes, écrits qui n'ont jamais été réfutés, le baron paraît n'avoir pas prêté à la lecture de mon livre toute l'attention que comporte la gravité du sujet. Il n'a pas vu, à la page 197 du tome II des *Conspirations militaires* ce qui suit : « Le Roi, au moment où il « donna l'ordre de faire rentrer l'armée dans Louvain, « envoya le capitaine Eenens prendre le commandement « des pièces de position en batterie sur l'enceinte. Sa « Majesté lui dit de s'assurer que ces pièces étaient en état « de faire feu, parce qu'il aurait, s'il y avait lieu, à protéger la retraite de l'armée. Le moment semblait venu « de donner suite aux prévisions de Sa Majesté. Dès qu'il « n'y eut plus de doute sur l'imminence du péril, le capitaine Eenens se rendit près du général de Tieken et « lui demanda s'il devait commencer le feu. Le général « lui dit qu'on parlementait, qu'il était défendu de tirer. « Eenens répondit que les Hollandais n'avaient cessé de « marcher offensivement sur nous, qu'il fallait les arrêter,

« et que, s'étant mis imprudemment sous le feu de nos canons, ils ne s'en tireraient pas à leur avantage.

« Le général fit un petit geste que le capitaine prit pour un assentiment tacite ; il alla donc à la batterie de deux pièces de 18 et la mit en action, parce qu'il crut, lui, simple capitaine, devoir prendre une responsabilité que ne pouvait assumer un commandant d'armée. »

D'après la situation réelle, au moment où j'ai fait tirer, étais-je en opposition avec les ordres que j'avais reçus, ou bien les ai-je exécutés dans leur esprit et à la lettre ?

Le doute n'est pas possible.

Chargé par le roi Léopold de protéger, s'il y avait lieu, par le feu de l'artillerie qui armait l'enceinte de la ville de ce côté, la retraite de l'armée rentrant dans Louvain, j'ai exécuté l'ordre que j'avais reçu. — Je l'ai exécuté au moment où les troupes du prince d'Orange attaquaient les nôtres sur deux points. — Tous les autres commandants de batterie ouvrirent leur feu en même temps que moi ; preuve bien claire du besoin urgent d'appui à donner aux points attaqués par nos adversaires.

Mon antagoniste, qui a débuté par me signaler, dès sa deuxième page, comme « *tâchant de faire saigner des blessures cicatrisées* », dit à son avant-dernière page (19) : « *Je suis heureux de pouvoir, comme conclusion, constater un fait désormais indiscutable. L'armée belge est ici dès à présent à l'abri de tout reproche de trahison et de tout soupçon y portant...* ; et enfin, page 20 : « *Le lieutenant-général en retraite Eenens encourt seul tout le blâme.* »

Il est impossible d'écrire avec plus d'habileté.

L'armée belge est mise tout à fait hors de cause.

Le général Eenens, plus noir qu'un démon, doit être voué à l'exécration publique.

Sur un seul homme, en effet, retombe la responsabilité si grave de la canonnade de Louvain. Cet homme, son petit-fils nous l'apprend, c'est S. Exc. le lieutenant-général de Constant Rebecque, chef d'état-major général de l'armée hollandaise; c'est celui qui « *a eu l'heureuse inspiration de mettre tous les soirs par écrit ses impressions de la journée*¹ »; celui dont le journal relate les événements de la journée du 12 août, où il eut la « *douleur* » de voir cesser le feu², douleur bientôt tournée en joie lorsqu'il le vit recommencer, après avoir supplié le prince d'Orange de ne pas s'arrêter au moment où tout était gagné pour son armée. C'est bien lui qui parvint à changer la résolution du prince et reprit les hostilités interrompues³, marchant instantanément sur Louvain, en tête de la brigade la plus avancée et la plus dangereuse pour l'armée belge, dont elle débordait la gauche.

Et qui donc serait responsable si ce n'est S. Exc. le lieutenant-général de Constant Rebecque se condamnant lui-même dans le journal dont son petit-fils vient de publier un extrait?

N'est-ce pas lui encore qui, chargé de diriger les mouvements des troupes hollandaises prescrits par le prince d'Orange, n'hésite pas à les pousser sous la bouche des

¹ Baron de Constant Rebecque, *Le prince d'Orange et son chef d'État-major*, p. 9.

² *Id.*, p. 14.

³ *Id.*, p. 15.

canons belges, sans nécessité aucune et en violation flagrante des usages de la guerre?

N'est-ce pas enfin S. Exc. le lieutenant-général de Constant Rebecque qui fit attaquer à l'abbaye de Perck et à « Tivoli, » et devint ainsi la cause du malheur de la majeure partie des quatre cents hommes de son armée qui entrèrent victimes de son imprudence et de son manque de foi à l'hôpital de Tirlemont¹?

L'armée belge est mise tout à fait hors de cause.

Vraiment, c'est fort adroit. Mais les collègues du capitaine Eenens ont agi comme lui, tant ils sentaient la nécessité de réprimer l'attaque commencée par votre armée.

Et lui... qu'a-t-il fait, sinon exécuter l'ordre reçu de la bouche du roi Léopold.

L'intention de mon adversaire est nette et non moins astucieuse : il s'agit de mettre Eenens dans un état de complet isolement; s'il reste seul, on aura bon marché de lui en le désignant à la vindicte générale.

Mais il y a une force supérieure à la plus grande habileté. Cette force, c'est la vérité, la vérité constatée et inébranlablement établie, contre laquelle ne prévaudront ni oubli, ni longueur de temps. La vérité plane désormais sur la violation à deux reprises de la suspension d'armes, le 12 août 1831, à la journée de Louvain; par l'armée sous le commandement de S. A. R. le prince d'Orange. Elle se montre lucide tant dans la notice du lieutenant-général

¹ Voir la déclaration donnée à la supérieure des sœurs hospitalières par le médecin de l'ambulance du grand quartier-général hollandais à Tirlemont.

Van Casteel, rédigée il y a une trentaine d'années, que dans l'écrit que fit paraître, presque au moment même de ces faits, le lieutenant-colonel hollandais Gey. — Mais, ô faveur inespérée ! La vérité la plus surprenante, la plus éclatante de toutes, c'est celle que nous dévoile inopinément le journal du chef de l'état-major général de l'armée néerlandaise, S. Exc. le lieutenant-général de Constant Rebecque, dont le petit-fils vient de publier un extrait. Ce journal ne nous apprend-il pas que c'est sur lui que retombe la responsabilité de la rupture de la suspension d'armes, à l'instant, pour ainsi dire, où Son Altesse Royale avait engagé sa parole à sir Robert Adair, parlant au nom de la France et de l'Angleterre ? — Son Excellence ne se contente pas d'en faire l'aveu, elle s'en applaudit en quelque sorte ; car sa douleur d'avoir vu s'arrêter le mouvement cesse, et il marche de grand cœur sur Louvain, à la tête de la brigade de Favauge.

Ceci se passait-il avant ou après la seconde entrevue qui est celle de Son Altesse Royale avec sir Robert Adair ?

Voyons si la thèse hollandaise, tendant à nous persuader que sir Robert Adair n'a eu son entrevue que là où les conditions furent rédigées, c'est à dire sur les dernières hauteurs devant Louvain même, est admissible.

Nous avons d'abord contre cette thèse le témoignage irréfragable du lieutenant-colonel Gey, cet officier supérieur hollandais qui parle sans ambages sur ce qu'il a vu et exécuté, il y a quarante-cinq ans.

Nous avons aussi contre cette thèse hollandaise une notice du lieutenant-général Van Casteel, qui nous apprend que sir Robert Adair, en traversant à *Corbeck-Loo*

la ligne des troupes belges, au retour de sa conférence avec le prince d'Orange, dit au général de Tieken qu'il y avait suspension d'hostilités. — Cette même notice nous renseigne que les hostilités ayant recommencé à la brigade du général de Favauge, le général belge « ne
« comprenant pas ce que signifiait une semblable suspen-
« sion d'armes, envoya demander au prince d'Orange
« comment il se faisait que son armée continuait son
« mouvement offensif ».

Le rapport du lieutenant-général Van Casteel se confirme de tout point par la relation du lieutenant-colonel Gey, qui nous indique, lui, ce qui se passa du côté de la droite des Hollandais, au sujet de l'armistice, comme le fait le général Van Casteel pour ce qui eut lieu du côté des Belges.

Gravons ceci dans notre mémoire : lorsque le lieutenant-colonel Gey, commandant l'avant-garde de la division du lieutenant-général Van Geen, revint en arrière, après avoir canonné notre 1^{er} régiment de chasseurs à cheval dans le bivouac où il était établi, au faubourg de la porte de Diest, à Louvain, il lui fallut, afin de rejoindre avec ses lanciers et sa demi-batterie à cheval, une demi-heure de marche pour atteindre la brigade du général de Favauge. A la tête de cette brigade se trouvait le lieutenant-général de Constant Rebecque, qui avait fait recommencer le feu, après qu'il eut cessé, sur l'ordre du prince, communiqué par le colonel Van Stirum. Rappelons-nous également que cette reprise du feu, à la brigade de Favauge, avait provoqué l'envoi par le lieutenant-général Van Geen de son chef d'état-major, le colonel Cleerens,

pour réitérer l'ordre de cesser le feu, mais que la marche interrompue de la brigade de Favange sur Louvain commença alors sous la direction du lieutenant-général de Constant Rebecque.

Ces renseignements sont de la plus haute importance dans le débat soulevé par le baron son petit-fils, attendu qu'ils présentent une parfaite concordance avec ce qui se passa à Corbeck-Loo, alors que le général de Tieken envoya au prince d'Orange son sous-chef d'état-major pour demander des explications.

J'ai mis sous les yeux du lecteur les narrations de Van Casteel, de Gey et de Roemer, ces deux derniers Hollandais. Si je n'avais pu m'appuyer sur de pareils témoignages, je n'aurais pas écrit sur un ton aussi affirmatif. Ces témoignages aussi honorables qu'anciens, qui se produisirent à une époque contemporaine des événements, n'ont pas été réfutés par ceux qui avaient le plus grand intérêt à les infirmer. Ils ont donc acquis une valeur historique incontestable et d'autant plus précieuse, qu'ils assurent le triomphe de la vérité.

Telle est ma réponse à la brochure du baron de Constant Rebecque : *Le prince d'Orange et son chef d'état-major*.

Il me reste un mot à dire sur la lettre du comte de Bylandt.



RÉPONSE

AU COMTE DE BYLANDT



Il ne doute de rien le comte de Bylandt. Le curieux de l'affaire est de l'entendre taxer d'insigne calomnie ce que le lieutenant-général Eenens articule à charge de S. A. R. Mgr le prince d'Orange et de son chef d'état-major général, S. Exc. le lieutenant-général baron de Constant Rebecque, concernant les faits que ses compatriotes mentionnèrent dans des livres dont l'apparition en Hollande fut saluée avec une éclatante faveur.

N'est-ce pas à la rencontre de sir Robert Adair plutôt qu'à la rencontre de lord Willam Russell que se serait porté le comte ? Ses indications, à la page 22, autorisent tant soit peu cette question.

Si nous suivons la version que donne, à la page 14, l'extrait du journal tenu par le lieutenant-général de Constant, celui-ci « a vu de loin un cavalier sur la « chaussée, galopant vers la colline dont les troupes « hollandaises venaient de s'emparer ».

Il n'est question dans le même journal ni d'un groupe de cavaliers, ni d'un peleton d'escorte ; donc, aucune coïncidence avec la petite caravane qui accompagnait sir Robert Adair, caravane dont parle le comte de Bylandt et dont la composition était réellement celle qu'il indique.

Il est vrai de dire que le comte de Bylandt a pris, quelques lignes plus haut, la précaution de nous imformer que « le chef d'état-major général n'entre pas dans de
« grands détails, que son petit-fils en agit de même, que
« de cette manière les preuves sont plus évidentes pour le
« public, que la brochure n'effraye pas le lecteur par la
« compilation d'une foule de détails ne touchant pas le
« fond de la question !!! »

Il est admis cependant que la connaissance des détails est éminemment propre à établir pour le public l'évidence des faits. — Le comte de Bylandt, renversant tout cela, s'attache de préférence à nier ce qui le contrarie et à affirmer ce qui lui convient. La suppression des détails *pour rendre les preuves plus évidentes*, nouvelle méthode préconisée par le comte, lui rend un service bien commode.

Lors de la canonnade, dit le comte de Bylandt, à la page 23, les troupes hollandaises étaient les armes au pied et en faisceaux.

Pour faire occuper à ses troupes une position aussi dangereuse, au lieu de les tenir un millier de pas plus en arrière, en attendant que l'armée belge eût évacué Louvain, le Prince avait nécessairement un but.

Ce but, il ne pouvait sans doute l'atteindre que par le développement des deux attaques commencées sur la ville,

et si les canons qui armaient son enceinte n'entraient pas en jeu.

Que le comte nous dise combien, non pas de minutes, mais de secondes il fallait aux troupes hollandaises au repos, *l'arme au pied, ou les armes en faisceaux*, pour rompre ces faisceaux, marcher rapidement sur nous, au moindre indice d'hésitation de notre côté, et soutenir l'attaque commencée sur l'ordre apporté par le chef d'état-major de la 3^e division, le colonel Eckstein en personne. Or, cette 3^e division était, avec la brigade de cuirassiers et la réserve d'artillerie, sous le commandement direct de Son Altesse Royale.

C'était bien là, dans l'idée hollandaise, un glaive dangereux suspendu sur nos têtes, glaive dont notre artillerie débarrassa très promptement notre armée.

L'image du glaive menaçant l'armée belge n'est pas de moi ; la mémoire du comte de Bylandt lui fait défaut sur ce point. Cette image est présentée par Bosscha, et le général Booms, à sa page 5, a jugé bon de la reproduire. Je la trouve ridicule, car notre courte canonnade fit disparaître tout danger en punissant l'armée ennemie de l'imprudence de son chef qui, après l'avoir portée sous nos canons, ordonna ou permit les deux attaques dirigées contre nous.

« Toute preuve que le prince d'Orange aurait commandé la plus minime hostilité manque totalement dans toute la force du terme, » dit le comte, à la page 23 de la brochure du baron de Constant Rebecque.

Voilà une bonne chicane de mots!... Qui donc commandait l'armée hollandaise, sinon le prince d'Orange ?

A quel autre que le prince d'Orange incombait la

responsabilité? Responsabilité d'autant plus directe que les troupes qui nous attaquèrent, pendant la rédaction même des conditions de l'armistice, se trouvaient, depuis la veille, sous le commandement immédiat de Son Altesse Royale.

Certes, le chef d'état-major de la 3^e division, le colonel Eckstein, n'alla pas, de son autorité privée, dire en personne à celui qui avait sous ses ordres les chasseurs-étudiants de Leyde, ceux de la Nord-Hollande et de Groningue, d'occuper l'abbaye et le village de Perck tout près de Louvain. Si le colonel n'y alla qu'envoyé par son lieutenant-général Meyer, celui-ci, qui, depuis la veille, opérait sous le commandement immédiat de Son Altesse Royale, ne pouvait, sans l'assentiment de son chef suprême, tenter l'entreprise. Il le pouvait d'autant moins que le prince d'Orange se trouvait très à portée de l'abbaye. C'est donc à Son Altesse Royale qu'incombe indubitablement la responsabilité tout entière.

Me servant ici d'une des expressions du comte de Bylandt, j'affirme qu'il est parfaitement faux de dire que c'était pour tirer contre les troupes les armes au pied et au repos, que l'artillerie belge commença le feu. Elle le commença pour réprimer l'attaque qui eut lieu à la réception de l'ordre apporté par le colonel Eckstein à Perck, et celle qui fut dirigée contre notre batterie de 2 pièces à l'avancée, sur un ordre non renseigné dans les auteurs hollandais. Nous étions alors sur la défensive la plus absolue, et c'est en voyant cette double attaque que l'artillerie belge foudroya aussi toutes les troupes hollandaises qui, contrairement à tous les usages de la guerre, étaient venues se

placer sous nos canons, en prétextant la suspension d'armes.

Nous voilà, le comte et moi, à deux pôles extrêmes. — Il dit que « le capitaine Eenens seul viola la convention » par un acte injustifiable, désavoué par tous ceux qui à Louvain avaient autorité pour commander et auquel le capitaine devait obéir ».

Je réponds : Le capitaine Eenens, chargé par le roi Léopold lui-même d'aller aux canons de l'enceinte, afin de protéger la retraite de l'armée, voyant cette retraite compromise par des manœuvres suspectes et des attaques à force ouverte, faites au mépris du droit de la guerre, a exécuté l'ordre qu'il avait reçu et n'a été désavoué que par le général Goblet et consorts, qui se montraient généralement hostiles à toute action vigoureuse de la part des troupes belges.

Il est de tout point conforme à la stricte vérité que les lanciers ont pris la fuite dans le plus complet désarroi, non pas entraînés par les cuirassiers, comme le dit le comte de Bylandt, non pas mis en fuite par la canonnade de l'enceinte de Louvain, mais par celle de la batterie du capitaine Rigano, à Corbeck-Loo, aussitôt que le général de Tieken, ayant reçu de son sous-chef d'état-major la réponse du prince d'Orange impliquant refus d'arrêter le mouvement offensif de Van Geen, fit recommencer le feu.

Ces lanciers traversèrent Boutersem dans une confusion indicible, au vu et au su des habitants et notamment du bourgmestre, M. Janssens. Ils arrivèrent à Tirlemont, leurs chevaux essouffés et tout blancs d'écume. La terreur

panique des lanciers fit croire aux habitants qui, depuis le matin, entendaient le canon de Lubbeck et de Boutersem, que les Belges avaient remporté la victoire.

Mais le comte de Bylandt était alors officier dans ce régiment. Il emploie l'adage, que tout mauvais cas est niable, s'il intéresse les nôtres ; la discussion qui se soulève ici pour le triomphe de la vérité ne le prouve que trop.

« *Il est contraire à la vérité*, dit encore le comte de Bylandt à la page 24, *que la 3^e division ait été mise en déroute.* »

C'est une assertion qu'il est facile de faire imprimer dans une brochure, en Hollande ; mais la faire partager ou admettre, en Belgique, par ceux qui ont vu la débâcle de la 3^e division et des cuirassiers, c'est impossible.

Pourquoi le général Eenens cesserait-il de maintenir ce que ses frères d'armes et lui-même ont vu de leurs propres yeux, ce qu'ont vu tant de milliers d'habitants de Louvain, qui, du faite de leurs maisons, suivaient les chances du combat ?

Je conçois qu'il puisse plaire au comte de Bylandt que le général Eenens ne maintienne pas l'indication de ces taches à la gloire acquise par l'armée hollandaise, au mois d'août 1831, mais mon désir d'être agréable au comte ne va pas jusque-là.

Il faut avoir la conscience large pour nier des faits d'une évidence incontestable ; mais toute cause mauvaise ne peut tendre à contrecarrer la vérité que par de mauvais moyens.

Ce fut pour nous un spectacle des plus émouvants que

la fuite rapide de cette imposante brigade de cuirassiers, qui était venue se placer témérairement à la bouche de nos canons. Le soleil, arrivé à son plus haut point, dardait en plein sur les cuirasses ; les cavaliers précipitaient la course de leurs grandes montures pour se soustraire à nos boulets et bientôt la plaine ne présentait plus que des débris.

L'action du général Eenens, le 12 août, à Louvain, se trouve placée dans son vrai jour, comme nous l'apprend le comte de Bylandt. Je le remercie de m'y avoir aidé et lui pardonne même de témoigner quelque regret de ne m'avoir pas vu appliquer à cette occasion l'article 28 du Code militaire, dont la rigueur toutefois me semble mieux convenir à ceux qui pratiquent la trahison qu'à ceux qui la combattent.

Les idées militaires du comte cadrent avec celles du conseil aulique du dernier siècle à Vienne. — Il veut que l'officier d'artillerie n'ait aucune initiative à la guerre. — De quoi s'agit-il dans l'occurrence ? L'ennemi marche contre nous, malgré la suspension d'armes, il attaque les nôtres ; rien de plus naturel que de tirer sur lui. Doit-on aller demander à l'autorité supérieure s'il faut, oui ou non, laisser prendre nos canons, sans chercher à les défendre ?

Suspension d'armes ! dira le comte...

Soit, je le veux bien ; mais alors, vous, de votre côté, messieurs les Hollandais, restez assez éloignés de la ville, pour que votre position ne devienne pas pour nous un extrême danger, nos canons restant muets. Et si, sans vous faire adresser aucune réclamation, le chef d'état-major général de l'armée belge vous a permis, par une

excessive tolérance ou connivence, de venir vous placer à portée de nos canons, tenez-vous y bien cois ; n'allez pas, par d'imprudentes attaques, réveiller ces canons qui dorment.

D'où vous vient à pareil moment un tel excès d'audace ? Vous y seriez-vous livrés sans une garantie puisée dans la connivence de quelque sommité dirigeante de notre armée ? Mais la défiance des troupes belges était trop en éveil pour ne pas réagir contre le danger d'une telle situation, dès que l'ennemi leur en fournit l'occasion.

Le comte de Bylandt, qui se dit si bien renseigné, qui sait tant de choses et les indique si nettement, devrait nous apprendre comment il se fait que le ministère belge, au lieu de prendre la mesure dont il m'a frappé à l'occasion de mon livre, au moment de son apparition, n'a eu recours à cette mesure qu'après quatre mois d'attente. — S'il n'y avait pas eu de pression internationale, cela se fût-il passé ainsi ?

Pour un motif purement belge, cette marque de sévère désapprobation se serait produite alors que les lettres foudroyantes du général Vander Smissen furent insérées, à sa demande, dans les principaux journaux de Bruxelles.

C'est dès le mois de juin ou de juillet que ma destitution aurait dû figurer au *Moniteur* ; mais au lieu d'être la conséquence de la publication de mon livre, elle est bien réellement celle d'une pression étrangère, car elle ne date que du mois d'octobre. — C'est encore une de ces dénégations si utiles au comte de Bylandt.

Quoi qu'il en soit, la bonne volonté du lecteur qui réflé-

chit ne peut aller jusqu'à admettre les affirmations du comte ; car s'il n'y avait pas eu de démarches venues du dehors, les choses seraient restées pour moi dans l'état où elles se trouvaient depuis quatre mois.

Le moment opportun d'agir était pour le ministère celui de la publication du livre. Plus tard, il n'y avait plus lieu de frapper l'auteur d'un écrit qui avait mis en éveil l'attention du ministère et celle du public.

Le revirement, survenu tout à coup dans les dispositions ministérielles, serait inexplicable, sans le motif externe que le comte tient à écarter.

Le comte se trompe en qualifiant d'*hypothèse parfaitement fausse* ce qui repose sur une parfaite exactitude.

Le comte de Bylandt semble exprimer le désir de voir clore le débat.

Pourquoi le clore au lieu de le vider ?

Le débat est soulevé aujourd'hui, et, puisqu'« un sentiment fraternel s'affirme entre la Belgique et la Hollande, » puisque nous sommes des amis qui se réconcilient, il semble qu'ils peuvent bien, pour éviter de se brouiller de nouveau, avoir une explication franche et nette sur des faits qui se sont passés antérieurement à la réconciliation. Celle-ci restera alors toujours sereine et inaltérable.

Des événements militaires qui datent d'environ un demi-siècle peuvent sans doute bien être débattus sans aigreur, afin d'établir la vérité historique.

Je ne conçois, au point de vue belge auquel seul je me place, aucun motif de cesser une discussion courtoise sur

ce sujet historique. N'y a-t-il pas, pour bien cimenter la sincérité et la durée de la réconciliation, un intérêt majeur à ne point laisser perpétuer dans l'esprit de nos nouveaux amis l'idée que nous avons fait feu sur leurs troupes dans l'unique but de tuer du monde ? Il faut, au contraire que la controverse continue jusqu'à ce que la vérité soit bien établie. Or, la vérité est que notre canon n'a tiré que pour repousser deux attaques des Hollandais contre nous, déjà renfermés dans Louvain ; et ces deux attaques avaient pour soutien toute la masse de leurs troupes qui se trouvaient placées sous nos canons, afin d'être à portée de participer à ces attaques et de les développer, si elles n'avaient pas été énergiquement réprimées, dès leur début, par l'artillerie belge.

Au fait, de quoi s'agit-il ?

Une armée viole les usages de la guerre. A qui s'en prendre, sinon à celui qui la conduit ? Le commandant en chef est seul responsable de toute violation de cette importance, soit que l'infraction revête un caractère plus ou moins général, soit qu'elle provienne des sous-ordres immédiats ; car sa magistrature suprême lui défère, avec les moyens, le droit d'arrêter et de comprimer. Mais s'il arrive que le commandant en chef contribue ou participe lui-même à la violation des usages de la guerre, en y poussant les troupes dont il a pris la direction personnelle, non seulement il demeure *seul* responsable, mais il doit s'attendre à voir sa responsabilité aggravée par de pareils actes.

Peut-on nier que tels furent les actes de S. A. R. le prince d'Orange, le 12 août 1831, devant Louvain ?

Booms, Schuurman, de Constant Rebecque, de Bylandt font converger sur Eenens et son livre, comme un feu bien nourri, leurs tentatives de réfutation. Si l'homme n'en est pas plus atteint que son livre, c'est que la vérité porte en soi une force que les plus habiles attaques ne sauraient détruire.



RÉPONSE

AU COLONEL HOLLANDAIS G. SCHUURMAN

DE L'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL



Le colonel Schuurman vient de publier une brochure¹. Il veut prouver, dit-il, l'inexactitude de ce qui se trouve à la page 207 du tome II des *Conspirations militaires de 1831*, au sujet de ce que j'ai tiré des auteurs hollandais, quant à l'intention du prince d'Orange, de nous faire enlever, par l'occupation de la route de Malines, la seule issue qui nous restât ouverte pour évacuer Louvain.

Le colonel semble croire et voudrait faire croire à ses lecteurs que ce qui se trouve dans mon livre a été inventé par moi. — Qu'il se détrompe; je n'ai rien avancé dont je ne puisse citer les sources.

Ne devais-je pas, en ce qui concerne plus spécialement l'armée des Pays-Bas, puiser mes données dans les auteurs

¹ Réfutation à propos d'une citation dans l'œuvre *Les Conspirations militaires de 1831*, du lieutenant-général Ecnens, par le colonel G. Schuurman, de l'État-major général. — Arnhem, Gouda Quint. Décembre, 1875.

de ce pays qui y font autorité? — J. Bosscha est de ce nombre. Il a écrit, dit-on, d'après des documents valables. Il a été ministre dans son pays. Il est l'historiographe de Guillaume II, qui commandait l'armée dans la campagne des dix jours. — Bosscha est un auteur classique; le général Booms, qui le dit, doit s'y connaître, en sa qualité d'ancien ministre de la guerre.

Que trouvons-nous dans Bosscha, *Neêrlands heldendaden te land*, à la page 568 du tome III?

« Le concours de la 1^{re} division à l'attaque de front sur
« Louvain était une circonstance dont les résultats pou-
« vaient devenir incalculables. La marche du côté de
« Pellenberg, pour s'approcher de la chaussée de Tirle-
« mont, éloignait la 1^{re} division de la direction à suivre
« pour atteindre le canal de Louvain. La route étroite de
« Malines, la seule issue pour s'échapper de Louvain pen-
« dant le combat, restait ouverte; *cette partie des disposi-*
« *tions du général en chef ne fut pas exécutée*, et c'est
« ainsi que Léopold trouva le moyen de s'échapper à
« Malines, lors de l'investissement de son armée. *Van*
« *Geen n'avait-il pas compris le but d'un envoi de troupes*
« *à la route de Malines*, ou bien le doute s'était-il mis
« dans son commandement, au sujet de ce qui incombait
« au général de division, lorsqu'au milieu des manœu-
« vres contre l'ennemi on lui enlevait une de ses brigades
« pour aider une autre division à remporter la victoire? »

Donc, d'après Bosscha, historiographe du prince d'Orange, ce prince voulait cerner l'armée belge dans Louvain et lui couper la retraite vers Malines.

Bosscha nous dit encore, quelques pages plus loin (voir

p. 572) : « Le duc de Saxe-Weimar avait compté que
« la 1^{re} division lui aurait tendu la main pour fermer la
« route de Malines. »

Nous lisons dans le 9^e bulletin du prince d'Orange, que
le mouvement qui rendit, à la Montagne de Fer, les Hol-
landais maîtres de nos communications « *avait été aussi*
« *habilement conçu qu'heureusement exécuté par le duc de*
« *Saxe-Weimar* ».

Le duc avait conçu ce mouvement, et s'il comptait sur
le concours de la 1^{re} division pour nous enlever la route
de Malines, c'est qu'il avait l'assentiment du général en
chef, le prince d'Orange, lequel, seul, pouvait lui donner
le droit de compter sur ce concours.

Bien plus, nous lisons dans les *Verrigtingen der eerste*
« *divisie van het nederlandsche leger op den 12 augustus*
« 1831, au bas de la page 31 : « *Twee officieren van den*
« *generalen staf bragten nu aan den generaal Van Geen,*
« *van nege den luitenant-generaal de Constant Rebecque,*
« *de order om met de eerste brigade naar den straatweg van*
« *Leuven op Mechelen te marcheren.* »

Ce qui signifie en français :

« *Deux officiers de l'état-major général portèrent alors*
« *au général Van Geen, de la part du lieutenant-général*
« *de Constant Rebecque, l'ordre de marcher avec la*
« *1^{re} brigade vers la chaussée de Louvain à Malines.* »

Est-ce assez clair ?

Ce texte est un énoncé bien concluant. Le colonel
Schuurman, qui s'en trouve gêné, dit, à sa page 13, que je
m'appuie sur une brochure d'un certain M. Olivier qu'il
ne connaît pas. — Ce n'est pas là le procédé d'une discus-

sion franche et loyale. — Le colonel Schuurman, puisqu'il a lu ma réponse au général Booms, sait très bien que je m'appuie non pas sur *Olivier*, mais sur la *Relation des opérations de la première division, le 12 août 1831*, du lieutenant-colonel Gey, qui commandait l'avant-garde de cette division. Cette relation est publiée en supplément du livre d'Olivier; c'est d'elle et non d'Olivier que j'ai tiré ce que je cite. — Jamais, jusqu'à présent, cette relation n'a été contestée. Aujourd'hui, pour le besoin de la cause, dans l'impossibilité de la mieux défendre, le colonel Schuurman dit, page 13, à ses lecteurs : « *Nous croyons pouvoir certifier que cette assertion est absurde, dépourvue de toute vérité; à moins que notre mémoire ne nous fasse défaut, nous ignorons la venue de ces deux officiers avec l'ordre dont parle M. OLIVIER (lisez le lieutenant-colonel Gey) et qui aurait été en flagrante contradiction avec les préliminaires de la convention accordée et acceptée.* »

Examinons ceci de plus près. — Il en résulte que le colonel Schuurman n'était pas auprès du général Van Geen au moment de l'arrivée des deux officiers dont parle le lieutenant-colonel Gey.

Cette arrivée a-t-elle coïncidé avec l'absence du colonel envoyé au prince d'Orange, par son général, pour lui demander des ordres ?

Le lieutenant-colonel Gey l'affirme de la façon la plus positive. — Il doit savoir ce qu'il dit. — Sa relation, qui est celle d'un militaire entendu aux opérations de la guerre, indique l'ordre envoyé par le chef d'état-major général de Son Altesse Royale : « *La première brigade devait marcher vers la chaussée de Louvain à Malines.* » Il

est impossible de rejeter, comme on veut le faire, la relation rédigée par un officier de haut grade qui a vu et qui sait narrer, en très bon style militaire, ce qu'il a vu.

Cette assertion est-elle, comme le dit carrément le colonel Schuurman, « *absurde, dépourvue de toute vérité?* » Ou bien est-elle en parfaite concordance avec les opérations commandées par le prince d'Orange pour la journée du 12 août. Vérifions de nouveau d'après les propres données de la notice du colonel Schuurman, à sa page 10. — Un aide de camp de Son Altesse Royale vient dire que « *les hostilités doivent s'arrêter, mais que la division était tenue d'exécuter le mouvement prescrit pour la journée.* »

Quelle partie du mouvement prescrit pour la journée restait-il à exécuter encore à ce moment? « *Zich in verband stellen met de tweede divisie infanterie die de bezetting van den Yzer-berg zou beproeven.* » C'est à dire : *se lier à la deuxième division d'infanterie qui devait tenter d'occuper la Montagne de Fer.*

Donc, mon antagoniste, mis en face de ses propres données, se trouve condamné par elles. La liaison à la route de Malines, avec le duc de Saxe-Weimar, bien loin d'être, comme on le dit avec un étrange aplomb, « *absurde et dépourvue de toute vérité,* » se trouve parfaitement d'accord avec l'ordre du grand quartier général reçu depuis la veille au soir et dont la mise à exécution, en ce qui concerne le point ici débattu, a été maintenue au moyen de l'ordre communiqué par l'aide de camp du prince d'Orange, le colonel Otto de Limburg-Stirum.

Lutter contre l'évidence, renier ses propres auteurs, voilà où en est réduit mon antagoniste.

Examinons la valeur de la dénégation du colonel Schuurman. Il était alors lieutenant en 1^{er}, adjoint à l'état-major du général Van Geen. Certes, dans cette position, il ne devait pas être initié aux combinaisons du prince d'Orange. S'il l'était, que ne donnait-il un démenti catégorique à Bosscha disant que « la partie des dispositions du « général en chef concernant l'occupation de la seule « issue qui nous restait ouverte ne fut pas exécutée? — « Que Van Geen, sans doute, n'avait pas compris le but « d'un envoi de troupes à la route de Malines. »

Ce n'est pas le général Eenens que le colonel Schuurman devait réfuter. Il devait réfuter l'auteur classique Bosscha, l'ancien ministre, l'historiographe de Guillaume II. C'est à lui, et non au général Eenens, qu'il devait dire que « *l'affirmation énoncée est tout à fait « inexacte, que c'est tromper les lecteurs,... que c'est « attenter à l'honneur et à la bonne foi de S. A. R. le « prince d'Orange,... qu'il dénature la vérité* ». (Voir la p. 5 de la brochure du colonel Schuurman.)

Après m'avoir accablé de cette tirade d'aménités dont la douceur s'allie à tant de grâce et de politesse, le colonel Schuurman se réfute de lui-même.

Sur quoi se fonde son démenti au sujet de l'intention du prince de nous cerner dans Louvain?

Cette intention ressort bien évidente des indications du colonel Schuurman. Nous lisons, en effet, au bas de la page 7 de sa brochure, dans l'ordre reçu le 11 au soir, du grand quartier général, pour le mouvement du lendemain : « *En outre, de faire (afzenden) une forte recon- « naissance, afin de se mettre en communication ; zich in*

« *verband te stellen*) avec la 2^e division d'infanterie qui « *devait tâcher d'occuper la Montagne de Fer!!!* »¹.

Et cet ordre de se lier au duc de Saxe-Weimar fut maintenu, après l'*armistice*, puisque l'aide de camp du prince d'Orange est venu dire que « *néanmoins la division « était tenue d'exécuter le mouvement prescrit pour la « journée* »². »

Est-ce clair encore?

Or, en se mettant en communication avec la 2^e division, l'armée hollandaise occupait, d'après l'ordre du prince d'Orange, l'unique issue qui nous restait ouverte.

Donc le lieutenant-général Eenens a parfaitement raison de dire que Son Altesse Royale voulait nous cerner dans Louvain, et la preuve de ce qu'il avance se tirant ainsi des données fournies par le colonel Schuurman lui-même, puisqu'elles sont extraites de sa brochure, le titre de celle-ci doit changer.

Si le colonel voulait être dans le vrai, sa brochure s'intitulerait au lieu de RÉFUTATION... « AFFIRMATION à propos d'une citation dans l'œuvre des *Conspirations militaires de 1831*. »

Passons à l'ordre verbal du prince d'Orange donné au colonel Schuurman pour le transmettre au général Van Geen :

« *Dites au général qu'il reste dans la position où il se « trouve.* »

A quel moment de la journée le prince d'Orange envoyait-il au général Van Geen cette modification à

¹ Voir Schuurman, au bas de sa page 7.

² *Id.*, au milieu de la page 10.

l'ordre des mouvements donné la veille, qui prescrivait de se mettre en communication avec la 2^e division? Le colonel Schuurman a soin de nous l'apprendre : « Une canonnade « épouvantable partit des boulevards de Louvain... « (p. 11). La 1^{re} brigade marcha aussitôt en avant jusqu'en vue de la ville... Le général Van Geen chargea le lieutenant Schuurman d'aller au plus vite demander des ordres au prince d'Orange (p. 12).

« *Dites au général qu'il reste dans la position où il se trouve.* »

Tel fut l'ordre donné *après la canonnade*, après que la 3^e division hollandaise avait lâché pied et après que la brigade de cuirassiers avait fui en grand désordre.

Notre canonnade *épouvantable*, d'après le colonel Schuurman, mais de très courte durée, avait suffi pour changer l'attitude des combattants, parce que le prince avait mis ses masses bien en prise sous nos canons. — Le prince alors avait à s'occuper beaucoup plus de rallier la division du général Meyer que de tout autre objet, et une situation tellement changée, en si peu de temps, devait, c'est évident, lui faire modifier ses intentions primitives. — Jusqu'alors, ses prévisions avaient été de lier ses troupes au corps de Saxe-Weimar, par sa droite, donc par la 1^{re} division, donc par la brigade de cette division la plus rapprochée de la Montagne de Fer, qu'allait occuper le duc.

Mais nos canons rentrés à Louvain, au lieu de se taire, ainsi que l'avait espéré Son Altesse Royale lorsqu'elle plaça ses masses dans leur zone d'action, firent feu pour

repousser deux attaques des troupes qui se trouvaient sous le commandement direct du prince.

De ces attaques, l'une était dirigée, de l'auberge *le Tivoli*, contre la flèche armée de deux canons qui coupait la route de Tirlemont; l'autre s'effectua sur l'ordre apporté par le colonel Eckstein, le chef d'état-major de la 3^e division; elle avait pour but de s'emparer de l'abbaye et du village de Perck, tout contre Louvain.

Ces attaques ayant produit un résultat tout autre que celui qu'on en espérait, l'ordre transmis par le lieutenant Schuurman au général Van Geen s'explique. — Il ne s'agissait plus de se lier victorieusement à Saxe-Weimar, il s'agissait d'arrêter la fuite de la division du lieutenant-général Meyer, de la remettre en ordre, ainsi que les cuirassiers. Son Altesse Royale se trouvait heureuse d'avoir, à ce moment, sous la main la division intacte du lieutenant-général Van Geen, comprenant toute la garde royale. Aussi se garda-t-elle bien d'ordonner autre chose que de rester dans la position où celle-ci se trouvait.

Le colonel Schuurman traite, à sa page 12, de « *noire perfidie* » cette *effroyable canonnade des boulevards de Louvain*. — A ses yeux, c'était donc une noire perfidie de notre part de repousser les attaques des Hollandais, qui s'abritaient sous la suspension d'armes. « *Il est évident que l'erreur, à force d'être répétée, finit souvent par être prise pour la réalité,* » dit le colonel Schuurman, à sa page 5, et c'est ainsi que la perfidie des Hollandais a été longtemps endossée aux Belges.

Un peu de sincérité de la part de mes adversaires hollandais, et je ne désespère pas qu'après avoir cherché à

réfuter mon livre, ils ne finissent par reconnaître que les faits qu'il rappelle sont des faits avérés. Si mes antagonistes se montrent insensibles à l'expression de la vérité, ils continueront à lutter contre elle, en dépit même de ceux de leurs auteurs qui l'ont mise dans son plein jour. Tout en ne croyant pas à leurs propres assertions, certains polémistes font d'habiles efforts pour empêcher les Belges de se débarrasser d'une accusation de perfidie qui, commise par l'armée hollandaise, doit peser sur elle seule. Embrouiller la question leur semble un bon expédient pour dérober la lumière aux yeux de la généralité de leurs concitoyens. La masse des lecteurs superficiels peut bien, à l'imitation des moutons de Panurge, donner inconsidérément dans le panneau ; mais les gens sensés ont la patience d'aller au fond des choses ; ils ne se laissent pas éblouir par de faux mirages, et c'est par des arguments sérieux qu'ils cherchent à se former une conviction nette.

Aux efforts qui tendent à donner le change au public néerlandais appartient certain article du *Arnhemsche-Courant*, reproduit par le *Vaderland* du 28 janvier 1876. On y cite, à titre de preuve, un extrait des mémoires du général von Gagern, aide de camp du duc de Saxe-Weimar.

Le fait qui y est avancé comme preuve se rapporte à ce qui s'est passé *à trois heures de relevée à la porte dite de Malines*, tandis que la seconde violation de la suspension d'armes par les troupes sous le commandement du prince d'Orange, a eu lieu *vers l'heure de midi, près des portes dites de Tirlemont et de Perck*.

L'attaque mentionnée dans le journal *Arnhemsche-Cou-*



rant se fit par le 2^e régiment de chasseurs à pied, envoyé en tirailleurs, à gauche de la route de Malines, sur le versant de la Montagne de Fer, par laquelle débouchait une partie des troupes de Saxe-Weimar, dont un bataillon était posté sur la route même, de manière à la barrer.

Le général de Tieken de Terhove avait pu *s'assurer de ses propres yeux* comment le prince d'Orange observait la suspension d'armes, et à Corbeck-Loo et devant Louvain.

Lorsqu'il eut reçu du roi Léopold l'ordre de sortir de Louvain et d'aller prendre position au pont de Campenhout, de Tieken envoya le capitaine Van Casteel, son aide de camp, en reconnaissance sur la route que ses troupes devaient parcourir, et, à la nouvelle que cette route, la seule issue pour se porter à l'endroit qui lui était assigné, se trouvait occupée par les Hollandais, il répondit à Van Casteel : « *C'est égal, nous les culbuterons.* »

Il prit ses mesures en conséquence, malgré les efforts que fit pour l'en dissuader le général Goblet, chargé des fonctions de chef d'état-major général; et l'une de ces mesures fut la marche offensive, à sa gauche, du 2^e de chasseurs, qu'il avait désigné pour attaquer les troupes placées en soutien de celles qui nous barraient la chaussée de Malines.

Quelques écrivains hollandais voudraient tronquer l'histoire, en se faisant, pour la justification du prince d'Orange, une arme des événements du 12 août 1831, et dans ce but, ils présentent ces événements sous un faux jour. Il appartient aux Belges de les rétablir tels qu'ils se déroulèrent.

Le colonel Schuurman se trompe de la plus étrange façon lorsqu'il dit que la haine me pousse contre le prince d'Orange. Ce prince a laissé chez les Belges le meilleur souvenir, à cause de la bienveillance qu'il leur témoignait en tant d'occasions. Le colonel veut-il en conclure qu'il est interdit, après un demi-siècle écoulé, d'examiner, au point de vue de l'histoire, si Son Altesse Royale a, oui ou non, violé la suspension d'armes?



S'évertuer à faire croire à l'innocence du général de Failly, notre ministre de la guerre au moment de l'invasion de l'armée hollandaise, telle est la tâche que suggère une seconde fois au baron de Failly sa piété filiale. Rien de plus louable sans doute, mais il part d'un singulier principe, en s'imaginant qu'il n'y a aucune distinction à établir, aucune mesure à garder dans le choix des moyens, bons ou mauvais. Peut-être espère-t-il qu'à force d'être répété, le mensonge l'emportera sur la vérité. Qu'il se détrompe ; car si le mensonge, propagé à l'infini, présente du danger en s'infiltrant dans les masses indifférentes, son action est nulle sur l'esprit de gens indépendants qui tiennent à s'éclairer. Aussi, pour peu que le parti de ces derniers grossisse et qu'il mette de la bonne volonté à découvrir et à apprécier les points nébuleux qui obscurcissent une question controversée, la vérité ne tardera pas à se faire jour et le mensonge restera confondu.

A tous égards, nous nous trouvons, le baron de Failly et moi, dans des situations diamétralement opposées.

Peu scrupuleux sur tout ce qu'il juge convenir à la justification impossible de son père, si le baron de Failly

ne réussit pas à faire admettre un fait inexact, il n'encourra point la disgrâce du public, naturellement porté à l'indulgence envers un fils s'efforçant de disculper son père; s'il réussit, il aura au moins ébranlé le lecteur. Je ne puis laisser à mon adversaire l'avantage de produire des assertions captieuses. La vérité est le palladium de mon livre. Si, au lieu de lui rester fidèle, je faisais la folie d'arborer son contraire, le lecteur honnête, moins avide de contenter une vaine curiosité que de démêler les subterfuges dont on cherche à envelopper sa bonne foi, aurait bientôt repoussé l'audacieux imposteur. J'affirme itérativement que mon livre ne contient aucune assertion erronée. Les faits que j'ai exhumés sont bien réels; ils sont authentiques ou contrôlés par des raisons probantes. Mon seul but en les tirant de l'oubli où d'aucuns voudraient les voir ensevelis à tout jamais, est d'initier la génération actuelle à la connaissance des machinations dont fut victime celle à laquelle j'appartiens. Je les ai retracés ces faits avec d'autant plus d'impartialité que je me trouve libre de toute attache, de tout intérêt personnel, dans la question. Partant, le débat qui s'élève entre le baron et moi ne m'impose ni plus de ménagement ni plus de réticence que celui que j'ai accepté avec d'autres sur le même sujet.



RÉPONSE

AU BARON DE FAILLY

M. le baron de Failly vient de publier une brochure intitulée : *Deuxième réponse du baron de Failly à M. le lieutenant-général Eenens.*

Cette brochure n'est, en grande partie, que la reproduction de la première réponse qu'il m'a faite. Néanmoins, je la réfuterai brièvement, décidé que je suis à lutter contre mes adversaires, jusqu'à ce que je les aie mis dans l'impossibilité de continuer à contester les vérités que j'ai mises au jour.

Mon livre, dit M. de Failly, « a suscité, dans les deux pays, les plus vives protestations ».

Cela ne m'a point surpris. Quand je me suis décidé à faire connaître les causes de nos revers de 1831, je savais très bien que j'irriterais fortement les partisans des traitres dont je devais rappeler la conduite, et que les Hollandais éprouveraient un vif dépit, en voyant mettre dans son vrai jour leur glorieuse campagne de 1831.

Je ne prévoyais pas, toutefois, que ces Belges et ces Hollandais se coaliseraient pour me combattre. Leurs efforts communs me rappellent l'entente hollando-belge de 1831, et la situation actuelle me paraît avoir de l'analogie avec celle de cette époque.

M. de Failly expose de nouveau les motifs qui ont empêché son père et lui de combattre, avant la publication de mon livre, les appréciations dont la conduite du général de Failly avait été l'objet.

Son père « espérait que le temps aurait suffi pour dissiper des préventions injustes et calomnieuses ».

Il a d'abord suivi son exemple.

Il n'a pas répondu au colonel Huybrecht, « parce qu'il n'a pas connu son écrit ».

Il n'a pas répondu au général Niellon, « parce qu'il a dédaigné de le faire¹ ».

Il n'a pas répondu au procureur général De Bavay, « parce qu'il a également ignoré l'existence de son ouvrage ».

Il ne dit pas pourquoi il n'a pas répondu à l'un de nos plus éminents représentants, qui prononça en 1871, à la Chambre, les paroles suivantes qui n'ont été relevées par personne.

« L'or de la Hollande fut prodigué pour corrompre les officiers supérieurs...

« Mais c'est au ministère de la guerre que la conspira-

¹ En dépit du dédain du baron de Failly, tous les hommes impartiaux admettront avec moi, qu'il est bien regrettable pour la Belgique qu'il n'y ait pas eu, en 1831, un général de Failly de moins, et un général Niellon de plus.

« tion avait son siège, qu'elle organisait tout pour préparer le retour du prince d'Orange, par la défaite, la honte et l'humiliation de la patrie, etc., etc. »

En reproduisant ces accusations formelles de M. Dumortier, je me suis fait, d'après M. de Failly, l'écho « des préventions, des rumeurs malveillantes d'une époque troublée par les plus violentes passions ».

Mais ces accusations je ne les aurais pas reproduites, si M. de Failly avait prouvé à M. Dumortier qu'elles n'étaient pas fondées. Pourquoi n'a-t-il pas au moins tenté de le faire?

Serait-ce pour la raison qui l'a empêché de répondre au général Niellon, ou pour celle qui ne lui a pas permis de réfuter MM. Huybrecht et de Bavay?

Cette dernière hypothèse est la plus plausible. M. le baron était probablement absent le 15 juin 1871, et personne ne lui aura donné connaissance du document fourni à la Chambre par M. Dumortier. Rien de plus naturel.

M. de Failly revient sur la non-comparution de son père devant la commission d'enquête.

« J'ai dit que la commission d'enquête n'avait aucun caractère sérieux », écrit-il.

N'en déplaise à M. le baron, je ne m'incline pas devant ce jugement tranchant; au contraire.

Rien n'était plus sérieux que de rechercher les causes des malheurs de notre patrie, et c'est ce qu'a fait également la France après ses derniers désastres.

M. de Failly dit que « son père n'avait pas à répondre de sa conduite personnelle, il n'était point sous le coup d'une accusation; d'un autre côté, il n'a pas cru devoir

« déposer contre l'ancien commandant de l'armée de la Meuse. M. Eenens semble ne pas comprendre ce désintéressement! » ajoute-t-il.

En quoi la conduite du général de Failly a-t-elle été désintéressée, s'il vous plait? Je la trouve très intéressée au contraire; si M. de Failly n'a pas paru devant la commission d'enquête, ce n'est pas parce qu'il craignait de nuire au général Daine, car cette considération ne l'avait pas empêché de signaler au Roi le refus de ce général d'obtempérer aux ordres qu'il avait reçus, et, après avoir accusé le général Daine, il devait prouver que cette accusation était fondée. Ce qui a empêché le général de Failly de comparaître, c'est la crainte de voir le général Daine, que sa déposition devait nécessairement froisser, révéler, à son tour, ses agissements qu'il connaissait mieux que personne. L'intérêt personnel a seul dicté au général de Failly la conduite blâmable qu'il a tenue dans cette circonstance.

M. de Failly prétend « que je ne me suis pas borné à blâmer le général, le ministre, mais que j'appelle même le mépris de mes concitoyens sur les enfants¹ ».

Je repousse de toutes mes forces cette accusation mensongère, et je défie M. de Failly de trouver dans mes publications quoi que ce soit qui puisse la justifier.

D'après M. de Failly « l'honneur d'une famille est bien peu de chose, rien pour moi; je m'en fais un jouet. »

Ce n'est point l'écrivain révélant des faits coupables qui porte atteinte à l'honneur des familles, mais bien ceux

¹ Page 8.

qui, en les commettant, souillent leurs noms. Les enfants de ces hommes méritent la pitié et non le blâme; mais cette pitié ne doit pas aller jusqu'à étouffer la vérité.

La patrie prime la famille, et l'on ne peut admettre que la crainte d'affliger les fils d'hommes qui ont forfait à l'honneur, doive briser la plume d'un écrivain consciencieux.

« Résumant ses précédentes attaques, dit M. de Faily, « M. Eenens se plaît à déclarer de nouveau que mon père « est responsable de toutes les fautes commises, non seulement pendant son ministère, mais encore depuis le « commencement de la révolution. N'est-ce pas pousser « l'injustice jusqu'à la démence? »

Si l'on ne savait que les assertions de M. de Faily sont rarement exactes, on serait tenté de croire, après cette belle réflexion, que j'ai écrit la déclaration qu'il me prête; il n'en est rien cependant, et cette déclaration est tout simplement une création de M. le baron; elle prouve qu'il a l'esprit très inventif, mais elle fait peu d'honneur à sa véracité.

Voici ce que j'ai dit à ce sujet¹ : « Je ne me suis pas « montré plus sévère envers M. de Faily qu'envers les « autres hommes qui, en 1831, ont conduit la Belgique « à sa perte. Je suis loin de dégager ces derniers de la « responsabilité qu'ils ont encourue, mais la responsabilité de M. le général de Faily est la plus grande de « toutes. Si, par des mesures loyales et énergiques, il avait « mis la Belgique en état de résister à l'agression hollan-

¹ *Les Conspirations militaires de 1831. 1^{er} supplément*, p. 90.

« daise, il aurait eu la plus grande part de la reconnaissance nationale. Mais, au lieu de fortifier nos moyens d'action, il les a paralysés. Il a laissé son pays sans défense ; il a mérité d'être condamné. »

M. de Faily trouve plus simple de rejeter sur les autres chefs de l'armée la responsabilité du ministre. Si la disette s'est fait sentir à l'armée de la Meuse, « la faute doit en être imputée au commandant en chef de ce corps. Le manque de vivres, signalé par le général Clump le 10 août, fut un fait isolé ; le général Clump n'avait d'ailleurs qu'à ordonner des réquisitions. Si le régiment du colonel Pletinckx est resté sans objets de campement, c'est que les ordres du ministre n'ont pas été exécutés ; » tout le monde a failli. Le ministre seul a fait son devoir. On voit que M. de Faily a réponse à tout, mais quelles réponses!!

J'ai reproduit une lettre de feu le lieutenant-général Goethaels dans laquelle il signalait au général de Faily les craintes que lui inspirait l'état de l'armée et les moyens de remédier au mal, lettre dont le général de Faily n'a tenu aucun compte.

« Quel était le but du général Goethaels en faisant parvenir ces observations critiques à son collègue ? demande le baron de Faily. Voulait-il faire retomber sur le ministre toute la responsabilité des événements ? Cela n'est pas croyable. »

Mais cela est évident au contraire. Le général Goethaels le dit explicitement à la fin de sa lettre :

« J'ai cru qu'il était de mon devoir de faire connaître mes vues, afin que si, à cause des inconvénients très

« graves que je vous ai signalés, il nous arrivait quelques
« désastres, je pusse au moins prouver à mon pays qu'il
« n'a pas dépendu de moi qu'il en fût autrement. » Est-ce
clair?

On comprend parfaitement d'ailleurs qu'un excellent citoyen comme le général Goethals ait tenu à prouver qu'il blâmait les agissements du général de Failly.

A propos des positions qu'occupaient les troupes en 1831, M. de Failly reconnaît que « les 4,900 hommes
« restés à Venloo, Ruremonde et Tongres, comme les
« 8,000 hommes concentrés à Anvers, auraient pu et
« même dû rejoindre leurs corps respectifs, si l'on s'était
« conformé aux dispositions prévues et prises à Bruxelles,
« le 22 juin dans le conseil des généraux; c'est à dire que
« dans le cas d'une attaque du territoire, toutes les
« troupes disponibles auraient été mobilisées, concentrées
« sur un même point. Ce plan si sage a été négligé¹.
« Les conséquences en ont été désastreuses, mais n'est-il
« pas inique de rendre mon père responsable de toutes
« ces fautes, dans le moment surtout où, placé sans com-
« mandement à l'armée de la Meuse, il n'avait plus
« d'ordres à donner? »

Ce ne sont pas les fautes commises depuis que le général de Failly a cessé d'être ministre, qu'on lui a imputées, et le seul fait d'avoir *négligé*, pendant qu'il était ministre, de donner des ordres pour l'exécution du plan arrêté suffirait pour le faire condamner.

¹ Par qui? Par le général de Failly. En même temps que ce plan fut arrêté, il fut convenu que le ministre donnerait immédiatement des ordres pour son exécution. Il n'en a rien fait.

Qui oserait prétendre que si la Belgique avait eu pour ministre de la guerre, en 1831, un général Goethaels, qui appréciait si sainement la situation, ou un Ch. de Brouckere, dont les talents et l'énergie furent plus tard si utiles au pays, nous n'aurions pas évité nos désastres du mois d'août?

Au sujet des ordres transmis par son père au général Daine, M. de Failly dit que « le second de ces ordres, tant critiqué, était en effet contraire au bon sens. Mais on a vu, ajoute-t-il, que le général Belliard l'avait suggéré et que mon père avait été obligé bien malgré lui de le transmettre ».

Le général Belliard est donc le coupable, on l'a vu. Mais où l'a-t-on vu? M. de Failly présente à chaque instant comme des faits réels les produits de son imagination.

C'est bien malgré lui que le général de Failly a transmis cet ordre. On est étonné de voir comme la fatalité s'est acharnée contre le général de Failly en 1831. C'est toujours malgré lui qu'il joue le triste rôle que l'on connaît. Il devient ministre malgré lui¹. Il reste ministre malgré lui². Il devient ensuite chef d'état-major malgré lui³. Puis, après une grande résistance, porteur d'ordres malgré lui⁴. Il est rayé enfin de l'armée plus encore malgré lui⁵. D'après son fils, il n'a pas joui un seul instant de son libre arbitre.

¹ Réponse au lieutenant-général Eenens, p. 23.

² *Id.*, p. 31.

³ *Id.*, p. 52.

⁴ *Id.*, p. 55.

⁵ Deuxième réponse, p. 26.

J'ai dit que M. de Failly a l'esprit très inventif, en voici une nouvelle preuve.

Le général Pletinckx, dans sa lettre du 27 octobre 1875¹, m'a écrit que quelque huit à dix jours avant les hostilités, il a vu le commandant de l'armée de l'Escaut dans un état d'irritation très grande, irritation dont le général Malherbe, chef d'état-major, lui expliqua la cause. Il avait été convenu, lui dit-il, dans la réunion des généraux à Bruxelles, que l'armée de l'Escaut et celle de la Meuse feraient chacune un mouvement de flanc, afin de barrer l'ouverture par laquelle l'ennemi pouvait entrer dans le pays, et que l'ordre serait envoyé par le ministre de la guerre qui ferait exécuter immédiatement les mouvements.

Aujourd'hui, dit en terminant le général Malherbe au général Pletinckx, « après avoir, par trois dépêches successives, réclamé cet ordre, le ministre nous prescrit de concentrer le corps d'armée pour couvrir Anvers. »
« Jugez, mon cher Pletinckx, si la colère du général n'a pas de raison d'être. »¹

Il est donc de la dernière évidence que les généraux de Tieken et Daine n'étaient pas libres d'exécuter leurs mouvements ;

Qu'ils attendaient des ordres que le ministre de la guerre devait leur envoyer et qu'il ne leur envoya pas ;

Et que si le centre de notre frontière du Nord resta ouvert, c'est au général de Failly qu'on le doit.

Que répond le baron de Failly ? « Quant aux ordres

¹ *Les Conspirations militaires de 1831*. 1^{er} supplément, page 122.

« donnés au général de Tieken, ils lui ont été transmis
« par le général d'Hane. L'épisode relaté par le lieute-
« nant-général Pletinckx doit donc se rapporter au 4 août
« et non pas huit ou dix jours avant les hostilités. »

Le général Pletinckx sera probablement stupéfait en lisant cette assertion ; qu'importe. M. de Failly pour défendre son père a besoin qu'un fait qui a eu lieu en juillet se soit passé en août, huit à dix jours plus tard ; donc cela doit être. Que M. le général Pletinckx se le tienne pour dit.

M. de Failly donne une explication non moins étrange des paroles prononcées par le général de Failly à son arrivée à l'armée de la Meuse.

« ... Mon père a exposé au général Daine les dangers
« qu'il prévoyait. Outré de l'obstination de ce général à
« ne pas vouloir se rendre à l'évidence, il a tenu le même
« langage aux officiers de l'état-major... Il est probable
« que, pour donner plus de force encore à ses paroles, il
« a signalé la position fâcheuse, désespérée de l'armée
« exposée à mettre bas les armes et à se rendre à compo-
« sition, si les ordres du Roi n'étaient pas exécutés.

« Ces paroles n'ont pas été comprises, les officiers, pré-
« venus contre lui, ne se rendaient pas compte du danger
« où l'armée se trouvait ;... quelques uns peuvent avoir
« traduit en paroles de trahison les avertissements de mon
« père. Ce que le général de Failly avait prédit s'accom-
« plit le lendemain... »

Les lecteurs apprécieront la valeur de ces explications bizarres, embarrassées, qui accusent plutôt qu'elles ne

justifient celui que M. de Failly veut défendre ; pour moi, elles me prouvent l'exactitude des assertions du colonel Fonson et du lieutenant Fabrège, qualifiant de paroles de trahison le langage tenu par le général de Failly.

M. le baron de Failly, je ne sais trop pourquoi, tient à convaincre le public que son père n'a pas quitté l'armée sur sa demande, mais qu'il en a été rayé malgré lui. Il prétend que la lettre du général de Failly dont j'ai reproduit le texte à la p. 71 du t. I^{er} des *Conspirations militaires de 1831*, est une pièce fausse. Je donne à cette assertion un démenti formel.

J'ai pris copie de cette pièce dans les *archives de la commission d'enquête*, archives qui se trouvent au *ministère de la guerre*. Que M. de Failly consulte ces archives, et il se convaincra que ma reproduction est d'une exactitude parfaite, et que son père a bien donné, le 7 août 1831, sa démission de *tous grade et fonctions* et non de *toutes fonctions*, comme il le prétend.

Dans quel but aurais-je d'ailleurs falsifié la lettre du général de Failly, quand je trouve qu'en faisant disparaître ce général de l'armée, sans qu'il l'eût demandé, alors que la position des officiers n'était pas garantie par une loi comme elle l'est aujourd'hui, le gouvernement aurait posé un acte de vigueur et de justice auquel le pays tout entier aurait applaudi?

M. de Failly, s'il ne croit pas à ma loyauté, ne doit pas au moins me supposer assez inintelligent pour avoir inséré dans mon livre des documents qui ne fussent pas parfaitement authentiques. Je vais lui donner une dernière preuve du soin que je mets à m'assurer de l'exactitude des

faits, même les moins importants, que j'ai mentionnés dans mon ouvrage.

J'ai dit que quelque temps après qu'il se fut retiré de l'armée, le général de Failly acheta une très belle propriété à Strythem entre Bruxelles et Ninove.

« Voyons, dit M. le baron, comment la propriété de « Strythem est venue dans les mains du général de « Failly...

« Ce n'est qu'en 1838 qu'il *hérita* de la propriété de « Strythem. »

Le mot *hérita* est en italique dans la brochure de M. de Failly.

En disant que le général de Failly avait acheté la propriété de Strythem, j'avais pour garant la parole d'un homme d'une véracité parfaite, et des renseignements puisés au cadastre m'ont prouvé qu'il n'était pas dans l'erreur.

Ces renseignements, les voici :

» Le baron de Failly, Amédée-Jean-Marie-Ghislain, est « devenu propriétaire du château de Strythem et de « toutes ses dépendances par suite d'un acte de vente « passé, le 4 août 1837, devant M^e Morren, notaire à « Bruxelles. L'acte a été enregistré le 12 du même mois. « Il s'agissait d'une vente publique. La superficie totale « de la propriété répond à 61 hectares 51 ares 70 cen- « tiares. »

Décidément, M. le baron de Failly n'est pas heureux dans ses réponses.

Récapitulons les faits dont l'énoncé est qualifié par le baron de Failly (p. 8) d'*acte de démençe* :

1° Le baron dit (p. 8) que son père, « *en entrant au ministère, trouva tout à organiser.* » — Donc, suivant lui, les deux prédécesseurs de son père, Goblet et d'Hane, n'avaient rien organisé et, pour porter à cette coupable négligence un remède efficace, de Failly se hâte de licencier la classe de milice de 1826, l'élite de notre armée; puis il appelle sous les armes la classe de 1831, qu'il envoie faire campagne contre les Hollandais, bien qu'ils comptent à peine quinze jours sous les drapeaux.

2° « *Le général de Failly se préoccupe spécialement du service des rivières.* » — En effet, la faim peut et doit désorganiser notre armée, dont le bien-être lui a été imprudemment confié. — *Cette préoccupation spéciale* du ministre de Failly eut pour résultat de faire manquer partout les vivres et les fourrages. Les hommes et les chevaux étaient exténués; de sinistres prévisions ne se réalisèrent-elles pas ainsi, surtout à l'armée de la Meuse? — Aussitôt cependant que Charles de Brouckere eut remplacé de Failly, il signa un contrat avec un fournisseur et, par cette simple mesure, les vivres affluèrent partout où il y avait pénurie.

L'ordre de délivrer les ustensiles de campagne ne fut donné par le ministre que le 6 août 1831, en ce qui concerne l'armée de l'Escaut.

3° *L'artillerie de campagne est insuffisante.* — Le général de Failly laisse sur chantier, dans les arsenaux, les canons de bronze qui la compléteront, dès qu'il sera remplacé au ministère de la guerre par Charles de Brouckere; mais le baron de Failly fils, pour tromper la bonne foi de ses lecteurs, soutient qu'on coula à la fonderie de

Liège deux batteries complètes; il ignore ou feint d'ignorer qu'on ne coulait à Liège, à cette époque, que de grosses pièces en fer, pour armer les places fortes;

4° *Le général Eenens veut faire retomber sur le ministre de la guerre de Failly la pleine et entière responsabilité résultant de la non-exécution des mesures si sages, si urgentes que lui indiqua le lieutenant-général Goethals; car il est essentiel d'empêcher qu'on ne blanchisse le coupable, en rejetant sur autrui la responsabilité de tout ce qu'il y a de plus grave dans la situation.*

5° « *On n'improvise pas une armée en deux mois,* » dit le baron (au bas de la p. 11). — C'est comme s'il affirmait que, durant les sept mois précédents, ni Goblet ni d'Hane n'ont rien organisé.

6° « *Cependant, le 2 août, la jonction des armées de de Ticken et de Daine n'était pas opérée* » (au bas de la p. 18). — Elle n'était pas opérée cette jonction, parce que, malgré trois dépêches consécutives, adressées par le général de Ticken au ministre de la guerre de Failly, dépêches qui réclamaient l'ordre de mouvement en vertu duquel la jonction devait s'effectuer, ce même ministre s'abstint de le donner. (Voir les pièces justificatives à la p. 122 du 1^{er} supplément aux *Conspirations militaires de 1831*.)

7° « *Le général de Failly n'a pas comparu devant la commission d'enquête pour ne pas déposer contre le général Daine...* (p. 7) *M. Eenens ne semble pas comprendre ce désintéressement...* » Beau désintéressement, en vérité, que celui qui le portait à s'esquiver lorsqu'il fallait connaître les causes de notre désastre! Le général Eenens

sait bien par le vieux dicton que « *les loups ne se mangent pas entre eux* ; » donc il a parfaitement compris.

8° « *Mon père, avant d'accepter la mission de se rendre à l'armée de la Meuse, avait réclamé du Roi des pleins pouvoirs...* Ces pouvoirs n'ont point été donnés (p. 23). — Le roi Léopold, à son arrivée en Belgique, débute tout naturellement par accueillir avec faveur les ministres du Régent. C'est ainsi qu'il fut gracieux pour le ministre de la guerre. — Mais peu de jours après, au moment de l'invasion du prince d'Orange, Léopold reconnaît que son ministre de la guerre n'a pas à sa disposition les moyens défensifs dont il lui fait l'énumération. — Notre nouveau souverain se sent obligé d'avouer que, tout au moins, ce ministre est foncièrement incapable. — Il s'en débarrasse, en le chargeant d'une mission convenable à un simple officier d'état-major.

Le ministre, qui est encore ministre, demande des pleins pouvoirs ; ils ne lui sont point accordés. — Pourquoi ? — Une bien grande défiance devait s'être emparée de l'esprit d'un homme aussi correct que le feu Roi, pour le porter à éconduire, en pleine guerre, son ministre de la guerre et major-général de Failly, en le chargeant d'une dépêche fermée.

9° « *Le général Daine refuse d'obtempérer aux ordres supérieurs que le général de Failly était chargé de lui remettre* » (p. 23 du baron). — En présence de cette situation, le rôle du général de Failly était nettement tracé : il devait, au plus vite, revenir près du Roi, l'informer du refus d'obéissance du commandant de l'armée de la Meuse, puisqu'il pressentait le danger énoncé à la page 23 du baron.

Mais que fait le ministre disgracié?

Il reste dîner avec Daine et se place sous ses ordres.

Chargé par le Roi d'opérer la jonction de l'armée de la Meuse avec celle de l'Escaut, dans les environs de Diest, le ministre de la guerre prend à Hasselt le commandement de l'avant-garde de la première... pour la conduire à Liège.

« *Outré, nous dit son fils à sa page 24, de ce que Daine n'a pas voulu se rendre à l'évidence.* »

Il espère donc avoir affaire à des lecteurs bénévoles, ce fils, pour s'amuser à les baliverner avec des contes bleus.

10° On destitue le général de Failly ; il se retire, comme un autre Achille, sous sa tente, qui est un beau château. — Plus tard, *il ose demander une pension, à titre de récompense des grands services qu'il a rendus à la Belgique en la menant à sa perte.* — *On la lui refuse.*

A la mort du ministre de la guerre de 1831, la troupe avait été commandée pour rendre les honneurs militaires au défunt, mais elle fut décommandée par ordre du roi Léopold.

11° Dès le mois d'août, le gouvernement dont la direction n'est plus aux mains des traîtres, veut scruter les coupables menées dont la Belgique vient d'être la victime. — Une enquête est ouverte. — Tous ceux qui peuvent donner d'utiles renseignements sont entendus. — M. de Failly, l'ancien ministre de la guerre, l'ancien major général, l'ancien commandant de l'avant-garde de Daine, dans sa retraite sur Liège, a soin de s'esquiver. — *Il se rend introuvable, tant il est fort de son innocence.*

12° *Le général Niellon, le colonel Huybrecht, le procu-*

reur général de Baray décrivent ces tristes et honteux événements. — Le fils du général de Failly ne les lit pas ; insoucieux, il voyage. — Mais voici qu'apparaît un nouveau livre, où viennent se dessiner, après 44 ans, les détails des turpitudes qui marquèrent le mois d'août 1831. — Le baron de Failly, fils, dérangé sous les ombrages du château de Strythem, son héritage, depuis que le général son père, qui fut notre ministre de la guerre au moment de l'invasion de l'armée hollandaise, s'en rendit acquéreur dans une vente publique, le baron de Failly, fils, trouve un petit groupe d'adhérents dont les intérêts s'identifient avec les siens, il se met à attaquer le livre et son auteur, et il les attaque avec acharnement, *au lieu d'imiter le prudent silence de son père, qui, au grand jamais, n'osa tenter pareille aventure.*

Tel est le résumé des faits et gestes par lesquels se signala le général de Failly, pour perdre la Belgique dont il avait le devoir d'assurer la défense, qui lui était dévolue par ses fonctions.

Ministre de la guerre, il fut, en pleine guerre, renvoyé par le roi Léopold, comme un homme dangereux dont on se débarrasse.

Le baron, son fils, après avoir publié, sous couleur de réfutation, une deuxième réponse à mon livre, réponse qui n'est qu'un tissu de vaines paroles et de dénégations sans preuves, finit par sentir lui-même toute l'inanité de ce qu'il écrit, car il dit en terminant « *qu'il ne s'en donnera plus la peine à l'avenir* ». Il a raison, bien raison, cette fois...

RÉPONSE

AU PROFESSEUR ÉMILE DE LAVELEYE



Un nouvel adversaire de la revendication de notre honneur militaire vient de se joindre au petit groupe qui soutient la cause hollandaise contre cette revendication.

Le beau-frère du général Prisse, M. Émile de Laveleye, m'accuse dans l'*Athenæum*, revue anglaise fort estimée, de « ne pas avoir pris suffisamment la peine de vérifier l'exactitude de mes assertions, en attribuant à la trahison les défaites infligées aux Belges par les Hollandais. » Cette assertion injuste a provoqué l'échange des lettres suivantes :

Bruxelles, le 19 janvier 1876.

Monsieur Emile de Laveleye, professeur à l'Université de Liège.

La *Fédération artistique* du 7 de ce mois donne à ses lecteurs la traduction de votre revue littéraire publiée

dans le journal anglais l'*Athenæum*. — Vous dites que l'auteur des *Conspirations militaires de 1831*, sans avoir pris suffisamment la peine de vérifier l'exactitude de ses assertions, attribue à la trahison les défaites infligées aux Belges par les Hollandais.

Émettre une assertion pareille, sans donner les preuves à l'appui, c'eût été de ma part une bien coupable légèreté.

Je donne les preuves et les ai tirées des documents officiels de la haute Cour militaire et de ceux de la commission d'enquête instituée par le ministre de la guerre, Charles De Brouckere, commission qui entra en fonction peu de jours après notre défaite.

La fausse imputation que vous émettez m'étonne d'autant plus que j'indique en note les documents qui se rapportent aux faits cités. — Je dois conclure, Monsieur le professeur, que vous avez transmis à l'*Athenæum* un article rédigé d'après des ouï-dire. — Vous vous contentez de répéter ce que les amis des coupables de 1831 s'efforcent de mettre en circulation contre mon livre que vous n'avez pas lu, paraît-il.

La corruption a été prouvée à l'évidence. Nous trouvons dans l'ouvrage du général hollandais Knoop, *La campagne de dix jours en août 1831*, à la p. 17 :

« L'or ne fut pas épargné. — La corruption a été pratiquée sur une grande échelle. — Plusieurs généraux reçurent de fortes sommes. »

Dans la séance du 28 février 1844, lorsque la seconde chambre des États-Généraux hollandais vota, à contre-cœur, les vingt et un millions de francs destinés à liquider cette dépense, un de ses membres a dit que : « Le but de

« la loi proposée est de légitimer, par un bill d'indemnité,
« de scandaleuses dépenses qui ne sauraient supporter
« l'épreuve d'un contrôle légal. »

Vingt années se sont écoulées depuis la publication de
l'Histoire politique et militaire de la Belgique, 1830-1831,
du colonel Huybrecht, qui dit ouvertement à sa page 91 :

« Des sommes assez importantes de quarante à quatre-
« vingt mille francs furent discrètement remises aux
« officiers généraux et supérieurs dont on croyait devoir
« acheter le zèle. »

Pas un seul de ceux qui se sentirent atteints par ces
lignes accusatrices n'osa, à cette époque, se lever contre
l'auteur.

Si l'appréciation de mon livre avait paru dans un
journal belge, Monsieur le professeur, j'aurais pu faire
usage de mon droit de réponse, mais ce droit m'échappe
dans un pays étranger.

(Signé) A. EENENS, lieutenant-général.

Après une semaine de réflexions, M. Emile de Lave-
leye, maintenant son imputation dénuée de vérité, m'a
écrit :

Liège, 27 janvier 1875.

Monsieur le général,

Après avoir lu avec la plus sérieuse attention la lettre
que vous m'adressez, je crois devoir maintenir l'appré-
ciation émise dans *l'Athenæum*.

Je ne suis pas en mesure de décider si vos accusations
sont ou ne sont pas fondées; mais je pense que le tribunal

de l'histoire ne doit pas être moins exigeant que celui de la justice; pour condamner, il lui faut des faits parfaitement contrôlés et clairement démontrés.

S'il fallait s'en rapporter au dire des contemporains, que de traîtres qui n'ont jamais trahi : par exemple Washington, Grouchy et Trochu. ÉMILE DE LAVELEYE.

Bruxelles, le 28 janvier 1876.

Monsieur Émile de Laveleye,

Je reçois votre lettre d'hier 27. Elle m'étonne, écrite par vous.

Vous dites qu'« après avoir lu avec la plus sérieuse attention la lettre que je vous ai adressée le 19 de ce mois, vous croyez devoir maintenir l'appréciation émise dans l'*Athenæum*. »

Vous ne tenez donc, Monsieur le professeur, aucun compte de ces trois faits positifs mentionnés dans ma lettre du 19 janvier :

1° Le général hollandais Knoop, dans un livre non réfuté et dont la publication date de près d'un quart de siècle, nous fait connaître que : « La corruption fut pratiquée sur une grande échelle et que plusieurs de nos généraux reçurent de fortes sommes » ;

2° Un projet de loi présenté pour demander la somme de vingt et un millions de francs destinée à liquider ces dépenses fut qualifié, en séance dans le Parlement néerlandais, de bill d'indemnité destiné à légitimer « de scandaleuses dépenses qui ne sauraient supporter l'épreuve d'un contrôle légal » ;

3° En Belgique, dans un livre d'histoire publié il y a vingt-trois ans et resté également sans réfutation, le colonel Huybrecht dit qu' « on *acheta* le zèle de quelques « officiers généraux et supérieurs ».

Vous ne pouvez confondre, vous qui êtes un publiciste sérieux et fort instruit, Monsieur le professeur, de tels documents avec des dires de contemporains, et, puisque vous reconnaissez vous-même que vous « n'êtes pas en mesure de « décider si mes accusations sont ou ne sont pas fondées », vous auriez dû vous abstenir de porter contre moi dans l'*Athenæum* celle de « ne pas avoir pris suffisamment la « peine de vérifier l'exactitude de mes assertions en attribuant à la trahison les défaites infligées aux Belges par « les Hollandais.

« (*Signé*) A. EENENS, lieutenant-général. »

Je dois croire que M. Émile de Laveleye n'a rien de bien fondé à objecter en sa faveur, car notre échange de lettres en est resté là.

La corruption signalée dans les trois documents que je cite confirme l'accusation de connivence avec l'ennemi qui pèse sur quelques uns des principaux chefs de cette époque. Mise en regard du facile succès de l'armée hollandaise, pénétrant sans être entravée jusqu'aux portes de Bruxelles, cette ignominie ôte à la mémoire de ceux qui s'en rendirent coupables tout droit à l'estime des Belges qui respectent l'honneur et la probité.

TROP TOT ET TROP TARD

Que l'armée belge soit déchargée de la honte de sa défaite du mois d'août 1831, cela paraît pour certaines gens être de moindre importance que de voir rejeter la cause de cette défaite sur les vrais coupables. Le dépit qu'ils éprouvent de ne pouvoir assigner un motif avouable à leurs sentiments, les fait chicaner sur l'opportunité de la publication de mon livre. Leur pauvre argumentation ne tourne que sur ce faible pivot.

C'est *trop tôt ou trop tard*, disent-ils.

Peut-il jamais être *trop tôt ou trop tard* de mettre dans leur vrai jour les événements importants qui exercèrent tant d'influence sur l'avenir de notre pays? S'il y a un temps prescrit et un moment opportun pour faire connaître la vérité, qu'on veuille bien nous l'indiquer.

Le moment propice est-il celui où il n'existerait plus un seul des contemporains pour affirmer ou contredire?

Quant à la question qui nous occupe, il semble que le moment de la débattre est fort bien choisi, car le public s'y intéresse, et le livre a acquis une grande vogue, bien que la presse soit restée muette sur son sort; aussi, à part quelques lettres apparues de loin en loin, les journaux quotidiens ont-ils faiblement contribué à son succès.

Si *c'est trop tôt, trop tard*, c'est très inopportun toujours pour les parents des traîtres, qui voudraient bien faire

croire que ce qu'on raconte de 1831 est une fable. — Le public ne se prête pas à l'élimination des faits graves qui intéressent notre histoire nationale et, d'après lui, les preuves sont indéniables.

Le groupe de mes adversaires doit donc se rabattre sur quelque autre moyen. — Mais lequel? — Il est fort difficile d'en trouver en pareil cas. — Faute de mieux, ils ont fait choix du « *c'est trop tôt, c'est trop tard*, » qu'ils colportent, afin de détourner l'esprit de l'interlocuteur du fond de la question, question que semblent mettre à l'index, dans l'armée, quelques uns de nos généraux, au grand ébahissement de tous ceux qui trouvent et soutiennent que le livre des *Conspirations militaires de 1831* n'a été publié qu'en vue de réhabiliter notre honneur national.

Il faudrait au moins dire clairement pourquoi *c'est trop tôt*, pourquoi *c'est trop tard*. Si cette proposition n'est pas une énigme plus ardue que celle du Sphinx, elle est bien certainement devenue une espèce de mot d'ordre.

La vérité historique ne doit-elle pas se produire toujours, tôt, tard, n'importe quand, pourvu qu'elle soit cette vérité même, étayée sur des preuves incontestables?

Mes adversaires, qui savent où le bât les blesse, trouvent du soulagement à se persuader que tout va bien pour eux, pourvu qu'on ne lise pas ce maudit livre, qu'on n'en parle pas, qu'on ne l'approuve pas surtout. — Et, comme il y aurait danger d'enfreindre la consigne pour ceux qui se trouvent dans une dépendance quelconque — et le nombre en est assez considérable, — ils se tirent d'affaire en répétant le sacramental « *trop tôt, trop tard*. »

TABLE DES MATIÈRES

A mes compatriotes	5
Réponse au baron de Constant Rebecque	7
Id. au comte de Bylandt	43
Id. au colonel hollandais Schuurman.	55
Id. au baron de Failly.	69
Id. au professeur Émile de Laveleye	87
Trop tôt, trop tard	93

LIBRAIRIE EUROPÉENNE C. MUQUARDT
45, RUE DE LA RÉGENCE, A BRUXELLES

VIENT DE PARAÎTRE

NOTICE SUR LES RELATIONS POLITIQUES

DE LA

BELGIQUE AVEC LA HOLLANDE

DEPUIS LA SÉPARATION DES DEUX PAYS AU XVI^e SIÈCLE

JUSQU'EN 1830

PAR P.-A.-F. GÉRARD

Auditeur général pensionné

Un vol. in-8°. — Prix : 2 fr. 50 c.

SOUSCRIPTION NATIONALE

SOUS PRESSE

ESSAI HISTORIQUE ET POLITIQUE

SUR LA

RÉVOLUTION BELGE

PAR

LE BARON NOTHOMB

Ministre d'État et ministre de Belgique à Berlin,
ancien membre du Congrès national et du Comité diplomatique,
ancien secrétaire général du Ministère des affaires étrangères,
ancien membre de la Chambre des représentants, etc., etc.

—•••—
QUATRIÈME ÉDITION, REVUE & CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

DEUX GROS VOLUMES IN-8°

PRIX DE SOUSCRIPTION : 12 FRANCS

Après l'apparition de l'ouvrage, ce prix sera augmenté

113 12
2656

RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES
SUR L'ORIGINE DU ROYAUME DE BELGIQUE

LES
CONSPIRATIONS MILITAIRES
DE 1831

Par A. EENENS, lieutenant-général à la retraite

RÉPONSE
A M. CH. DHANE, ANCIEN REPRÉSENTANT

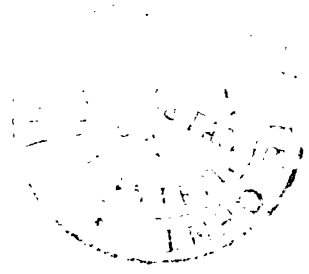
• Primam esse historię legem, ne quid falsi
• dicere audeat; deinde ne quid veri non
• audeat. •

CICERO, *De Oratore*, liber IV, c. 15.

TROISIÈME SUPPLÉMENT

BRUXELLES
C. MUQUARDT, ÉDITEUR
MERZBACH & FALK, SUC[•]
LIBRAIRES DE LA COUR ET DE S. A. R. LE COMTE DE FLANDRE
45, RUE DE LA RÉGENCE, 45

1876



LES
CONSPIRATIONS MILITAIRES
DE 1831

TYPGRAPHIE DE M^{re} WEISSENBRUCH
IMPRIMEUR DU ROI
RUE DU POINÇON, 45, A BRUXELLES

RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES
SUR L'ORIGINE DU ROYAUME DE BELGIQUE



LES
CONSPIRATIONS MILITAIRES
DE 1831

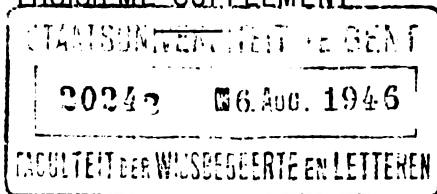
Par A. EENENS, lieutenant-général à la retraite

RÉPONSE
A M. CH. DHANE, ANCIEN REPRÉSENTANT

- Primam esse historię legem, ne quid falsi
- dicere andeat; deinde ne quid veri non
- andeat.

CICERO, *De Oratore*, liber IV, c. 15.

TROISIÈME SUPPLÉMENT



BRUXELLES

LIBRAIRIE EUROPÉENNE C. MUQUARDT

MERZBACH & FALK, ÉDITEURS

LIBRAIRES DE LA COUR & DE S. A. R. LE COMTE DE FLANDRE

MÊME MAISON A LEIPZIG

1876

A MES COMPATRIOTES

Dire la vérité en Belgique sur les événements de 1831, quel excès d'audace ! — A entendre M. Dhane et la petite coterie qui me harcèle, je suis un téméraire à punir, j'ai encouru l'anathème. Cette coterie a tout intérêt à dénaturer le sens des événements de cette époque, soit en les tronquant, soit en les couvrant d'un voile plus ou moins épais ; mais le public pense tout autrement que les fils et les amis des fils des quelques hommes que j'accuse. Le public veut voir clair et connaître ce qu'on s'efforce de tenir dans l'ombre.

M. Dhane entre en lice et, pour me combattre, il tâche de fourvoyer adroitement le lecteur, au moyen d'un livre où il prêche le calme et la modération. Certes, ces qualités, dont il parle en fort bons termes, méritent tout le respect de l'écrivain; toutefois, il ne suffit pas de les préconiser, il faut commencer par les observer soi-même. Or, pour peu que le lecteur ait la curiosité de parcourir le long plaidoyer de M. Dhane, il ne tarde pas à s'apercevoir que ce nouvel avocat les néglige dans la pratique. Dès lors, je ne vois pas pourquoi je m'imposerais la loi d'une trop scrupuleuse réserve à son égard.



RÉPONSE DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL EENENS

A LA PUBLICATION

DE M. CH. DHANE

INTITULÉE

LE LIEUTENANT-GÉNÉRAL CONSTANT D'HANE-STEENHUYSE

Res non verba.

M. Ch. Dhane, « ancien représentant, conseiller provincial et échevin », s'est fait l'avocat « du lieutenant-général d'Hane-Steenhuysse, grand écuyer, adjudant-général, chef de la maison militaire du roi Léopold I^{er}, inspecteur général de la cavalerie, ministre de la guerre du 25 mars au 18 mai 1831 ».

Soit ; cet avocat a donc si grande confiance dans la cause de son client, qu'il ne craint pas de grossir la liste de ceux qui s'efforcent de faire croire au public que mon livre *Les Conspirations militaires de 1831* traite de choses qui n'existent que dans l'imagination de l'auteur. Disons-lui tout d'abord que s'il espère réussir, en suivant les règles de sa morale à lui, j'ai amplement de quoi le combattre et le réfuter ; mes assertions puisent une force invincible dans les archives de la haute Cour militaire et celles de la commission d'enquête, qui fonctionna dès le mois d'août 1831, dans beaucoup de documents officiels, dans des ouvrages d'auteurs recommandables restés sans réfutation et, enfin, dans ce que nous avons vu nous-même, témoignage que nous n'aurons pas la bonhomie de sacrifier au bon plaisir de M. Dhane.

Contrairement à toute saine notion du droit de l'histoire, M. Dhane voudrait y introduire l'absurde principe qu'il faut respecter la mémoire de ceux qui, placés dans des fonctions importantes, ont forfait à leurs devoirs et que l'écrivain doit se défendre de montrer les taches sombres qui ont souillé la vie publique de ces hommes. — Cette réclame en faveur de son client et de ses acolytes, introduite en avant-propos, à la première page du livre de M. Dhane, jure avec le précepte enseigné par le grand orateur romain, qui veut que l'histoire dise toute la vérité. — Je la dis ; mais, comme tous les moyens d'attaque sont bons à M. Dhane, il m'accuse d'être animé d'une *haine odieuse* (page 531) contre le général d'Hane-Steenhuysen et quelques autres, qui ambitionnèrent la direction de notre petit État militaire pour lui porter un coup funeste, de telle sorte que la Belgique de 1831 leur doit sa défaite. C'est en me donnant pour un être haineux que M. Dhane compte influencer l'esprit du lecteur et soulever des doutes sur la véracité du récit que j'ai publié au sujet des événements de cette époque. Je mets mon antagoniste au défi d'assigner un caractère précis à ce qu'il entend insinuer sous cette appellation imméritée et me vois, en attendant, forcé de qualifier son procédé de méchante manœuvre, imaginée par lui et ses amis. — Je suis arrivé au terme d'une longue carrière, qui m'a mis en contact avec un nombre infini d'officiers de notre armée, d'officiers d'artillerie surtout ; que M. Dhane prenne la peine de s'informer près d'eux si la haine m'a jamais porté à faire une victime, si un grand sentiment d'équité n'a pas toujours guidé mes actions. — La seule difficulté pour M. Dhane et ses émules en réfutations, c'est de s'être mis dans l'impossibilité d'avouer la vérité ; de sorte que, bien loin de la chercher, ils trouvent plus expédient d'inventer une accusation banale contre l'auteur du livre qui divulgue les détails des attentats commis par certains hommes contre l'indépendance de la Belgique. — C'est bien le livre de M. Dhane et non le mien qui ressemble à un réquisitoire de procureur de l'ancien

régime, et s'il me croit haineux, c'est qu'il me mesure sans doute à son aune.

M. Dhane s'est composé un thème facile pour raisonner les principes du général Eenens.

« *L'impartialité est le premier mérite de l'historien. Or, pour être vraiment impartial, il doit posséder assez de force de caractère et d'esprit de justice pour s'affranchir de toutes tendances favorables et exagérées, comme de toute suggestion dangereuse, à l'égard des hommes et des événements qu'il s'efforce de faire revivre dans le souvenir de ses compatriotes.* »

A ne s'en rapporter qu'aux préceptes énoncés en ces termes à la page 19 de son livre, on ne s'imaginerait guère que le Mentor qui les débite a tout autre chose en vue que d'enseigner la modération et l'impartialité. Mais l'écrivain n'est pas tout l'homme, le cœur ne guide pas toujours la plume et s'il a conscience de sa faiblesse, il la cache sous de fausses apparences. Sénèque écrivait son traité du mépris des richesses sur une table d'or. Je m'arrête ici, de crainte que M. Dhane ne suppose que je veuille faire une comparaison trop directe. S'il allait y croire, je lui donnerais raison de laisser s'accréditer l'idée que j'ai voulu comparer le général d'Hane au vainqueur d'Arcole. Non, telle n'a jamais été mon intention, mais M. Dhane la travestit pour avoir l'occasion de dire que l'auteur des *Conspirations militaires* joint le ridicule à l'odieux (page 531). Voilà bien de la part de mon antagoniste une suggestion mensongère tentée sur l'esprit du lecteur, suggestion qu'il termine par un trait peu anodin; et c'est ainsi que, prompt à s'indigner à mon sujet, il prouve sa grande force de caractère, son esprit de justice, son impartialité.

Si je vous accorde qu'« au juge comme à l'historien la qualité essentielle est aussi l'impartialité » (page 19), je vous dénie à vous cette qualité, M. Dhane. En effet, je n'ai pas comparé le général d'Hane à Napoléon, ce qui serait absurde; j'ai simplement dit que le général d'Hane-Steenhuysen avait

franchi aussi rapidement que Napoléon, en quatorze mois, les grades intermédiaires de capitaine à général. — Le trait caractérisait admirablement l'homme qui s'était procuré ses grades, non pas devant l'ennemi, mais en garnison, dans les antichambres du Régent et au ministère de la guerre.

Pour atténuer une vérité par trop palpable à l'endroit de cet appétit de Gargantua, notre historien *vraiment impartial* se demande, avec une incroyable naïveté, ce que cet avancement, réalisé en 14 mois, a de si étonnant par des temps de révolution. Libre à lui de trouver la chose toute naturelle. Quant à moi, je m'en étonne comme d'une monstruosité, d'autant plus que celui qui obtint un avancement aussi insolite savait notre révolution de 1830 pour y substituer son ennemi, le prince d'Orange.

Ce que M. Dhane entend sans doute (page 531) par « *les nécessités et l'imprévu de certaine situation* », le général Belliard le désigne tout autrement; il appelle cela se gorger d'honneurs. En effet, n'est-ce pas grâce à la révolution que le major d'Hane-Steenhuyse devint en si peu de temps grand écuyer, adjudant-général, chef de la maison militaire de S. M. Léopold I^{er}, inspecteur général de la cavalerie, après avoir été ministre de la guerre?

Expliquant les causes qui font dégénérer une révolution, le général comte Belliard la compare, tome II, page 2, de ses Mémoires à « une curée où quelques intrigants viennent se « gorger d'or et d'honneurs ».

Pour l'or, il y avait de quoi se gorger de celui que le roi Guillaume versait avec tant d'abondance en Belgique.

Quant aux honneurs, la révolution ne fournit-elle pas les moyens de s'en repaître à l'homme qui, après avoir escaladé les grades dans les salons, parvint, en 14 mois, du grade de capitaine à celui de général; carrière si rapide que, pour en trouver un précédent mérité, il faut se rappeler la raison des récompenses décernées au vainqueur d'Arcole par la France reconnaissante?

L'exemple offert par celui dont il se fait l'avocat a séduit

M. Dhane lui-même. L'occasion d'arriver promptement aux plus grands honneurs lui parut bonne, lorsque devint vacante la place de gouverneur du Limbourg. Y représenter le roi Léopold II valait bien, se disait-il, la peine que d'habiles efforts fussent tentés. Se hisser, d'un seul bond, des meetings au sommet, ne lui semblait donc pas une entreprise trop choquante, et l'immodeste prétention de gouverner d'emblée une de nos provinces alla jusqu'à lui faire oublier son origine équivoque.

M. Dhane, qui cherche avec autant de bonheur que d'empressement la possibilité de me mettre en désaccord avec moi-même, me donne bien vite l'occasion de prouver qu'il se contredit, et cela dès la première page, à la huitième ligne de son avant-propos :

« Tous ceux qu'il cite en les accusant de forfaiture, et en
« les vouant au mépris du peuple belge, sont morts ! Mais,
« cette circonstance, généralement respectée, ne l'a point
« arrêté ! »

Puis, à sa page 559, nous lisons :... « M. Eenens a incon-
« testablement le droit d'apprécier comme il l'entend les
« talents et les capacités de tous ceux qui ont pris une part
« quelconque dans la direction des affaires de leur pays...
« Ce droit est indiscutable et les fonctionnaires de tous
« genres appartiennent à l'opinion publique. »

Ainsi, le droit qu'il me concède ici d'apprécier les fonctionnaires civils et militaires, il me le refuse ailleurs, puisque, du moment où je procède à cette appréciation, il me reproche de ne pas respecter la mémoire des morts. — D'après cette logique, il est impossible à tout homme d'écrire l'histoire, à moins qu'il ne se résigne à flagorner ceux qui ne comptent plus au nombre des vivants.

Il s'ensuit que le libre examen des actes du personnage défendu par M. Dhane est accordé par lui à quiconque le fait selon ses vues, mais que l'on commet une action haineuse si l'on parle des événements qui datent d'un demi-siècle, dans un sens qu'il désapprouve.

Dans sa table analytique des matières et sous cette rubrique : « Assertions contradictoires de l'auteur des *Conspirations militaires* » (page 516), M. Dhane signale comme une contradiction manifeste de ma part que « le général « d'Hane-Steenhuyse, après avoir agi, au moment de la révolution de 1830, dans le sens des officiers belges, chez « lesquels l'amour du sol natal l'emportait sur leur attachement au roi Guillaume », se laissa bientôt gagner au prince d'Orange.

En effet, il ne combattit pas la tentative faite sous ses yeux par le lieutenant-colonel Grégoire; il continua de déjeuner, avec une apparente tranquillité, à une centaine de pas du théâtre du combat, se souciant fort peu de prêter main forte au gouvernement, que sa qualité de militaire commandant un corps actif lui traçait le devoir de défendre. Il se garda bien de faire monter à cheval la troupe sous ses ordres, mais la laissa consignée à la caserne, persuadé qu'il était de favoriser par son inaction, en une circonstance qu'il croyait décisive, le retour de la dynastie d'Orange. Il jouait en même temps, dans des circonstances prévues, le rôle d'affidé du roi de Hollande, puisque, « en acceptant le prince « d'Orange, dit J.-B. Nothomb, en son *Essai sur la révolution belge*, la Belgique acceptait un personnage interposé, qui aurait fini par redevenir le premier sujet de son père ».

D'après M. Dhane, dans son avant-propos « le livre du « général Eenens est sans utilité pour le pays et son but réel « échappe à la généralité des lecteurs ».

Celui qui ne s'explique pas le but de la publication des *Conspirations militaires de 1831* ferme volontairement les yeux à l'évidence. — De la première à la dernière page, le but est très clairement indiqué : rétablir sous leur vrai jour la conduite de l'armée dans la campagne du mois d'août 1831 et celle de quelques hommes chargés de la direction de cette armée.

Si la conduite de ces derniers, longtemps tenue cachée, est

leur flétrissure, je n'y puis rien. — Pourquoi ont-ils commis des actes de nature à déshonorer leur mémoire? Pourquoi ont-ils justifié les sanglants reproches de ce général hollandais, membre de la seconde chambre des États-Généraux, qui, à la page 17 de sa relation de la campagne du mois d'août 1831, a dit : « Trop de circonstances ont été connues « pour que l'on puisse douter encore que la corruption « (*omkoopings*) a été pratiquée sur une grande échelle. Diffé- « rents généraux reçurent de fortes sommes. » — Mon antagoniste parviendra-t-il à prouver que ceux qui, d'après le général Knoop, ont été achetés par son gouvernement ne se sont pas vendus?

Quels sont donc ceux qui ont touché leur part dans cette énorme somme de vingt et un millions votés, à contre-cœur, par la représentation nationale, à La Haye? A quelles mains impures cet or est-il passé? A qui faut-il lancer l'injure et le blâme : à ceux qui ont rejeté cet or avec mépris ou bien à ceux qui s'en sont gorgés?

Les hommes dont le colonel Huybrecht occupa, il y a vingt ans, l'opinion publique par la publication retentissante de son *Histoire politique et militaire de la Belgique*, 1830-1831, ces hommes auxquels il faisait allusion en ces termes, à la page 91 de son livre : « Des sommes de 40 à 80 mille « francs furent discrètement remises aux officiers généraux « et supérieurs dont on croyait devoir *acheter* le zèle. D'autres « sommes étaient mises à leur disposition pour être distri- « buées aux soldats, » . . . ces hommes mis au pilori de l'histoire et ainsi flagellés de leur vivant, osèrent-ils élever la voix? — Non, ils se résignèrent, ayant toute honte bue, à maudire en silence le courageux révélateur. — La notoriété les désignait alors et le fait de leur corruption n'était plus un mystère; cependant, au lieu de courber la tête, ils prirent soin de la relever, leur haute position dans l'armée les mettant à même d'opprimer impunément ceux qui leur faisaient ombrage.

Parce que l'oubli semblait être descendu dans la tombe avec la génération qui fut témoin de ces tristes événements, la postérité des hommes dont la félonie fut couverte par l'impunité ne peut, dans son ardeur à justifier des actes dont les auteurs eux-mêmes redoutaient le contrôle, s'arroger le droit de bâillonner l'histoire. Que les fils de ces hommes aient ressenti un profond sentiment d'indignation et de douleur à l'apparition de mon livre, c'est bien naturel; mais à toute peine il y a ordinairement un correctif et l'honorabilité des fils peut leur assurer la considération et le respect, sans qu'elle doive servir de manteau aux mauvaises œuvres des pères.

M. Dhane nous dit à sa page 21 :

« La révolution belge de 1830, pas plus que les autres, n'a été exempte de cette triste infirmité qui s'appelle : *la méfiance*! Et c'est surtout au sujet des choses militaires que ce déplorable sentiment s'est développé et maintenu pendant plusieurs années!

« L'auteur des *Conspirations militaires de 1831* n'a pu se soustraire à cette pernicieuse influence. De chaque page, que dis-je? de chaque ligne de son œuvre suintent la méfiance et l'accusation. — *La famille d'Orange*, naturellement, *lord Ponsonby*, *quatre des cinq grandes puissances*, *la noblesse*, *l'industrie*, *la finance*, *le haut commerce*, *le chef de l'État* et *les sommités de l'armée*, tous tramaient contre l'indépendance belge de ténébreux complots! A cette énumération des ennemis de la révolution, il faut nécessairement ajouter *le congrès*, qui, à l'unanimité, a déclaré que le régent a bien mérité de la patrie! »

Puisque, pour employer l'expression de son choix, la méfiance et l'accusation *suintent* partout de l'œuvre du général Eenens, voyons si M. Dhane n'a pas tâché de la faire trop suinter; vérifions un peu la nomenclature qui a mérité sa critique, afin de ne pas laisser le lecteur sous l'impression qu'elle manque d'exactitude :

1° La famille d'Orange, naturellement, dites-vous. —

Comment pouvez-vous émettre un doute à cet égard, vous, monsieur Dhane, qui savez aussi bien que moi que le lieutenant-colonel Grégoire, en partant de Bruges, avec sa troupe, pour aller à Gand proclamer le prince d'Orange, était porteur d'une lettre de ce prince, lettre entièrement écrite de sa main, dans laquelle Son Altesse Royale remerciait cet officier pour les sentiments qu'il lui portait, ainsi que pour le zèle qu'il paraissait vouloir déployer en faveur de sa cause? — Cet encouragement épistolaire, l'argent venu en aide par force distributions à la troupe, celui qu'on faisait jeter dans les rues de Gand, pour allécher la foule et la pousser à un soulèvement, vous traitez sans doute tout cela de bagatelles, et le général Eenens manque de délicatesse, s'il en fait un grief à la famille d'Orange!

2^e Lord Ponsonby. — Encore une victime de la méfiance du général Eenens. Remettons cette victime en scène au moyen de la lettre du général Vandersmissen au duc de Wellington, lettre datée du 26 janvier 1832 et reproduite à la page 105 du premier supplément aux *Conspirations militaires* : « Pendant mon séjour à Anvers, comme gouverneur général de la province, le consul hanovrien, « M. Ellerman, vint me trouver et me dit qu'il avait des « communications de la plus haute importance à me faire « de la part de lord Ponsonby, et qu'il pouvait me donner « les assurances les plus positives que ce lord était chargé « par son gouvernement de favoriser autant que possible la « restauration de la maison d'Orange, mais qu'il désirait « qu'elle fût amenée par un mouvement populaire;... il « ne m'appartient pas, milord, d'expliquer la conduite du « cabinet anglais... *Lord Ponsonby organisa une conspiration sérieuse* en faveur du prince d'Orange; il avait déjà « gagné à cet effet *les premières autorités civiles et militaires*, qui, agissant en conscience, désiraient arracher la « Belgique des mains des intrigants et des êtres méprisables « qui la gouvernaient... » Voilà, certes, données par le général Vandersmissen, des preuves convaincantes de la

fausseté de l'accusation portée par le général Eenens contre lord Ponsonby !

3° « Quatre des cinq grandes puissances tramaient contre « l'indépendance de la Belgique ». — Ne tronquez pas mes paroles, monsieur Dhane. Je n'ai accusé ni l'Autriche, ni la Prusse, ni la Russie d'avoir ourdi contre l'indépendance de la Belgique de ténébreux complots ; j'ai simplement dit qu'elles étaient défavorables à notre indépendance.

4° Il est impossible de nier que la noblesse, chez qui le prince d'Orange avait laissé de bons souvenirs, ne fût généralement bien disposée en sa faveur. La preuve en est donnée par ceux dont les noms figurèrent sur la liste de souscription pour le rachat des chevaux de Son Altesse Royale, liste dont la publication parut dans un journal à la solde du roi Guillaume et fit d'autant plus de bruit, qu'elle avait tout l'air d'une provocation. — Toutefois, les d'Aremberg, les de Mérode, les de Rodés, les de Robiano et d'autres, loin de suivre l'impulsion orangiste, se sont toujours montrés au premier rang du parti des patriotes. — Les mêmes exceptions se rencontraient dans l'industrie, la finance et le haut commerce. Si le nouvel état des choses déplaisait à ceux dont la fortune subissait de graves atteintes, le parti national comptait parmi les représentants de ces trois classes utiles de la société de nombreux adhérents, dont la stagnation des affaires n'attiédissait pas l'amour du pays, car ils regardaient sa cause comme légitime et en espéraient le triomphe.

5° Le chef de l'État. — Pour celui-ci, il suffira sans doute d'opposer à M. Dhane ce que rapporte à son sujet M. Thonissen, dans une notice sur le baron Lamberts Cortenbach, publiée en 1859. A la page 21 de cette notice se trouve une fort intéressante conversation de l'époque, entre le baron Lamberts, gouverneur de la Flandre orientale, et le chef de l'État belge. Cette conversation, textuellement copiée, dit M. Thonissen, sur un manuscrit recueilli dans les papiers du baron Lamberts, a été reproduite à la page 110 et suivante du tome I des *Conspirations militaires de 1831*. Je me

contenterai, pour le moment, d'en rappeler ici un simple trait, afin que le lecteur ne soit pas longtemps à s'apercevoir que M. Dhane veut lui en imposer, en répandant à cor et à cri que le général Eenens attaque tout le monde sans preuves.

« L'orangisme gagne de porte en porte, dit le Régent. —
« J'espère que cela n'ira pas jusqu'au prince d'Orange,
« réplique le gouverneur. — Ma foi, je n'en sais rien,
« riposte en gesticulant des pieds et des mains l'élu du
« Congrès... A peu près désespéré, je pris la poste pour
« Gand, ruminant dans mon esprit les moyens à prendre
« pour parer à une restauration. »

« Cette tâche semblait devenir chaque jour plus lourde et
« plus périlleuse, » ajoute M. Thonissen.

M. de Bavay¹ signale, d'après *le Courrier* du 31 mars 1831, le même état de choses : « Les menées orangistes
« avaient lieu en plein midi, sans aucune réserve, avec l'au-
« dace qui sent sa force, et qui ne doute plus du triomphe. »

Cette conformité de vues de deux historiens contemporains, très véridiques dans l'appréciation des menées qui faillirent mettre à néant notre révolution de 1830, justifie pleinement mes propres assertions et, sans m'inquiéter des conséquences qu'en tire M. Dhane, je poursuis.

« Le Congrès national, dit M. Dhane à la même page 21,
« a déclaré que le Régent avait bien mérité de la patrie » ;
d'où il résulte, selon lui, que ses membres doivent être comptés au nombre des ennemis de notre révolution. Ce qu'avance là mon antagoniste, avec une certaine habileté, est moins solide que spécieux ; car, si les membres du Congrès avaient eu, le 20 juillet 1831, connaissance des faits qui, plus tard, furent mis au jour, peut-être se seraient-ils contentés de voter au Régent la pension de 10,000 florins, sans ajouter que celui qui avait caché dans son appartement le général Vandersmissen en fuite, après l'avortement de son complot orangiste, avait bien mérité de la patrie.

¹ *Histoire de la révolution belge de 1830*, page 241.

6° Nous voici arrivés aux sommités de l'armée, principal et dernier terme du *suintement* de mon antagoniste.

Que mes appréciations, trop essentiellement distinctes de celles de M. Dhane, ne courent jamais risque de s'identifier, en quoi que ce soit, avec les siennes, c'est ce dont le lecteur aura déjà pu se convaincre et se convaincra davantage si je lui déclare net que le témoignage de mes yeux, bien plus sûr que la méfiance dont m'affuble ridiculement M. Dhane, m'a appris à qualifier, sans réticence, le rôle auquel se vouaient les chefs, qui voulaient faire marcher leurs troupes sur Bruxelles, pour y proclamer le prince d'Orange. Ce rôle était bien un rôle de traîtres, et ma conviction là-dessus reste inébranlable.

Si, plus amoureux de la réalité que du persiflage, M. Dhane se donnait la peine de lire les archives de la haute Cour militaire, il trouverait de quoi se dessiller dans maintes dépositions, faites sous serment par des hommes d'honneur, tels que les colonels Clump, Pletinckx, Coitin, les majors Maes, Hardy et d'autres officiers; mais pour connaître la vérité, il faut, avec le courage de l'aborder, le désir de l'avouer.

Aussi longtemps que M. Dhane s'abstiendra de lire, avec bonne foi, ces dépositions, éminemment propres à lui prouver que des actes criminels furent tolérés ou se commirent avec impunité contre l'État belge par les chefs militaires préposés à sa sûreté, il taxera de ridicule la défiance que devait faire naître cette tolérance ou cette impunité du crime dans l'esprit des fidèles voués au maintien du gouvernement que la Belgique s'était donné.

Toutes mes assertions sur ce triste et grave sujet, je n'hésite pas à les livrer au jugement impartial du public. Ces assertions sont réfléchies et puisées à des sources authentiques. Je n'avance rien qui ne soit vrai, et j'ai, pour le dire à mes concitoyens, ma vie entière d'honnête homme.

M. Dhane, qui semble porter ses affections à la Hollande, se pose en docteur, à sa page 197, pour trancher une ques-

tion d'organisation militaire qu'il est hors d'état d'apprécier. Je me garderai bien d'accepter la leçon qu'il croit me faire en débitant à ses lecteurs des énormités de la taille de celle-ci :

« *La Belgique, dénuée de toute organisation, ne pouvait songer sérieusement à se mesurer avec la Hollande avant une couple d'années après la révolution.* »

Quelle connaissance avait M. Dhane de la force militaire respective des deux pays?

Il me dit, en certain endroit de son livre, que je dois avoir dormi pendant quarante ans et m'être réveillé tout à coup.

Je répondrai à cette réminiscence des contes de Perrault que je ne dormais ni en 1830 ni en 1831. J'ai vu, bien vu, ce qui s'est passé, et je le constate, afin que M. Dhane ne trompe pas le public.

Par décret du gouvernement provisoire du 27 octobre 1830, les corps dont les noyaux étaient en Belgique furent réorganisés.

Le royaume des Pays-Bas comptait 18 régiments d'infanterie de ligne, dont 11, composés de soldats belges, furent mis sur pied ensuite de ce décret.

La réorganisation se fit très rapidement. Dès le mois de novembre 1830, je vis apparaître successivement à Anvers, où je me trouvais en garnison, les 1^{er}, 3^e, 4^e et 9^e régiments d'infanterie belges.

La Hollande n'avait conservé que 7 régiments de ligne, et son armée d'invasion, en août 1831, était composée, en majeure partie, d'infanterie de la *schutterij*.

M. Dhane, qui a tant épluché mon livre, peut y voir et vérifier ensuite, dans les mémoires du comte Vander Duyn de Maasdam, gouverneur de la Hollande méridionale, à La Haye, que, dès le mois de décembre 1830, l'envoyé britannique Cartwright, revenant de Bruxelles, assura que la force militaire de la Belgique était déjà sur un pied plus avantageux et plus respectable que celle de la Hollande. M. Dhane dormait alors lui-même, enfant enveloppé de

langes dans son berceau ; mais il se sent bien plus à même que moi de renseigner le lecteur !

Essayera-t-il de nier que, sans attendre les deux années, années indispensables, d'après lui, pour mettre la Belgique en état de se mesurer avec la Hollande, Ch. de Brouckere, dès que la série de nos mauvais ministres, Goblet, d'Hane Steenhuyse et de Failly, eut disparu du département de la guerre, nous organisa, comme par enchantement, une formidable armée ? Ceux qui la virent, cette armée, témoignèrent hautement leur admiration, et cependant nous n'étions encore qu'à la moitié de cette couple d'années indiquées par M. Dhane comme nécessaires à la Belgique pour se mettre en état de résister à la *schutterij* hollandaise.

Tout homme qui ne s'obstine pas à nier systématiquement les faits, reconnaîtra sans peine que les déficiences de notre organisation militaire de ce temps procèdent des ministres, et que nos troupes, loin d'y contribuer ou d'y prêter la main, trouvèrent dans leur propre courage le moyen de battre l'ennemi en plusieurs rencontres.

M. Dhane sait ou doit savoir, puisqu'il se mêle d'écrire sur un tel sujet, que notre défaite provient du fractionnement de nos forces en deux corps, placés assez loin l'un de l'autre, pour qu'il leur fût impossible de se donner un mutuel appui.

Nos deux corps de la Meuse et de l'Escaut furent ainsi battus isolément par la masse compacte des forces ennemies.

Rien dans ce fait n'est à la charge des troupes. L'emplacement vicieux qu'elles durent occuper, puisqu'il leur était assigné, est le fait des ministres de la guerre et de ceux dont la voix, comme celle du général d'Hane Steenhuyse, était écoutée pour les dispositions militaires prises en Belgique. Lorsqu'on écrit pour le public, la prudence commande qu'on se mette en mesure de connaître à fond son sujet, particulièrement s'il est susceptible de controverse.

Nos moyens de défense n'étaient aux yeux des Hollandais qu'un vain fantôme qui ne devait pas arrêter la force réelle,

de l'armée et la marine du roi Guillaume. Dès le 5 août, à l'instant où le gouvernement hollandais apprit que le vide laissé libre à ses troupes, sur un espace de 13 lieues, entre nos deux corps d'armée, celui de l'Escaut et celui de la Meuse, était au pouvoir du prince d'Orange, les accents de triomphe retentirent par la bouche du baron Verstolk van Soelen, ministre des affaires étrangères du roi Guillaume, dans la séance des deux chambres des États-Généraux, convoqués à cet effet.

Voilà le beau résultat d'une des mesures préliminaires prises en Belgique en vue de faciliter le succès de l'armée du prince d'Orange, pour *préparer son retour par la défaite, la honte et l'humiliation de la Belgique*, comme l'a dit hautement l'honorable Barthélemy Dumortier.

L'abandon de Diest et son occupation par l'armée ennemie nous dévoilent la seconde des mesures préliminaires préparées du côté des Belges. Maître de cette position stratégique importante, le prince d'Orange ne songea plus qu'à empêcher la jonction de nos deux corps d'armée prescrite par le roi Léopold; mais Daine se retira jusqu'à Liège, malgré la victoire remportée par ses troupes, à Kermpt, le 7 août.

« On peut commettre des fautes sans qu'il y ait trahison, » dit M. Dhane. On peut n'être pas à la hauteur de sa position au moment où l'on vient d'obtenir un avancement « rapide. » Quoi de plus naturel, surtout pour un officier qui se vit, comme le général d'Hane, dans le court et rapide espace de quatorze mois, transformé de capitaine en général?

Mais pour peu que le général Eenens s'avise de signaler l'incapacité du général d'Hane-Steenhuysse, il s'attire des invectives telles que celles-ci : Le général Eenens est haineux, partial, aveuglé par ses mauvaises passions, injuste à l'égard de l'homme de guerre que Montbrun et les autorités belges jugeaient être très capable; et aussitôt les certificats de pleuvir par série dans le gros livre de M. Dhane, où ils font sans doute un excellent effet, sans parvenir cependant à détruire l'impression laissée dans l'esprit par cette fâcheuse

lacune qu'avoua le général d'Hane lui-même, à l'endroit de ses connaissances militaires, au moment critique des épreuves. Lire une distance sur une carte topographique fut le pont aux ânes qu'il ne franchit pas, en 1831, à la campagne du mois d'août, en présence du roi Léopold, dont il était le chef d'état-major général!

Il faut ranger parmi les moyens de chicane qu'emploie M. Dhane, sa persistance à vouloir faire peser sur le soldat, en l'accusant d'indiscipline, la grave responsabilité encourue par quelques têtes de notre armée. J'ai déjà fait ailleurs justice de ce genre d'accusation.

L'artillerie manquait, dit-il, à sa page 200; comme si tous les militaires de cette époque ne savaient pas que Ch. de Brouckere, qui reçut des mauvais ministres une artillerie de campagne de 10 batteries à 6 pièces, trouva dans les arsenaux, où tout manquait, selon M. d'Hane, le moyen d'opposer, en quelques mois, à l'ennemi 18 batteries à 8 pièces. Quelques semaines avaient suffi à ce ministre de bonne volonté pour porter notre artillerie de campagne de 60 à 100 bouches à feu.

Dans l'énumération des qualités qu'il recommande comme nécessaires à l'historien, M. Dhane ne cite pas la plus essentielle de toutes, la vérité. Est-ce un simple oubli ou une omission de parti pris? Le lecteur en jugera :

Mon antagoniste dit que le général d'Hane-Steenhuyse fut blessé *d'un coup de feu au genou, en s'emparant du village de Boutersem, le 11 août 1831*. Or, le général d'Hane n'assista même pas à l'attaque du village, par la raison que, blessé peu de temps auparavant, il était retourné à Louvain.

M. Dhane me fait le reproche de relater par à peu près. Ce qui va suivre n'est pas un à peu près.

Le général d'Hane-Steenhuyse fut blessé vers 5 heures, *non pas en s'emparant de Boutersem*, comme le dit erronément M. Dhane, mais en accompagnant le roi Léopold, dans la reconnaissance que fit Sa Majesté avant notre mouvement sur ce village, dont nous nous rendîmes maîtres à la suite

d'un combat d'autant plus long et sanglant que, de notre côté, on ne voulut pas faire concourir l'artillerie à l'attaque, tandis que les Hollandais, pour défendre la position contre nous, étaient soutenus par deux pièces.

Le général de Liem, alors colonel, faisait partie du groupe qui accompagnait le Roi dans sa reconnaissance. Il avait pour sous-officier d'ordonnance le maréchal-des-logis Gulkers, de la 1^{re} batterie, aujourd'hui capitaine en retraite et mon voisin, au faubourg de Schaerbeek. M. Dhane, qui ne donne aucune créance à ce que je dis, peut aller aux informations chez cet officier, qui n'est pas, du reste, le seul témoin survivant, depuis la mort du général de Liem.

Mais pourquoi les forces de la Belgique n'étaient-elles qu'un vain fantôme aux yeux du gouvernement hollandais?

Dans notre pays, la population s'élevait, au moment de la séparation, au double de la population néerlandaise. Si nos trois premiers ministres de la guerre avaient voulu remplir leur devoir, ils auraient créé en Belgique, par un moyen bien simple, une armée d'un effectif double de la force de l'armée hollandaise. Il ne s'agissait que de rappeler sous les drapeaux un nombre de classes de milice égal à celui que la Hollande, de son côté, mettait sous les armes, soit dans l'armée régulière, soit dans la *schutterij*.

L'armée belge acquerrait par là une complète sécurité contre la Hollande, vaincue par elle en 1830. Mais nos trois ministres de la guerre, prédécesseurs de Ch. de Brouckere, ne prirent aucune mesure préparatoire en vue de donner à notre armée un degré de consistance qui l'empêchât d'être, à son tour, vaincue par les Hollandais; et M. Dhane a beau écrire de gros livres, il ne prouvera jamais que l'action de ces trois ministres, au lieu de se porter consciencieusement sur la défense réelle de la Belgique, ne se soit fourvoyée dans un sens contraire à leurs plus chères obligations, et n'ait ainsi préparé notre honteuse défaite de 1831, la défaite d'une nation de 4,000,000 d'habitants, vaincue par une nation de 2,000,000.

Tous les militaires dévoués à la Belgique faisaient entendre d'inutiles plaintes sur la torpeur du premier de ces trois ministres, touchant l'organisation de l'armée; ils se plaignaient aussi de son excessive indulgence envers les promoteurs des conspirations militaires, qui se succédaient avec d'autant plus de facilité que, dans une armée confiée à un tel directeur, l'on ne redoutait pas la recherche des crimes de cette nature.

Le colonel d'Hane, aide de camp du régent, continua les errements du général Goblet, son prédécesseur. Sur ses données, le Congrès crut que notre armée avait reçu de son ministre une augmentation bien plus considérable que celle qu'elle possédait en réalité et par la force même des choses, puisqu'il lui était impossible de laisser dans ses foyers la nouvelle levée de milice. Il créa de nouveaux bataillons de volontaires, parce que la crainte de l'opinion publique le poussait. Il y avait, en effet, une grande irritation contre lui, après l'avortement de la conspiration militaire de 1831. Peut-on faire au ministre de la guerre d'Hane-Steenhuysen un mérite de bonne volonté pour cet accroissement de nos forces militaires? Non, car en définitive, malgré l'abondance notoire de nos ressources, qui s'élevaient, en soldats déjà formés par leur stage dans nos régiments, au double des ressources qu'offrait le même élément militaire en Hollande, il se fit que, dès l'ouverture de la campagne, nous nous trouvâmes aux prises avec l'ennemi, lui offrant presque partout l'aspect d'une grande infériorité numérique.

Nos ressources existaient, et elles étaient grandes; il ne tenait qu'à un ministre de bonne volonté de les élever, en très peu de temps, au double des forces de la partie adverse. Le rapide développement que prit notre armée sous l'active impulsion de Ch. de Brouckere en est une preuve évidente; et puisque l'État possédait ces éléments de force avant comme après notre défaite, était-il moins facile de les mettre en œuvre plus tôt que plus tard?

Le roi Guillaume, nous l'avons dit, avant l'entrée en cam-

pagne de son armée, n'ignorait pas dans quel état les trois ministres de la guerre de Belgique, Goblet, d'Hane et de Failly avaient mis la nôtre; sachant que nous n'étions pas en position de résister avec avantage, le succès de ses armes lui semblait certain, car il avait tout préparé pour l'obtenir.

Celui dont mon antagoniste a la prétention de défendre les actes a été ministre de la guerre dans un moment de crise intéressant l'avenir de la Belgique. A-t-il fait camper nos troupes lorsqu'il voyait les Hollandais exercer sans relâche les leurs au tir et aux manœuvres d'ensemble? Non; jamais il n'a songé à réunir les trois armes pour les faire manœuvrer de concert. Elles ne se connaissaient pas entre elles et restaient étrangères les unes aux autres, grave inconvénient pour des troupes destinées à s'appuyer en campagne.

En Hollande, les divisions d'armée campaient au complet et se relevaient successivement dans le camp. Pendant qu'on les façonnait ainsi à la guerre de campagne, le général d'Hane-Steenhuyse, qui n'ignorait assurément pas ce qui se pratiquait en Hollande, tenait notre armée dans un grand état de faiblesse. Lui qui avait fait la guerre en Russie et en Allemagne, ne la pourvut pas même des effets de campement indispensables à sa nourriture en campagne. N'était-ce pas là le meilleur moyen de rendre service au roi Guillaume, qui préparait alors son armée à envahir la Belgique?

Celui dont mon antagoniste espère justifier les actes, tombe avec ses deux collègues sous le coup de l'accusation du général Daine, lorsque celui-ci, dominé un instant par la crainte d'endosser seul la responsabilité des événements, s'adressa au Roi pour lui dire : « *Un esprit de certige et une insouciance extraordinaire s'étaient emparés des hommes chargés de l'administration de la guerre*¹. »

Daine dit encore : « *La fausse position où l'incurie et l'insouciance du ministère avaient placé l'armée de la Meuse, dénuée de tout...* » (P. 1 et 2.)

¹ Daine au Roi. *Sur les opérations de l'armée de la Meuse*. Bruxelles, Berthot, 1831, p. 5.

Daine n'ajoute pas le mot de trahison, par prudence, car il y avait participé. Mais, s'il y a réticence dans son énoncé, l'appréhension de rester à son tour, comme resta le général Vandersmissen, seul le bouc émissaire, lui fera déclarer sans hésitation :

« *Les seuls vrais coupables du crime de lèse-nation rejettent sur le général Daine et sa jeune armée la non-réussite de la campagne.* » (P. 2.)

Il y avait donc d'autres coupables, et Daine n'hésite pas à les désigner au Roi, dans un rapport mis au jour, comme les vrais coupables de lèse-nation.

Il n'est pas maladroit de rejeter sur d'autres la responsabilité de celui qu'on cherche à défendre. Cette tactique, le baron de Failly l'a employée lorsque, pour débarrasser son père de la part de responsabilité qui lui revient, il la reporta sur les généraux Goblet et d'Hane-Steenhuyse, en ces termes, à la page 8 de sa 2^e réponse au général Eenens :

« En entrant au ministère, mon père trouva tout à organiser ; » — et, à la page 11, « On n'improvise pas une armée en deux mois. »

M. Dhane s'entend aussi à cette tactique, dont il tire parti en faveur du général d'Hane-Steenhuyse lorsque, à propos d'indiscipline, il lui fait un faisceau de toutes les fausses accusations que les défenseurs des traîtres et leurs tristes échos répandaient à profusion, dans le but d'accabler notre armée d'alors.

Ils étaient cependant des modèles de vertu militaire, ces soldats qui entrèrent en campagne avec l'idée de ne pouvoir s'y nourrir, faute d'ustensiles de campement, réclamés en vain de la sollicitude ministérielle ; et ils furent admirables de dévouement et de courage, puisque, malgré la faim et la fatigue, ils se présentèrent très inférieurs, par le nombre, à leurs adversaires, et les repoussèrent à diverses reprises. Tant s'en faut que l'indiscipline ait été la cause de notre désastre, puisqu'elle s'effaça complètement sous l'imposante attitude de nos soldats devant l'ennemi. Arrière cette

prétendue accusation d'indiscipline mise sur le tapis, indistinctement, à toute occasion ! Elle est fausse, surtout si on la dirige contre nos soldats au moment solennel où, pleins d'abnégation et d'héroïsme, ils défendaient le sol natal. Cette accusation n'est qu'un masque pour cacher la cause véritable de notre défaite, à savoir la connivence avec le général en chef de l'armée ennemie, le prince d'Orange.

Conclusion : Nos régiments se sont bien battus, nos généraux, sauf quelques exceptions, se sont mal conduits.

Dans la coterie qui défend les traîtres, on accuse nos braves soldats pour disculper nos mauvais généraux.

Que chacun garde sa propre responsabilité ; elle est, du reste, trop lourde pour qu'aucun des trois ministres de la guerre parvienne à s'en débarrasser.

Pourquoi faudrait-il faire une exception en faveur du général d'Hane-Steenhuyse ? Serait-ce parce que, colonel du 2^e chasseurs à cheval, à Gand, il déjeunait impassible, au *Café des Arcades*, à cent pas de l'hôtel du gouvernement, envahi par la troupe de Grégoire, sans que le bruit du canon et de la mousqueterie pût le déterminer à se rendre à la caserne et à faire monter à cheval son régiment ? Il n'avait pas d'ordres de la part des généraux sous le commandement desquels il servait, dit candidement M. Dhane. C'est charmant en vérité. Il fallait des ordres au commandant du 2^e chasseurs à cheval ; et, en attendant, il ne trouvait rien de mieux à faire que de laisser le drapeau orange flotter impunément sur l'hôtel du gouvernement. Abandonnant sa troupe, il la tenait séparée de son chef, dans un moment aussi décisif, au lieu de la mettre en état d'agir sur-le-champ. Oh ! l'innocent, oh ! l'honnête homme, voyez comme je me trompais... Car le Constant d'Hane-Steenhuyse est un Belge de cœur, un loyal soldat, au dire de M. Dhane.

Ce Belge de cœur, ministre de la guerre, au moment où se tramait le complot du mois de mars 1831, au 1^{er} régiment de lanciers, à Malines, se hâta de mettre aux arrêts le colonel Pletinckx, qui venait l'en informer ; et ce même ministre,

toujours Belge de cœur, laissa en pleine liberté le lieutenant-colonel Edeline et les principaux fauteurs de la conspiration.

Le motif de l'exception à faire valoir en faveur du ministre de la guerre d'Hane-Steenhuyse, serait-il peut-être d'avoir envoyé le lieutenant-général Renard, alors capitaine d'état-major, au général Vandersmissen, à Anvers, avec un billet mystérieux, que celui-ci se hâta de jeter au feu dès qu'il en eut pris lecture ?

J'ignore ce qu'a pu dire à M. Dhane l'honorable M. B. Dumortier, qui a le cœur très compatissant pour les malheureux, mais, d'après les faits ci-dessus énoncés, je m'en tiens à ce que ce vétéran du patriotisme belge a dit, non pas dans le tuyau de l'oreille, à titre de consolation, sans doute, mais dans un document officiel, à la Chambre des représentants. J'en fais usage, parce que, au sein de cette Chambre, aucune voix ne s'est élevée, pas même celle de M. Dhane, soit pour contredire M. B. Dumortier, soit pour réclamer une exception en faveur d'un des trois ministres, Goblet, d'Hane et de Faily, qui précédèrent Ch. de Brouckere au département de la guerre.

Une considération grave va à l'encontre de l'exception que M. Dhane voudrait établir en faveur du général d'Hane-Steenhuyse, exception qui ne se trouve indiquée nulle part ; c'est que M. Dhane, mon antagoniste, était membre de la Chambre des représentants lorsque l'honorable M. B. Dumortier déposa le document qui incriminait les ministres de la guerre de 1831. Si, en 1871, M. Dhane s'était considéré comme l'avocat chargé de défendre la mémoire de cet ancien ministre de la guerre, il n'eût pas manqué de faire valoir ses arguments et d'amener, s'ils étaient fondés, M. B. Dumortier à dire *officiellement, en séance*, que son accusation ne portait pas sur le général d'Hane, que celui-ci ne devait pas être compté parmi les coupables. — Rien de semblable ne se produisit. — M. le représentant d'Anvers, Dhane, s'est tu ; l'honorable B. Dumortier n'a modifié ni amoindri, en rien, l'accusation qu'il a portée collectivement, dans un docu-

ment officiel, contre les ministres de la guerre qui avaient « préparé le retour du prince d'Orange par la défaite, la « honte et l'humiliation de la patrie ». — Que M. B. Dumortier, induit en erreur par les fausses données du rapport qui fut présenté au Congrès national, le 18 mai 1831, par le ministre de la guerre, d'Hane-Steenhuysen, ait pu croire que celui-ci avait réellement augmenté notre armée des 8,000 hommes qui n'avaient jamais été appelés sous les drapeaux, et que l'autre contre-vérité, qui figure dans le même rapport à la page 570 du livre de M. Dhane, ait été admise par M. B. Dumortier comme un fait exact, c'est possible. — Le caractère de M. B. Dumortier est plein de franchise; et, peu en garde contre les surprises du mensonge, il céda quelque jour, peut-être, à des sollicitations réitérées, et consola dans son affliction un ancien collègue. Quant à moi, je ne prends pas au sérieux *l'eau bénite de cour* qu'un homme de trop grande bienveillance naturelle donne le plus souvent, pour mettre un terme à des plaintes fatigantes, à des sollicitations dont il veut se débarrasser. Je m'en tiens à ce qui se trouve *officiellement* aux archives de la Chambre des représentants; je m'en tiens à un document dont rien n'est venu *officiellement* diminuer la force ni amoindrir la gravité.

A sa page 285, à propos du Régent, M. Dhane, me signalant à ses lecteurs comme un homme enclin à attaquer tout le monde sans preuves, m'accuse de ranger ce dernier parmi ceux qui favorisaient les tentatives de restauration de la maison d'Orange. S'il y mettait de la bonne foi, mon antagoniste n'aurait point passé sous silence la publication de M. Thonissen, que je cite et qui sert de preuve à mon accusation. Mais M. Dhane reste fidèle à la méthode qu'il adopte pour réfuter mon livre; il cache à ses lecteurs les preuves dont j'appuie mes assertions, puis il affirme bravement que je les énonce sans preuves.

Il faut que la scène entre le Régent et le gouverneur de la Flandre orientale, Lamberts Cortenbach soit réelle, puisque M. Thonissen s'est décidé à la publier. Cet auteur

n'a jamais recours à des moyens qu'il ne puisse avouer et les citations qu'il fait ont pour objet d'éclairer le lecteur, en le mettant sur la voie de la vérité, chose dont, pour son compte, M. Dhane ne paraît pas se soucier. Aussi, la confiance qu'il espère inspirer au public est plus que douteuse. Comment, par exemple, parviendra-t-il à lui persuader que le général Eenens a lancé au hasard l'accusation d'orangisme contre le Régent, lorsque, ici même, j'aurai transcrit l'extrait suivant de la notice de M. Thonissen, au sujet de la scène caractéristique dont il s'agit, extrait reproduit dans les *Conspirations militaires de 1831*, à la page 110 du tome I^{er} ?

« Un décret du Congrès rendu le 4 mars, imposait à tous
« les fonctionnaires l'obligation de prêter, dans le mois et
« à peine de destitution, le serment de fidélité au Régent et
« d'obéissance aux lois du peuple belge. Le gouverneur de
« la Flandre orientale se rendit à Bruxelles pour satisfaire à
« cette obligation; il trouva le Régent en conférence avec
« M. de Sauvage, chargé depuis la veille du portefeuille de
« l'intérieur. Un manuscrit, trouvé dans les papiers du
« baron de Lamberts, rend compte des incidents et du
« résultat de cet entretien. Il serait difficile de rencontrer un
« témoignage plus irrécusable du désordre, du décourage-
« ment et de la faiblesse qui caractérisaient la politique du
« baron de Chokier. — Nous copions textuellement. —
« Introduit près du Régent, il me demanda : Prêtera-t-on le
« serment à Gand? — Sur ma réponse affirmative, il me
« dit : Il n'en sera peut-être pas de même ici. — Peu
« importe, répliquai-je; ceux qui refuseront le serment
« seront facilement remplacés; au besoin, je vous amène
« 20,000 hommes; je n'ai pas besoin pour cela de huit jours;
« donnez-moi seulement des armes.

Le Régent changea de sujet de conversation. — « A propos, dit-il, ne pourriez-vous pas m'indiquer un bon ministre
« de la guerre? Oui, dis-je, un très bon. — Qui est-ce? —
« Le général Buzen. — Oh! il est trop exalté. — C'est un
« homme d'honneur, attaché à la cause de la révolution.

Le Régent changea encore une fois de conversation. —
 « L'orangisme, dit-il, gagne de porte en porte. — Puis, me
 « montrant M. Sauvage, il ajouta : Voilà votre nouveau
 « ministre de l'intérieur ; j'espère qu'il sauvera le pays. —
 « M. de Sauvage haussa les épaules et dit : Je ferai mon
 « possible, je ferai mon possible. — Stupéfait, je les regarde
 « brusquement l'un et l'autre, et je dis : Après tout, mon-
 « sieur le Régent, j'espère que cela n'ira pas jusqu'au prince
 « d'Orange ! — Ma foi, dit-il en gesticulant des pieds et des
 « mains, je n'en sais rien !

« J'eus une mince idée de l'élu du congrès. A peu près
 « désespéré, je pris la poste pour Gand, *ruminant dans mon*
 « *esprit les moyens à prendre pour parer à une restauration.*

« C'était là, en effet, la grande tâche à laquelle le baron
 « Lamberts s'était dévoué de toute l'énergie de son âme.
 « Cette tâche semblait devenir chaque jour plus lourde et
 « plus périlleuse. »

Avez-vous compris, monsieur Dhane ? Le gouverneur de la
 Flandre, sortant de chez le Régent, ruminait dans son esprit,
 ensuite de la conversation qu'il avait eue avec lui, les moyens
 à prendre pour parer à une restauration ; tâche, ajoute
 M. Thonissen, qui semblait devenir chaque jour plus lourde
 et plus périlleuse.

Comment se fait-il donc, monsieur Dhane, qu'un historien
 aussi loyal que vous ferme les yeux et que, voulant cacher à ses
 lecteurs ce que publie M. Thonissen, vous vous contentiez de
 dire que le général Eenens accuse tout le monde sans
 preuve ?

Le général Eenens est armé d'une nouvelle preuve contre
 le Régent, preuve tout aussi incontestable que celle qui pré-
 cède, lorsqu'il parle de la présence du général Vandersmissen
 chez le régent, dans l'appartement duquel il se tenait caché
 derrière un paravent, après que le complet insuccès de la
 conspiration d'Anvers l'eut forcé de fuir. Il connaît à fond
 cette odieuse et burlesque affaire, M. le lieutenant-général
 Goethals, qui vint dans ce temps, en qualité de lieutenant

aide de camp de son père, porter, de la part de celui-ci, une lettre au Régent, pour lui dévoiler toute la situation. M. Dhane peut se renseigner sur les diverses phases de cet épisode de l'orangisme près du général Goethals, à moins qu'il ne préfère continuer de nier la vérité, en m'accusant d'imposture devant ses lecteurs.

Toujours fidèle à son système de chicanes, M. Dhane me signale, à sa page 287, comme fautif, parce que j'attribue au général Belliard le contenu des mémoires de ce diplomate, « *écrits par lui-même, recueillis et mis en ordre par A. Vinet, l'un de ses aides de camp.* » J'ai dit que les avertissements, parvenus de divers côtés au ministère de la guerre, étaient lettre morte pour les trois ministres Goblet, d'Hane et de Failly, qui visaient à détruire et non à édifier, attendu qu'on leur doit la dissolution des corps de volontaires et le licenciement de la classe de 1826, l'élite de notre armée. J'ai dit que le ministre des affaires étrangères de France, M. Sébastiani, parla à M. Le Hon « des forces « considérables que le roi de Hollande avait réunies et du « besoin d'y faire une sérieuse attention, de prendre des pré- « cautions. » (*Mémoires du général Belliard*, t. II, p. 25.)

Parlez sans détour, monsieur Dhane, ne trouvez-vous pas, comme moi, que si le ministre des affaires étrangères de France appelait la sérieuse attention du ministre belge sur les forces considérables que le roi de Hollande avait réunies, c'est qu'à un moment donné elles pouvaient être un danger pour la Belgique? — Mais pourquoi perdrai-je mon temps à vous arracher un aveu?... Votre réponse ne doit-elle pas être négative et rester immuablement telle?... Vous ne pourriez partager un atome de ma conviction, que si vous vous déjugiez dans votre chapitre, page 335, « Justification de la « confiance qu'avait le gouvernement belge dans les assu- « rances de paix. » — De l'avertissement au désastre, il n'y avait pas loin. La voix du ministre des affaires étrangères de France semblait prophétiser des calamités prochaines; et vous, monsieur Dhane, vous parlez d'assurances de paix et vous

paraissent croire qu'avant l'invasion des Hollandais, il fallait s'occuper d'autres parties de notre organisation intérieure, plutôt que de l'organisation de notre armée; et, en voulant donner un fondement à votre croyance, vous ne vous apercevez même pas que vous êtes en contradiction avec vous même, puisque, selon votre dire, « il fallait une couple « d'années à la Belgique pour mettre ses troupes en état de « lutter contre l'armée hollandaise,... » cette armée d'un pays de 2,000,000 d'habitants, qui, en pénétrant chez nous, se composait en majeure partie de *schutterij*!

D'après M. Dhane, l'aide de camp A. Vinet, qui recueillit et mit en ordre *les mémoires écrits par le général Belliard lui-même*, a substitué ses propres idées à celles de son général.

Il n'y va pas de main morte, M. Dhane, lorsqu'il se décide à prendre la plume. Il s'est, du reste, imposé une tâche bien scabreuse et la justification d'un personnage comme le général d'Hane-Steenhuyse exigeant des ressources d'esprit peu ordinaires, il s'agira pour son défenseur de choisir des moyens proportionnés à la difficulté de l'entreprise. Ce choix sera-t-il aussi délicat qu'adroit? Assurément non, car pour donner une apparence de droiture à des actes répréhensibles, il détournera de leur signification des assertions vraies. Il voudra, par exemple, établir un désaccord entre les idées réelles du général Belliard et celles qui se trouvent consignées dans ses mémoires. Reste à savoir cependant s'il réussira à faire avaler cette grosse bourde au lecteur.

« *J'ai déjà prouvé*, » dites-vous, à votre page 287, que M. Eenens attribue au général Belliard sur l'état des choses en Belgique des idées qui ne sont pas de ce diplomate. — Où donc avez-vous prouvé cela, M. Dhane? — Commencez par prouver d'abord que ce qui se trouve dans les mémoires du général Belliard « *écrits par lui-même* » n'est pas de lui. Prouvez à vos lecteurs que son aide de camp Vinet a substitué, pour les publier, d'autres pensées à celles que son général a réellement consignées dans ses écrits. Alors seulement

vous aurez le droit de dire que « M. Eenens attribue au « général Belliard des idées qui ne sont pas de ce diplomate ».

L'excès de finesse et d'astuce nuira au succès du livre de M. Dhane, car le lecteur ne se sentira pas disposé à admettre que le chef du cabinet du roi Louis-Philippe, voulant faire primer l'organisation intérieure sur l'organisation militaire en Belgique, ne citait la première qu'en seconde ligne, quand il disait au diplomate belge à Paris *que le roi de Hollande avait réuni des forces considérables auxquelles il fallait prêter une sérieuse attention et qu'il était bon de prendre des précautions*.

L'avis était-il utile, oui ou non ? Les événements du mois d'août nous montrent assez ce qu'il en a coûté à la Belgique pour l'avoir négligé. Que signifie, après une preuve aussi désastreuse, le chapitre du livre de M. Dhane, à la page 335, intitulé dans sa table analytique : « *Justification de la confiance qu'avait le gouvernement belge dans les assurances de paix ?* »

Supposer que la Belgique, si nouvellement, si difficilement affranchie d'une domination qui lui pesait, eût quelque chose à craindre du dehors, surtout du côté du roi Guillaume, quelle absurdité ! Les notes d'Horace Sébastiani ne devaient-elles pas la rassurer contre de telles éventualités ? M. Dhane nous le dit, il n'y voit dominer que le conseil de s'occuper de l'organisation intérieure du pays. Apparemment aussi que les généraux belges, Goethals, de Tieken, Niellon et d'autres, lui font l'effet d'être des visionnaires, quand ils exhortent, à plusieurs reprises, nos trois ministres de la guerre à mettre, sans plus de retard, nos forces militaires en mesure de résister à celles que Guillaume tenait déjà sur un pied de guerre formidable. Peut-être M. Dhane se montrera-t-il moins incrédule à l'endroit d'un journal de l'époque, auquel des hommes importants, attachés au gouvernement nouveau, envoyaient de fréquents articles. *Le Belge*, du 1^{er} mars 1831 s'exprime en ces termes :

ARMÉE BELGE.

« Nous avons entendu avec plaisir le Régent donner au Congrès national l'assurance que notre brave armée fixerait son attention d'une manière toute particulière et qu'il se concerterait avec les chefs, pour la mettre en état d'entrer en campagne, si nous sommes forcés de continuer la guerre.

« Déjà on nous assure que M. Surllet a commencé à examiner l'organisation de cette armée et qu'il s'occupe d'une investigation sévère du personnel qui doit servir de base à quelques mesures de vigueur.

« La situation de l'Europe devient de plus en plus critique, les symptômes d'une guerre sanglante deviennent de plus en plus effrayants, malgré le langage pacifique que quelques ministres ne cessent de tenir. Il importe donc que la Belgique se prépare avec promptitude à défendre énergiquement son indépendance, sa nationalité, ses droits, si une puissance quelconque pouvait y porter atteinte.

« Jusqu'à présent, nous ne voyons pas trop ce que le comité de la guerre a fait pour créer une armée, si ce n'est peut-être un rapport extrêmement fleuri. Mais aussi voilà à peu près tout, car il ne paraît pas que nous ayons un seul corps qui ait reçu jusqu'à ce jour une organisation définitive.

« Le moral des soldats est abattu par l'inaction à laquelle on les a condamnés en présence de l'ennemi, par les obstacles qui ont été opposés à leur ardeur.

« Il devient d'une impérieuse nécessité de prendre des résolutions fortes pour retremper leur courage.

« D'un autre côté, nous ferons remarquer particulièrement le peu d'empressement que l'on a mis à récompenser la bravoure des hommes de la révolution, tandis que des officiers qui sont restés sous les drapeaux de Frédéric jusqu'au dernier moment, c'est à dire jusqu'au moment où

« ils ont été congédiés, ont été placés de suite et ont obtenu
« même un avancement, dans notre opinion, immérité.

« On a vu pareillement des épaulettes dues au mérite
« accordées à la protection et à l'intrigue; des enfants pour
« ainsi dire obtenir des grades qui ne devraient être la
« récompense que de longs services.

« Voilà, si l'on veut ranimer le courage de nos braves,
« des abus scandaleux qu'il importe de réprimer et de faire
« disparaître s'il est possible; car, qu'on ne se le dissimule
« point, si l'on veut maintenir notre révolution, il faut qu'on
« protège avant tout ceux qui l'ont faite.

« Et le Régent comprendra, si nous sommes bien informés,
« cette partie importante de sa sublime mission. »

« Que se passe-t-il ? — Telle est la question grave et affli-
« geante que chacun s'adresse avec une sorte d'anxiété et
« que nul ne peut résoudre.

« Les ennemis de notre glorieuse révolution, les perfides
« partisans d'une maison qui causa tous nos malheurs, intri-
« guent dans l'ombre; *ils entretiennent dans les esprits une*
« *inquiétude continuelle; ils cherchent à organiser la tra-*
« *hison*, et cependant le gouvernement reste tranquille.
« Il semble comme frappé d'impuissance; et, *par l'indiffé-*
« *rence avec laquelle il laisse les traîtres ourdir leurs trames*
« *sans les déjouer, il se ferait presque soupçonner d'y prêter*
« *les mains*... Si l'on voulait compromettre la révolution,
« si l'on voulait livrer l'armée et la nation à nos ennemis,
« s'y prendrait-on autrement?

« ... *Il faut que le gouvernement y veille, qu'il ouvre*
« *enfin les yeux, s'il ne veut pas que la nation belge devienne*
« *la proie de ses anciens oppresseurs, et qu'avant peu de mois*
« *nos meilleurs citoyens ne soient réduits à s'exiler ou livrés*
« *aux bourreaux.* »

Puis, sous la date du 21 du même mois, on lit dans le
même journal :

... « C'est au patriotisme des citoyens à déjouer toutes

« ces honteuses et criminelles intrigues, à prouver à l'Europe que nous n'avons pas brisé le joug hollandais pour le reprendre lâchement, que nous n'avons pas proclamé notre indépendance pour la livrer à la France.

« C'est au patriotisme des citoyens à montrer qu'ils sont Belges et qu'ils veulent rester Belges.

« Songeons-y bien, l'intrigue agit, tandis que le pouvoir semble dormir : elle cherche à nous fatiguer par une foule de faux bruits, en entretenant les citoyens dans des alarmes continuelles. Et pourquoi? — Dans le but odieux de nous effacer du rang des nations ou, ce qui serait peut-être plus déshonorant encore, de favoriser une restauration. »

On lit dans *l'Observateur du Hainaut* :

« Les miliciens de la réserve de 1830 devaient, ces jours derniers, se rendre sous les drapeaux; ils ont reçu contre-ordre. — La nation s'étonne à bon droit. Le protocole des limites et celui de la dette soulèvent tous les Belges.

« Partout des cris d'indignation se font entendre. La guerre est imminente et l'on renvoie nos soldats. Les lenteurs nous tuent. Que les diplomates s'y complaisent, à la bonne heure; nous, nous n'y pouvons voir que notre ruine. Le moment est venu de montrer de l'énergie. Et pourquoi perdriions-nous en vaines conférences du temps que nous pouvons mieux employer? Espère-t-on que Guillaume sera plus accommodant que le Congrès de Londres?

« Que la faiblesse emploie la temporisation et la ruse, ce sont ses armes. Servons-nous des nôtres. Mais alors, ne renvoyons pas nos soldats; au contraire, armons, exerçons promptement la milice de 1831. Supérieurs par le courage, que les Belges ne soient pas par le nombre inférieurs à leurs ennemis; ne courons pas bénévolement des chances quand nous pouvons assurer le succès. »

Le *Courrier de la Meuse* s'exprimait comme suit :

« On semble se plaisir à faire circuler en ce moment toutes sortes de bruits inquiétants; et ce qu'il y a de pénible,

« c'est que ces bruits sont souvent colportés par des gens
 « qui devraient quelque reconnaissance au nouveau gou-
 « vernement qui les a maintenus dans leurs emplois, ou leur
 « en a accordé soit dans le civil, soit dans le militaire.
 « *Il y a quelque chose d'extrêmement odieux dans cette con-*
 « *duite.* Nous signalons ce manège dans l'intérêt de la chose
 « publique qui peut en souffrir et, en même temps, dans
 « l'intérêt de ceux qui y donnent la main. »

Après notre désastre, les coupables qui avaient pu tromper la clairvoyance de Léopold I^{er}, s'appliquèrent à détourner le coup qui devait les atteindre. Au moyen d'un nouveau vote à la Chambre, l'entourage du Roi parvint à obtenir l'abandon de l'enquête. — Mais l'opinion publique se reflète dans l'article que nous empruntons au *Belge* du 11 septembre 1831 :

« L'on a remarqué que le monarque, en parlant si noble-
 « ment des revers de notre armée, n'a rien dit de la commis-
 « sion d'enquête : il se borne à parler du défaut d'organisa-
 « tion et d'ensemble qui s'est fait sentir dans notre jeune
 « armée; c'est à ce défaut seul qu'on attribue nos revers :
 « mais nous espérons que les Chambres ne reculeront point
 « devant leurs devoirs, quelque pénibles qu'ils puissent être :
 « il faut que les précédents ministres expliquent pourquoi
 « la nation s'est trouvée presque désarmée au moment des
 « hostilités; de deux choses, l'une est évidente : ou la nation
 « a été trompée, ou elle a été trahie, car le ministre de la
 « guerre (voir Dhane, p. 567-569) avait répondu au Congrès
 « national qu'il avait des armes suffisantes pour le 1^{er} ban
 « de la garde civique, dont on demandait la mobilisation.
 « Si l'on avait ces armes, pourquoi les a-t-on vainement
 « réclamées de tous les coins du pays? — Si on ne les avait
 « pas, le ministre est encore coupable d'avoir induit en erreur
 « les représentants de la nation, et la nation elle-même.

« On nous avait assuré que l'armée s'élevait à environ
 « 68,000 hommes lors de la présentation du budget. —

« Cette armée n'existait point. — Le Congrès en cette occasion
 « a été indignement trompé, et le peuple indignement volé,
 « puisqu'on a demandé des allocations pour des soldats qui
 « n'existaient que sur le papier. — Or, nous le demandons,
 « la nation sera-t-elle toujours dupe de ceux qui dirigent
 « les affaires, et, si leur culpabilité est évidente, se sous-
 « traitront-ils toujours à la vindicte des lois? Cette idée dé-
 « courage les citoyens; elle amortit dans les âmes le feu du
 « patriotisme, et quels efforts peut-on attendre d'un peuple
 « qui se sent joué et qui s'en plaint inutilement?

« Il faut que la vérité se sache, il faut, s'il y a des cou-
 « pables, que la justice les punisse. — C'est dans l'intérêt
 « même des généraux, des ministres que nous provoquons une
 « accusation. Nous la provoquons, parce qu'il importe que
 « d'injustes soupçons ne restent point planer sur eux; car
 « pour remettre nos généraux à la tête de leurs corps, pour
 « que le soldat puisse les y recevoir avec confiance, pour que
 « les anciens ministres, s'ils revenaient au pouvoir, n'y ren-
 « contrent pas une opinion publique soulevée contre eux, pour
 « enfin que l'innocent ne soit pas confondu dans une même
 « réprobation avec le coupable, il faut qu'ils puissent se
 « laver publiquement, à la face de la nation, des fautes qui
 « ont été commises, fautes qui ont manqué de nous replonger
 « sous le joug que nous avons eu tant de peine à briser. »

Mais non, ils ne se sentaient pas innocents nos anciens ministres de la guerre; ils savaient qu'ils ne pouvaient pas se laver à la face de la nation, et ils ont détourné par d'habiles intrigues le coup qui les menaçait.

C'est de la manière indiquée ci-dessus que la presse nationale multipliait ses avertissements. M. Dhane, qui aime les recherches historiques, ne connaît pas celles-ci, ou il feint de les ignorer, puisqu'il veut, dans son zèle aveugle, nous prouver que les ministres ont bien agi en s'abstenant de mettre nos forces militaires en état de lutter avec celles que préparait contre nous le roi Guillaume.

L'incurie que mon antagoniste excuse, qu'il semble même

préconiser comme un acte de sagesse, nous a coûté bien cher. Non seulement elle a déterminé la fatale invasion du mois d'août, mais elle en a assuré le succès, avec des conséquences éternellement regrettables pour nous, puisque au traité des dix-huit articles, conquis à la pointe de notre épée, nous nous vîmes imposer, après notre défaite, un traité odieux, celui des vingt-quatre articles! — Tout homme qui tient un peu la clé des événements de cette époque, se gardera bien de partager l'indulgence de M. Dhane, et ses lecteurs, s'ils se soucient de parcourir les extraits que je viens de reproduire, se convaincront sans doute que ce n'est pas uniquement de mon livre *les Conspirations militaires de 1831* que « *suintent* » la méfiance et l'accusation, mais qu'elles suintent avec non moins d'abondance des principaux journaux de Bruxelles et des journaux de province; d'où il suit que ces feuilles quotidiennes reflétant l'opinion du public, celui-ci ne devait pas être le dernier à éprouver des sentiments de méfiance et à accuser les ministres de la guerre, coupables d'agir dans un sens contraire à ce que leur prescrivaient impérieusement les circonstances, autant que les lois de l'honneur et du devoir.

Puisque, suivant un sage, la vérité est la seule chose ici-bas qui soit digne des soins et des recherches de l'homme, pourquoi M. Dhane la veut-il tenir cachée de telle façon que, si je m'avise de la dévoiler, il se regimbe, réclame, se plaint et récrimine contre moi, comme si j'étais seul à publier les méfaits de 1831? Cependant, de quelque part que vienne la vérité, elle est si respectable en soi que la rejeter, c'est avouer sa propre faiblesse. Peut-être M. Dhane n'admet-il pour son compte particulier que le second membre de cette proposition de Pascal : « Dire la vérité est utile à ceux auxquels on la dit, mais désavantageux à ceux qui la disent, parce qu'ils se font haïr. »

S'il en est ainsi, laissez-moi à loisir, monsieur Dhane, vous et vos acolytes; je m'en console par les nombreuses marques d'assentiment qui me viennent de personnes esti-

mables, dont l'opinion désintéressée, dans la question qui nous occupe, diffère essentiellement de celle qui se laisse circonvenir par l'esprit de famille. — Je ne m'abaisserai pas à farder la vérité, parce qu'elle blesse la mémoire des hommes que M. Dhane et consorts paraissent avoir en estime. Je sais et je soutiens qu'ils sont coupables d'avoir préparé chez nous la défaite, car ils ne pouvaient pas ne pas comprendre la nécessité d'organiser une vigoureuse défense, en présence des efforts incessants que faisait le roi Guillaume, pour développer son armée et la tenir prête à marcher sur nous. Nous avons mis nos lecteurs au courant des honteux moyens que ces hommes ont employés pour sacrifier leur pays à une dynastie qui s'était perdue par sa propre faute. Nous ne dissimulerons jamais rien de ce qui peut contribuer à les mieux faire connaître, car l'infamie et la trahison ne méritent aucune grâce devant l'histoire.

Bien souvent déjà le lecteur aura eu occasion de remarquer la tactique qu'emploie dans son livre M. Dhane, afin de m'isoler de *mes complices en calomnie, en infamie, en passions haineuses*, et de rompre toute communication entre moi et les auteurs dont j'invoque le témoignage. Ainsi, pendant qu'il séquestre mes idées et abandonne sans combat celles du général Knoop, du ministre d'État belge Dumortier, du colonel Huybrecht, il bat en brèche, à coups redoublés, mon opinion sur les faits que je reproduis d'après ces autorités.

En voici sur-le-champ un exemple, très propre à démontrer, une fois de plus, quelle position firent à la Belgique ces hommes dont M. Dhane voudrait bien que l'histoire dissimulât toujours la coupable conduite. Je l'ai dit auparavant, d'après d'autres données, et je le répéterai ici avec M. Théodore Juste, écrivant la biographie d'Alexandre Gendebien (page 84) : « Quand vint la brusque reprise des hostilités par les Hollandais, Léopold, au lieu de soixante-huit mille combattants que les cadres annonçaient, ne trouva réellement sous les armes que vingt-cinq mille soldats belges. »

M. Dhane, à sa page 199, tout en louant le gouvernement provisoire de ses efforts énergiques en vue de l'organisation de nos ressources militaires, ajoute : « Mais la Belgique n'était pas à même de tenter le sort des armes, en 1830 et en 1831, avec des chances de succès. »

Quant aux ministres de la guerre, M. Dhane n'en parle pas. Dans la mosaïque dont il a composé son livre, prenant un peu partout au hasard, il se trompe presque toujours, comme doit se tromper un homme parlant de choses qu'il n'a point vues et qu'il n'est pas à même d'apprécier. Nous répétons, pour ses lecteurs, qu'en décembre 1830, d'après le diplomate anglais Cartwright, les forces militaires belges étaient supérieures à celles de la Hollande, et nous appelons l'attention sur une des lettres de l'ambassadeur des Pays-Bas, à Londres, M. Falck, datée du 30 octobre 1830, qui exprime des craintes au sujet de l'insuffisance des moyens de défense des provinces du Nord; à cause de la pénurie d'argent et de la désorganisation de l'armée, pour repousser une attaque des Belges.

Ainsi, d'après ces deux autorités, la Belgique était en 1830 plus forte que la Hollande, et ce que dit M. Dhane est contraire à la réalité.

A plus forte raison, la Belgique, qui contenait les ressources dont Ch. de Brouckere tira immédiatement parti, après notre défaite, ressources que ne voulurent point utiliser les trois ministres de la guerre, ses prédécesseurs, la Belgique aurait dû, en 1831, montrer une supériorité bien plus grande; mais il n'en fut point ainsi; ces trois ministres, agissant dans le sens le plus favorable à notre implacable ennemi, le roi Guillaume, mirent nos forces dans un complet état d'impuissance.

M. Dhane n'admet pas ces arguments, mais il nous en oppose un autre, qu'il a fait composer en lettres majuscules et dont il attend le meilleur effet; malheureusement, sa mosaïque l'a armé d'une pierre qui retombe, comme celle de l'ours de la fable, sur la tête du client qu'il veut défendre :

« En effet, tout manquait : la discipline, les armes de toute espèce, les magasins, le matériel, les ateliers de construction, les sommités dans toutes les armes et surtout dans les armes spéciales, l'intendance et le personnel... »

« Que restait-il donc qui ne manquât pas ? » demande M. Dhane.

Ce qui ne manquait pas, c'était le mauvais vouloir chez les généraux Goblet, d'Hane, de Failly.

Ce qui ne fit pas défaut, ce fut le bon vouloir de Ch. de Brouckere, qui rappela les miliciens de 1826, congédiés par son prédécesseur, sans que l'aide de camp du Régent, le général d'Hane, sortant lui-même du ministère, élevât la voix pour y mettre obstacle. Ch. de Brouckere renforça d'un 4^e bataillon chacun de nos régiments d'infanterie de ligne, porta notre artillerie de 66 à 100 bouches à feu et, bientôt après, à 144. Voilà ce que ne voulurent point faire trois ministres de la guerre, d'une culpabilité évidente.

Le rapport présenté au Congrès national, le 8 mai 1831, par le ministre de la guerre d'Hane-Steenhuysen, prouve que son passage au pouvoir a été de quelque utilité pour le pays, dit M. Dhane, à sa page 561.

D'après ce rapport, l'armée a été renforcée de 26,100 hommes, car *la nécessité de mettre notre armée sur un pied respectable avait été généralement reconnue, disait ce ministre.*

M. Dhane, après avoir consacré douze pages (561-572) de son livre à la transcription du mémoire ou rapport dont il est question ci-dessus, touchant « les opérations qui eurent lieu, nous dit Constant d'Hane, pendant les cinquante-quatre jours d'un ministère dont je ne m'étais chargé que provisoirement pour obéir aux ordres de M. le Régent », M. Dhane, en apologiste fidèle, termine cette transcription en s'écriant : Voilà ce qu'a fait le général d'Hane-Steenhuysen durant son passage au ministère de la guerre.

De tous ces travaux d'Hercule, le plus étonnant sans contredit est d'avoir augmenté l'armée d'une force égale à celle

que le prince d'Orange a eu à combattre en rase campagne lorsqu'il pénétra en Belgique, au mois d'août 1831.

Faisons disparaître toute cette fantasmagorie en quelques mots :

Nos onze régiments d'infanterie de ligne étaient bien organisés. Les soldats étaient dévoués, courageux. Ce qui manquait à la troupe provenait de la négligence ou plutôt du mauvais vouloir du ministre de la guerre.

Notre cavalerie était très bien montée. Elle ne comptait que des cavaliers prêts à entrer en campagne et à y figurer avec honneur.

Nous avions 9 batteries organisées, une dixième en organisation, non compris la batterie bruxelloise et l'artillerie du major Kessels.

M. Dhane demande, à sa page 212, ce que pouvait faire la Belgique contre la volonté énergiquement affirmée par la France et par l'Europe entière d'empêcher la Belgique d'attaquer la Hollande?

Ce que la Belgique pouvait faire, ce qu'elle devait faire, ce qu'elle eût fait, si ses ministres de la guerre n'avaient pas agi dans un sens favorable au roi Guillaume, c'était d'augmenter ses forces militaires dans une proportion identique au développement des forces hollandaises; c'était de les concentrer, afin de mettre notre pays en mesure d'empêcher la réussite de l'invasion du mois d'août, c'était d'épargner à la patrie belge la honte d'une déplorable défaite.

Rappelant les paroles de M. Alexandre Gendebien : « *Il n'a plus été question du prince d'Orange après l'échauffourée du mois de mars 1831 et le revirement de la politique anglaise,* » M. Dhane, à sa page 226, en tire cette conséquence que, « *si les ministres, après l'échauffourée du mois de mars, s'occupaient encore à organiser la défaite, ce n'était pas au profit de la maison d'Orange;* » et, aussitôt après avoir mis cette pierre fausse dans sa mosaïque, pour égarer l'esprit du lecteur, il demande « *au profit de qui* »,

puisque ce n'était pas au profit de la maison d'Orange, les ministres pouvaient encore conspirer?

M. le procureur général de Bavay, bien mieux renseigné que M. Gendebien sur les complots et les machinations des partisans de la maison d'Orange, nous apprend, dans son *Histoire de la révolution belge de 1830*, qu'une conspiration orangiste permanente dura dix ans en Belgique.

M. Dhane, s'emparant du passage du discours de M. Lebeau, où on lit que le Luxembourg et le Limbourg ont été perdus pour la Belgique dans les plaines de Louvain, demande au bas de sa page 272 :

« Croit-on que, soucieux d'être l'historien fidèle et complet des événements de 1831, M. Eenens indiquera la situation de la Belgique devant la Conférence de Londres et devant l'Europe entière? Croit-on qu'il effleurera la question diplomatique et tant d'autres avec lesquelles devaient compter nos hommes d'État? etc., etc. »

Pourquoi ne m'en serais-je pas abstenu, monsieur Dhane, puisque j'ai l'intime conviction que personne ne pouvait être mieux renseigné sur toutes ces choses que M. Lebeau, qui, trois fois ministre, et ayant tenu le portefeuille des affaires étrangères, connaissait à fond les questions diplomatiques que vous voudriez m'endosser, tandis qu'elles n'ont pas un lien intime avec le sujet de mon livre, *les Conspirations militaires de 1831*. Je ne sortirai pas de ma réserve parce que, plus scrupuleux que vous, monsieur Dhane, je craindrais de donner un faux sens aux appréciations de M. Lebeau qui, parlant à la tribune, en présence du peuple belge, dans une circonstance solennelle où se débattait la question des limites, me paraît savoir mieux que vous ce qu'il voulait dire.

Bien loin d'imiter la réserve que je me suis imposée à cet égard, M. d'Hane prend, à sa page 280, un ton doctoral et très alerte, quand il s'agit de circonvenir ses lecteurs; il s'érige en interprète de M. Lebeau et n'oublie pas de tronquer ses paroles.

« Ce que M. Lebeau a voulu dire, avance M. Dhane, c'est
 « que la patriotique imprudence qui fit retarder l'interven-
 « tion française et qui mit ainsi nos bataillons indisci-
 « plinés de volontaires en présence d'un ennemi aguerri et
 « nombreux, donna à la Hollande une victoire que tous les
 « hommes raisonnables ne prévoyaient que trop. »

Ceci est débité par M. Dhane avec autant d'ignorance que d'aplomb.

Les bataillons de volontaires nouvellement levés étaient dans le Luxembourg, et les bataillons naguères sous le commandement du général Mellinet, remplacé par le colonel Vanden Broeck, avaient été mis soigneusement à l'écart, sur la rive droite de la Meuse, pour soustraire l'armée du prince d'Orange à leur redoutable contact.

« Tous les hommes raisonnables prévoyaient la victoire
 « des Hollandais » parce que, malgré le respect dû aux décisions prises en conseil, malgré les vives réclamations faites au ministre de la guerre par le général de Tieken, dans trois dépêches consécutives, l'espace laissé libre entre nos deux corps d'armée de l'Escaut et de la Meuse, pour assurer le succès de l'invasion du prince d'Orange, n'avait pas été occupé par nos troupes, et parce que Diest, le point stratégique important, avait été abandonné ou livré à l'ennemi.

Puisque M. Dhane invoque l'autorité de l'honorable membre du gouvernement provisoire, M. Alexandre Gendebien, pour jeter de la lumière sur l'importante question qui se débat, pourquoi ne mentionne-t-il pas ce que cet excellent patriote au cœur chaud et généreux écrivit, le 18 août 1831, au comte de Celles : « Comme j'étais à Louvain, je
 « puis attester qu'on nous y a laissés ou plutôt *fait cerner*
 « volontairement, de propos délibéré, et à dessein prémédité
 « de faire passer notre armée et nos volontaires sous les
 « fourches caudines. » Mais une pierre de cette nature eût fait disparate dans la mosaïque de M. Dhane, et il l'a laissée soigneusement à l'écart, à la page 85 de la biographie

d'Alexandre Gendebien, publiée en 1874 par Théodore Juste.

M. Dhane revient souvent à la charge pour disculper le régent. Nous voyons à sa page 282 :

« *Quant au Régent*, M. Eenens est explicite : M. Surlet « de Chokier était *l'auxiliaire de l'envoyé anglais, lord Ponsonby*; il prêtait la main au retour de Nassau! — « Est-ce bien là cependant l'idée qu'on avait du Régent, peu « après les événements que raconte M. Eenens? » Puis, M. Dhane rapporte l'appréciation faite sur le Régent par le publiciste français, M. Alphonse Royer.

Voyez donc quelle absurdité commet le général Eenens : il parle des événements d'après ce qui s'est révélé dans le cours du temps, au lieu de s'en tenir, comme M. Dhane, à l'époque où rien n'avait été révélé encore. Le général appuie son accusation sur les données d'un historien très exact, l'honorable M. Thonissen, qui a fait de l'étude de ces événements contemporains une occupation spéciale, en publiant l'histoire de Léopold I^{er}. M. Dhane a soin de passer sous silence ce qui se trouve à charge du Régent, dans la notice publiée par M. Thonissen sur le baron Lamberts de Cortenbach, gouverneur de la Flandre orientale. Au savant et consciencieux historien de son pays il préfère un publiciste étranger écrivant sur les hommes politiques de la Belgique, qu'il n'était certes pas en position d'apprécier aussi bien que l'était M. Thonissen. M. Dhane n'aura garde de contester que l'amour de la vérité et une exactitude à toute épreuve guident la plume de cet auteur distingué. Comment M. Dhane s'y prendra-t-il aussi pour justifier de sa connivence avec les conspirateurs, celui qui cachait dans un appartement de son hôtel le général Vandersmissen, le chef principal de la conspiration militaire qui venait d'échouer à Anvers? Mon antagoniste compose de singuliers éléments la mosaïque qui forme son gros livre; mais pour que la dénégation de faits prouvés donne à ce livre quelque valeur, il devra inspirer une excessive confiance.

Aujourd'hui, M. Dhane voudrait abuser de la crédulité

de ses lecteurs, comme jadis, aux meetings d'Anvers, il abusait de celle de ses auditeurs.

Telles sont les preuves évidentes dont M. Dhane détourne soigneusement les yeux afin de pouvoir dire que « *M. Gen-
« debien accuse le fondateur de notre dynastie, et que
« M. Eenens, obéissant à la même influence morale, accuse
« le Régent.* »

Après une série de citations sur l'opportunité ou l'inopportunité d'une armée de secours, M. Dhane conclut que « les
« ministres de la guerre comptaient sur l'intervention fran-
« çaise et ne préparaient pas la défaite de l'armée belge dans
« le but d'assurer la restauration orangiste. »

Il faut qu'un écrivain redoute bien peu la perspicacité de ses lecteurs pour se permettre de pareilles sornettes.

D'abord, il était impossible que l'armée française intervînt sans une demande préalable et expresse du gouvernement belge à Paris; pour intervenir, le gouvernement français avait des conditions à poser; puis il y avait pour lui le soin de réunir cette armée et d'en désigner le commandant.

Avant qu'on eût vu la fin de toutes ces formalités, l'armée hollandaise, recrutée dans une population de 2,000,000 d'habitants, se fût emparée de la capitale et de la majeure partie d'un pays dont la population s'élevait à 4,000,000. C'était là sans doute le but de nos ministres de la guerre.

Que se passait-il en effet du côté des Hollandais, et en quoi encourageaient-ils les espérances de leurs partisans? L'armée du prince d'Orange, accrue dans des proportions considérables, eu égard au chiffre de la population néerlandaise, était échelonnée sur la frontière belge, s'exerçant sans relâche, se tenant prête à entrer en campagne au premier signal, tandis que notre armée était laissée dans le dénuement et condamnée à l'inaction.

Ah! les ministres de la guerre comptaient sur l'intervention de l'armée française et ne préparaient pas la défaite de l'armée belge dans le but d'assurer la restauration orangiste. Faites toucher du doigt à vos lecteurs l'argument que je

viens de vous opposer, monsieur Dhane, et je me trompe fort ou il expliquera, contre vous, votre proposition dans un sens inverse.

Puisque M. Dhane, dominé par le désir de voiler la trahison de nos ministres de la guerre, attribue à la nation belge un ignoble rôle, puisqu'il veut que la nation victorieuse et forte ait recours, contre la nation vaincue et faible, à la protection de l'étranger, aurait-il aussi l'outrecuidance de soutenir que ces ministres ont bien agi, en plaçant nos deux faibles corps d'armée à treize lieues de distance l'un de l'autre, afin que l'ennemi pût, sans obstacle, venir s'interposer entre eux et les battre isolément?

M. Dhane revient souvent sur le chapitre de la discipline des troupes, *cet unique bouclier des armées*.

Lorsque la discipline a fait défaut, ç'a été par la faute des ministres, n'hésite pas à dire le général Daine, à la page 73 de son mémoire sur les opérations des armées de la Meuse :

« *Le 4 août, je n'avais sous la main que 9,000 hommes, pas un caisson, pas de vivres, pas de parc d'approvisionnement, pas de magasins.* »

Le soldat, après être resté trente-six heures sans vivres, battit l'ennemi à Kermpt; mais le lendemain, voyant qu'on le harassait de fatigue, qu'on l'exténuaient par la faim et qu'on le déshonorait en lui faisant tourner le dos à l'ennemi qu'il avait vaincu, le soldat, exaspéré contre d'indignes chefs, perdit, par leur faute, *l'unique bouclier des armées*, la discipline. Il était impossible de l'observer dans de pareilles conditions; elle se perdit, non par la faute du soldat, mais évidemment par celle des ministres, qui laissèrent l'armée dans l'état que signale le général Daine, et par celle de ce général lui-même, qui ne voulut point porter remède à l'état de choses préparé par les ministres de la guerre.

M. Dhane demande à sa page 302 :

« Où donc voit-on là tous les complots, toutes les trahisons dont M. Eenens entretient son pays ? »

Mais on les voit assez clairement dans les archives de la

haute Cour militaire, dans celles de la Commission d'enquête ; c'est là que le général Eenens les a puisés. Il a fait ressortir ce fait étrange que les Hollandais vinrent placer, le 12 août, à Louvain, pendant la suspension d'armes, leurs troupes sous notre canon, sans que notre chef d'état-major-général leur adressât la moindre objection. Bien plus, lorsque l'artillerie belge repoussa les troupes hollandaises en suite de deux attaques commencées par elles, le chef d'état-major-général de l'armée belge envoya faire des excuses au prince d'Orange de ce que notre artillerie avait repoussé ce mouvement offensif.

Vraiment, trouver des complots, des trahisons, où il va les chercher, c'est odieux de la part du général Eenens, car il est clair comme le jour, disent M. Dhane et ses compères, que ni les ministres de la guerre, ni le général de l'armée de la Meuse n'ont contribué en rien à notre défaite, dont la cause ne doit être imputée qu'à l'indiscipline du soldat. — Le soldat belge s'est donc fait battre malgré les savantes combinaisons de ses généraux, combinaisons éminemment propres à faire réussir l'entreprise du prince d'Orange. Aussi, malgré le talent stratégique des généraux belges, malgré les victoires de leurs soldats à Houthaelen et à Kermpt, la fortune les abandonna tous si complètement, que l'ennemi pénétra jusqu'à deux lieues de Bruxelles.

A sa page 310, M. Dhane, soutenant avec obstination que la Belgique, désorganisée à tous les points de vue, devait être inévitablement battue par les Hollandais, me force à servir au lecteur cette éternelle redite : la Belgique avait quatre millions d'habitants, la Hollande n'en avait que deux. La Belgique avait donc sur la Hollande l'avantage d'un nombre double de miliciens, soldats exercés. — Les ministres de la guerre, s'ils n'avaient pas agi dans un sens favorable au roi Guillaume, pouvaient, avant notre défaite, organiser une armée supérieure à celle de ce monarque, tout aussi facilement que Ch. de Brouckere organisa une telle armée après notre défaite.

M. Dhane utilise les pages 317 et 323 de sa mosaïque à détourner l'attention du lecteur sur la garde civique, laquelle, dit-il, devait échouer contre des troupes régulières, et le général Eenens a tort de transformer cet insuccès en trahison de la part des chefs militaires. — C'est là le fait d'esprits méchants ou ignorants! — Merci, monsieur Dhane. — Les trois ministres de la guerre que j'accuse ne furent pas, que je sache, chargés d'organiser la garde civique, laquelle n'a été, si ma mémoire est fidèle, appelée aux armes que le 4 août, par la proclamation du roi Léopold.

Si les hommes chargés de l'organisation de la défense de notre pays avaient, à l'instar de la Hollande, fait exercer nos gardes civiques dans des camps, en les occupant au tir à la cible, en les habituant à préparer leur nourriture en campagne, la garde civique belge eût valu la *schutterij* hollandaise; mais, appelée sous les armes au moment où l'ennemi avait déjà pénétré dans notre pays, ne possédant ni armes, ni chefs, ni centre de ralliement, ni indice aucun pour s'orienter dans le cahos d'une organisation improvisée, la garde civique devait, à de rares exceptions près, se dissoudre promptement. C'est ce qu'on voulait apparemment; c'est ce qui se réalisa bientôt.

Mais ce n'était pas la garde civique, c'était l'armée que nos trois mauvais ministres de la guerre avaient charge d'organiser, et nous venons de voir à la page 73 du mémoire de Daine au Roi, sur les opérations de l'armée de la Meuse, comment ils se sont acquittés de cette tâche.

« Les plus aveugles, dit M. Dhane à sa page 323, ne sont-ils pas obligés de reconnaître que rien n'était encore organisé, dans n'importe quelle branche du service civil et militaire? »

Puis vient, machiavéliquement citée, une discussion du congrès au sujet de l'élection de M. de Sauvage, afin de prouver que nos forces militaires ne pouvaient pas être mises en état de lutter contre celles de la Hollande. — Comme si nos soldats, abandonnés par leur général, n'avaient

pas su vaincre l'ennemi, le 6 août, à Houthaelen et le 7 août à Kermpt!

« *Un homme de bonne foi peut-il s'étonner que l'on n'ait pu organiser sérieusement nos forces militaires,* » demande comiquement, dans son ignorance, M. Dhane, qui tranche toujours d'emblée les questions qui se rapportent au temps où il n'était âgé que de huit à neuf mois?

Il écarte soigneusement des éléments de sa mosaïque le décret du gouvernement provisoire, en date du 27 octobre 1830, touchant la réorganisation des corps dont les noyaux se trouvaient en Belgique, c'est à dire 11 des 18 régiments d'infanterie que comptait le royaume des Pays-Bas, soit 33 bataillons belges très bien organisés contre 21 bataillons hollandais qui ne l'étaient pas moins. — Mon antagoniste a beau mettre son esprit à la torture pour détourner les choses de leur sens naturel, il ne parviendra pas à persuader à ses lecteurs que Goblet, d'Hane et de Failly ne pouvaient faire ce que Ch. de Brouckere fit en peu de semaines. Ils le pouvaient d'autant mieux qu'ils y étaient poussés par l'opinion publique et que la presse, comme il conste de la reproduction de nombreux articles extraits des journaux de cette époque, multipliait ses avertissements et ses reproches, parce que les ministres de la guerre négligeaient de développer nos forces militaires, alors que celles de la Hollande prenaient à nos frontières une redoutable extension. (Voir ces extraits, pages 35 à 39.)

Abordant ce qui, dans *les Conspirations militaires de 1831*, a trait au général Goblet, M. Dhane dit, à sa page 331, que, me basant sur un passage qu'il trouve très vague et passablement obscur, passage d'une proposition dont le premier membre est ainsi conçu dans mon livre : *Bien des choses ont paru à la surface des événements, sans avoir été fixées par des preuves*, « je flétris la mémoire du général Goblet, « qui, comme celles d'autres encore, avait été jusqu'à pré-sent respectée et honorée. »

Respectée et honorée par ceux qui n'étaient pas renseignés,

je le veux bien ; par ceux qui ont intérêt à déguiser la vérité, je le veux bien encore ; mais ce que mes contemporains et mes camarades de l'armée, qui ont pu voir les choses de près, pensaient de ces hommes, ne ressemble guère au respect qu'inspire l'honneur.

La carrière du général Goblet se divise, d'après la manière de voir du général Eenens, en trois parties ; deux de ces parties sont dignes d'éloge. Une seule, celle qui comprend les neuf premiers mois écoulés, depuis l'entrée de Goblet au service de la Belgique jusqu'aux événements du mois d'août 1831, fait une sombre tache. Après cette période, Goblet redevient le ministre belge dévoué à son pays ; mais pendant neuf mois, il a dévié de ses devoirs, à cause d'un attachement personnel excessif au prince d'Orange, attachement que semble justifier la reconnaissance, mais que condamne l'honneur. — L'histoire réproouve la conduite des hommes qui, trahissant la cause de leur patrie dont ils étaient censés les défenseurs, favorisaient celle de la dynastie déchue.

Voici ce qui a paru à la surface des *choses* pour nous, qui les avons saisies au vol, assez bien pour ne pas les laisser s'échapper.

Le général Goblet, ministre de la guerre, préserve d'un châtiment mérité un de ses chefs de corps, pris en flagrant délit de révolte à main armée et d'une attaque dirigée contre le gouvernement qu'il servait, en y employant sa troupe qu'il avait séduite à cet effet. — Le général Goblet, ministre de la guerre, ne trouve pas un mot de blâme pour l'attentat de ce chef de corps et, afin de ne pas décourager les tentatives qui bientôt se renouvelleront, il n'adresse à l'armée aucun ordre du jour qui puisse faire supposer qu'il désapprouve la proclamation du prince d'Orange par le lieutenant-colonel Grégoire et sa troupe.

Cet étrange ministre, invité à dîner par un colonel de la garnison de Bruxelles, ne se rend chez lui qu'au dessert, apporte la nouvelle du mouvement du lieutenant-colonel

Grégoire sur Gand et ayant appris de son amphitryon qu'un mouvement se prépare aussi à Bruxelles, le ministre Goblet demande au colonel Borremans si l'on distribue de l'argent. — Oui, répond celui-ci, beaucoup et je puis en avoir à l'instant. — Sans se soucier d'aller au fond des choses, le ministre Goblet envoie le colonel Borremans à Gand, où se trouvait un bataillon de son régiment. — Ce même colonel fut arrêté quelques semaines plus tard, au mois de mars, lorsque la conspiration que semblait patronner le ministre de la guerre, se déroulait plus complètement. — En attendant, le ministre Goblet refusait d'accorder la demande que lui faisait le général de division Nypels, d'éloigner d'Anvers le général Vandersmissen et le major Peeters commandant de la place, l'un, principal conspirateur, l'autre, bras droit de celui-ci.

Libre à M. Dhane de trouver très correcte cette conduite du ministre de la guerre Goblet, je l'envisage, moi, tout autrement.

« Singulière façon d'envisager les choses en vérité !
« Heureusement que ce n'est point là l'opinion des autres
« écrivains ni de tout le monde, » dit encore M. Dhane.

Retournons de nouveau à la *surface des choses*.

A Louvain, le 12 août 1831, le général Goblet était chef d'état-major général du roi Léopold. Répétons ce que nous avons dit déjà et complétons ce que nous avons à dire des procédés étonnants de l'homme en qui Léopold mettait toute sa confiance.

Pendant la suspension d'armes, le prince d'Orange plaça ses troupes près de l'enceinte de Louvain, sous le canon des Belges rentrés dans cette ville. Il est d'usage, en pareille occurrence, qu'un espace reste libre entre les deux armées ; on les fait même reculer, soit l'une, soit l'autre, soit toutes les deux, de manière à prévenir tout conflit susceptible de rompre la suspension d'armes. Le prince d'Orange, qu'une longue expérience avait mis, ainsi que son chef d'état-major, parfaitement au courant des usages de la guerre,

avait un but; mais si, pour l'atteindre, il commettait une infraction blâmable, il péchait, en même temps, contre les plus simples règles de la prudence, à moins d'avoir la certitude que l'artillerie belge ne ferait pas feu sur ses troupes.

Défense fut faite à l'artillerie belge de tirer, et, quand les troupes du prince d'Orange commencèrent contre nous deux attaques, que nous nous mîmes en devoir de repousser en ouvrant notre feu, la défense de tirer fut renouvelée aux batteries belges. — Lorsque les Hollandais foudroyés eurent disparu hors de portée, le général Goblet, notre chef d'état-major général, qui avait souffert la continuation du mouvement en avant du prince d'Orange, sans lui faire aucune représentation qui le décidât à reporter ses troupes en arrière, au moins jusque hors de la portée de nos canons, le général Goblet, au lieu de réfuter catégoriquement les récriminations du Prince en détresse, lui envoya faire des excuses. Cependant il y avait de la part de Son Altesse royale une violation flagrante des pratiques usitées dans des cas semblables, car, ne discontinuant pas sa marche offensive, il avait poussé une partie de ses troupes jusque près de l'emplacement que nous occupions dans Louvain. Les attaques qu'il dirigea contre nous occasionnèrent la reprise du feu, au moment où nous nous préparions à évacuer cette ville qui devait, suivant convention, lui être remise le lendemain.

Ce n'est pas tout. Le Roi, communiquant ses ordres par l'intermédiaire de son chef d'état-major général, fit enjoindre au général de Tieken de sortir de la ville et d'aller prendre position au pont de Campenhout où l'attendait Sa Majesté.

Lorsqu'il eut à grand'peine fait défiler ses troupes par l'étroit passage de la porte dite de Malines et que, formées en colonnes, elles allaient être lancées sur les Hollandais de Saxe-Weimar qui barraient le passage, survint le général Goblet, le chef d'état-major général, celui auquel le roi Léopold avait prescrit de faire prendre position à l'armée de de Tieken au

pont de Campenhout. Puis eut lieu cette scène, où Goblet, persévérant à vouloir que de Tieken rentrât avec ses troupes dans Louvain, celui-ci pour se débarrasser de ses obsessions qui lui paraissaient des plus louches, le qualifia de traître et donna, aux applaudissements des officiers qui l'entouraient, l'ordre de battre la charge et de déblayer la route.

C'est le cas ou jamais de répéter avec mon antagoniste, s'il trouve Goblet innocent :

« *Singulière façon d'envisager les choses en vérité !* »

M. Dhane, qui se pose en avocat spécial, chargé de la défense des traîtres, ne touche à celle du général Daine que du bout des lèvres, sans doute par cet adage qu'à laver la tête d'un More, la tête d'un âne, on perd sa lessive. Ce qu'il dit de plus saillant sur celui-ci, après avoir rapporté une appréciation personnelle du ministre de la guerre, Ch. de Brouckere, appréciation toute de circonstance et prématurée peut-être, c'est la reproduction d'une partie de l'opinion émise par le général Knoop (page 332 de M. Dhane) :

« *Nous ne croyons pas à une trahison, mais bien à une incapacité qui a produit autant de mal que la plus noire trahison aurait pu le faire.* »

Si les coupables de l'époque de 1831 peuvent être justifiés, qu'on les justifie; mais qu'on les justifie mieux que par un plaidoyer de circonstances atténuantes.

Si leur mémoire doit être flétrie dans l'histoire de notre pays, qu'elle le soit.

Comment parviendra-t-on à justifier les quelques hommes qui, jusqu'à l'invasion de l'armée hollandaise, furent chargés de l'organisation et de la direction de nos forces militaires?

Lorsque le roi Guillaume fit pénétrer son armée en Belgique, qui peut nier que cette armée ne rencontra que des forces très inférieures en nombre, disséminées et mises hors d'état de résister à la masse compacte de l'armée du prince d'Orange ?

Il ne dépendait cependant que de ces hommes placés à la tête de notre état militaire, de mettre en ligne, contre l'armée hollandaise, des forces en nombre double du chiffre de celles-ci.

La population des provinces belges s'élevait à cette époque au double de la population des provinces régies par le roi Guillaume. Ainsi donc, chaque levée annuelle de milice des années antérieures à la révolution de septembre mettait à la disposition du gouvernement belge un nombre de soldats exercés qui s'élevait au double des soldats disponibles dans les provinces néerlandaises; cela est tout à fait élémentaire; et, à mesure que la Hollande mettait ses hommes sur pied, dans la même proportion, nos ministres devaient rappeler des classes anciennes de milice pour maintenir l'équilibre des forces; cela est aussi élémentaire.

M. Dhane, qui nous dit que le général d'Hane-Steenhuysse augmenta de 8,000 hommes incorporés, mais encore en réserve, nos forces actives, nous prouve que ce ministre de la guerre trompait le Congrès national et conséquemment la nation, en faisant passer dans un document officiel, daté du 17 mai 1831, comme « *un renfort de nos forces actives* » ces 8,000 hommes qui, n'ayant jamais paru à leur corps, n'étaient ni habillés, ni équipés, ni exercés.

M. Dhane trompe, de son côté, ses lecteurs sur mon compte à sa page 335 et suivantes, qu'il résume dans sa table analytique des matières sous cette dénomination : « *Justification de la confiance qu'avait le gouvernement belge dans les assurances de paix.* »

En effet, nous lisons à sa page 567 ce qui suit, tiré du mémoire du général d'Hane, ministre de la guerre :
« LA NÉCESSITÉ DE METTRE NOTRE ARMÉE SUR
« UN PIED RESPECTABLE, LORSQUE NOUS NOUS
« TROUVIONS MENACÉS D'UNE GUERRE A LA FOIS
« DU COTÉ DE LA HOLLANDE ET DU COTÉ DE
« LA CONFÉDÉRATION GERMANIQUE, AVAIT ÉTÉ
« GÉNÉRALEMENT RECONNUE. »

Puisque M. Dhane a de la préférence pour les lettres majuscules, je lui en offre sous la date du 17 mai 1831 ; mais elles ne sont pas de nature à confirmer sa « *justification de la confiance qu'avait le gouvernement belge dans les assurances de la paix.* » (P. 335.) Il s'ensuit nécessairement que la fable de l'ours et son ami est encore de saison ici.

M. Dhane peut-il nier que le général d'Hane-Steenhuyse, qu'il voudrait justifier, avait voix au chapitre pour les décisions militaires, en sa qualité d'aide de camp du régent et d'ancien ministre de la guerre ?

Les preuves font défaut, dit M. Dhane. Peut-il nier que le général, dont il se constitue le défenseur, fut un de ceux qui se réunirent au ministère de la guerre, dans la nuit du 4 au 5 août 1831 ?... Daine, dans son mémoire au Roi sur les opérations de l'armée de la Meuse, page 8, parle de ce conseil, tenu à l'hôtel du département de la guerre, entre les généraux de Failly, Goblet et d'Hane.

Le colonel Huybrecht, dans son *Histoire politique et militaire de la Belgique en 1830-1831*, à la page 210, nous apprend que « le 4 août, de Tieken reçut du général d'Hane, « *ministre de la guerre ad interim*, des nouvelles datées de « Bruxelles, tandis qu'au même moment le général de Failly « en adressait au général Daine, comme *ministre effectif*, « datées d'Anvers.

Le colonel Huybrecht continue en ces termes :

« Le premier ordre adressé, le 4 août, de Bruxelles, au « général de Tieken, démontre qu'à ce moment le général « d'Hane n'avait aucune idée de la situation ; il l'engage à « se préparer à une action vigoureuse pour déjouer les « projets de l'ennemi et sauver Anvers.

« Dans la soirée du 4, le général d'Hane arrive à Anvers « et appelle l'attention de de Tieken sur les chaussées et « chemins que l'ennemi pourrait suivre pour *déboucher sur « Anvers.*

« ... Dans la journée du 5, le général d'Hane persista

« toujours dans l'idée que le gros de l'armée hollandaise déboucherait sur Anvers, par Capelle, c'est à dire par la chaussée de Breda. »

Le général d'Hane persistait ainsi — n'en déplaise à M. Dhane, son avocat zélé — à agir dans le sens le plus favorable au succès du prince d'Orange, puisqu'il empêchait la jonction du corps d'armée du général de Tieken à celui du général Daine. — Ce ne fut que dans la soirée du 5, quand le prince d'Orange était déjà maître de Diest, et par conséquent trop tard pour réparer le mal, que d'Hane invita de Tieken à pousser une forte reconnaissance sur sa droite, pour s'assurer des intentions de l'ennemi. — En même temps il lui « mande que Diest, » — déjà tombé au pouvoir de l'ennemi, « — allait, ainsi que Lierre et Duffel, être occupé par des gardes civiques; que le général Daine recevait l'ordre de rassembler les siens sur la gauche: *par cette disposition*, ajoutait-il, *vos deux corps d'armée* se mettront en communication. » — Diest était pour l'armée chargée de défendre la Belgique une position centrale; elle fut abandonnée à l'ennemi!

« Pendant la journée du 5 août, le général de Tieken ne reçut pas moins de quatre ordres qui, de la part du conseil, ne dénotaient ni vues, ni projets fixes.

« Le 6, on envoya, dit le colonel Huybrecht (page 214), les deux généraux se concentrer au beau milieu de l'armée, hollandaise; » mais, avant cette concentration, deux des trois hommes qui se concertèrent dans la nuit du 4 au 5, avaient expédié une dépêche tendant à éloigner de plus en plus l'un de l'autre nos deux corps d'armée.

D'Hane, ministre de la guerre *ad interim*, prescrivait, de Bruxelles, à de Tieken, de faire concentrer ses forces, en rappelant les brigades Clump et Niellon, afin de déjouer, prétendait-il, les projets de l'ennemi et de sauver Anvers.

De Failly, ministre de la guerre, ordonnait, de son côté, et en même temps, au général Daine de porter son quartier-général de Hasselt à Hechtel, de concentrer son armée de

manière à pouvoir se porter rapidement partout où besoin serait, de détruire deux divisions hollandaises qui paraissaient devoir chercher à s'emparer de Venloo et de ne pas s'inquiéter des autres divisions opposées à l'armée de l'Escaut. (X à XVIII. Pièces justificatives d'Huybrecht.)

« Une partie des généraux belges étaient d'intelligence avec le prince d'Orange, qui a déclaré ne s'être décidé à exécuter son projet d'invasion que sur les instances pressantes de son parti en Belgique. » (Huybrecht, page 251.)

C'est ainsi que le colonel Huybrecht a fourni, par anticipation, à vingt années d'intervalle, un complément décisif aux imputations et aux accusations calomnieuses du général Eenens; et dire que tout cela se corrobore de point en point, par l'opinion qu'émettaient, le 6 octobre 1831, plusieurs représentants, au sujet de l'urgente nécessité d'une enquête parlementaire sur les causes et les auteurs de notre désastre.

« La défaite des Belges, la victoire si facile des Hollandais ont inspiré un étonnement universel. L'incontestable courage du peuple vaincu, son dévouement à la cause nationale, son enthousiasme et l'ardeur de son attachement pour son souverain, semblaient promettre autre chose qu'une déroute. Les désastres que nous savons ne pouvoir être imputés avec quelque justice au peuple belge, obligent la représentation nationale à chercher les causes et les auteurs de nos revers. Il faut voir si c'était pour la forme seulement, afin d'apaiser ce qu'on appelle les criaileries des impatients qu'on faisait semblant d'organiser l'armée. »

« Pourquoi sur chaque point où se présentait l'ennemi, le défaut d'armes rendait-il inutile le courage des habitants?

« Pourquoi les positions les plus importantes ont-elles été abandonnées sans défense? — Le Capitalein Dam n'était défendu que par cinquante hommes n'ayant chacun que trois cartouches, lorsque les Hollandais en firent la conquête. Il en a été de même au fort Sainte-Marie, qui, s'il avait été bien armé, aurait empêché l'incendie de Calloo.

« JE POURRAIS VOUS APPRENDRE DES FAITS
« PLUS GRAVES ENCORE, QUI DEVRONT ÊTRE
« ÉCLAIRCIS; MAIS COMME ILS SE LIENT A DES
« QUESTIONS DE PERSONNE, IL ME PARAÎT QUE
« LA PRUDENCE EXIGE POUR LE MOMENT DE LES
« PASSER SOUS SILENCE; ON LES FERA CON-
« NAÎTRE, MESSIEURS, SI VOUS ORDONNEZ UNE
« ENQUÊTE. »

Ainsi parla, le 6 octobre 1831, l'honorable représentant des Flandres, Hélias d'Huddeghem, ancien premier président de la cour d'appel, à Gand.

Mais ces faits à éclaircir, faits qu'il disait être plus graves encore que l'abandon de nos meilleures positions livrées à l'ennemi, ces faits qu'il passait pour le moment sous silence pour y revenir lors de l'enquête, devenaient par leur divulgation un suprême danger pour les coupables. Dès lors, qu'imaginèrent-ils pour conjurer l'orage? Ils cherchèrent un refuge dans la représentation nationale elle-même et, s'autorisant habilement du nom du Roi, parvinrent à amener quelques membres à se désister de leur vote antérieur et à empêcher l'enquête.

Le 17 du même mois, un autre représentant ne vote les dix millions de florins demandés pour le ministère de la guerre que dans la conviction que la conduite antérieure de cette administration sera soumise à « *une sévère investigation* ».

« — *Quand l'Europe entière accuse nos ministres*, disait-il, « *quand la nation les croit coupables, nous devons les juger.* »

— Vous le voyez, M. Dhane, je ne suis pas seul à croire coupables nos ministres de la guerre, que vous voudriez innocenter, coûte que coûte, dans votre gros in-8° de 588 pages.

Si j'avais *dormi pendant quarante ans*, jen'aurais pas encore pu bannir de ma mémoire le souvenir de l'impudence qu'affichèrent les coupables lorsque le rejet de l'enquête leur eut assuré l'impunité; et si vous me croyez *isolé dans mon*

opinion, interrogez donc le souvenir des contemporains dans le cœur de qui vibrèrent ces émouvantes paroles de M. Hélias d'Huddeghem : « Députés d'un peuple qui n'a rien
« aimé plus que la liberté, si ce n'est l'honneur, dans la
« noble carrière où nous appelle la confiance de nos conci-
« toyens, débutons sans crainte par *un acte que l'honneur et*
« *la justice réclament* ; ne soyons pas indifférents à ces cris
« de douleur et d'indignation qui se sont élevés de tous les
« points du sol de la Belgique. »

A ces accusations bien caractérisées, qui ne proviennent pas de l'invention méfiante du général Eenens, ajoutons ce que dit, dans cette même séance du 6 octobre 1831, un autre député, M. Alexandre Rodenbach :

« L'enquête est d'une indispensable nécessité, parce qu'on
« s'est joué de notre bonne foi ; il ne faut pas que ce soit
« impunément.

« Le ministre Goblet nous a dit que nous avions
« 40,000 hommes sous les armes. *M. d'Hane* nous annonça
« verbalement plusieurs fois et publia qu'il avait augmenté
« l'armée de 24,000 hommes.

« M. de Faily, troisième ministre, nous assura qu'il avait
« 57,000 hommes prêts à entrer en campagne.

« Où étaient-ils au jour du danger?

« Que sont-ils devenus?

« On a voulu tromper le peuple, on a souillé son honneur. »

En trompant le peuple sur une question aussi grave, en souillant son honneur, on trahissait le peuple.

Et qui donc le trompait, le déshonorait, qui se jouait, d'après le représentant Alexandre Rodenbach, de la bonne foi de ses mandataires?

Il ne s'agit plus ici du général Eenens, monsieur Dhane. Qui trompait, qui déshonorait le peuple belge, si ce ne sont les trois mauvais ministres de la guerre, Goblet, d'Hane, de Faily.

« *Les ministres qui ont préparé nos revers et les généraux*

« *qui y ont coopéré, soit par inertie, soit par trahison, voilà ceux qu'il faut traîner à la barre!* » disait Constantin Rodenbach, très bien renseigné sur ce qui venait de se passer.

L'infamie de l'accusation du général Eenens est donc une infamie que partagea avec lui l'élite de notre représentation nationale, en 1831.

Comment s'exprimait M. B. Dumortier, au cœur si noblement patriotique?

« Parlez franchement, m'a-t-on dit, voulez-vous l'accusation des ministres? — Je ne veux, en ce moment, l'accusation de personne; mais je veux sauver l'honneur du pays; je veux que *la honte des derniers événements retombe sur ceux qui en sont coupables.* »

« N'avons-nous pas vu *une absence totale de préparatifs, des pièces d'artillerie sans chevaux, notre armée sans moyens de subsistance? C'est sur ces faits que je désire une solution.* »

Et moi, Eenens, je dis à mon tour : Parlez franchement, *voulez-vous que cette honte reste peser sur la Belgique ou qu'elle soit rejetée sur ceux à qui elle appartient?*

Voici comment s'exprime le comte Ch. Vilain XIII :

« Sans dire qu'il y a eu trahison ou crime, je suis au moins sûr qu'il y a eu des dupes, et ces dupes c'est la nation et nous. Nous avons donc bien le droit d'en chercher les causes. »

Écoutons encore M. Constantin Rodenbach, car l'histoire lui doit de la reconnaissance pour avoir été aussi explicite à la tribune nationale :

« *Dans un moment où les Ernest Grégoire sont acquittés et mis en liberté, il ne nous paraît pas qu'il soit inopportun de rechercher les auteurs de nos derniers revers.* Il me semble, au contraire, utile, politique, d'employer des *mesures énergiques pour parvenir à connaître la cause véritable de nos désastres récents.* »

« Placé dans des circonstances particulières, j'ai acquis la

« *triste conviction* que bien des fautes ont été commises.
« Il n'est aucun de nous qui ne puisse constater que tous
« les gardes civiques ne soient accourus à l'appel du Roi,
« pleins d'ardeur et d'enthousiasme ; mais on n'a pas su les
« employer utilement. Rien n'était organisé, de sorte que,
« disséminés sur tous les points, manquant d'armes et de
« vivres, leur patriotisme a été en quelque sorte stérile.

« J'ai été à même de juger la coupable négligence de
« quelques ministres. *Après avoir inutilement réclamé, pen-*
« *dant trois mois, des canons pour les forts de Sainte-Marie*
« *et de Burght*, et des fusils pour les gardes civiques du
« district de Saint-Nicolas, *après avoir fait sentir la néces-*
« *sité de cet armement*, je n'ai essuyé que des refus, *presque*
« *des dédains.*

« Lors de la reprise des hostilités, j'ai eu la douleur de
« voir les tristes résultats de tant d'incurie. Les désastres et
« les cruautés commises à Calloo, et les dégâts produits par
« les inondations, seront toujours là pour accuser, sinon tous
« les membres du précédent cabinet, du moins le ministre
« de la guerre.

« Au moment de l'attaque des Hollandais, je suis par-
« venu, dans le laps de quatre jours, à réunir dans le pays
« où je me trouvais, dix-huit mille hommes animés d'une
« ardeur difficile à décrire. — Eh bien ! messieurs, le croi-
« riez-vous, six à huit cents hommes seulement se trouvaient
« armés de fusils. Ce sont là des faits qui n'exigent pas
« d'autres explications. — IL FAUT, MESSIEURS, REN-
« VOYER LE BLAME LA OU IL EST MÉRITÉ : LES
« MINISTRES QUI ONT PRÉPARÉ NOS REVERS ET
« LES GÉNÉRAUX QUI Y ONT COOPÉRÉ, SOIT PAR
« INERTIE, SOIT PAR TRAHISON, VOILA CEUX QU'IL
« FAUT TRAINER A LA BARRE. »

Encore un infâme calomniateur ce commissaire de district
et représentant, qui ose se permettre de pareilles accusa-
tions, aussi directes, aussi incisives, comme si l'innocent

ministre de la guerre d'Hane n'avait pas tout prévu, sur le papier qu'il remit au Congrès national le 18 mai 1831, et dont le contenu se trouve reproduit à la page 561 du gros livre de M. Dhane. Ainsi, C. Rodenbach n'a pas craint de dire, en face de la nation, qu'il avait réclamé vainement, avant la reprise des hostilités, pendant trois mois, des canons pour le fort Sainte-Marie, alors que le véridique ministre faisait rapport au Congrès, dès le 18 mai, que « sur les « points les plus importants et les plus menacés (le fort « Sainte-Marie en était), nos moyens de défense étaient « aujourd'hui sur le pied le plus respectable ».

Encore une accusation mise à la surface des choses, n'en déplaît à M. Dhane. Voilà pour le ministre d'Hane-Steenhuyse. — Voici pour le même personnage, chef d'état-major général : « On nous a, à dessein prémédité, dit M. Gendebien, fait cerner dans Louvain pour faire passer l'armée « sous les fourches caudines. »

En divers endroits de sa mosaïque, où il recueille tant de choses, M. Dhane appuie et insiste particulièrement sur l'anarchie, sur la discorde, ces deux fléaux qui, suivant lui, régnaient au plus haut degré en Belgique. A sa page 214, il nous donne là-dessus une conclusion : « Il y avait donc des « tendances dangereuses qui faisaient s'agiter quelques partis « en Belgique, au risque de la compromettre aux yeux de « l'Europe, énergiquement décidée à maintenir la paix générale. »

Celui qui a écrit ces lignes croit-il que ce fut en vain que Guillaume d'Orange versa, à pleines mains, sur quelques Belges au cœur vil, sur la plèbe même de notre pays, l'or qu'il soutira à la Hollande? — Croit-il que ce fut impunément et sans troubler le calme de l'opinion publique, que les hommes, dévoués à leur patrie, apprirent la séduction de nos principaux chefs qui, gagnés à la cause des Nassau, protégèrent les conspirateurs?

Malgré la combinaison de ces éléments dissolvants, produit des intrigues de Guillaume, le peuple belge, dans son

ensemble, ne méritait certes pas les calomnies dont M. Dhane se fait l'écho. Nous trouvons dans les Mémoires du général Belliard (t. II, page 245), une lettre adressée de Bruxelles, sous la date du 16 avril 1831, à ce diplomate, qui se trouvait à Paris, lettre contenant ceci :

« On débite sur la Belgique d'atroces faussetés. Vous avez
« tout vu, tout su, général, vous pouvez attester que jamais
« peuple, plus lâchement trahi, ne mit plus de modération
« dans sa vengeance.

« Il est vrai qu'un homme a été maltraité à Gand; mais
« un mois auparavant, les orangistes avaient fait une tenta-
« tive armée contre la population, et si le sang doit couler,
« il doit retomber sur ceux qui ont donné l'exemple de la
« violence. N'est-il pas admirable, au contraire, qu'un si
« vaste complot soutenu de l'or de l'Angleterre, qu'une
« guerre civile si chaudement couvée, n'ait amené d'autres
« malheurs que cinq ou six maisons pillées et un homme
« blessé? Je répète que le peuple belge est le plus patient,
« le meilleur peuple du monde, et qu'il y a maladresse à
« vouloir le pousser au désespoir par de gratuites insultes. »

M. Dhane dit encore à la page 321 de son livre : « Le
« moral de l'armée était détestable. »

Le moral de l'armée, au point de vue du dévouement, de la bravoure, du désir de se mesurer avec l'ennemi, de la persistance à supporter jusqu'à l'extrême limite et sans murmures, la faim et les fatigues..., le moral de l'armée était admirable. Les officiers qui ont conduit le soldat, dans cette triste campagne, sont unanimes sur ce point. — Les traîtres, et ceux qui prennent leur défense pour justifier la trahison, jettent seuls sur le soldat les fausses accusations répétées par M. Dhane.

Ce qui altérerait le moral de la troupe, ce qui lui inspirait une cruelle défiance, c'était de se voir dirigée par les amis du prince d'Orange, par ceux qui, sous ses propres yeux, s'étaient compromis dans les conspirations tramées pour rétablir en Belgique le commandant de l'armée ennemie, contre

laquelle elle marchait guidée par ces hommes compromis : Goblet, d'Hane, de Faily, Daine.

Si quelque chose était susceptible d'altérer l'état moral des troupes belges, très bon en soi, il faut le chercher dans cette étrange anomalie que des hommes, suspectés à juste titre de trahison, dirigeaient les opérations de notre armée.

« Et c'est avec de pareils éléments, dit M. Dhane, qu'en dix mois, en temps de trouble et d'anarchie, le gouvernement aurait dû être à même de vaincre à Louvain, au mois d'août? »

Oui, monsieur Dhane, le gouvernement, s'il n'avait pas été dirigé, en ce qui concerne la question militaire, par des traîtres, eût été vainqueur à Louvain.

Nous eussions été vainqueurs, parce que, au lieu d'être divisée en deux parties qu'on a fait battre isolément, notre armée eût été réunie en un seul faisceau.

Nos soldats, bien que les ministres de la guerre d'Hane et de Faily n'eussent pris aucun souci de les faire camper et tirer à la cible, nos soldats, s'ils avaient été réunis et nourris, au lieu de se trouver disséminés et affamés, auraient vaincu, comme ils vainquirent le 6 août à Houthaelen, le 7, à Kermpt.

L'heureux succès de ces journées revient aux troupes, à nos braves soldats, à nos dignes et valeureux officiers qui les conduisirent au feu; mais il n'en revient absolument rien à la direction, au commandement suprême, qui faisait défaut, en attendant qu'il pût ordonner la fatale retraite qui mena les troupes au désastre.

Simple question à M. Dhane qui s'érige en docteur sur toutes choses indistinctement « *de omni re scibili et de quibusdam aliis* ». Ne lui semble-t-il pas que les troupes qui furent attaquées près de Louvain, à 4 heures du matin, par une armée presque triple en nombre, — puisqu'elle comptait 30 bataillons de 837 hommes en moyenne, avec 17 escadrons et 64 canons contre une armée belge de 18 bataillons de 565 hommes en moyenne, n'ayant pour soutien que 8 esca-

drons et 25 pièces d'artillerie, — ne lui semble-t-il pas que ces troupes, qui, après un combat de douze heures, finirent par se faire jour les armes à la main, eussent été victorieuses si leur effectif s'était élevé au double ?

Il est évident, pour tout homme qui a le sens commun, qu'une lutte ne pouvait se soutenir dans des conditions avantageuses, que si l'armée de la Meuse se fût trouvée à côté de celle de l'Escaut, au lieu de se rendre inutilement à Liège, où son chef, le général Daine, l'avait conduite, en lui faisant tourner le dos à l'ennemi qu'elle venait de vaincre, afin de laisser à celui-ci le champ libre pour aller écraser l'armée de l'Escaut.

Comme ancien officier de troupe, il appartenait au général d'Hane, plus qu'à personne, de savoir combien il était important de « ne pas laisser les jeunes soldats à peine encadrés « par quelques militaires anciens, commandés par de jeunes « officiers ignorant encore les premiers devoirs de leur profession » ; et, s'il le savait, que n'envoyait-il dans les camps ces jeunes soldats, ces jeunes officiers pour s'y former, s'y exercer, s'y rompre aux devoirs de leur métier ? Nous l'avons dit et nous ne pouvons assez le répéter, c'est en suivant l'exemple de la Hollande dans le campement de ses troupes, que les nôtres se seraient instruites graduellement, auraient acquis l'habitude de manœuvrer ensemble et appris surtout une chose capitale, le moyen de se nourrir en campagne ; mais, pour leur faire atteindre cet utile résultat, il fallait mettre à leur disposition les ustensiles nécessaires, au lieu de les en priver.

Malgré ces causes d'infériorité, les troupes belges ont remporté plus d'un succès sur leurs adversaires, tandis que les généraux qui les commandaient ont si singulièrement conduit les opérations qu'ils laissèrent l'ennemi pénétrer jusqu'à deux lieues de Bruxelles.

Que M. Dhane ignore la valeur du soldat avec lequel nous avons fait la campagne du mois d'août 1831, rien de plus naturel, puisqu'il était à peine au monde ; mais qu'il cherche

à tromper ses lecteurs en insinuant que le résultat désastreux de cette campagne est dû aux troupes belges et non à leurs chefs, il y a là-dessous quelque chose d'infâme, car c'est vouloir disculper les coupables pour accuser les innocents.

M. Dhane répète à sa page 328, d'après d'autres, qu'on ne peut organiser l'armée et faire la guerre sans argent, et que le ministre des finances, M. Ch. De Brouckere, déclarait les caisses vides... Étaient-elles vides les caisses, au mois de mai, lorsque le ministre de la guerre d'Hane-Steenhuysse annonçait aux mandataires de la nation que des crédits avaient été ouverts pour liquider les comptes des anciens fournisseurs et payer les sommes qui leur étaient dues (page 561), pour acheter des fusils (page 568), pour faire fabriquer à haut prix 50,000 piques, tout à fait inutiles, et pour la mise en état de défense de Venloo, Liège, Gand et Termonde (page 570)?

Si les mandataires de la nation refusaient au ministre de la guerre l'argent indispensable à l'organisation de la défense du pays, le ministre de la guerre devait, à son tour, en résignant ses fonctions, refuser d'assumer, aux yeux de l'armée, de la Belgique et de l'Europe, une responsabilité compromettante pour son honneur.

En gardant son portefeuille, il indiquait qu'il se croyait à même de défendre notre territoire par les moyens mis à sa disposition.

Ces moyens, si le ministre de la guerre avait voulu les utiliser, étaient suffisants malgré leur infériorité relative, parce que l'élan de nos troupes et leur ascendant moral sur l'ennemi vaincu en 1830, compensaient la faiblesse de leur effectif; et si nos sommités dirigeantes l'avaient voulu, elles auraient repoussé l'ennemi. — Mais non, il fallait nous faire battre, et voici comment on s'y prit :

1° On laissa sans vivres nos troupes astreintes à des fatigues excessives, et, pour éviter qu'elles ne s'alimentassent par des réquisitions de bétail, dans un pays aussi

agricole, aussi riche que le nôtre, les ministres de la guerre laissèrent en magasin les marmites de campagne et les bidons qui devaient servir à cuire la nourriture du soldat au bivac. — On comptait amener ainsi, en peu de jours, par la faim, la dissolution de notre armée.

2° Diest, position centrale de notre pays, devait être occupée fortement, sous la menace d'une invasion s'appuyant, à droite sur la citadelle d'Anvers, à gauche sur Maestricht; Diest fut abandonnée sans défense et livrée à l'ennemi qui en fit son pivot d'opérations.

3° Placé à Diest, l'ennemi pouvait à son gré diriger la masse de ses forces contre l'un ou l'autre des deux corps de la Meuse et de l'Escaut: « *que le grand éloignement qui les sépare empêche de se secourir mutuellement et, par conséquent, expose à être écrasés l'un après l'autre* », écrivait au ministre de la guerre, dès le 29 juin 1831, feu le lieutenant-général Goethals¹.

Du 29 juin au 2 août, date de l'entrée de l'armée hollandaise sur notre territoire, il restait au ministre de la guerre un grand mois pour mettre à exécution l'avis si sage, si lucide du lieutenant-général Goethals; mais cela aurait profondément contrarié les projets et dérangé les plans du roi Guillaume, et l'on s'en abstint.

Non seulement on s'en abstint, mais : « après trois lettres « consécutives écrites par le général de Tieken au ministre « de la guerre, pour réclamer l'ordre de rapprocher le corps « d'armée de la Meuse de celui de l'Escaut et de barrer « l'ouverture par laquelle l'ennemi parvint à s'introduire au « cœur du pays le ministre prescrivit de concentrer le corps « d'armée du général de Tieken — celui de l'Escaut — pour « couvrir Anvers. Il en résulta que ce corps fut plus éloigné « que jamais de celui du général Daine, que le pays fut « entièrement ouvert à l'invasion et livré sans défense au « prince d'Orange. »²

Il fallait, au moment décisif, faciliter au mieux l'exé-

¹ Voir le 2^e supplément aux *Conspirations militaires de 1831*, p. 124.

² *Ibid.*, p. 122.

cution du projet de restauration préparé par le roi Guillaume, et conséquemment ne pas quitter le ministère de la guerre, où se trouvait, dit l'honorable M. B. Dumortier « le siège de la »
« conspiration qui organisait tout pour préparer le retour du »
« prince d'Orange par la défaite, la honte et l'humiliation »
« de la patrie ».

Quitter le ministère de la guerre, oh ! non, pour rien au monde, car un ministre patriote, un Goethals, un Ch. de Brouckere aurait pu y venir, et organiser notre défense avant l'invasion de l'armée ennemie, ce que fit ce dernier, peu de semaines après cette invasion, dont le succès devait amener la restauration des Nassau.

M. B. Dumortier dit aussi dans le même document remis à la Chambre des représentants :

« Expulsé de la Belgique, le roi Guillaume comprit bien- »
« tôt que ce qu'il n'avait pu obtenir par la force des armes, »
« il devait chercher à l'atteindre par la corruption, et »
« bientôt l'or de la Hollande fut prodigué pour corrompre les »
« officiers supérieurs, tellement que, lorsqu'en 1840, il »
« fallut régler ces comptes, les États-Généraux eux-mêmes »
« furent effrayés du chiffre énorme de la corruption. Beau- »
« coup de ceux que le gouvernement provisoire avait »
« comblés de ses faveurs, cherchaient à assurer par la »
« trahison la brillante position que la révolution leur avait »
« faite, et les conspirations militaires se renouvelaient sans »
« cesse à Bruges, à Gand, à Anvers et même à Bruxelles, »
« déjouées sans cesse et renversées par les patriotes¹. »

Voilà ce que disait M. B. Dumortier qui, depuis 1831, n'a jamais varié dans l'opinion que la trahison de quelques uns des chefs de notre armée fut la cause de notre désastreuse défaite.

« La nation belge, » disait-il, le 23 septembre 1831, à la Chambre des représentants, « ne succombe que par l'ineptie »
« de quelques chefs, par leur incurie et par leur incapacité.

¹ 1^{er} supplément aux *Conspirations militaires*, p. 119.

« Qui le croirait? Dans le pays le plus riche et le mieux
« cultivé du monde, au milieu des moissons les plus abon-
« dantes, nous avons vu nos soldats dénués des choses les
« plus nécessaires, privés de vivres et de nourriture, succom-
« bant bien plus sous les coups de la faim déchirante que
« sous le feu des Hollandais.

« Rien, dans cette malheureuse campagne, rien n'avait
« été prévu. *Où était cette armée de 66,000 hommes dont
« nous bercâit jadis le ministère, et pour laquelle on lui
« avait alloué des subsides?* Si la déloyauté de l'agression
« sauve, aux yeux de l'Europe, l'honneur de la Belgique,
« elle ne justifiera jamais la funeste sécurité des chefs, leur
« incurie, *leur trahison peut-être... Il faut que la nation
« sache enfin quels sont les vrais coupables, quels sont les
« traîtres, s'il en existe...*

« N'exagérons pas, Messieurs, les suites de nos revers,
« comme la Hollande et ses partisans auraient intérêt de le
« faire : *Où sont les champs de bataille témoins de notre
« défaite et des victoires de l'ennemi?* »

Voilà ce que disait, dès le mois de septembre 1831, l'homme qui suivit toujours d'un œil scrutateur les traces qui pouvaient indiquer les causes de nos revers. — Ces causes, il les énonçait encore hautement, en 1871, dans son document remis à la Chambre :

« L'or de la Hollande fut prodigué pour corrompre les
« officiers supérieurs, dit-il, tellement que les États-Géné-
« raux eux-mêmes furent effrayés du chiffre de la corrup-
« tion... *Beaucoup de ceux qui avaient acquis par la révolu-
« tion une position brillante, cherchaient à l'assurer par la
« trahison.* »

Que les lecteurs de M. Dhane le sachent bien, c'est à tort qu'il m'accuse de voir la trahison partout où elle n'est pas. J'en connais parfaitement l'existence et la cause. — Si la disparition de tous les témoignages que j'ai produits venait en aide à mon antagoniste pour nier la vérité, celui de M. B. Dumortier aurait à lui seul assez de force pour me

donner raison. Des preuves solides corroborent mes assertions. L'assentiment des honnêtes gens et des gens de cœur ne me fera jamais défaut. Tout récemment encore M. le capitaine Thiery m'écrivait ces mots significatifs : « *Ceux qui veulent vous réfuter nient « ce qui est clair comme le jour.* » Je soutiendrai toujours, avec une entière conviction, que le désastre subi par les Belges au mois d'août 1831 est le fait de la trahison.

Il est désagréable d'ennuyer le lecteur par de continuelles redites, mais les faits incontestables ne doivent pas être perdus de vue.

Le général de Failly, ministre de la guerre, major général, a été révoqué de ses fonctions dès l'ouverture des hostilités.

Lui et le général Daine sont restés à table à Hasselt, à l'hôtel du *Verre-à-vin*, sourds au bruit du canon, à l'appel de l'honneur, pendant le combat qui se livrait le 7 août 1831, pour opérer la jonction du corps d'armée de la Meuse avec celui de l'Escaut.

« L'ennemi fut repoussé avec vigueur. — Le soir, le « général Daine est arrivé avec son état-major, et, peu après, « on cessa de faire feu¹. »

Le combat, commencé à Curange à une heure, s'était prolongé jusqu'après huit heures du soir, et lorsqu'il se termina par notre victoire, l'ennemi avait été repoussé de Curange jusqu'à Herck-la-Ville. Daine ne parut que le soir, pour empêcher ses troupes victorieuses de poursuivre leur succès.

Le lendemain allait s'effectuer la jonction prescrite par le roi Léopold, jonction que redoutait le prince d'Orange et que voulaient éviter ceux qui dirigeaient nos troupes. — Après les avoir arrêtées dans leur mouvement victorieux, Daine les laissa sans ordre, sans vivres, et se hâta de commencer sa funeste retraite.

¹ Déposition du major Borremans devant la Commission d'enquête, le 29 août 1831.

Les deux généraux absents à l'heure du combat se mirent à l'heure de la retraite ostensiblement à la tête de l'armée de la Meuse, forcée de les suivre à Liège, alors qu'elle était attendue à Aerschot par le Roi.

La séparation définitive de ce corps d'armée de celui de l'Escaut devint ainsi un fait accompli malgré « *l'ordre formel du Roi, reçu dès le 5 août, de se porter de Hasselt vers Diest, pour opérer la jonction qui eût réussi, parce que les différentes divisions de l'armée hollandaise manœuvraient alors isolément*¹ ».

Et comment se fit cette retraite? — Daine nous avoue lui-même que : « l'on avait remarqué à la hauteur de nos colonnes, des hommes vêtus de blouses, et qui, inconnus à nos bataillons, semaient des bruits alarmants; on entendit prononcer le fatal : Sauve qui peut!² » Ni M. Daine, ni M. de Failly n'y mirent aucun empêchement.

Et dans quel état Daine a-t-il ramené à Liège ses malheureux soldats, harassés de fatigue, minés par la faim, irrités de tourner le dos à l'ennemi qu'ils avaient vaincu la veille et l'avant-veille?

Ramenés dans le plus complet désarroi, ils accusaient hautement de trahison, leur chef. — Lorsque le gouverneur de la province, M. Tielemans, lui demanda s'il répondait de la sécurité de la ville en y introduisant une troupe aussi démoralisée, il lui avoua n'en pouvoir répondre, n'ayant plus d'autorité sur elle.

Le général d'Hane-Steenhuysse, sollicité par de Failly de ne pas donner à Goethals le commandement de cette armée, qui avait perdu toute confiance en son chef, obtempéra à cette demande.

Le général d'Hane-Steenhuysse, ministre de la guerre *ad interim*, chef d'état-major général, donna l'ordre, le 9 août 1831, à Daine, « *de ramener par Namur et à marche forcée,*

¹ *Moniteur belge* du 16 août 1831.

² Daine au Roi. *Sur les opérations de l'armée de la Meuse*, p. 20.

« les débris du corps sous ses ordres, pour les réunir à l'armée de l'Escaut ¹ ».

Ramener par une marche forcée de 21 lieues, de Liège, par Namur, à Louvain, les débris du corps de Daine, « dont le mouvement rétrograde s'était opéré sans qu'on en comprît l'utilité ² » et « contrairement à des ordres formels et souvent répétés ³ » ; quel mouvement étrange et significatif ! — C'était l'infailible moyen de dissoudre l'armée de la Meuse, par la dispersion des hommes restés fidèles à leur drapeau, mais hors d'état d'exécuter une marche forcée de 21 lieues.

La dissolution de ce corps d'armée était-elle le but que voulait atteindre le général d'Hane-Steenuyse, en le laissant sous le commandement de son chef, le général Daine, « qui était généralement envisagé comme un parjure et auquel toute obéissance était refusée, les liens de la subordination n'existant plus dans l'opinion de la masse des officiers supérieurs et de toutes les troupes ⁴ » ?

Voilà ce qu'on se demandait dans le public et dans l'armée du général Daine. A celui-ci ne fut point substitué le général Goethals, arrivé de Namur à Liège pour prendre le commandement, à la demande du gouverneur de la province, à qui Daine avait déclaré ne pouvoir répondre de la sécurité de la ville.

Le refus d'ôter à Daine son commandement, dans de pareilles circonstances, se liait sans doute au guet-apens ⁵, aux fourches caudines qui devaient donner au prince d'Orange l'occasion d'employer enfin les cocardes et les écharpes oranges que Son Altesse royale faisait transporter avec tant de sollicitude dans deux fourgons ; car « elle nourrissait

¹ Daine au Roi. *Sur les opérations de l'armée de la Meuse*, p. 50.

² L'Olivier. *Réponse à Daine*, p. 5.

³ *Moniteur belge* du 16 août 1831.

⁴ L'auditeur militaire Coppé, en pleine séance du Conseil de guerre de Liège, le 30 septembre 1831.

⁵ M. d'Elhougne à la séance de la Chambre des représentants, le 6 octobre 1831.

« toujours l'espoir d'obtenir, par le concours de l'armée
 « belge, le rétablissement du pouvoir des Nassau dans tous
 « les Pays-Bas¹ ».

La signature du général d'Hane-Steenhuyse se trouve au bas de la dépêche prescrivant cette marche forcée dissolvante, à laquelle le roi Léopold se hâta de mettre le holà, en envoyant à l'armée de Daine son aide de camp, Charles de Brouckere.

Le général d'Hane-Steenhuyse, en expédiant cet ordre, persévérait dans la voie où il s'était engagé dès le début des hostilités. — Nous lisons, en effet, à la page 305 du livre de M. Dhane :

« Dans la nuit du 31 juillet au 1^{er} août, Daine apprit, de
 « divers côtés et par des rapports dignes de toute confiance,
 « que l'ennemi chargeait ses voitures de transport de vivres
 « et de bagages militaires; ce qui ne permettait aucun doute
 « sur l'entrée en campagne très prochaine... IL TRANSMIT
 « CES COMMUNICATIONS AU GÉNÉRAL D'HANE-STEENHUYSE
 « QUI N'EN TINT AUCUN COMPTE, ET MAINTINT L'ORDRE DE
 « RETOUR DES TROUPES DANS LEURS CANTONNEMENTS RES-
 « PECTIFS. »

Voilà ce que M. Dhane reproduit dans son livre, d'après son auteur favori, Alexandre Gendebien, qu'il cite longuement et auquel il accorde toute confiance, puisqu'il ne le réfute pas.

Nous constatons que le général d'Hane-Steenhuyse, *informé de l'imminente entrée en campagne des Hollandais, n'en tint aucun compte*, et renvoya dans leurs cantonnements, où elles furent attaquées en détail, dans les premiers jours d'août, les troupes du corps d'armée de la Meuse qui, le 31 juillet, se trouvait réuni pour être passé en revue par le roi Léopold.

« Le prince d'Orange assuré qu'il était de rentrer à
 « Bruxelles sans coup férir, voulait et devait éviter une
 « action sanglante qui aurait creusé plus profondément

¹ Général Knoop. *Relations de la campagne de dix jours*, p. 49.

« l'abîme qui séparait déjà les deux peuples. — Il avait
« intérêt à montrer à l'Europe que son retour en Belgique
« était désiré, et que le peu de résistance qu'on lui oppose-
« rait en serait la preuve ¹. »

« Dans l'armée belge, organisation, instruction, exercices,
« tous les éléments essentiels furent sacrifiés aux intrigues.
« — Les chefs, manquant d'audace pour entraîner leurs
« troupes à exécuter un coup de main, trouvèrent plus facile
« et moins compromettant de les abandonner à une dissolu-
« tion lente, qui les mettrait, au moment décisif, hors d'état
« d'opposer de la résistance à une armée d'invasion, qui leur
« était annoncée comme dernière ressource pour les délivrer
« de la pression de la révolution ². »

« Depuis un an, on ne cessait de mettre tout en œuvre pour
« démoraliser le peu d'éléments militaires dont le pays dis-
« posait, — l'opinion publique était égarée, avec prémédi-
« tation, sur l'importance des forces que nous pouvions
« opposer à l'invasion ³. »

« Lorsque celle-ci s'effectua, l'abattement succéda bientôt
« à une confiance absolue; le désordre et la confusion
« régnèrent partout. Des émissaires adroits exagérèrent les
« forces ennemies; ils annonçaient d'avance la défaite de
« tel ou tel général; les officiers généraux et supérieurs
« de l'armée plaisantèrent hautement sur l'échec que les
« patriotes et les gardes civiques allaient subir prochaine-
« ment ⁴. »

« Le roi Léopold, au sein d'une contrée étrangère, entouré
« d'hommes ou incapables ou infidèles, se trouvait au milieu
« d'un véritable chaos révolutionnaire. Grâce à son sang-
« froid, il retira heureusement le pays et lui-même de la
« situation la plus pénible où une nation puisse se trouver.

¹ Le colonel Huybrecht. *Histoire politique et militaire de la Belgique* (1830-1831). Bruxelles, 1856, à la page 134.

² *Ibid.*, p. 137.

³ *Ibid.*, p. 130.

⁴ *Ibid.*, p. 131.

« — Si l'on se reporte, en idée, à la confusion à laquelle la
« Belgique fut en proie du 1^{er} au 30 août, on ne peut qu'at-
« tribuer au Roi, seul, l'honneur d'avoir sauvé le pays ¹. »

« La Hollande n'avait pas négligé l'appui quelui prêtaient
« des Belges, hommes d'État, généraux et simples particu-
« liers, pour atteindre un but qui n'était autre que l'humili-
« ation de leur patrie. — L'histoire est la leçon des princes
« et des peuples, elle doit être impartiale, mais elle ne doit
« déguiser aucune vérité. — Il devait être facile à la
« Hollande, avec des moyens aussi étendus, de se procurer
« la victoire et de prendre sa revanche des journées de
« Bruxelles ². »

« Le peuple belge éprouva, à la suite de la journée de
« Louvain, une impression si douloureuse, si unanimement
« partagée, que l'histoire ne doit négliger aucun moyen d'en
« rechercher les causes ³. »

« Je suppose, dit M. Dhane à sa page 329, que le général
« Eenens voudra bien m'accorder que M. Gendebien, ayant
« la main au gouvernail, était mieux au fait de la marche
« du vaisseau de l'État que l'auteur des *Conspirations mili-
« taires de 1831* ».

Oui, monsieur Dhane, je vous l'accorde; je n'oppose pas l'ombre d'un doute à cet égard; j'étais même, à cette époque, très ignorant de la marche du vaisseau de l'État. — Mais, placé au foyer de l'orangisme militant, à Anvers, j'étais, à l'âge de 26 ans, actif et bien renseigné, et je suppose que M. Dhane voudra m'accorder que, sollicité de prendre part aux conspirations militaires qui se tramaient alors, j'étais aussi, de mon côté, bien au fait.

M. Dhane a tort de croire qu'à mon âge on fasse suivre d'affirmations accusatrices, sans avoir des motifs graves pour

¹ Le colonel Huybrecht. *Histoire politique et militaire de la Belgique* (1830-1831). Bruxelles, 1856, p. 134.

² *Ibid.*, p. 132.

³ *Ibid.*, p. 135.

les faire, les appréciations historiques des faits auxquels on s'est trouvé mêlé dans sa jeunesse.

Nous lisons à sa page 329 : « Mais, quelles que fussent
« les opinions politiques de M. Gendebien, on me concédera,
« sans aucun doute, qu'en sa qualité de chef important du
« parti révolutionnaire, de membre du gouvernement provi-
« soire et du Congrès, il pouvait et devait être parfaitement
« au courant de ce qui se passait dans les sphères gouverne-
« mentales? »

« Je suppose même que le général Eenens voudra bien
« m'accorder que M. Gendebien, ayant la main au gouver-
« nail, était mieux au fait de la marche du vaisseau de l'État
« que l'auteur des *Conspirations militaires de 1831*? »

« Ennemi juré des Hollandais, M. Gendebien devait l'être
« de tous ceux qui, à ses yeux, soutenaient et favorisaient
« le pouvoir déchu; et, comme une inexorable franchise
« faisait le fond de son caractère enthousiaste, rien ne l'au-
« rait empêché d'accuser formellement n'importe qui dans
« le but de laver, lui aussi, le stigmate de honte que nos
« revers avaient imprimé à la nation belge. »

« Le récit qu'il fait des événements du mois d'août 1831,
« a donc une grande valeur au point de vue de l'accusation
« d'orangisme que le général Eenens prodigue avec tant de
« générosité à presque tout l'état-major général, ainsi qu'aux
« ministres de la guerre et à une foule d'officiers généraux
« et supérieurs de l'armée belge. »

Monsieur Dhane! — Monsieur Dhane! — Malheureux monsieur Dhane! Vous vous enfermez vous-même sur votre propre épée. — Comment, vous osez citer, pour son appréciation des événements du mois d'août 1831, M. Alexandre Gendebien lui qui, dès le 18 août 1831, écrit au comte de Celles QU'ON NOUS A FAIT CERNER DANS LOUVAIN, DE PROPOS DÉLIBÉRÉ ET A DESSEIN PRÉMÉDITÉ DE FAIRE PASSER NOTRE ARMÉE SOUS LES FOURCHES CAUDINES!

Et, dans le but de justifier les généraux d'Hane-Steenhuyse et Goblet, nos deux chefs d'état-major, vous allez

jusqu'à vous servir de M. Gendebien pour laver de mon accusation ces mêmes généraux qui nous ont poussés dans cet abîme de douleur et de honte!

C'est par trop fort, monsieur Dhane; mon étonnement grandit cette fois en proportion de votre maladresse, car je vous vois assommer avec la pierre de l'ours vos amis les traitres.

En quoi; s'il vous plaît, la manière de voir du général Eenens diffère-t-elle de celle de M. Gendebien?

« *L'Europe entière accuse nos ministres, la nation les croit coupables,* » disait à la Chambre un de nos représentants.

« *Des cris de douleur et d'indignation se sont élevés de tous les points du sol de la Belgique,* » disait un autre représentant.

« *On s'est joué de notre bonne foi, il ne faut pas que ce soit impunément. M. Goblet nous a présenté un tableau d'un effectif de l'armée.* » — C'étaient 40,000 hommes sur le papier.

« *M. d'Hane-Steenhuyse nous annonça plusieurs fois et publia qu'il l'avait augmentée de 24,000 hommes.* »

« *M. de Failly, troisième ministre, nous assura qu'il avait 57,000 hommes prêts à entrer en campagne.* »

« *Où étaient-ils au jour du danger?* »

« *Que sont-ils devenus?* »

« *On a voulu tromper le peuple; on a souillé son honneur.* »

Ainsi parla le 6 octobre 1831, en séance, M. Alexandre Rodenbach.

Ce n'est donc pas le général Eenens seul qui dit que ces trois mauvais ministres ont souillé l'honneur de la nation belge et l'ont trompée.

« *Voulez-vous que le poids de cette honte reste sur la Belgique ou qu'il soit rejeté sur ceux à qui il appartient?* » demandait M. Barthélemy Dumortier.

Voilà ce que M. Dhane approuve et défend. — A mon tour de dire comme lui :

« Quel étrange façon de relever aux yeux du monde la réputation de la patrie belge! »

M. Dhane présente toujours les choses avec la même perfidie.

Qu'à l'occasion de la présence aux affaires du second ministère du Régent, M. Gendebien ait dit *« qu'il restait peu de chose à faire pour compléter l'organisation de notre armée, et pour maintenir le patriotisme, la confiance et l'enthousiasme qu'avaient fait naître les cris de liberté et qu'avaient légitimés de nombreuses victoires, »* je m'en étonne par rapport à la question militaire, non parce que ce ministère avait recueilli l'héritage du premier, qui se composait, outre M. Gendebien, des hommes les plus honorables, mais parce que le général Goblet lui-même y figurait parmi eux. Que faut-il déduire de cette appréciation de M. Gendebien, sinon que le général Goblet était parvenu jusqu'à un certain point à endormir la vigilance de ses collègues, comme il tâchait d'endormir celle de son pays. Il est évident que ce fut sous le ministère Goblet que se reconstituèrent les corps dont le noyau se trouvait en Belgique. Sans se préoccuper de Goblet, M. Gendebien développe sa pensée par des considérations qui ne militent guère en faveur du second ministère, dont faisait partie le général d'Hane.

Quoi qu'il en soit, j'ai toute raison de maintenir entier le jugement que j'ai formulé concernant nos trois ministres de la guerre.

J'ai énuméré assez longuement, selon mon réfutateur, les preuves sur lesquelles je me base pour attaquer le général Goblet; qu'il écoute donc celles que me fournit la conduite du général d'Hane.

Pour passer en revue les faits et gestes du général d'Hane, tour à tour ministre de la guerre et chef d'état-major général, au plus fort de nos calamités, je tomberai nécessairement dans quelques redites, que le lecteur me pardonnera sans doute, s'il considère que j'ai à réfuter un livre aussi formidable par son poids que par son volume,... un livre

de 588 pages consacrées à établir l'innocence du général d'Hane-Steenhuysen !

J'accuse le ministre d'Hane de ne pas avoir fait camper nos troupes pour les préparer aux opérations en rase campagne.

Je l'accuse de n'avoir fait tirer à la cible ni l'infanterie, ni l'artillerie : le général Daine, dans son mémoire au Roi, dit que trois ou quatre mille de ses soldats n'avaient pas tiré un coup de fusil. — Et la milice de 1826 (8,000 soldats formés), restait dans ses foyers ; et M. Dhane voudrait que le général Eenens ne blâmât point de pareilles mesures !

J'accuse le général d'Hane-Steenhuysen, ministre de la guerre, de ne pas avoir donné à nos troupes les moyens de préparer leur nourriture, à leur entrée en campagne.

Je l'accuse d'avoir trompé la nation dans son rapport du 18 mai 1831, en disant au Congrès qu'il avait augmenté nos forces actives (page 567) de 8,000 hommes de la levée de 1831, tandis que ces 8,000 hommes étaient restés dans leurs foyers, sans avoir paru au corps.

Je l'accuse d'avoir également trompé le Congrès en disant (page 570) que nos moyens de défense étaient établis sur le pied le plus respectable, sur les points les plus menacés, tandis que ces points, Diest, Hasselt, Tongres, Capitalen Dam, le Verlaet et le fort Sainte-Marie à Calloo tombèrent, sans défense, aux mains de l'ennemi.

Je l'accuse d'avoir, nonobstant la pénurie du trésor, dont se prévaut si maladroitement son souteneur, fait une dépense complètement perdue, celle de 50,000 piques à 15 francs pièce.

« L'adjonction, à l'armée, de la garde civique, à laquelle
« la vie des camps était entièrement inconnue et qui ne se
« doutait même pas de ce qu'était une guerre régulière en
« rase campagne, fut aussi une des causes les plus puis-
« santes de la déroute de Louvain » (page 317), nous dit
avec une admirable candeur M. Dhane. — A qui faut-il s'en
prendre si le premier ban de la garde civique, composé
d'excellents éléments, marcha à l'ennemi « *ne se doutant*

« même pas de ce qu'était une guerre régulière en rase campagne » ? Évidemment aux ministres de la guerre d'Hane-
Steenhuysen et de Failly, dont le mauvais esprit amena et favorisa la déperdition de nos forces. Rien cependant, que la volonté de bien faire, ne les empêchait de suivre l'exemple de la Hollande, qui déployait une activité fébrile à préparer, dans les camps, ses troupes à la guerre en rase campagne. La guerre en rase campagne n'eût pas été pour la Belgique un problème plus difficile à résoudre que pour la Hollande ; l'instruction pas plus que la discipline n'y aurait manqué, si les moyens employés par celle-ci avaient été mis en pratique pour celle-là. Mais il y avait chez nous absence complète des précautions les plus essentielles ; — M. Dhane cite lui-même des auteurs qui prouvent ce que j'avance à ce sujet. — Cette négligence (sans doute préméditée) « fut l'une des causes les plus puissantes de la déroute de Louvain ». Il a raison, M. Dhane, bien qu'il lui plaise d'appeler déroute un combat soutenu, pendant douze heures, par 18 bataillons belges de 565 hommes, avec 8 escadrons et 25 pièces attelées, contre 30 bataillons hollandais, de 837 hommes en moyenne, avec 17 escadrons et 64 pièces... Glorieux combat s'il en fut, car l'armée belge qu'on avait « fait cerner dans Louvain volontairement, de propos délibéré et à dessein prémédité de la faire passer sous les fourches caudines », se fit jour les armes à la main, sans laisser à l'ennemi le moindre trophée de victoire, pas un canon, pas un drapeau. Si c'est là une déroute, comme l'appelle M. Dhane, elle est fort honorable, surtout pour des troupes aussi disciplinées, aussi mal organisées que voudrait le faire croire, à sa façon, mon ignorant antagoniste ; — ignorant, bien entendu, des choses dont nous traitons ensemble ; car sur d'autres points sa capacité est grande. — Que M. Dhane fasse un calcul, et il trouvera qu'Alexandre Rodenbach se trompe fort peu dans celui que, à sa page 318, il taxe d'exagération ; preuve qu'il ignore ce qui s'est passé à Houthaelen le 6 août 1831.

M. Dhane nous dit, à sa page 322, que « c'est une étrange façon de relever aux yeux du monde la réputation de la patrie belge que de lui infliger la honte et l'infamie, en ne donnant que la trahison pour cause de son échec ».

Quel aplomb ! quelle outrecuidance ! monsieur Dhane. Vous rabaissez toujours vos lecteurs au niveau de vos anciens auditeurs crédules des meetings d'Anvers ; — vous oubliez que vous avez affaire à des hommes intelligents qui ne manqueront pas de se dire : Mais le général Eenens n'a d'autre but que de prouver que la honte et l'infamie doivent retomber sur quatre hommes, trois ministres de la guerre et un général commandant un corps d'armée ; il n'a jamais songé à infliger de tels stigmates à sa patrie, mais il a voulu qu'ils fussent entièrement portés par ces quatre hommes qui amenèrent notre défaite. Ici encore, la fable de l'ours et son ami vient à point nommé.

Le lecteur ne perdra pas de vue qu'il s'agit de la défaite d'une nation victorieuse, tombant sous les coups d'une nation vaincue, dont les ressources ne s'élevaient qu'à la moitié de celles dont aurait pu disposer la Belgique, si les quelques hommes qui se chargèrent de conduire le pays à sa perte, n'avaient pas laissé ses ressources inertes jusqu'à ce que Ch. de Brouckere les fît surgir, comme par un coup de baguette magique. — Là se trouve la complète condamnation des trois ministres de la guerre, ses prédécesseurs.

Ils ne pouvaient se rendre plus utiles au roi Guillaume, ces trois ministres, qu'en mettant ce souverain à même de faire déclarer, dès le 5 août, alors qu'aucune rencontre sérieuse n'avait encore eu lieu entre les forces des deux pays, de faire déclarer par le baron Verstolck Van Soelen, l'un de ses ministres, en séance solennelle du parlement néerlandais :

« *Que les forces des Belges n'étaient qu'un vain fantôme ; que celles du roi Guillaume étaient des forces réelles.* »

Que le lecteur pèse cette triste donnée et veuille bien réfléchir à ce qui suit :

Pour diriger leurs opérations, les Belges avaient à leur tête des amis du général en chef de l'armée ennemie, qui envahissait leur pays. Ces amis étaient des généraux, dont les sentiments n'étaient pas un mystère pour l'armée belge, qui les avait vus à l'œuvre, peu de mois auparavant, soit qu'ils complotassent, soit qu'ils soutinssent les comploteurs. — Et ces mêmes hommes nous guidèrent contre l'armée du prince d'Orange, après avoir cherché, quelques mois plus tôt, à séduire nos officiers, dans le but d'en faire des instruments pour renverser l'État belge, et y substituer le gouvernement du Prince envahisseur qu'ils étaient censés combattre.

Mais, pour que l'amour de la patrie eût, par un brusque revirement, transformé ces hommes, au point de les faire considérer comme probes, purs, vertueux, il aurait fallu que la direction qu'ils imprimaient à notre armée lui fût si visiblement favorable, qu'on n'y pût découvrir aucune arrière-pensée de pencher pour le succès des opérations ennemies ;

Il aurait fallu que l'espace de deux marches laissé ouvert au prince d'Orange, dans le but d'isoler l'armée de l'Escaut de celle de la Meuse, eût été franchement, complètement fermé ;

Il aurait fallu que le point stratégique important, Diest, qui assurait la jonction de nos deux corps d'armée, n'eût point été abandonné à l'ennemi.

« Le prince d'Orange se flattait toujours de l'espoir que
« l'armée belge abandonnerait la cause de la révolution et
« que la maison d'Orange serait ainsi rétablie dans sa souveraineté de tous les Pays-Bas ¹. »

Afin de rendre possible le rétablissement de la maison d'Orange, au moyen de l'abandon de la cause révolutionnaire pour l'armée belge, il fallait, c'est évident, que l'impulsion partît de quelques chefs qui avaient sur elle droit de haut commandement.

« Les partisans de la maison d'Orange, » dit aussi le

¹ Général Knoop. *De tiendaagsche veldtocht*, in augustus 1831, p. 49.

général hollandais Knoop, à la page 17 de la relation de la campagne du mois d'août 1831, « essayèrent surtout d'agir
« sur l'armée... Trop de particularités ont été connues,
« pour que l'on puisse douter encore que la corruption n'ait
« été pratiquée sur une grande échelle. Différents généraux
« (*bevelhebbers*) reçurent de fortes sommes; d'autres sommes
« devaient être partagées entre leurs soldats pour les gagner
« à la maison d'Orange... Parmi les jeunes officiers, la
« révolution avait d'énergiques représentants qui surent
« déjouer et rendre inutiles la faiblesse et la trahison de
« quelques chefs ».

Le général hollandais dit encore, à la page 21 du même ouvrage : « L'autorité militaire belge avait négligé toutes
« les mesures de précaution qu'exigeait impérieusement le
« voisinage menaçant d'une armée ennemie. »

Ce sont là des accusations bien graves, émises à charge des hommes que M. Dhane veut justifier coûte que coûte; comme si les paroles prononcées par le représentant du gouvernement hollandais, en séance des États-Généraux, étaient sans caractère, en qualifiant de vain fantôme les forces militaires belges, paralysées dans leur organisation par les ministres qui avaient charge de les développer, et qui, loin de leur donner la consistance nécessaire, les avaient scindées avec préméditation pour les affaiblir.

M. Dhane conteste l'utilité de mon livre qui lui inspire, dit-il, autant d'étonnement que de dégoût (page 543). — Je l'ai publié afin de relever, dans l'esprit de la génération belge actuelle et dans l'estime des nations étrangères, notre honneur national, trop longtemps terni par des actes criminels qui nous ont exposés au dédain de nos adversaires. Il était temps d'absoudre la nation belge, en dégageant sa responsabilité pour la rejeter, sans partage, sur quatre hauts fonctionnaires militaires de 1831.

Sans connaître les rouages secrets qui mouvaient nos sommités gouvernementales et militaires, il est impossible de bien se rendre compte des événements qui marquèrent la

première année de notre existence politique. Je le répète, l'on ne produira une photographie exacte de la situation, qu'en évoquant, pour le mettre en lumière, le souvenir lointain de certains faits décisifs, dont l'influence mérite de ne pas rester ensevelie dans un profond oubli.

La vérité, selon l'opinion de certaines personnes, devrait ne pas être connue; j'ai cru et je crois encore que la nation belge est en droit de connaître la vérité tout entière et de trouver dans la publicité tout ce qui peut contribuer à assurer les futures investigations historiques.

Ce but ne pouvait être atteint qu'en exposant, fidèlement et sans crainte, la série des actes coupables qui amenèrent notre défaite. « La première règle de l'histoire est de « n'oser dire rien de faux, et ensuite d'oser dire tout ce « qui est vrai. » Ce précepte de Cicéron, je me le suis appliqué.

Le général Knoop, dans les citations que nous venons de rapporter, et le ministre baron Verstolk Van Soelen, dans la séance parlementaire du 5 août, à La Haye, nous ont donné le fil conducteur pour nous retrouver dans le labyrinthe des preuves sur lesquelles M. Dhane et ses adhérents ferment obstinément les yeux et voudraient jeter un voile épais. — Tout lecteur de bonne foi, qui aime à réfléchir, découvrira maintenant, sans grande difficulté, la cause du triomphe de Guillaume I^{er}, au mois d'août 1831. — Ce fil conducteur guidait aussi M. Gendebien, qui inspira toute confiance à mon antagoniste, dans la recherche des événements de la même époque. « Son récit a donc une grande valeur, « au point de vue de l'accusation prodiguée avec tant de « générosité par le général Eenens à presque tout l'état- « major-général ainsi qu'aux ministres de la guerre. » — Où nous mène-t-il le fil conducteur? — Il nous mène à ce que dit M. Alexandre Rodenbach des trois ministres. — Aux fourches caudines sous lesquelles l'état-major général, accusé par le général Eenens, voulait, d'après M. Gendebien, faire passer notre armée, à dessein prémédité. — Au guet-apens

de Louvain, indiqué à ses collègues de la Chambre par le représentant de cette ville, M. d'Elhougne !

Quoi qu'en dise M. Dhane à sa page 331, le passage qu'il cite de moi ne contient rien de vague. Le général Eenens a précisé *les choses* qu'il y annonce et les a rendues assez claires pour être nettement saisies par tous ceux qui ouvrent les yeux.

Voici un nouveau résumé de *ces choses* :

Appelé le 10 octobre 1830, à Bruxelles, par le gouvernement de son pays, auquel il devait ses services et qui lui confiait l'organisation de son armée ; appelé le même jour à Anvers par le prince d'Orange, le général Goblet se rendit d'abord à Anvers et vint à Bruxelles lorsque le prince Frédéric, ministre de la guerre, voulut l'envoyer à Flessingue.

Ce fut ce général qui, avant l'invasion du mois d'août, fit le plus long stage au ministère de la guerre, « où la *conspiration* avait son siège, et où elle organisait tout pour préparer le retour du prince d'Orange par la défaite, la honte et l'humiliation de la patrie, » dit M. B. Dumortier. — L'opinion de cet honorable ministre d'État diffère beaucoup, comme on le voit, de celle de M. Dhane ; et, puisqu'elle est conforme à la mienne, j'engage celui-ci à s'adresser à M. B. Dumortier lui-même, afin qu'il puisse se convaincre qu'au lieu d'être seul à apprécier le général Goblet comme il le mérite, je rencontre des hommes qui abondent dans mon sens.

Le général Goblet, ministre de la guerre, s'est tu lorsqu'il fallait faire connaître à l'armée, par un ordre du jour, qu'il partageait toute l'indignation que devait exciter dans son esprit l'entreprise criminelle du lieutenant-colonel Grégoire, abusant de sa troupe et se servant de son droit de commandement sur elle pour renverser le gouvernement belge au profit du prince d'Orange.

Pendant d'autres conspirations s'ourdissaient déjà, et il est hors de doute que tout ministre de la guerre bien pensant avait l'impérieux devoir d'en préserver l'armée par un

utile avertissement, au lieu de lui donner à supposer qu'il favorisait, par son silence, l'extension de la trame.

Le général Goblet, ministre de la guerre, refusa au général Nypels, malgré ses demandes officielles, le déplacement du général Vandersmissen, l'âme du complot orangiste à Anvers.

Il est inutile, je pense, de rappeler au lecteur, suffisamment édifié déjà sur ce point, l'étrange conduite tenue le 12 août 1831, à Louvain, par le chef d'état-major de l'armée belge, le général Goblet.

La disparate des idées qui émaillent la mosaïque de mon proluxe antagoniste, saute aux yeux du lecteur. Il donne de longs extraits pris dans les écrits de l'honorable Alexandre Gendebien qui, au début de notre indépendance, joua un rôle des plus importants et des plus actifs. Malheureusement, à son point de vue, les conséquences qu'il en tire ne sont pas faites pour me contrarier.

Dans un de ces extraits (page 334) nous lisons :

« Les imprévoyances, *probablement calculées*, qui n'ont
« tenu aucun compte des menaces du roi Guillaume, au
« mois de mai, de juin et surtout du 12 juillet 1831, doivent
« être rappelées comme *démonstration irrésistible, comme*
« *stigmates ineffaçables*, car le caractère bien connu du roi
« Guillaume, *ses préparatifs formidables faits au grand*
« *jour, démontraient aux moins clairvoyants que ses menaces*
« *étaient sérieuses, et son entrée en campagne certaine et*
« *prochaine*. Vingt-quatre heures de lucidité d'esprit et de
« médiocre activité auraient suffi pour *conjuré l'ignoble*
« *catastrophe, si elle n'avait été préméditée, imposée et machia-*
« *veliquement exécutée*. Je ne répéterai pas la démonstration
« que j'ai ici donnée, j'aborde immédiatement les faits.

« Je ne rappellerai pas ce qui aurait dû être fait, à la fin
« de mai, au commencement de juin et surtout après le
« 12 juillet 1831 ; *une écrasante responsabilité pèsera éter-*
« *nellement sur le Régent, sur son second ministère et sur*
« le prince *Léopold de Saxe-Cobourg, qui n'ont tenu aucun*

« *compte des avertissements, des menaces d'un roi humilié,*
« *vindictif et entêté.* J'aborde, sans préambule, les faits qui
« se sont déroulés depuis le 12 juillet 1831. »

Cette citation, puisée par M. Dhane dans les écrits de M. Gendebien, me donne gain de cause; bien plus, par une contradiction dont il ne s'est pas douté peut-être, elle confirme plutôt qu'elle n'infirme les accusations que j'ai formulées touchant l'*incurie calculée* qui tendait à assurer le succès du roi Guillaume.

Quant à l'absurde accusation dirigée par M. Gendebien contre Léopold I^{er}, et que M. Dhane se donne le plaisir de reproduire « *sans nécessité aucune* », lui qui me fait un reproche de cette nature à propos de Guillaume I^{er}, elle tombe de soi-même, car elle est privée de tout fondement.

Le roi Léopold arrive en Belgique; l'armistice existant ne pouvait être rompu, attendu que le protocole du 17 novembre 1830 le plaçait sous la garantie des puissances représentées à la conférence de Londres. Léopold avait le droit de croire :
« qu'en acceptant les dix-huit articles qui lui avaient été
« proposés à l'unanimité par la conférence de Londres, il
« avait accepté la paix. »

Du 21 juillet au 2 août, jour de l'entrée de l'armée du prince d'Orange en Belgique, notre nouveau Roi ne connaît rien encore ni des hommes ni des choses de notre pays.

Il reçoit les corps constitués qu'il ne pouvait, certes, délaisser pour s'occuper exclusivement de l'armée; il visite les villes principales du pays wallon, après avoir traversé celles des Flandres, à son arrivée dans son nouveau royaume. Il devait croire à la situation de l'armée telle qu'on la lui avait indiquée.

« Quant à Léopold I^{er}, avant comme après son élection,
« il n'avait cessé de s'enquérir avec une inquiète sollicitude
« des forces militaires que la Belgique pourrait, le cas
« échéant, opposer à la Hollande. Mais quand vint la
« brusque reprise des hostilités par les Hollandais, Léopold,
« au lieu de soixante mille combattants que les cadres

« annonçaient, ne trouva en réalité sous les armes que
« vingt-cinq mille soldats belges¹. »

Le Roi devait s'en rapporter aux affirmations de son entourage militaire. Si l'effectif indiqué était rassurant, l'effectif à opposer à l'ennemi n'était qu'« *un vain fantôme* » pour le roi Guillaume. Les paroles prononcées, le 6 octobre 1831, par M. Alexandre Rodenbach, nous prouvent que le peuple belge fut trompé comme le roi Léopold. « On s'est
« joué de notre extrême bonne foi, disait cet honorable
« représentant, il ne faut pas que ce soit impunément.

« Le ministre Goblet nous a dit que nous avions 40,000
« hommes sous les armes, M. d'Hane nous annonça verbale-
« ment plusieurs fois et publia qu'il les avait augmentés de
« 24,000 hommes; M. de Failly, troisième ministre, nous
« assura qu'il avait 57,000 hommes prêts à entrer en cam-
« pagne; où étaient-ils au jour du danger? Que sont-ils
« devenus? *On a voulu tromper le peuple, on a souillé son
« honneur.* »

Certes, s'il avait pu prévoir que « *la trahison avait son
« siège au ministère de la guerre, que c'était là qu'elle orga-
« nisait tout pour le retour du prince d'Orange par la défaite,
« la honte et l'humiliation de la patrie* », notre nouveau sou-
verain aurait, sur-le-champ, pris en main toute la direction
de notre état militaire.

Léopold était à Liège, le 2 août, lorsqu'il eut connaissance de la reprise des hostilités. Dès son arrivée à Bruxelles, le 3 août, il donne l'ordre de rapprocher les deux armées. — Son ministre de la guerre, de Failly, après avoir reçu cet ordre, se concerte pendant la nuit du 3 au 4 août, avec les généraux d'Hane et Goblet. Dans la journée du 4 août, sans perdre de temps, il fait parvenir d'Anvers au général Daine l'ordre suivant : « Vous prendrez de suite les disposi-
« tions nécessaires pour vous rapprocher du général de
« Tieken, dont le quartier général est à Schilde; vous lais-

¹ Théodore Juste. *Alexandre Gendehien*, p. 84.

« serez une garnison suffisante à Hasselt, et vous opérerez
« votre mouvement en vous dirigeant sur la Nèthe, dont l'aile
« de l'armée de l'Escaut va se rapprocher.

« (Signé) Le Général, baron DE FAILLY. »

Puis, dans cette même journée du 4 août, le même ministre de la guerre expédie d'Anvers au général Daine une nouvelle lettre qui lui ordonne d'éloigner son armée (celle de la Meuse) de l'armée du général de Tieken, en portant son quartier général à Hechtel, de chercher à détruire deux divisions hollandaises qui devaient; disait le ministre de la guerre, chercher à s'emparer de la forteresse de Venloo, *sans s'inquiéter des autres divisions qui se trouvaient en présence de l'armée de l'Escaut.* — Or, Venloo était en état de soutenir un long siège et ne courait aucun danger... Un ordre plus propre à assurer le succès du prince d'Orange pouvait-il être donné? Non, sans doute; et, lors même qu'il serait venu du quartier général du Prince, il était impossible qu'il produisît un effet plus désastreux sur les opérations du côté des Belges.

Était-ce là le résultat de la réunion en conseil des généraux d'Hane, de Failly et Goblet, dans la nuit du 3 au 4 août?... Il est difficile d'en douter, puisque ce fut le 4 août que le ministre de la guerre de Failly expédia cette dépêche au général Daine, dépêche détruisant celle qui lui prescrivait de prendre les dispositions nécessaires pour se rapprocher du corps d'armée de de Tieken. — Il paraît que cette étrange conduite de notre ministre de la guerre lui valut sa destitution et son remplacement par le général d'Hane. Le Roi, se défiant plus de l'incapacité que de la trahison qu'il ignorait encore, envoya de Failly porter un pli cacheté, par lequel il intimait à Daine de se mettre immédiatement en marche pour faire sa jonction avec l'armée de l'Escaut. Mais Daine et de Failly étaient, selon l'expression vulgaire, deux têtes dans un bonnet; ils firent ensemble à

Hasselt, à l'hôtel du *Verre-à-Vin*, un long et plantureux repas, pendant que l'avant-garde de l'armée de la Meuse repoussait de Kermt la division du général Meyer et la brigade de cavalerie légère du général Boreel, jusqu'à Herck-la-Ville. Daine, au lieu d'exécuter sa jonction avec l'armée de l'Escaut, arrêta ses troupes au milieu de leurs succès, les mit en retraite sans leur faire donner de nourriture, et les mena d'une traite de près de Herck-la-Ville jusqu'à Liège.

Dès lors, le corps d'armée de de Tieken, que Daine délaissait, restait seul aux prises avec les forces du prince d'Orange.

Le roi Léopold I^{er} fit tout ce qui était humainement possible, dans les circonstances si graves qui l'étreignirent, lorsqu'il avait à peine posé le pied sur le sol belge; elles étaient graves ces circonstances, périlleuses même, pour sa sûreté, entouré qu'il était d'hommes auxquels il devait, pour la direction des opérations militaires, accorder sa confiance, bien que ces hommes ne la méritassent pas. En effet, ces opérations furent dirigées à l'avantage des Hollandais; et, « après dix jours de campagne, sans combat, le Roi et l'armée belge étaient menés dans un guet-apens à Louvain », disait à la Chambre le député de cette ville, M. d'Elhoulgne.

Le roi Léopold est donc accusé à tort, mais toujours pour innocenter « les vrais coupables du crime de lèse-nation », dit le général Daine, parlant de ses complices dans son mémoire au Roi. — Le peuple belge entoure d'un respect bien mérité la mémoire du monarque fondateur du royaume de Belgique; le peuple belge lui demeure reconnaissant du service signalé qu'il a reçu de lui dans la consolidation de son indépendance nationale.

Il n'en est pas de même de la mémoire du roi Guillaume I^{er}, que le peuple belge a expulsé, parce que sa domination l'humiliait par l'état d'abaissement où il le tenait au profit des Hollandais. — Son gouvernement se montrait rapace et vexatoire, en même temps que partial. — Nos riches domaines nationaux furent en majeure partie vendus. Les Belges ne

voulurent plus se soumettre bénévolement à la suprématie des Hollandais ; ils s'efforcèrent, mais en vain, d'obtenir le redressement de leurs griefs. Guillaume s'obstina et la révolution de septembre lui fit perdre la souveraineté de la Belgique.

Les publications du baron de Sirtema de Grovestins, ancien secrétaire intime du roi Guillaume, ne doivent pas, selon M. Dhane, inspirer une confiance trop robuste, uniquement sans doute parce qu'il s'en trouve contrarié.

Il est vrai que M. Dhane, lui seul, peut sainement apprécier les événements qui ont amené la révolution de septembre. On croirait même qu'il les connaît à fond, bien qu'ils aient éclaté avant qu'il vînt au monde. — Le baron de Grovestins, au contraire, qu'en sait-il ? — Il ne peut que se tromper grossièrement, d'après M. Dhane et sa méthode historique. — Toutefois, le baron fut chambellan et secrétaire de Guillaume ; puis, indigné des procédés du souverain à l'égard des Belges, prévoyant ce qui devait inévitablement arriver, il donna sa démission et se retira en France. — Mais, pour le besoin de la cause que soutient M. Dhane, M. de Grovestins doit avoir commis de grossières erreurs. Il n'est pas, pour M. Dhane, l'homme fortement trempé qui ose dire et publier la vérité... Certains écrivains se garderaient bien d'imiter le baron de Grovestins ; ils écrivent comme font les coureurs de places, flattent les idées et abondent dans le sens de ceux qui peuvent les leur procurer ; le baron, lui, s'est démis de celle qu'il remplissait près du roi Guillaume.

M. Dhane, à sa page 335, parle des appréciations de divers auteurs, peu renseignés sans doute au sujet de la manière d'agir du ministre de la guerre de Faily. — Le baron de Faily, son fils, a publié deux brochures pour essayer de justifier son père. J'ai publié deux réponses à ces brochures. (*Voir mon 1^{er} supplément aux Conspirations militaires*, page 85, et mon 2^e supplément, page 67.) Il est inutile, je pense, de revenir sur ce sujet, à propos du livre de M. Dhane ; si le baron de Faily émet de nouvelles

publications, c'est avec lui que je continuerai ma discussion.

M. Dhane (pages 340 à 344) doit nuire le plus qu'il peut au général Niellon; c'est agir dans l'intérêt de son plaidoyer en faveur des traîtres qu'il veut défendre.

Pour y réussir, il cite « une déclaration faite par le général Louis Du Pont dans *la Belgique militaire* du 29 août 1875, concernant le général Niellon »; puis il cite encore un second article du même général qui conclut en ces termes :

« Le fait principal est que la brigade Niellon, défaite aux « trois quarts, n'a pas rempli la mission qui lui a été confiée, « et ce fait ne doit être attribué ni à la défaillance des soldats, « ni à l'absence de dévouement chez les officiers, mais seulement à l'inexpérience de tous et surtout à l'impéritie du « général Niellon. »

Toujours prêt, quand il s'agit d'induire en erreur ceux qui le lisent, M. Dhane, après avoir cité les deux articles du général Du Pont, s'abstient de parler de la réfutation complète de ces articles par le colonel en retraite Émile La Grange, ex-capitaine adjudant-major, pendant vingt ans, au 2^e régiment de chasseurs à pied.

Cette réfutation a paru comme les deux articles précités dans *la Belgique militaire*.

Le colonel La Grange se trouva, dès le début du combat, le 12 août, à 4 heures du matin, en contact avec l'ennemi.

La batterie du général Louis Du Pont, alors capitaine, batterie de pièces de 12, était restée comme réserve de notre artillerie, plus à proximité de Louvain, elle n'entra en action que plus tard.

Le colonel La Grange nous apprend d'abord qu'un ordre, émané du grand quartier général royal, fit quitter à la brigade Niellon, dont l'effectif total s'élevait à 2,600 hommes, la position de Pellenberg pour pousser jusqu'à Lubbeck.

A cet endroit, les deux routes partant de Louvain vers Diest et Tirlemont s'écartaient déjà beaucoup l'une de l'autre, et l'effectif du corps d'armée de l'Escaut ne permet-

tait pas d'occuper, avec la chance de s'y maintenir contre des forces très supérieures, une position aussi étendue.

Le colonel La Grange nous indique les positions prises pour se garder, et « ce serait une grande erreur de croire, « dit-il, que les officiers, les sous-officiers et les soldats, « venus des volontaires, ne savaient pas se garder militai- « rement, depuis 9 à 10 mois qu'ils tenaient la campagne, « en bataillons et en faisant le service des avant-postes; « c'est certainement ce service-là qu'ils connaissaient le « mieux et qu'ils remplissaient avec le plus de zèle et « avec le plus d'intelligence... Le lieutenant-général Louis « Du Pont, en accusant de négligence et d'incapacité le « général et les chefs de corps de la 1^{re} brigade, a versé dans « une regrettable erreur... Il est certain que des patrouilles « de cavalerie et des postes avancés, fournissant au loin « des vedettes, eussent été d'une grande utilité pour nous « éclairer et nous garder de toute surprise. Mais à qui appar- « tenait-il de disposer de la cavalerie dont un régiment, le « 1^{er} chasseurs, se trouvait à près de *deux lieues* de la gauche « de la brigade, sous les murs de Louvain?

« Les pelotons de ce régiment, le 1^{er} chasseurs à cheval, « qui avaient été attachés à la brigade Niellon dans nos « cantonnements de la Campine, où ils avaient rendu d'im- « portants services, par leur vigilance, leur actif et dévoué « concours, avaient rejoint leur escadron, et aucun cavalier « que nous sachions ne s'est montré les 11 et 12 août sur les « points que nous occupions. »

Le colonel La Grange signale avec raison l'incapacité et la lâcheté du sous-lieutenant De Reume, de l'artillerie, dont la conduite fut la seule tache aux bons services rendus par l'artillerie de l'armée de l'Escaut, pendant la journée du 12 août 1831.

« Quant à Niellon, dit le colonel La Grange, notre brave « et intelligent général, qui avait été élevé rapidement à ce « haut grade par le gouvernement provisoire (*voir l'arrêté* « motivé du 29 octobre 1830), et qui, pour cette seule raison,

« était sans doute en butte à beaucoup d'inimitié et de jalousie,
« on ne peut se refuser à reconnaître qu'il possédait à un cer-
« tain degré cette étincelle du génie stratégique (si je puis
« ainsi dire) qui éclaire l'intelligence et guide l'esprit du
« général, dans les circonstances les plus importantes du
« grand art de la guerre. Nous en donnerons ici quelques
« preuves :

« 1^o Sa marche si bien conduite sur la ville de Lierre,
« quand, le 16 octobre 1830, s'emparant de cette place, il
« s'avance sur le flanc gauche de l'armée hollandaise, et
« l'oblige, après 10 jours de lutte, de se mettre en retraite
« jusqu'au delà d'Anvers.

« 2^o Son attaque, le 27 du même mois, de la porte de
« Borgerhout d'Anvers, un des points éloignés de la cita-
« delle, et qui, pour ce motif, a parfaitement réussi. »

Le colonel La Grange cite encore le glorieux combat
soutenu, le 2 août, par Niellon contre des forces très supé-
rieures, et sa proposition de se porter vivement sur Diest
et d'attaquer cette place, au moment où le prince d'Orange
avait dirigé contre le général Daine la majeure partie de ses
forces.

Le colonel termine par ces réflexions fort justes :

« S'il est vrai, comme l'avancent plusieurs écrivains,
« et l'on est tenté de le croire, que certains personnages
« influents, qui entouraient encore le Roi dans son quar-
« tier général de Louvain, en 1831, ont continué de con-
« spirer contre la révolution, jusqu'à la dernière heure, on
« est obligé d'admettre que ces mêmes personnages n'ont
« cessé de contrarier, de persécuter sourdement le général
« Niellon, pendant son occupation des avant-postes, en 1830
« et 1831, dans la Campine, et qu'ils ont eu l'intention de
« le faire battre, notamment à l'affaire de Louvain, le
« 12 août 1831, afin de l'humilier et de pouvoir se débar-
« rasser plus facilement de lui.

« Examinons bien :

« Le 11 août, la veille de l'affaire de Louvain, on place

« la brigade de ce général (1^{re} de l'armée de l'Escaut) à
« gauche de cette armée, ce qui, quant au numéro dans
« l'ordre de bataille, était en apparence de peu d'importance, mais en apparence seulement, comme on va le voir.

« Cette brigade, composée de 6 bataillons offrant un
« effectif de 2,588 hommes d'infanterie seulement, et d'une
« section d'artillerie très mal commandée, se trouve en face
« d'une division de plus de 10,000 hommes, comprenant les
« troupes d'élite de l'ennemi, commandées par le lieutenant-
« général Van Geen.

« Voilà donc la brigade Niellon dépourvue de cavalerie et
« d'artillerie, dont on a prodigué les batteries à la droite et
« au centre de la ligne de bataille, ayant pour ainsi dire sa
« gauche en l'air; voilà cette première brigade appelée à
« résister à un ennemi dont la force bien combinée est le
« quintuple de la sienne !

« (Signé) Le lieutenant-colonel en retraite,

« ÉMILE LA GRANGE. »

Qu'envoyé tout près de l'ennemi, alors que la direction supérieure de notre armée le laissait sans cavalerie pour s'éclairer, le général Niellon se soit trouvé en prise à la brusque attaque d'une masse ennemie très considérable, sans avoir été prévenu à temps, il n'y a rien d'étonnant à cela.

Que le général Niellon, placé par ordre supérieur à Lubbeek, ait laissé entre lui et notre centre un espace vide trop grand pour qu'il fût possible de l'occuper sérieusement, puisque le général Van Coekelberghe, commandant au centre la brigade des gardes civiques de Bruxelles, dut se contenter de le faire observer par deux des sept faibles bataillons composant sa brigade, la faute en revient à ceux qui donnaient les ordres; elle revient aux généraux d'Hane et Goblet, successivement chargés, le 11 et le 12 août, des fonctions de chef d'état-major général du roi Léopold.

Que le général Niellon, placé par ordre supérieur dans une position aussi aventuree, sans réserve pour le soutenir, n'ait pu résister efficacement à l'attaque du lieutenant-général Van Geen ayant sous ses ordres 12 pièces d'artillerie, tandis que lui, Niellon, n'en avait que 2; que dans ces conditions désavantageuses, il ait vu ses 2,588 hommes refoulés et le 9^e de ligne, qui en était la majeure partie, mis en déroute, il n'y a rien d'étonnant à cela, et s'il y a une responsabilité en jeu, ce n'est pas à Niellon qu'il faut s'en prendre, mais bien à la direction supérieure qui lui avait assigné un poste des plus précaires. Ce que le général Niellon avait à faire, c'était d'exécuter les ordres qu'il recevait. Pourquoi notre 1^{re} brigade fut-elle placée à la gauche, tandis que sa place était à la droite? L'ennemi marchait sur nous pour nous attaquer, en profitant de la retraite sur Liège du corps de l'armée de la Meuse. — Niellon avait en face de lui la droite de l'armée hollandaise, la division du lieutenant-général Van Geen, composée comme suit à la date du 1^{er} août 1831, au moment de l'entrée en campagne, et son effectif n'avait pas sensiblement diminué, du chef de pertes sérieuses, du 1^{er} au 12 août 1831.

DIVISION VAN GEEN.

1^{re} BRIGADE : GÉNÉRAL SCHUURMAN.

Étudiants de Groningue	126	hommes.
2 bataillons de <i>schutterij</i>	{ 851 853	»
1 bataillon de chasseurs de la garde royale	1,040	»
2 » de grenadiers » » 	1,261	»

2^e BRIGADE : GÉNÉRAL DE FAVAUGE.

Chasseurs Van Damme	220	»
4 bataillons de <i>schutterij</i>	2,325	»
1 » de chasseurs de la garde royale	887	»
2 » du 6 ^e d'infanterie	1,609	»
12 bataillons	9,172	hommes.

La 6 ^e batterie de campagne	8 pièces.
2 escadrons du 10 ^e lanciers.	
Une demi-batterie à cheval	4 ,
	12 pièces.

Ces chiffres nous font voir que l'effectif de la brigade Niellon, de 2,588 hommes, en totalité, n'atteignait même pas le chiffre des 4 bataillons de la garde royale hollandaise, qui faisaient partie de la division Van Geen et qui comp-
taient :

Les 2 bataillons de grenadiers	1,261 hommes.
Les 2 de chasseurs	1,927 ,
	3,188 hommes.

Indépendamment de la garde royale, Van Geen avait encore 7 bataillons, dont 2 d'infanterie de ligne et 5 de *schutterij*.

Ainsi, l'état-major général belge mettait aux prises la brigade isolée du général Niellon avec une force quadruple en infanterie et sextuple en artillerie. — Un échec était inévitable; peut-être était-il prévu.

« Le lieutenant-général Eenens, dit M. Dhane à sa
« page 341, prend dans l'ouvrage de Niellon et les fait
« siennes toutes les accusations qu'il renferme contre certains
« chefs de l'armée. »

Le général Eenens prend dans l'ouvrage de Niellon toutes les accusations qu'il trouve fondées, parce qu'il les connaît. — M. Dhane, qui doit écrire d'après des oui-dire et qui n'écoute que ce qui est dans son sens justificatif *per fas et nefas*, blâme le général Eenens et lui fait très vertement la leçon.

M. Dhane a foi dans les écrits de M. Gendebien, en ce qui touche à la catastrophe d'août 1831; mais pour les incidents qui se rapportent aux opérations militaires, il ne croit pas le général Niellon.

M. Dhane ne comprend pas ce que nous fait éprouver d'amers regrets la perte du Limbourg et du Luxembourg, cédés à la suite d'une défaite qui nous rendit un moment la risée de l'Europe. — M. Dhane, qui ignore comment toute chose s'est présentée et passée à cette triste époque, se met à gloser à perte de vue sur ceux qui ont de ces regrets amers, et qui savent pourquoi et comment nous fûmes défaits. — « Il comprendrait des regrets, dit-il, si la révolution avait échoué. » — Si elle n'a pas échoué, c'est parce que l'armée française est arrivée à temps, alors que les combinaisons des chefs militaires que j'accuse avaient laissé l'armée de la restauration arriver jusqu'à deux lieues de Bruxelles.

Pour moi, je pense qu'en 1831 notre pays eût joué de bonheur si, au lieu d'avoir à la tête de son armée des hommes tels que le général d'Hane, etc., etc.; il en eût compté quelques uns de la trempe du général Niellon. — Cette appréciation est partagée sans doute par l'honorable M. B. Dumortier, qui fit, en toute circonstance, l'éloge bien mérité de ce général.

Que M. Dhane, qui aime tant à transcrire dans sa mosaïque les *Annales parlementaires*, lise la séance du 17 septembre 1831. Il y verra qu'à cette époque, pleine justice était rendue au vaillant et intelligent général Niellon, notamment par le représentant de Turnhout, M. Deneef, disant : « *Je voudrais qu'on cessât de déprécier notre armée; si les Hollandais nous ont vaincu, c'est qu'ils étaient en nombre supérieur. — Le brave général Niellon, avec 1,500 ou 1,600 hommes de son corps et 300 gardes civiques, bons patriotes de Turnhout, a tenu en échec, pendant plusieurs jours, un corps d'armée de plus de 18,000 hommes; il fallait du courage, de la bravoure et du talent. J'aime à le croire, personne n'osera nier que si partout il en avait été de même, notre armée eût bien mérité de la patrie.* »

M. Dhane, à sa page 343, semble reprocher au général

Niellon, maréchal-des-logis-chef de cavalerie, en 1817, sa nomination de lieutenant-colonel, le 8 octobre 1830. — Il dit avec astuce : « Il est permis de croire que ces chefs improvisés « ne connaissaient même pas, bien involontairement, je « l'accorde, les règles les plus élémentaires auxquelles doit se « conformer un chef d'armée. » — Non, monsieur Dhane, il ne vous est « *pas permis de croire* » ce que vous voulez insinuer, et vous « *ne devez pas conclure* » dans le sens où vous voulez le faire. — Vous devez croire ce que nous croyons, avec tous les gens d'honneur et de bonne foi, à savoir que « *les règles les plus élémentaires auxquelles doit se conformer un chef d'armée* », c'est de vaincre l'ennemi en prenant des dispositions *ad hoc*. Niellon l'a fait à Lierre et souvent ailleurs. — S'il a été battu à Lubbeek, c'est parce que le général d'Hane, chef d'état-major du roi Léopold, et ceux qui, de notre côté, dirigeaient les mouvements militaires, ont mis Niellon dans une position qui n'était pas celle que devait occuper sa brigade, et que, *sans le soutenir*, on l'a laissé écraser par des forces contre lesquelles il était hors d'état de lutter.

C'étaient donc le général d'Hane et consorts « *qui ne connaissaient même pas les règles élémentaires auxquelles doit se conformer un chef d'armée* ».

Suivons le parallèle. — Niellon était sous-officier de cavalerie. Voilà son point de départ. — Mais il a vite atteint une haute position militaire dans notre pays, en combattant l'ennemi et en coopérant à la création de l'état de choses qui nous régit aujourd'hui, auquel nous devons la dynastie royale et la prospérité, sans précédent, dont la Belgique jouit depuis près d'un demi-siècle.

Qu'a fait le général d'Hane pour bondir, en quatorze mois, du grade de capitaine à celui de général?... Il n'a pas combattu l'ennemi de la Belgique, il a été utile à lui-même et non à son pays. Il est resté en garnison très peu de temps, ainsi qu'au ministère de la guerre; les salons du Régent étaient l'objet de ses préférences.

Honneur au général Niellon pour les motifs qui l'ont fait nommer général! — Peut-on en dire autant du général d'Hane?

L'attaque injuste dirigée par mon antagoniste contre le général Niellon nous permet d'apprécier combien peu l'arrête le respect qu'il préconise, à sa page 5, pour la mémoire des morts, pour la mémoire même de ceux qui ont rendu de grands services à notre pays. — Le reproche que me fait à ce sujet M. Dhane, à sa page 5, prouve qu'il sait voir une paille dans l'œil de son prochain et ne pas voir une poutre dans le sien.

Si le général Niellon fut en butte à la malveillance de ceux qui composaient l'entourage du roi Léopold, en revanche, Daine fut longtemps soutenu par eux; mais quand Sa Majesté ouvrit enfin les yeux, elle écarta Daine, par qui Elle ne voulut pas être reçue à Mons, et celui-ci, pour rester en service actif, se vit forcé de prendre un congé.

M. Dhane, à sa page 348, montre trop d'habileté et pas assez de bonne foi. Le général Eenens a dit, d'après la déposition faite à la haute Cour militaire par le capitaine Van Casteel, adjudant-major au 9^e d'infanterie, aujourd'hui lieutenant-général à la retraite, que « pas deux officiers du régiment ne suivraient le colonel Kenor », mais le général Eenens n'a dit nulle part que pas deux officiers ne suivraient les chefs conspirateurs de Malines, etc. — Il était trop bien renseigné par la liste qu'on fit circuler, en faveur du prince d'Orange, parmi les officiers de l'armée.

En parlant de choses qui se sont passées lorsqu'il était vraiment trop jeune pour les comprendre, M. Dhane les présente d'une manière absurde, ou bien il les tronque, dans l'intérêt d'une cause qui n'offre pas de bons arguments pour être défendue.

M. Dhane croit-il que les vingt et un millions de francs votés par les Chambres hollandaises et qualifiés en pleine séance de scandaleuses dépenses, soient restés en Hollande? Eh bien! non, ils ne sont pas restés en Hollande; ils sont

passés en Belgique, non aux mains des patriotes qui n'avaient aucun droit à de pareilles largesses, mais aux mains avides de ceux qui travaillaient à la satisfaction du roi Guillaume.

Le général hollandais Knoop nous indique l'emploi d'une partie de ces sommes reçues par plusieurs généraux belges qui se sont vendus.

« *L'or ne fut pas épargné* », dit ce général à la page 17 de sa relation de la campagne de 10 jours en août 1831. « La corruption (*omkoop*) fut pratiquée sur une grande échelle. *Plusieurs chefs reçurent des sommes considérables.* »

Voilà, monsieur Dhane, sur quoi se base l'accusation du général Eenens. Vous et les autres intéressés, vous voudriez qu'un profond silence finit par faire mettre en oubli toutes ces infamies. Moi et les hommes de cœur qui m'approuvent, nous voulons que ceux qui s'en rendirent coupables soient attachés au pilori de l'histoire. — Qu'importe qu'ils n'y soient attachés qu'en 1875, s'ils n'ont pu l'être plus tôt ; il faut qu'ils supportent la responsabilité de leurs actes.

Et c'est pour ces hommes que M. Dhane ose réclamer de la considération ! A quel titre la réclame-t-il ? Parce qu'ils étaient de hauts fonctionnaires. — Oui, ils l'étaient dans notre armée, et ils y sont restés, hauts fonctionnaires, en se soutenant les uns les autres et en opprimant ceux qui avaient déjoué leurs trames.

La considération revient aux hommes tels que feu le général Goethals, l'un des plus capables de nos généraux, celui que les félons ont toujours tenu soigneusement à l'écart, pour donner les commandements importants aux hommes de leur bord. La considération revient au général de Tieken de Terhove, qui avait pour ces hommes pervers, signalés dans mon livre, le plus souverain mépris. Elle revient aux généraux Malherbe, Clump et à d'autres qui ne transigèrent pas avec leurs devoirs.

M. Dhane nous apprend, à sa page 578, qu'il s'est adressé au général Knoop pour lui demander si le général d'Hane

était au nombre des généraux belges achetés. Il mettait ainsi le général hollandais dans un grand embarras. L'affirmation eût été trop raide. — La dénégation semble ne pas avoir convenu. — Le général Knoop a renvoyé adroitement son indiscret correspondant à un tiers, qui lui a répondu qu'il n'avait jamais entendu avancer que le général d'Hane-Steenhuysen eût été gagné par le gouvernement hollandais, soit en 1831, soit à d'autres époques. — En s'adressant à des gens bien élevés, on peut être certain de ne rencontrer que de la politesse et de bons procédés.

A l'aide de cette lettre, M. Dhane veut justifier le chef d'état-major général de l'armée belge de la trouée laissée ouverte, afin de permettre au prince d'Orange de pénétrer, *en toute facilité*, au cœur de notre pays; de s'établir à Diest qu'on lui livrait, et de mettre cette place en état de défense, parce que, s'il convenait à Son Altesse royale de la conserver, il ne convenait pas à nos autorités qui avaient palpé l'or hollandais, d'en assurer la possession à l'armée belge. Aussi, le jour même où les Hollandais prenaient possession de Diest, le 5 août, avant qu'aucun combat, de quelque influence sur les événements, eût été livré, un ministre du roi Guillaume, le baron Verstolk-Van Soelen, annonçait en séance solennelle du Parlement néerlandais, les succès triomphants de l'armée hollandaise, qu'il représentait comme une force réelle aux prises avec un vain fantôme : les forces belges.

Bientôt, hélas ! dans le Parlement belge, on entendit dire :

« Qu'avons-nous vu ? — Après une campagne de dix jours, sans combat, nous avons vu le chef de l'État, enfermé avec les débris d'un corps d'armée dans une ville ouverte, où l'avait entraîné un guet-apens. — Cette honte a-t-elle été causée par l'erreur ou par une incurie poussée à l'extrême, *par la trahison* ? » disait à la séance du 6 octobre 1831 le représentant de Louvain, M. d'Elhoulgne, témoin oculaire de ce qui s'était tout récemment passé.

M. Dhane voudrait me faire passer aux yeux de ses lecteurs pour un homme aveuglé par une idée fixe. Libre à lui

d'essayer de faire croire que la conspiration orangiste, permanente en Belgique pendant dix ans (de Bavay, à la page 301 de son *Histoire de la Révolution belge de 1830*), n'avait aucune importance, de dire même qu'elle n'existait pas, si ce n'est dans le cerveau malade du général Eenens et de quelques exagérés qui voient des conspirations partout où ils n'en devraient pas voir, puisque la Belgique est heureuse et libre. — Ces exagérés auraient pu attribuer à la trahison, dit-il, la perte de notre indépendance, si la restauration s'était faite.

Quel galimatias pour un homme qui se croit sensé!

La trahison a existé; la trahison avait réussi; elle allait faire entrer à Bruxelles la restauration qu'elle était parvenue à amener jusqu'à Cortenberg, à deux lieues de notre capitale, lorsque l'armée française vint mettre le holà.

Elle est vraiment belle la besogne dont se charge M. Dhane, la justification des auteurs de la désastreuse défaite de leurs compatriotes. Il veut, lui, justifier les traîtres; je justifie, moi, les victimes de la trahison. — De quel côté est le plus beau rôle?

M. Dhane, pour mieux faire croire à ses lecteurs que le général Eenens voit la trahison partout, à tort et à travers, que c'est chez lui une manie, M. Dhane, dont la mauvaise foi d'écrivain égale la perfide habileté, ne parle jamais des preuves que donne le général Eenens à l'appui de ce que contient son livre. Aussi, les lecteurs qui ne se seront occupés que des dires de mon antagoniste, sans avoir pris connaissance des dépositions que je relate, dépositions faites sous serment par les hommes les plus honorables, les colonels Clump, Coitin, Pletinckx, les majors Maes, Hardy, Ramaekers; ceux-là, dis-je, courent grand risque de se laisser fourvoyer par l'astucieux écrivain, qui cherche à faire croire que le général Eenens accuse sans motif.

« Toutes les conspirations en faveur du prince d'Orange
« aboutissaient toujours, par quelque bout, à l'autorité existante. Les procès de Borremans et de Grégoire ne laissent

« pas l'ombre d'un doute à cet égard ! » dit Ad. Barthels, à la page 484 de son livre : *Les Flandres et la Révolution belge*, Bruxelles 1834.

Si M. Dhane et ses compères pouvaient, en niant l'évidence des faits, réussir à la détruire, le rôle de défenseur des coupables deviendrait très facile.

« L'on comprendrait, dit M. Dhane à sa page 345, les accusations injustifiables du général Eenens, ne fussent-elles pas plus qu'à présent appuyées de preuves certaines, indiscutables, si la révolution de 1830 avait échoué. »

Le général Eenens a la conviction profonde que les quatre hommes qu'il accuse ont, autant qu'il dépendait d'eux, contribué au succès de l'ennemi ; et, puisque M. Dhane tombe dans de continuelles redites, le général Eenens se voit à son tour obligé de répéter les preuves, certaines à ses yeux, convaincantes de la trahison. Ces preuves, les voici :

Malgré trois dépêches pressantes successivement adressées au ministre de la guerre, la trouée que l'on avait préparée à dessein pour livrer passage à l'ennemi, ne fut pas comblée. L'armée de la Meuse ne fut pas rapprochée de celle de l'Escaut, bien que ce mouvement eût été décidé, depuis le mois de juin, par les généraux de division, réunis en conseil chez le Régent, oui, décidé en présence de celui-ci et des ministres.

M. Dhane, qui s'avise d'écrire un si gros livre sur les événements de cette époque, devrait savoir que Diest, livrée à l'ennemi, étonné lui-même d'un pareil abandon, prouve d'une façon indubitable que nos trois ministres successifs de la guerre, Goblet, d'Hane et de Failly, agissaient dans le sens le plus favorable à l'ennemi.

M. Dhane pousserait-il l'aberration jusqu'à prétendre qu'il était permis à nos chefs militaires, dirigeant les mouvements de notre armée, d'agir *partout* dans l'intérêt de l'ennemi, sans que celui qui écrit pour fournir des documents à l'histoire, ait le droit de dévoiler une pareille trahison ?

Aucun des trois ministres de la guerre prénommés, dont

l'un, le général Goblet, était un militaire très capable, très instruit, avait fait la guerre, était directeur général du génie et des fortifications, aucun ne fit placer à Diest du canon. Pourquoi ? — Pour une raison bien simple : si quelques pièces de 6 en fer, une couple de bataillons de volontaires, qu'on tenait à l'écart dans le Luxembourg et sur la rive droite de la Meuse, s'étaient trouvés placés à Diest, ils auraient mis, durant quelques jours, cette place à l'abri, et fait ainsi échouer le plan si bien concerté de battre isolément nos corps de la Meuse et de l'Escaut. — Ce plan machiavélique devait nécessairement échouer, si Diest restait en nos mains ; car l'occupation de ce point stratégique important rendait certaine la jonction des deux fractions de nos forces militaires actives.

Je suppose que M. Dhane dise que cela regarde M. le ministre de la guerre de Failly. — Sans doute, lui répondrai-je, et le général Goblet aussi, puisqu'il était directeur des fortifications, et le général d'Hane-Steenhuyse aussi, car il fut ministre, et resta toujours une des chevilles ouvrières dans les dispositions militaires prises à cette époque, en sa qualité d'aide de camp du Régent d'abord, du roi Léopold ensuite.

M. Dhane constate, en passant, à sa page 347, que deux coups de canon et quelques coups de fusil réduisirent à néant la tentative faite par le lieutenant-colonel Grégoire pour le rétablissement de la dynastie déchue.

Faut-il vous dire, monsieur Dhane, pourquoi il en fut ainsi ? C'est parce que le colonel comptait sur le concours de la garnison de Gand, dont les chefs le laissèrent dans l'isolement, au moment décisif.

L'officier, le capitaine d'Origny, envoyé au bureau du général Duvivier pour le presser de se joindre à lui, conformément aux promesses faites, n'y trouva que l'aide de camp de ce général ; et, quand le colonel Grégoire, étonné de voir que les engagements étaient mis en question, eut rejoint au bureau son capitaine d'Origny, celui-ci lui apprit, suivant la

conversation qu'il venait d'avoir avec l'aide de camp du général Duvivier, Ramon, que ce qu'il y avait de mieux à faire, c'était de quitter la ville.

Quel rôle jouait à ce moment l'homme qu'on cherche à défendre, par la publication du gros livre auquel ces pages servent de réponse ? — Le colonel Constant d'Hane-Steenhuyse restait impassible au *Café des Arcades*, place d'Armes, où il déjeunait à son aise, à une centaine de pas de l'hôtel du gouvernement, attaqué par les soudoyés du prince d'Orange, et défendu par les seuls pompiers de Gand. — Il ne fit pas monter à cheval son régiment, il ne prêta aucun appui au gouverneur, représentant l'État qui avait confié un de nos rares régiments de cavalerie au colonel d'Hane ; mais un peu plus tard, lorsque Grégoire et ses officiers étaient détenus à la prison de cette ville, le colonel d'Hane leur envoya fréquemment un officier de son régiment avec des comestibles et du vin, ce qui donnait l'occasion de s'entretenir avec eux.

Nous trouvons à la page 347 un aveu, puis une réticence.

« Oui, l'orangisme fit des efforts, même de grands efforts, pour ressaisir le pouvoir en Belgique,... mais, s'il avait eu pour auxiliaires les classes les plus influentes du pays et le Régent lui-même, il est probable que le roi Guillaume eût atteint son but. » — Non, il ne pouvait pas l'atteindre, parce que les soldats et les officiers subalternes ne se laisserent point séduire par les chefs qui les poussaient à la trahison.

« Le général Eenens n'hésite pas à accuser et à condamner toutes les hautes influences militaires. »

Le général Eenens n'est pas le seul. Parlez donc un peu aussi, monsieur Dhane, des dépositions faites sous la foi du serment, à la haute Cour militaire, par les colonels Clump, Coitin, Pletinckx, les majors Hardy, Maes, etc., etc., et ne mettez pas toujours le général Eenens *seul en jeu* dans les accusations portées contre les coupables. — Vous êtes trop habile, monsieur Dhane, et ce que vous avancez, à la page 348, comme étant le thème du général Eenens, n'est

vrai que par rapport aux soldats et aux officiers subalternes; mais votre assertion doit se modifier quant aux officiers supérieurs.

Quand vous dites que les chefs félons n'auraient pas trouvé deux officiers qui eussent consenti à les suivre, vous émettez encore une de ces fausses assertions qui abondent dans votre gros in-8°. Cette citation a été rectifiée déjà; elle est tirée de la déposition du lieutenant-général Van Casteel et ne s'applique, comme l'a clairement énoncé le général Eenens, qu'au colonel Kenor et aux officiers du 9^e de ligne qu'il commandait.

Les chefs félons croyaient très réalisable le but qu'ils poursuivaient. L'expérience du 25 mars a pu seule leur ouvrir les yeux.

« M. Eenens, dit, à la même page 348, son antagoniste, « *veut flétrir à tout prix ceux qu'il accuse.* »

Comment M. Dhane voudrait-il qu'on narrât les conspirations militaires, *sans flétrir ceux qui se sont flétris* en s'efforçant de détruire le gouvernement qu'ils servaient? — M. Dhane aura bien de la peine à faire partager l'estime qu'il nourrit pour la trahison.

« Tout en constatant l'absurdité des tentatives contre-révolutionnaires, M. Eenens a pris soin de dire qu'elles servaient à *soutirer l'or de la Hollande.*

« Comme c'est admirablement et charitablement imaginé!

« Voilà donc des hommes dont on fait des fidèles de la maison d'Orange, qui ourdissent des complots, qui ont l'air de mettre à la disposition du roi Guillaume l'influence que leur donne leur position ou leur grade, et qui, sachant qu'ils n'ont aucune chance de réussir, trompent ce souverain afin de lui soutirer de l'or! Mais ce n'est plus du dévouement dynastique cela, c'est de la pure escroquerie! — Et c'est en 1875, alors que ceux que l'on accuse ne peuvent plus se défendre, qu'on imprime de pareilles choses! Qui ne se sentirait monter le rouge au visage en voyant à quelle dégradante opération M. Eenens fait se

« livrer les chefs de l'armée belge ? Et de pareils récits fus-
« sent-ils tous vrais, sont-ils bien de nature à augmenter
« la considération dont les hauts fonctionnaires de toutes
« les catégories ont toujours joui en Belgique et à
« l'étranger ? »

Vous faites là une belle et pathétique sortie, monsieur Dhane. Mais, de grâce, descendons des nuages et regardons-y de plus près. A mon tour, un petit *distinguo* : Ce que vous dites s'applique aux conspirateurs qui persévérèrent pendant dix ans dans leurs complots ; le procès de 1840 en fait foi. Quant aux autres, aux conspirateurs de 1831, j'ai dit qu'ils y avaient renoncé devant l'impossibilité d'une restauration, impossibilité rendue évidente, lors de l'intervention française, au mois d'août. J'ai bien clairement dit que les généraux Goblet, d'Hane, etc., s'étaient, après le 12 août, franchement ralliés au roi Léopold.

M. Dhane aurait bien voulu que la mémoire de ceux qui ont joui en paix du fruit de leur trahison restât honorée toujours, comme la mémoire d'honnêtes gens. — C'est, d'après lui, réagir contre l'honneur de la Belgique, que de divulguer les faits criminels de ces hommes. A chacun sa manière de voir ; la mienne, c'est que l'honneur de la Belgique souffre bien plus en ne les divulguant pas. — M. Dhane pense comme Tartufe ; il est d'avis que

« Le scandale du monde est ce qui fait l'offense,
« Et ce n'est pas pécher que pécher en silence. »

Il veut bien reconnaître, à sa page 373, que de l'argent a été reçu, mais on ne doit pas le dire. — Il ne l'avoue que du bout des lèvres, mais enfin il l'avoue..., pourvu que, bien entendu, ce ne soit pas celui qu'il veut défendre qui soit soupçonné d'en avoir reçu. — Oh ! non, son homme est bien au dessus de pareils soupçons. — Jamais aucun or corrupteur n'a souillé ses candides mains, et

« Le ciel n'est pas plus pur que le fond de son cœur ! »

Cependant, il nous reste à résoudre une petite difficulté... Que sont devenus les vingt et un millions sortis du trésor hollandais?...

Chacun tenant le même langage pour son homme de prédilection, pour celui dont il se charge de blanchir la mémoire, il arrive que les 21 millions ont bien été dépensés par Guillaume d'Orange, en Belgique, qu'ils y ont trouvé leur emploi indiqué, d'une façon principale, par le général Knoop; mais, fait étrange, personne n'y a touché!

Les lecteurs devront finir par croire que ces nombreux millions ont été versés, répandus sur le sol belge, sans trouver d'amateurs. — D'après les habitudes et la grande élévation de sentiments de ceux auxquels l'argent était destiné, il ne s'est rencontré personne qui voulût l'empocher.

Un peu de sérieux, monsieur Dhane. Ne cherchez pas à circonvenir vos lecteurs par des phrases captieuses; et, en citant dans le cours de votre examen des documents entièrement officiels, en suivant comme vous voulez le faire croire, pas à pas, les arguments et les appréciations de M. Eenens, n'oubliez pas de citer ce qu'il dit à la page 42 du tome I^{er} des *Conspirations militaires*, lorsqu'il reproduit le texte de l'arrêté du roi Guillaume chargeant *temporairement* le prince d'Orange de gouverner, *au nom du roi Guillaume*, toutes les provinces méridionales dans lesquelles l'autorité légale était reconnue.

Tirez, tout à votre aise, vos conséquences logiques, monsieur Dhane. — Oui, le prince d'Orange « *déclarait précisément vouloir se faire Belge* ». Nous sommes d'accord sur ce point, et, si nous adoptons la définition du caractère du prince d'Orange, donnée par le chef d'état-major du duc de Saxe-Weimar, Frédéric von Gagern, et reproduite par la *Revue des Deux Mondes*, page 60 de la livraison du 1^{er} janvier 1876, il y a lieu de croire et je crois que le Prince était sincère à ce moment. — Mais vous, monsieur Dhane, qui aimez tant à tirer des conséquences, daignez nous apprendre ce qui, selon vous, serait advenu aux Belges, si le roi

Guillaume, retirant au prince d'Orange, comme il le fit au 20 octobre 1830, les pouvoirs temporaires dont il l'avait investi, nous eût envoyé, à la tête de son armée reconstituée, son autre fils, S. A. R. le prince Frédéric ? Avez-vous réfléchi à « la conséquence logique », monsieur Dhane, de l'apparition de ce Prince, réussissant et venant avec la certitude qu'on avait mis dans notre armée, dans l'armée belge, la quantité nécessaire du dissolvant métallique qu'employait si largement le bon roi Guillaume, pour parvenir à ses fins ? Si vous y avez réfléchi, avouez que, dans une pareille occurrence, la position eût été bien autrement difficile pour tout officier belge *au cœur droit*, que celle qui lui était indiquée par la déchéance des Nassau, prononcée à perpétuité par notre Congrès national.

Vous trouvez parfaitement insolubles une foule de questions où vous ne voyez goutte, mais que les contemporains trouvaient très simples. — Ce qu'il y a de certain, c'est que la politique du père et celle du fils échouèrent toutes deux ; celle du gouvernement provisoire triompha.

Le gouvernement provisoire demanda au prince d'Orange s'il avait autorité sur les troupes de son père, et, dans l'affirmative, de faire évacuer la citadelle d'Anvers et Termonde. — Le roi Guillaume ne l'entendait pas du tout ainsi, et la négociation en resta là, couronnée par le bombardement d'Anvers.

Le roi Guillaume appela aux armes, dès le 5 octobre 1830, les habitants des provinces du Nord, réorganisa ses forces militaires, avec une fiévreuse activité, et parvint à paralyser l'organisation des nôtres. — C'est ce que savent nos contemporains. — Mais M. Dhane, qui n'a rien vu ni rien entendu, à cette époque, nous dit à sa page 353, avec une étonnante assurance, que c'est à la volonté inébranlable des puissances que le roi des Pays-Bas est redevable du Luxembourg, que ce n'est nullement à la campagne du mois d'août 1831 qu'il faut attribuer la perte de cette province.

M. Lebeau, qui fut trois fois ministre, a dit formellement

le contraire, à la Chambre, dans la séance du 18 mars 1839. — Son opinion vaut mieux que celle de M. Dhane, qui fut à la vérité représentant, au sortir des meetings d'Anvers, mais ne fut pas une seule fois ministre, pas même gouverneur du Limbourg.

« Il ne faut pas, dit-il à sa page 356, pousser la passion
« jusqu'à l'injustice, *ainsi que le fait l'auteur des Conspira-*
« *tions militaires*, lorsqu'il voue à l'infamie les quelques
« chefs militaires qui, en pleine anarchie révolutionnaire
« (??? anarchie créée par eux-mêmes), en 1830 et 1831, ont
« pu voir faiblir leur confiance dans le résultat du mouve-
« ment de septembre 1830... » — « *M. Eenens, qui voit des*
« *traîtres partout...* » Soyez donc sincère, monsieur Dhane, si cela vous est possible, et dites à vos lecteurs pourquoi vous n'avez pas donné place, dans votre gros livre, aux dépositions faites devant la haute Cour par les colonels Clump, Coitin, Pletinckx, les majors Maes, Hardy, etc., etc., *dépositions qui vouent à l'infamie les hommes qu'elles concernent.*

Pourquoi trouvez-vous étrange que « *je voue à l'infamie* » ceux de nos généraux qui furent achetés par l'or de la Hollande, d'après le général hollandais Knoop, dont l'ouvrage, publié il y a vingt ans, n'a jamais été réfuté? — Adressez vos clameurs indignées et vos creuses déclamations au général Knoop et aux membres de la seconde chambre des États-généraux, qui prirent la parole lors de la discussion du projet de loi réclamant 21 millions de francs pour solder ces scandaleuses dépenses, qui ne pouvaient, disait un membre, subir l'épreuve d'un contrôle légal.

Faites grâce de vos insultes au général Eenens qui a sauvé tout cela de l'oubli en le reproduisant. Il n'a que l'ennui de répondre à vos longues diatribes par des faits concluants, et il ira jusqu'au bout de cette tâche fastidieuse, sans s'inquiéter de vos injures ni de celles de vos pareils, car il s'y attendait avant la publication de son livre.

« En nous montrant Guillaume I^{er} poussant la naïveté
« jusqu'à laisser exploiter sa caisse, sans aucun espoir de

« réussite, par les militaires, escroqueurs d'argent, nous dit M. Dhane au bas de sa page 348, l'auteur des *Conspirations militaires* fait à ce monarque une réputation d'*inintelligence et de déloyauté* de nature à froisser profondément le sentiment national en Hollande et à troubler la bonne harmonie entre deux peuples qui ont plus que jamais intérêt à rester unis et amis. »

L'inintelligence ne peut être reprochée comme un défaut au roi Guillaume, et il n'a été rien moins que naïf. La preuve qu'il calculait juste, c'est que, pour rétablir sa dynastie sur le trône qu'il avait perdu, il sut, grâce à l'emploi judicieux de ses millions, trouver en Belgique des auxiliaires dont le concours lui facilita la marche victorieuse de son armée jusqu'aux portes de Bruxelles. Cette armée était celle d'une nation de deux millions d'habitants, soit une population inférieure de moitié à celle de notre pays, et elle nous aurait imposé la honte d'une restauration, sans l'intervention d'une armée française.

Quelle confusion d'idées nous montre la mosaïque de M. Dhane, lorsque, en vue d'innocenter les auteurs de la conspiration de mars 1831, il met en avant ce qui se rapporte au séjour du prince d'Orange à Anvers, en octobre 1830. Il nous donne là une nouvelle preuve de sa mauvaise foi d'écrivain. — Puisqu'il trouve « qu'il ne faut pas pousser la passion jusqu'à l'injustice, ainsi que le fait l'auteur des *Conspirations militaires*, lorsqu'il voue à l'infamie les quelques chefs militaires, qui, en pleine anarchie révolutionnaire, en 1830 et 1831, ont pu voir faiblir leur confiance dans le résultat du mouvement de septembre 1830 », disons-lui :

Ce qui voue ces quelques chefs militaires à l'infamie, c'est l'emploi des 21 millions qui servirent en partie à acheter leur concours au succès de l'ennemi.

Oui, la confiance de ces quelques chefs militaires belges dans le résultat de la révolution de 1830, qui avait donné l'indépendance à la Belgique, faiblissait en 1831, devant

l'anarchie produite par ces 21 millions. Les misérables personnages en question sentaient faiblir de plus en plus leur confiance, à mesure que les 21 millions dirigés vers la Belgique suivaient une pente plus directe, plus irrésistible.

Non seulement leur confiance diminuait par les renseignements que, dans leur haute position, ils recevaient sur l'inanité des forces par eux préparées contre l'invasion du roi Guillaume, d'autant plus qu'ils tenaient en réserve le plus sûr des dissolvants, la faim ; mais leur confiance devenait nulle à l'idée que l'armée d'invasion allait suivre une ligne centrale d'opérations, en vue de laquelle l'espace nécessaire était dégarni au centre, et Diest laissé à l'abandon.

C'était pour le roi Guillaume le moment de recueillir le fruit de ses largesses ; l'emploi judicieux de ses millions lui garantissait le succès de son entreprise ; souverain bien inspiré, il avait trouvé à acheter des complices parmi les chefs militaires belges les plus influents et les plus haut placés. Ce n'est donc pas une réputation d'inintelligence qui lui revient de ce fait.

« Il y a eu quelques militaires qui se trouvèrent dans ce cas, et la haute Cour eut à les juger, » dit M. Dhane à sa page 356.

Oh ! *le bon billet à la Châtre* que mon antagoniste donne là à ses lecteurs. — La haute Cour a fait ses preuves ; elle a acquitté ceux qui se laissaient prendre dans les complots ourdis en faveur du prince d'Orange. — Très bien, très bien trouvé. M. Dhane est aussi adroit qu'habile.

De mon côté, je me permettrai de dire aux lecteurs de M. Dhane que la haute Cour n'a pas eu à juger les malins, les hommes qui se cachaient derrière le rideau ; la haute Cour n'a pas eu à juger si, oui ou non, les ministres de la guerre avaient laissé en magasin et empêché de distribuer aux troupes les ustensiles indispensables pour les nourrir ; s'ils avaient, oui ou non, scindé, avec préméditation, nos forces pour les affaiblir encore davantage. De ces faits la

haute Cour n'avait pas à s'occuper, puisqu'elle n'était saisie d'aucune plainte à ce sujet, ceux qui commettent le délit se gardant bien de s'accuser eux-mêmes.

Quant à la représentation nationale, ce qui s'y remarqua, dans cette circonstance, de plus saillant, de plus décisif, le voici :

C'était bien à elle qu'il appartenait de s'enquérir « *des causes et des auteurs de nos désastres* ». — En effet, elle « voulut savoir comment il s'était fait, ainsi que le dit M. B. Dumortier, que nos ministres de la guerre avaient créé deux armées, l'une de la Meuse, l'autre de l'Escaut, représentant l'aile droite et l'aile gauche du front de bataille, sans avoir ni un soldat ni un canon au centre, de manière à ouvrir au prince d'Orange la voie facile de la capitale ¹. » Un vote eut lieu : 62 voix pour l'enquête et 3 abstentions ! La Chambre allait donc connaître « les causes et les auteurs de cette lâche et vile trahison », car aucun membre n'avait voté contre l'enquête ; la nation allait connaître les vrais coupables lorsque ceux-ci, aussi habiles en intrigues que haut placés, parvinrent à détourner le coup qui devait les frapper. — Quant à la haute Cour de M. Dhane, autant en emporte le vent.

M. Dhane est de la clique qui meurt de peur à l'idée de mécontenter les Hollandais, et qui a peu de souci d'honorer les Belges. Mon livre a été publié dans le but de justifier mes frères d'armes de 1831, qu'on a faussement accusés pour détourner de quelques hommes coupables la responsabilité de leurs mauvais actes. Une publication de cette nature devait inévitablement soulever la colère des Hollandais et celle de certains Belges, qui se sont mis de leur bord ; mais j'avais le droit et je regarde comme un devoir de justifier mes compagnons d'armes et d'accuser ceux qui ont conspiré contre notre pays, en faveur de celui qui en était l'ennemi.

Quels sont les noms qui figurent à la tête des plus acharnés

¹ Voir *les Conspirations militaires*, 1^{er} supplément, p. 120.

à éluder la justification de nos vaillants soldats, si injustement accusés? Quels sont ceux qui s'opposent le plus à la revendication de notre honneur national? Ne portent-ils pas les noms de ceux qui, au moment de nos malheurs, étaient hautement signalés par la voix publique et dans l'armée comme des hommes dont l'attachement au prince d'Orange l'avait emporté sur leurs devoirs envers le pays? Oui, l'amère critique du livre qui publie leurs trames est fomentée aujourd'hui par les fils de ces hommes, de concert avec les Hollandais.

M. Dhane me fait le reproche d'avoir reproduit ce qui a été publié par le baron Sirtema de Grovestins. La méthode historique de mon réfuteur n'a rien de commun avec la mienne. Je ne me tais pas quand je juge utile de parler. Je ne recule pas devant le précepte de Cicéron : « Ne rien dire de faux, oser dire toute la vérité. » Il ne faut pas que plus tard la cause de notre défaite soit faussée. Le baron Sirtema de Grovestins n'est pas plus que moi du système des réticences; tout ami de la vérité doit lui en savoir gré. — Secrétaire et chambellan du roi Guillaume I^{er}, il prit en amer dégoût les procédés de ce monarque, se retira et donna à son pays des renseignements vrais sur l'époque dont nous traitons.

Mon caractère n'est point agressif et, quoi qu'en dise mon antagoniste, je n'attaque pas tout le monde. J'écris pour faire connaître à la génération actuelle, qui les ignore, les causes du malheur subi par ma patrie en 1831.

La divulgation de la manière dont furent remplies par certains hommes les hautes fonctions militaires imprudemment mises dans leurs mains, contrarie fort leurs descendants, et vous aussi, paraît-il, M. Dhane. — Vous prenez la défense du général d'Hane-Steenhuyse, vous vous faites son avocat devant le public belge. C'est un rôle plus facile à remplir aujourd'hui qu'autrefois, parce que les contemporains ont la plupart disparu; mais il en reste encore pour attester la véracité de mon témoignage.

Mon contradicteur n'est pas en état de juger avec impar-

tialité si j'ai tort ou raison d'accuser nos autorités dirigeantes de 1831. — Si j'ai dit vrai, qu'il avoue, lui aussi, que la mémoire de ces hauts fonctionnaires militaires est flétrie dans mon livre par le simple énoncé de la conduite qu'ils ont tenue, par l'indication des devoirs qu'ils ont négligé de remplir, au moment où la Belgique avait le plus besoin de se préserver de l'attaque que l'ennemi dirigeait contre elle.

Suivant M. Dhane, le général d'Hane est un homme capable, intelligent, qui a bien rempli son devoir. — Je réponds : En sa qualité d'aide de camp du Régent, et bientôt du Roi, il avait voix au chapitre des questions militaires, et, comme ancien ministre de la guerre, il doit assumer sa large part de responsabilité pour l'état pitoyable dans lequel se trouvaient nos moyens de défense, au moment de l'invasion de l'armée hollandaise.

Le général d'Hane ne brillait pas quant à la capacité et à l'instruction, mais ce qu'il possédait au suprême degré, c'était l'esprit d'intrigue.

L'admiration sans bornes que professe M. Dhane pour son idole ne va pas jusqu'à mettre cet homme au niveau de Napoléon, sans doute, mais s'il le pouvait, il ne le mettrait pas trop au dessous. — Il vante outre mesure le mérite militaire du général d'Hane-Steenhuyse. Obtenu de la sorte, le mérite est sujet à caution. Le général Knoop lui en reconnaît très peu, puisqu'il nous le montre ne sachant pas lire une distance sur une carte topographique. Et cependant ce militaire, si peu instruit, était le chef d'état-major général de l'armée belge, au moment de l'invasion de l'armée hollandaise ! — Ignorance et incapacité ne sont pas trahison, dit mon antagoniste, en citant le général Knoop. — Elles le sont, lorsque, sortant des bornes admissibles, cette ignorance et cette incapacité ne dictent que des mesures favorables à l'ennemi et contraires au succès de l'armée dont l'ignorant ou l'incapable dirige les mouvements.

Par une nouvelle méthode qu'il préconise, M. Dhane voudrait astreindre l'histoire à toutes sortes de précautions ; il

recommande surtout la prudence à ceux qui relatent les faits qui se sont passés il y a quelque quarante ans, afin de ne pas vouer au mépris, bien mérité, du peuple belge, les auteurs de notre désastreuse défaite de 1831. Il voudrait, pour la mémoire de ceux que j'accuse de forfaiture, me voir déguiser la vérité qui commence à se faire dans l'esprit de la génération actuelle.

Il s'indigne quand je dis hautement que nos troupes ont combattu avec vaillance, mais qu'elles furent victimes et de la mauvaise direction qui leur fut imposée, et de la négligence préméditée de nos ministres de la guerre, qui leur ôtèrent les moyens de se nourrir en campagne, afin de les mener à une prompte dissolution. Ce moyen consistait à laisser en magasin les ustensiles de campagne, indispensables au soldat pour préparer ses aliments. C'est encore là une des causes principales de notre défaite.

Que ces preuves deviennent pour les enfants de ceux qu'elles flétrissent la cause d'une poignante douleur, je n'y puis rien ; leur *injuste* et bruyante indignation ne m'arrêtera pas. Je discuterai avec tous les avocats de ceux dont je signale la félonie dans mon livre, et la vérité sera enfin connue du public. Mais point d'à *peu près* ; M. Dhane ne les aime pas, et je les ai moi-même en aversion. J'en ai donné la preuve en disant nettement que quatre hommes étaient la cause de notre désastre du mois d'août 1831, les trois ministres de la guerre, Goblet, d'Hane, de Failly, et le général Daine.

Les Hollandais, qui s'imaginent nous avoir vaincus par la seule force de leurs combinaisons et de leurs armes, s'indignent de leur côté. La vérité finira par surgir, lorsque la clôture de la discussion aura mis du calme dans les esprits.

L'imputation de compromettre les relations amicales qui règnent aujourd'hui entre la Belgique et la Hollande, n'est pas plus sérieuse que les autres arguments de M. Dhane. Comment donc un livre publié en Belgique sur des événe-

ments qui datent de bientôt un demi-siècle, et qui n'est qu'une œuvre personnelle, peut-il *compromettre* les relations amicales de deux peuples? Ces relations sont donc bien fragiles aux yeux de M. Dhane.

J'ai publié mon ouvrage pour justifier les Belges, et non pour plaire aux Hollandais.

« *C'est avec calme et sans me livrer à d'inutiles exclamations, que j'accomplis la tâche qui m'est imposée,* » dit M. Dhane. Nous verrons bientôt qu'il ne fait qu'une vaine promesse.

M. Dhane approuve l'acquiescement d'Ernest Grégoire. — Il trouve que le chef d'une troupe abusant de son autorité pour séduire ses soldats et les mener au renversement du gouvernement qui compte sur lui pour sa défense, que ce chef ayant planté le drapeau de l'ennemi de la Belgique sur l'hôtel du gouverneur, n'est point passible, en temps de guerre, d'un prompt jugement et de la prompt exécution de ce jugement. — C'est une manière de voir que je laisse à mon antagoniste. Je le croyais plus attaché à la stabilité du gouvernement de son pays, lui qui a effleuré, un jour peut-être, la place de gouverneur du Limbourg. Il approuve sans doute aussi le silence obstiné du ministre de la guerre, le général Goblet, qui ne trouva pas un seul mot de blâme applicable à la révolte du lieutenant-colonel Grégoire, dans la crainte qu'un ordre du jour à l'armée, sur ce grave sujet, ne décourageât les tentatives subséquentes.

Toujours en quête d'arguments pour défendre une cause qui n'est pas défendable, M. Dhane dit à sa page 354 :

« Jusqu'au 24 novembre 1830, date du décret prononçant l'exclusion à perpétuité des Nassau, il est incontestable que tout le monde en Belgique pouvait avouer hautement ses sympathies pour le prince d'Orange, voire pour le roi Guillaume I^{er} lui-même. » — Il convient de distinguer et de ne pas se prêter à la confusion d'idées que M. Dhane cherche si souvent à infiltrer dans l'esprit de ses lecteurs.

Avant le décret d'exclusion des Nassau, oui, tout le monde en Belgique pouvait avouer hautement ses sympathies, à l'exception des militaires qui avaient abandonné le service du roi Guillaume, pour entrer au service du nouveau gouvernement belge. En prenant ce parti, qui indiquait une préférence marquée pour le nouvel ordre de choses, ils ne pouvaient pas se mettre à décrier l'objet récent de leur préférence, en exprimant des sympathies pour le drapeau orange, librement délaissé par eux pour le drapeau tricolore belge. — Quelle confiance pouvait inspirer à ses subordonnés l'officier qui ne reculait pas devant un pareil acte de déloyauté ?

L'officier belge rallié à son pays, portant la cocarde belge, ne pouvait pas conspirer contre le gouvernement qu'il servait, ni encourager, par ses propos, les complots qui se tramaient en faveur de la maison d'Orange, que la Belgique venait d'expulser.

Quant à M. Metdepenningen (*voir* page 356), « qui était orangiste et l'est resté », il n'était pas fonctionnaire public du nouvel État belge ; conséquemment, rien ne l'empêchait d'être libre dans ses affections et ses sympathies. — Que M. Dhane professe la plus grande estime pour le caractère de M. Metdepenningen, rien de mieux ; mais il ne faut pas qu'il trompe les amateurs de sa mosaïque, en assimilant à la position de ce personnage celle des officiers au service belge, qui, liés par devoir de loyauté envers leur pays, le trahissaient. — Bien évidemment ils le trahissaient, puisque l'ennemi avait obtenu pour de l'or, l'achat (*omkoop*ing) de leur concours au renversement du gouvernement auquel ils avaient donné la préférence sur celui du roi Guillaume.

Que ne restaient-ils sous le drapeau de ce dernier ! Ils eussent agi en hommes d'honneur et de conviction.

M. Metdepenningen était libre de toute attache ; — les officiers qui conspirèrent commettaient une action vile et déloyale, non seulement parce qu'ils violaient leurs promesses et trompaient les espérances de la patrie, mais parce

que, au moyen du *pronunciamento* des troupes qui leur étaient confiées, ils voulaient imposer le prince d'Orange à la Belgique, bien que l'exclusion à perpétuité des Nassau eût été légalement votée par les mandataires du peuple belge.

Les membres du Congrès, qui votèrent cette exclusion à la majorité de 161 voix contre 28, étaient des hommes très sérieux; car, dans ce temps-là, les *meetings* n'étaient pas la voie par laquelle on arrivait à siéger au parlement belge; il fallait en suivre une autre, plus lente, plus ardue, très difficile à parcourir sans trébucher. — Il fallait, à cette époque, être soutenu par l'estime de ses compatriotes, et n'en avoir jamais démérité. — A Anvers il n'en fut pas toujours ainsi. M. Dhane n'a qu'à consulter sa glace, pour savoir de qui je veux parler.

Si M. Dhane avait l'âge des hommes qui purent apprécier ce qui se passa en 1831, il saurait que la voix publique accusa hautement le général d'Hane-Steenuyse d'avoir été l'un de ceux qui participèrent au complot Grégoire.

Je m'étonne qu'ayant épluché avec un soin minutieux les *Conspirations militaires de 1831*, il n'ait pas remarqué certaine particularité caractéristique que je signale à charge du général d'Hane, à la page 41 du tome II de mon ouvrage :

« Lorsque le général d'Hane, ministre de la guerre,
« envoya à Anvers, le 26 mars, le capitaine d'état-major
« Renard, il appela dans son cabinet le secrétaire général
« M. Nicaise, et lui fit écrire sur une dépêche cachetée
« l'adresse du général Vandersmissen, auquel elle devait
« être remise en mains propres. Vandersmissen, en la rece-
« vant, décacheta cette dépêche avec un grand empressé-
« ment, en présence du capitaine Renard, qui s'aperçut
« qu'elle ne contenait qu'un petit billet placé dans une feuille
« de papier blanc, pliée au format d'une lettre ordinaire de
« service. Le général Vandersmissen se saisit du petit
« billet, tombé à terre lorsqu'il ouvrit la dépêche, le lut

« avidement, le froissa avec humeur et le jeta au feu dans
« le foyer de l'appartement. »

Ce fait nous prouve que le ministre de la guerre, aide de camp du Régent, d'Hane-Steenhuyse, s'entendait fort bien avec le chef de la conspiration d'Anvers. Rien d'étonnant, dès lors, que celui-ci ait trouvé un asile dans l'hôtel du Régent.

M. Dhane devait avoir les yeux bien fermés lorsqu'il rencontra ce passage dans mon livre. Peut-être n'a-t-il pas voulu en comprendre la signification, parce qu'il n'aurait pu lancer sa phrase habituelle : Où sont les preuves?... On lui aurait répondu : Le lieutenant-général Renard et l'ancien secrétaire général Nicaise vivent tous les deux ; allez les interroger. — Il fallait donc user de prudence, cette fois, car s'il est naturel que les témoins soient morts après 45 années à ajouter à l'âge qu'ils avaient en 1831, il en reste encore assez cependant pour empêcher M. Dhane et ses compères d'étouffer la vérité.

Où sont les preuves ? répète sans cesse M. Dhane, cette demande étant son grand cheval de bataille, parce qu'il sait que le plus grand nombre de ceux qui furent témoins des faits consignés dans mon livre ont disparu d'ici-bas. — Il sait aussi que les preuves de trahison ne ressortent pas souvent des preuves écrites. — Dès lors M. Dhane se croit, comme les autres intéressés, autorisé à dire que j'écris sans preuves et par haine. — Pour ces gens-là, on dirait vraiment que les quelques autorités militaires qui, en 1831, menèrent la Belgique à sa perte, méritent seules que l'on s'intéresse à elles, et qu'il n'y a aucun cas à faire des officiers qui ont loyalement défendu notre pays.

Mon antagoniste dispose du concours du ministre de la guerre ; les documents qui se trouvent dans son livre en font foi. — Moi, je dois travailler seul, soutenir seul la lutte contre les défenseurs des Belges félons et contre les Hollandais irrités. — Je ne crains ni les uns ni les autres, et, à l'issue de la lutte, j'aurai pour récompense le triomphe de la vérité.

Il demande sans cesse des preuves, M. Dhane, comme s'il était aisé d'en faire admettre par ceux qui ferment obstinément les yeux pour ne pas voir.

Est-ce le propre aveu du ministre de la guerre, est-ce une déclaration écrite du général d'Hane-Steenhuyse qu'il faudrait montrer à M. Dhane? C'est impossible, puisqu'une preuve de cette nature a été jetée au feu, à Anvers, par le général Vandersmissen, au moment où le lieutenant-général Renard, alors capitaine d'état-major, la lui remettait. Faut-il d'autres preuves?... Si M. Dhane ne se contente pas de celle-ci, le lecteur, après l'avoir pesée, aura sa conviction faite, nous l'espérons.

Mais revenons à l'acquittement du lieutenant-colonel Grégoire.

Alexandre Gendebien, membre du gouvernement provisoire, est celui qui a sauvé le coupable. C'était bien connu, ainsi que le motif qui le faisait agir : la sœur d'Alexandre Gendebien avait épousé le général Duvivier, si gravement compromis dans l'attentat contre-révolutionnaire du lieutenant-colonel Grégoire. Le général Duvivier, qui commandait à Gand, avait 3,000 hommes sous ses ordres. — Il laissa pénétrer Grégoire et son petit bataillon jusqu'au centre de la ville, jusqu'à l'hôtel du gouverneur, qui se voit fait prisonnier par le chef des révoltés. — Des 3,000 hommes du général Duvivier, pas un seul ne parut, afin de prêter secours au baron Lamberts Cortenbach, attaqué jusque dans son cabinet de travail. Le drapeau orange flotte sur son hôtel, dans lequel se trouve un nouveau gouverneur, prêt à s'installer sous le drapeau de l'ennemi. Que fait le général Duvivier pour empêcher ces hardis et coupables procédés ! Rien, — rien, — absolument rien.

Les pompiers seuls attaquèrent et défirent la troupe de Grégoire. Des 3,000 hommes du général Duvivier, on ne vit arriver qu'eux seuls ; et, après une heure écoulée, après le combat terminé, une petite patrouille de vingt hommes apparut un instant sur le théâtre de la lutte, et *« le coupable*

de haute trahison, pris les armes à la main », fut remis, après jugement, en pleine liberté.

Le général Duvivier n'ayant pas, comme les généraux Goblet, d'Hane, de Failly et Daine, exercé une influence majeure dans les causes qui amenèrent notre désastreuse défaite du mois d'août 1831, le général Eenens, malgré la rage furibonde qui le porte « à *attaquer tout le monde, à pousser la passion jusqu'à l'injustice, en vouant à l'infamie les hommes qui ont vu faiblir leur confiance dans le résultat du mouvement de 1830,* » le général Eenens a évité de parler de celui qui avait le commandement de nos forces militaires à Gand, le 2 février 1831, parce que c'était inutile.

La critique que fait mon antagoniste des motifs qui me portent à désapprouver l'acquittement du lieutenant-colonel Grégoire, me force à des explications plus complètes. — Soit.

Je reproduis l'extrait de l'interrogatoire subi par le chef des révoltés, le lendemain de sa criminelle tentative :

« Je me suis avancé, dit le lieutenant-colonel Grégoire, vers le commandant des pompiers (major Van de Poele) et un lieutenant (Rolliers), qui me dirent qu'ils ne recevaient d'ordres que du général Duvivier... Nous convinmes qu'avant de prendre un parti, j'aurais apporté les ordres dudit général Duvivier, et je me rendis sur la place d'armes. N'ayant pas trouvé le général, je suppliai M. Ramon (l'aide de camp du général Duvivier) de donner des ordres pour éviter un conflit auquel je ne m'étais pas attendu, et que je redoutais. Arrivé dans la rue, j'ai entendu un seul coup de fusil, suivi d'une fusillade et de deux coups de canon; là-dessus je suis monté au bureau du général Duvivier (bureau établi place d'Armes), où j'ai trouvé MM. Ramon et d'Origny, et où j'ai fait des instances pour qu'on empêchât l'effusion du sang. D'Origny me dit que je n'avais, *d'après ce qu'il avait entendu*, rien de mieux à faire que de quitter la ville avec la troupe, ce que je fis à l'instant.

« Arrivé à la porte de Bruges, je me suis arrêté un quart d'heure pour rallier ma troupe, et ensuite, je me suis dirigé avec elle sur Mariakerke, où je l'ai quittée. Je suis entré en voiture avec ma femme, qui m'avait attendu dans cette commune, et le lieutenant Herdts des tirailleurs, et je suis arrivé à Eecloo, où j'ai été arrêté, hier soir, par l'autorité civile et la garde civile. »

Il résulte de cette déposition, et subsidiairement du mémoire du général de Wautier :

1° Que le lieutenant-colonel Grégoire *voulait éviter un conflit auquel il ne s'était pas attendu* en venant à Gand planter le drapeau orange sur l'hôtel du Gouvernement. Il conste aussi d'un autre document que nous avons déjà rappelé ailleurs, que le lieutenant-colonel Grégoire avait dit au général baron de Wautier, gouverneur militaire de la province, *qu'il ne recevait plus d'ordres que du prince d'Orange, de qui il avait reçu mission de le proclamer à Gand gouverneur général de la Belgique*. Qu'en outre le général Duvivier, averti, *depuis une petite heure*, par l'aide de camp du général de Wautier des intentions énoncées par le colonel Grégoire, n'avait pris aucune mesure pour empêcher l'exécution du projet des rebelles;

2° Que le colonel Grégoire convint avec le major Van de Poel, commandant des pompiers, qu'il lui apporterait les ordres du général Duvivier, et qu'il se rendit à cet effet au bureau du général sur la place d'Armes;

3° Que le général Duvivier s'était rendu à la caserne, entraîné par les instances du général de Wautier, son subordonné, afin, disait celui-ci, de ne pas être fait prisonnier sur la place d'Armes, et afin que la troupe, en voyant le chef, ne mît pas d'hésitation, dit le général Wautier dans son mémoire.

4° Que le général Duvivier, au lieu de se faire accompagner par son aide de camp, au moment où il en avait besoin, puisque les circonstances étaient devenues très graves, le laissa à son bureau, où le colonel Grégoire vint le supplier

de donner des ordres, pour éviter un conflit auquel il ne s'était pas attendu, et faire des instances pour qu'on empêchât l'effusion du sang, deux coups de canon et une fusillade se faisant entendre.

Que conclure de cet aveu du coupable, si ce n'est que M. Dhane aurait dû dire à ses lecteurs, s'il avait voulu mettre la moindre parcelle de vérité dans sa mosaïque :

1° Le chef militaire qui commandait à Gand laissa pénétrer en ville la troupe qui venait attaquer le gouvernement.

2° Il laissa arborer le drapeau orange.

3° Au lieu de combattre l'insurrection, il entra en pourparlers avec elle.

4° Il était favorable à la tentative orangiste, puisque, disposant d'une garnison de 3,000 hommes à opposer aux 500 séditeux, il n'envoya pas un seul homme pour défendre le gouverneur attaqué dans son hôtel.

5° Il pactisait avec les révoltés, puisque pas un soldat ne fut envoyé à leur poursuite, après leur défaite, et que, si leur chef fut arrêté et mis en prison, c'est aux *autorités communales* et à la garde civique d'Eecloo que la Belgique en fut redevable.

6° *L'autorité militaire* à Gand, celui qui commandait les forces belges était de connivence avec le colonel Grégoire, puisque ce dernier, ayant déclaré qu'il se rendait avec son bataillon à Gand pour y proclamer le prince d'Orange, et le général Duvivier en ayant été informé par l'aide de camp du général de Wautier, rien, absolument rien, ne fut fait par le général Duvivier, en vue d'empêcher cette proclamation du prince d'Orange par le colonel Grégoire... Et puis, M. Dhane viendra dire que M. Eenens voit des traîtres partout !

Le lecteur appréciera toute la gravité de ces considérations, et il comprendra l'urgente nécessité dans laquelle se trouvaient les parents et les amis du général Duvivier de le soustraire à la divulgation qu'aurait pu faire le colonel

Grégoire. Le temps pressait d'enlever le coupable à la justice militaire. Déjà *le Belge* annonçait le 11 février...

« M. Spanoghe, juge d'instruction *ad interim*, s'occupe sans relâche de l'interrogatoire des prisonniers et d'un grand nombre de témoins dans l'affaire du 2 février. Il est entouré, dit-on, dès à présent, d'éléments assez nombreux et caractérisés, pour être à même de *découvrir toute la trame dont les fils paraissent s'étendre très loin.* »

Le même journal annonçait le 20 février que, « M. Hutteau d'Origny, dans un nouvel interrogatoire, qui a duré près de huit heures, a jeté de nouvelles lumières sur des faits qui n'étaient encore connus que vaguement. »

« *La trame, dont les fils s'étendaient très loin, étant établie aux yeux du juge d'instruction Spanoghe, sur des éléments nombreux et caractérisés,* » et d'Origny étant venu « *jeter de nouvelles lumières sur des faits* » qui n'étaient encore connus que vaguement, il y avait péril en la demeure; il fallait se hâter d'empêcher la divulgation officielle de ce qui s'était répandu déjà dans le public. — Alexandre Gendebien, président du comité de justice depuis le 10 octobre 1830, et ministre en titre à partir du 26 février, agit activement en faveur du général son beau-frère, et M. Dhane doit avouer qu'il était bien en position de réussir. Des promesses furent faites au lieutenant-colonel Grégoire; elles le tranquilliserent sur son sort, en lui indiquant la marche à suivre; et, pour déguiser la culpabilité du général Duvivier, on se hâta de soustraire le lieutenant-colonel Grégoire à la justice prompte et sévère du conseil de guerre, et on le fit glisser dans les mains de la justice civile. Il fallait donc obtenir du ministre de la guerre un acte de condescendance auquel il n'était que trop bien porté.

Alexandre Gendebien était un de nos plus habiles orateurs et l'un des meilleurs avocats du barreau de Bruxelles; il s'entendait merveilleusement bien à défendre une cause désespérée par de beaux mouvements oratoires, tels que celui qui se trouve à la page 362 du livre de M. Dhane. — S'il ne

s'agissait que de sauver la tête du coupable, qui, d'après Gendebien, « *s'était souillé du sang le plus pur de nos compatriotes* », on pouvait, sans le *mettre en pleine liberté*, atteindre ce but par une *commutation de peine*. Mais il fallait, d'une part, éviter de compromettantes révélations; d'autre part, ne pas décourager les nouveaux complots qui se tramaient, et auxquels le ministre de la guerre Goblet se garda bien de mettre obstacle, en désapprouvant dans un ordre du jour à l'armée la trahison du lieutenant-colonel Grégoire.

M. Dhane ne cesse de confondre les lecteurs sérieux de son livre avec les crédules auditeurs des meetings anversoïis, qu'il entraînait au renversement de l'honorable M. Loos. C'est ainsi qu'à force de se complaire au jeu des contre-vérités, il finit par oublier qu'à l'appui de son opinion, il cite à sa page 363, un long article du *Moniteur*, qui me donne raison dans celle que j'exprime moi-même, au sujet de l'acquittement de Grégoire, au double point de vue de la discipline militaire et de la sûreté de l'État.

Des accents indignés s'étaient fait entendre à la tribune nationale pour blâmer l'étrange acquittement du lieutenant-colonel Ernest Grégoire. Ses protecteurs, ceux qui tremblaient à l'idée des révélations de cet homme coupable, avaient conservé, avec leurs hautes fonctions, la confiance du roi Léopold. Ce furent eux qui, en vue d'atténuer l'effet des paroles de réprobation prononcées à la Chambre des représentants, inspirèrent l'article du *Moniteur* du 7 décembre, n° 175, reproduit par M. Dhane. On y trouve ceci :

« Si la tribune législative pouvait s'attribuer un droit de
« censure sur les décisions judiciaires, les réquisitoires et les
« arrêts pourraient, à leur tour, frapper d'anathème les
« actes de la représentation nationale, et il n'y aurait pas de
« raison pour que cette violation d'un principe fondamental
« (l'indépendance des différents pouvoirs de l'État) s'arrêtât
« devant l'exercice du pouvoir exécutif... Que deviendraient
« nos garanties sociales, si les tribunaux ne pouvaient plus

« prononcer *impunément* l'acquittement d'un accusé, et
« si leurs arrêts pouvaient leur être dictés par un pouvoir
« quelconque, autre que la loi et leur conscience? »

Après avoir posé ce *principe*, parfaitement juste et indiscutable, l'auteur de l'article du *Moniteur* se sent quelque peu gêné par *ce fait*, l'acquittement du lieutenant-colonel Grégoire après « le plus *coupable des attentats* », ainsi qu'il le qualifie lui-même, et il continue en ces termes :
« Nous sommes cependant les premiers à reconnaître que les
« décisions de ce pouvoir (le pouvoir judiciaire) sont, comme
« tous les actes publics, soumis à la critique d'une libre
« discussion et à la censure qui peut en résulter... Après un
« examen indispensable, dans une discussion inattendue
« sur l'affaire Grégoire, on n'aurait certainement pas qua-
« lifié de scandaleuse la conduite de la cour de Bruxelles,
« en admettant même... que cette épithète fût partie du
« langage parlementaire.

« Grégoire, après le plus coupable des attentats, eut
« l'adresse d'impliquer dans la poursuite criminelle des
« personnes non justiciables des tribunaux militaires, et
« d'enlever ainsi la connaissance de l'accusation à la juridic-
« tion exceptionnelle qui en était saisie. »

Cet article du *Moniteur* nous prouve que Grégoire fut parfaitement conseillé ; mais nous étions en temps de guerre et le ministre Goblet aurait dû faire acte d'autorité, puisqu'il s'agissait *du plus coupable des attentats*, la révolte à main armée au profit de l'ennemi, en infligeant au coupable sinon un châtiment exemplaire, au moins la condamnation qu'il avait si justement encourue. Rien n'empêchait ensuite de tenir compte « *de la répugnance à verser le sang* » du coupable, qui n'hésitait pas à verser celui des défenseurs de l'ordre qu'il était allé attaquer ; rien n'empêchait de modifier en détention la peine de mort que le conseil de guerre aurait prononcée.

Il y avait, sous un autre point de vue, de l'inhumanité à absoudre à pareil moment, puisque l'impunité de Grégoire

ne fit qu'encourager d'autres tentatives, qui avortèrent par bonheur pour notre pays, mais qui eussent pu faire verser le sang à flots dans une guerre civile.

L'arrêt fut cassé. Ainsi, l'on avait eu tort de mettre Grégoire en liberté, comme bien il appert des considérations suivantes :

« Attendu que le Code pénal et, par conséquent, les dispositions dudit Code concernant la sûreté tant intérieure qu'extérieure de l'État, étaient demeurées lois du pays à l'époque où la révolution belge a éclaté; qu'elles ont donc continué de demeurer telles, lorsque, par le fait de cette révolution, un nouveau gouvernement a été substitué à celui du roi des Pays-Bas, que cette continuation est une maxime de droit public; qu'en effet, *les lois protectrices de la société sont faites pour la société et doivent subsister pour elle, quelle que soit la vicissitude des gouvernements*; que, quand elles protègent le gouvernement, c'est comme tel, et bien plus encore pour la *personne publique* ou les *personnes publiques*, que pour la *personne physique* ou l'individu;

« Attendu qu'il est inutile de s'appesantir sur les résultats désastreux d'une doctrine contraire, etc., etc. »

M. Dhane excipe de ma désapprobation de la mise en liberté du lieutenant-colonel Grégoire pour dire que « je mets en doute le patriotisme et l'intégrité de la magistrature civile que je n'avais pas encore eu l'occasion de ranger parmi les traîtres, mais son tour ne pouvait manquer de venir » (p. 360-361); puis vient une longue note aggravante à charge du général Eenens.

Il sait cependant, mon astucieux antagoniste, que je suis en bonne et nombreuse compagnie, car il l'établit lui-même avec les données reproduites dans son livre.

D'abord, c'est l'auteur de l'article du *Moniteur* qui se dit « le premier à reconnaître que les décisions du pouvoir judiciaire sont, comme tous les actes publics, *soumis à la critique d'une libre discussion et à la censure qui peut en résulter* ». (P. 363.)

Ensuite, les représentants trouvaient « *scandaleuse* » la mise en liberté du lieutenant-colonel Grégoire et l'impunité dont il continua de jouir.

Finalement, j'ai, pour justifier mon appréciation, l'arrêt de cassation qui s'exprime d'une manière non équivoque, en ces termes énergiques : « Il est inutile de s'appesantir *sur les* « *résultats désastreux* » de la doctrine adoptée pour acquitter « le coupable. »

Fort d'une telle communauté d'idées, le général Eenens n'a pas grand'chose à craindre de l'effet que voudrait produire M. Dhane, dans sa note, à la page 361, que je « lance une grave accusation à la magistrature civile ».

A la page 381 du gros livre de M. Dhane, nous lisons : « M. Eenens ne saurait dire quels sont les chefs de l'armée « belge qui reçurent de l'argent et, conséquemment il ignore « combien ils en reçurent. »

Le général Eenens sait, d'après le général Knoop, « que « des généraux belges furent l'objet d'un achat (*omkoop*) « de la part du gouvernement du roi Guillaume, qui « n'épargna pas l'or pour pratiquer la corruption sur une « grande échelle ». — Il sait que ces largesses corruptrices s'adressaient aux généraux belges, qui devaient aider au succès des Hollandais, mais non pas aux autres. — Il sait que vingt et un millions de francs furent réclamés du trésor hollandais pour liquider cette « scandaleuse dépense qui ne « pouvait subir l'épreuve d'un contrôle légal ». — Le général Eenens sait encore que l'état, lettre *B*, communiqué aux présidents de la chambre des États-Généraux, lors du vote de ces 21 millions de francs, indique le nom des preneurs, des achetés ou des vendus.

Le général Eenens n'en sait pas davantage, mais il croit que cela suffit pour éclairer le lecteur, qui veut connaître la vérité. — Cela suffit, surtout si l'on se rappelle, en les mettant en regard de ce qui précède, les paroles prononcées dans la séance du 6 octobre 1831, par nos honorables représentants B. Dumortier, Helias d'Huddeghem, Gende-

bien, les deux Rodenbach, d'Elhougne, Vilain XIII, etc.

« M. Eenens dira-t-il qu'en empêchant l'enquête d'avoir
« lieu, les opposants, ces Belges illustres dans notre histoire
« nationale, et tous ceux qui votèrent comme eux, étaient
« les *complices* des hommes flétris par les *Conspirations*
« *militaires* ? »

« Il doit reconnaître que cette conséquence est logique. »
(P. 464.)

Oh! non, il est moins aveugle que vous ne voudriez le faire croire. — Il n'ignore pas que ces Belges illustres se rendirent à un désir ardemment exprimé, au nom du Roi, par ceux qui avaient le plus grand intérêt personnel à empêcher l'enquête, qui « *devait faire connaître les causes* » et les auteurs de notre défaite ».

« Cette décision (celle provoquée par deux pétitions, l'une
« signée par 25 officiers du 12^e de ligne, et l'autre par
« 19 officiers du 3^e chasseurs à pied) prouve *incontestablement*
« que les éléments qu'avaient à leur disposition les
« ministres de la guerre de 1831 pour organiser l'armée, ne
« pouvaient, pour la plupart, produire que des résultats fort
« incomplets. »

Oh! monsieur Dhane! monsieur Dhane! cette fois encore vous vous enfermez avec imprudence.

Le 12^e de ligne et les régiments de chasseurs sont au premier rang de ceux de notre infanterie qui se distinguèrent dans la courte campagne de dix jours; et chacun sait que ce ne fut pas de l'inefficacité *des troupes* dans les combats contre l'ennemi, mais bien de l'inefficacité des mesures prises par les chefs de notre état-major général, qui dirigeaient ces troupes, que provient la défaite.

Nos chefs d'état major-général furent successivement les inévitables trois anciens ministres de la guerre, de Failly, d'Hane-Steenuyse, Goblet. La faute est à ces trois hommes et non aux troupes.

A mon tour, je dirai à M. Dhane :

« Vous devez reconnaître que cette conséquence est

« logique, » et vous ne pouvez nier que je la tire de bonne source ; « Houthaelem, Kermpt et Boutersem en font foi. »

« *Où sont les champs de bataille témoins de notre défaite et des victoires de l'ennemi ?* »

Ainsi s'exprimait à la Chambre, le 23 septembre 1831, l'honorable B. Dumortier dans sa proposition d'enquête sur les désastres du mois d'août. Mais ceux qui craignaient l'enquête et réussirent à en détourner le cours, étaient placés trop près du Roi, pour que leur astuce ne l'emportât point sur la loyauté du vétéran du patriotisme belge et de ceux qui le soutenaient.

M. Dhane termine la première partie de son gros livre en réclamant, après notre défaite du mois d'août, l'oubli du passé que le roi Léopold I^{er} et nos constituants avaient proclamé au mois de juillet.

Oh ! oui, l'oubli du passé et la paisible jouissance du denier de Judas, de l'or hollandais acquis au prix de la trahison, voilà ce que voudrait le défenseur des traîtres ; il voudrait que la mémoire de ceux-ci restât honorée, alors qu'ils ont déshonoré, par félonie, les hautes fonctions dont ils étaient redevables à leur aveugle et malheureuse patrie.

Nous avons pu voir déjà quel degré de confiance méritent les documents que mon antagoniste produit comme authentiques en faveur du général d'Hane. L'état de services du général porte qu'il a été blessé en s'emparant du village de Boutersem, tandis qu'il se trouvait à Louvain, ensuite d'une blessure reçue avant que nos troupes eussent attaqué et pris Boutersem. (*Voir au bas de la page 510.*)

Ce village ne fut pris par les Belges qu'à la suite d'un long combat, qui ne commença qu'après le retour du général d'Hane à Louvain. Il ne s'est donc pas emparé du village de Boutersem, bien qu'il l'ait fait insérer dans son état de services. — Le sénateur Van Schoor, alors garde à cheval de service près du Roi, et M. Julien Michiels, officier attaché

à l'état-major de la garde civique, étaient présents et peuvent attester la parfaite exactitude de ce que j'affirme. — Le sénateur Van Schoor, quand la nation fut appelée aux armes par le Roi, le 4 août 1831, partit de Bruxelles pour Malines avec l'escadron des gardes civiques à cheval de cette ville, qui fut attaché au quartier général royal pour faire, auprès de Sa Majesté le service de cavaliers d'ordonnance. Van Schoor ne rentra qu'après avoir suivi, durant toute la campagne, le grand quartier général de Léopold, et il escorta le Roi jusqu'à la porte de son palais, à la rentrée de Sa Majesté à Bruxelles.

A la page 513, nous lisons, d'après M. Vignerou, que c'est le lieutenant d'Hane qui culbuta les Austro-Bavarois à Hanau.—Prendre Boutersem d'assaut et culbuter les Austro-Bavarois, ce sont bien là deux exploits dignes d'immortaliser un héros. Avons-nous eu tort de dire que M. Dhane est tenté de ne point placer son client trop au dessous du vainqueur d'Arcole?

A sa page 515, je suis gourmandé de diviser les officiers de l'armée belge en deux grands partis, les officiers du parti patriote ou national, et ceux du parti orangiste ou partisans de la restauration de la maison d'Orange.

Mon but étant de démontrer où sont les causes et quels sont les auteurs de notre défaite du mois d'août 1831, j'ai dû établir cette division entre ceux qui voulurent le maintien de notre indépendance révolutionnairement conquise en septembre 1830, et ceux qui travaillèrent à la restauration de la famille qu'expulsa le vote prononcé par le peuple belge, au Congrès national. — J'ai donné la preuve du mauvais vouloir apporté au maintien de l'ordre des choses nouvellement établi, par la deuxième catégorie d'officiers qui se laissèrent circonvenir.

A ce propos, mon contradicteur fait ressortir que le général d'Hane, « ayant agi comme les officiers chez lesquels « l'amour du pays natal l'emportait sur l'attachement au « roi Guillaume », est rangé à tort parmi les traîtres dans

les *Conspirations militaires*. — La chose est néanmoins toute simple : au lieu de persévérer dans la bonne voie qu'il s'était choisie à l'exemple des officiers patriotes, il entra dans la catégorie des officiers orangistes, et tenta d'imposer, par la violence, le retour du prince d'Orange, à la patrie qui n'en voulait plus.

Quelque motif prépondérant l'aura décidé à abandonner la bonne voie pour entrer dans la mauvaise.

De ce motif prépondérant quelconque, la conséquence « *logique, inexorable* », c'est la conduite de Constant d'Hane, le 2 février à Gand, et au mois de mars suivant. J'emprunte les deux mots soulignés plus haut au vocabulaire de M. Dhane, qui parle souvent de logique sans s'assurer s'il est bien d'accord avec elle.

« *Pourquoi en faire l'affidé du roi de Hollande?* » demande mon contradicteur, puisque M. Eenens, de son propre aveu, constate que, chez le général d'Hane, l'amour de la patrie fut plus fort que son attachement à Guillaume? Vraiment, la manière dont M. Dhane a arrangé sa phrase, rappelée textuellement quelques lignes plus haut, dénote un maximum d'habileté, digne d'un meilleur succès. — Le général Eenens répète que c'est à la suite d'un motif prépondérant, d'un motif de grand poids, que le général d'Hane doit avoir abandonné son amour du pays natal en faveur de son attachement au roi Guillaume, attachement rompu de nouveau par lui, à partir du 12 août 1831. — En voici une preuve qui provient de bonne source, puisque je la tiens d'un des deux interlocuteurs : un fonctionnaire belge intimement lié avec le général d'Hane-Steenhuyse, et qui, comme lui, sortait du service de France, étant allé le voir, lui dit :

« Eh bien! orangiste, vous vous faites blesser par les « balles hollandaises. » — Oh! je ne suis plus orangiste à « présent », lui répondit le général d'Hane. — Ce fait, je le tiens de la personne même, encore vivante, qui sans doute l'aura communiqué à d'autres que moi.

Il ne sait pas M. Dhane combien les chefs qui avaient

perdu la confiance du public, mais qui se trouvaient maintenus en place, dans l'entourage du Roi, dans sa maison militaire et, partant, dans son cercle d'influence de guerre, jetaient la désaffection et l'inquiétude dans le pays. — En voici un exemple que je tire du *Moniteur belge*, du 13 octobre 1831, n° 120 :

« Un bataillon de la garde civique de Beveren et de Saint-Gilles devait se rendre à Nieuport, mais parvenus à mi-chemin de Saint-Nicolas, les gardes civiques de Beveren ont refusé de marcher plus loin, disant qu'ils ne voulaient pas quitter leurs foyers, avant d'être remplacés. — Rien n'a été capable de leur faire abandonner un dessein aussi funeste qu'extraordinaire; même plusieurs avaient chargé leurs armes, pour s'en servir contre quiconque aurait voulu les forcer d'avancer. Ils s'en sont donc retournés chez eux, ainsi que les gardes civiques de Stekene et de Saint-Gilles qui les attendaient à Saint-Nicolas.

« Sans doute, nos lecteurs y verront bien, comme nous, l'effet de quelques sourdes excitations, le fruit de quelques instigations perfides. »

Ce triste épisode se passa à la date du 10 octobre. L'armistice conclu à l'arrivée de l'armée française, qui vint si bien à point nous sauver de la restauration préparée par les autorités dirigeantes de l'armée belge, devait expirer le 15 octobre; il fut de commun accord prolongé jusqu'au 25 octobre, et les hostilités ne furent plus reprises.

La garde civique de Beveren, bien qu'elle ne fût armée que de quelques vieux fusils et de fusils de chasse, avait vaillamment combattu, lors de l'attaque des Hollandais sur Pipe-Tabac; elle était accourue au soutien du détachement du 3^e régiment de ligne, qui, sous les ordres du lieutenant *Thyssens*, du sous-lieutenant *Monard*¹ et du sergent-major *Soucy*, repoussait, avec la plus grande bravoure, les Hollandais débarqués de la flotte.

¹ Lieutenant-colonel retraité.

La discussion du 6 octobre, à la Chambre des représentants, avait eu beaucoup de retentissement, et la garde civique du pays de Waes, en particulier, devait s'être trouvée fortement impressionnée lorsque parut dans les journaux le discours prononcé dans cette séance par le commissaire de l'arrondissement de Saint-Nicolas, M. Constantin Rodenbach, qui avait bravement payé de sa personne, lors de l'attaque des Hollandais.

La défiance était bien naturelle chez les habitants de Beveren et de la contrée en prise aux attaques des Hollandais, car l'on y savait que le général d'Hane-Steenhuysen s'était toujours opposé à l'armement du fort Sainte-Marie; et cette opposition est à ma connaissance personnelle, par la preuve que j'en ai acquise, étant en garnison à Anvers, sous le ministère du général d'Hane.

Voici, du reste, le discours prononcé le 6 octobre 1831 par M. C. Rodenbach (*Voir les pages 395-396 de M. Dhane*) :

« Messieurs, dans un moment où les Ernest Grégoire sont acquittés et mis en liberté, il ne me paraît pas qu'il soit inopportun de rechercher les auteurs de nos derniers revers. Il me semble, au contraire, utile, politique, d'employer des mesures énergiques pour parvenir à connaître la cause véritable de nos désastres récents.

« Placé dans des circonstances particulières, *j'ai acquis la triste conviction* que bien des fautes ont été commises par le ministère précédent; mais je ne me hâterai point de déverser le blâme sur tous les membres composant ce ministère. Dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, peut-être n'y a-t-il eu qu'erreur ou gaucherie, là où un patriotisme ombrageux croit voir de la trahison. Les moyens légaux que la Constitution met entre nos mains suffiront, je l'espère, *pour atteindre les vrais coupables*.

« Il n'est aucun de nous qui ne puisse attester que tous les gardes civiques ne soient accourus à l'appel du Roi, pleins d'ardeur et d'enthousiasme; mais on n'a pas su les

« employer utilement. *Rien n'était organisé*, de sorte que, « disséminés sur tous les points, manquant d'armes et de « vivres, leur patriotisme a été en quelque sorte stérile, sur- « tout à la grande armée.

« J'ai été à même de juger la coupable négligence de quelques « ministres. Après avoir inutilement réclamé, pendant trois « mois, des canons pour les forts de Sainte-Marie et de « Burght, et des fusils pour les gardes civiques du district « de Saint-Nicolas ; après avoir fait sentir la nécessité de cet « armement, je n'ai essuyé que des refus, presque des dé- « dains. Ces faits, je puis les prouver par des témoins. Lors de « la reprise des hostilités, j'ai eu la douleur de voir les *tristes* « *résultats* de tant d'incurie. *Les désastres et les cruautés* « *commis à Calloo*, et les dégâts produits par les inondations, « *seront toujours là pour accuser*, sinon tous les membres du « précédent cabinet, du moins *le ministre de la guerre*. Au « moment de l'attaque des Hollandais, je suis parvenu, dans « le laps de temps de quatre jours, à réunir, dans le pays où « je me trouvais, 18,000 *hommes animés d'une ardeur diffi-* « *cile à décrire*. Eh bien ! Messieurs, le croiriez-vous ? Six à « huit cents hommes seulement se trouvaient armés de « fusils. Ce sont là des faits qui n'exigent pas d'autres expli- « cations.

« Il faut, Messieurs, renvoyer le blâme là où il est mérité. « Les membres du ministère précédent qui, par leurs fautes, « par leur politique vulgaire ou par leur système suivi « alors (système qu'il ne m'appartient pas de qualifier), *ont* « *préparé nos revers*, et les *généraux qui y ont coopéré, soit* « *par inertie, soit par trahison*, voilà ceux qu'il faut traîner « à la barre.

« Il convient donc de déclarer, par la voie d'une enquête, « que nous considérons les événements que nous déplorons « comme *la faute de quelques uns*, que la nation *n'est point* « *solidaire de leur incapacité* ou de leur *félonie*, et que « *l'honneur belge est intact*.

« J'insiste donc pour la nomination d'une commission. »

Les soupçons qui planaient sur le général d'Hane semblaient d'autant plus fondés, qu'on pouvait mettre en regard de l'accusation bien caractérisée du commissaire d'arrondissement de Saint-Nicolas, le rapport présenté à la Chambre, le 18 mai 1831, par le ministre de la guerre d'Hane-Steenhuysen, où il dit : « *Un matériel de siège et de place considérable, ainsi que des munitions de toute espèce ont été dirigés sur les points les plus importants et les plus menacés, et nos moyens d'attaque et de défense sont établis aujourd'hui sur le pied le plus respectable.* » (Voir le mémoire de M. Constant d'Hane, ministre de la guerre, communiqué dans la séance du Congrès du 18 mai 1831. — Chapitre IV, § II, à la page 570 du livre de M. Dhane.)

C'était le cas de dire avec M. Alexandre Rodenbach : « *On s'est scandaleusement joué de notre bonne foi.* » Et, sans doute, les gardes civiques de Beveren auront pensé de même, en apprenant que leur commissaire d'arrondissement avait eu à la Chambre des représentants le courage de dire : « Qu'il avait été à même de juger la coupable négligence de quelques ministres; — qu'il avait vainement réclamé, pendant trois mois, des canons pour le fort Sainte-Marie, et qu'après avoir fait sentir la nécessité de cet armement, il n'avait essuyé que des refus, presque des dédains; — que les désastres et les cruautés commis à Calloo sont là pour accuser le ministre de la guerre; — qu'étant parvenu, lui, commissaire d'arrondissement (ensuite d'une proclamation du gouverneur de la Flandre Orientale), à réunir 18,000 hommes animés d'une ardeur difficile à décrire, 600 à 800 hommes seulement étaient armés de fusils; — qu'il faut renvoyer le blâme là où il est mérité; — les ministres qui ont préparé nos revers et les généraux qui y ont coopéré, soit par incurie, soit par *trahison*, étant ceux qu'il faut *traîner à la barre.* »

Certes, ces sentiments d'une juste indignation, ces accents douloureux et accusateurs exhalés par celui qui était venu secourir cette partie du pays contre les attaques des Hollan-

dais, — alors que ceux qui soutenaient faussement que nos moyens d'attaque et de défense étaient établis, dès le 18 mai, sur le pied le plus respectable, les avaient laissés à l'abandon à l'heure du danger, — durent faire impression sur les gardes civiques de Beveren, et les porter à cette funeste mais explicable résolution, de rester dans leurs foyers pour les défendre, au lieu de se rendre à Nieupoort.

M. Dhane ne s'arrêtera pas un instant, prétend-il, à discuter ce que je dis de la présidence inamovible des commissions de remonte, octroyée au général d'Hane, mais il y consacre cependant huit pages de son livre (518 à 526).

Pourquoi mon antagoniste qualifie-t-il de perfide insinuation ce que ma conscience m'a suggéré d'avancer sur cette immuable présidence du général d'Hane-Steenhuysse? Ce que j'ai dit n'est rien moins qu'obscur, me semble-t-il. Le général d'Hane-Steenhuysse absorba les remontes. — Les remontes furent toujours accordées à un fournisseur unique. — Ce fournisseur acquit en peu d'années une énorme fortune. — Tout cela est avéré. — Rien de cela n'est niable.

Durant le monopole des présidences des commissions de réception des chevaux de remonte, aucun fournisseur ne pouvait concourir avec le fournisseur unique.

Les chevaux reçus étaient pour la plupart d'une déplorable qualité. — Un assez grand nombre, à peine admis, entraient directement à l'infirmerie, et la proportion des décès parmi ceux-là était très considérable. — Beaucoup d'autres étaient impropres au service auquel ils étaient destinés. — Ils exigeaient des soins excessifs, chaque fois qu'il était nécessaire de les soumettre à quelque fatigue.

De longue date M. Dhane s'est fait une habitude de nier, bien qu'il n'ait pas la moindre connaissance des choses qu'il nie. — Nous, que notre service appelait dans les camps, nous avons vu de nos propres yeux ce que nous allons affirmer :

Le régiment des guides, qui, tenant garnison dans la capitale, recevait ce qu'il y avait de moins mauvais dans les chevaux de remonte, devait dans ce temps là, quand il était

désigné pour participer aux manœuvres du camp de Beverloo, laisser en garnison, au départ, les chevaux valétudinaires, ce qui réduisait à 500 environ les chevaux très bien portants, qui seuls partaient pour le camp. Peu de jours suffisaient cependant pour que, sur ce nombre de chevaux déjà si réduit, 100 à 120 ne pussent plus assister aux manœuvres. Trop faibles de constitution pour endurer la fatigue, leur emploi ne consistait plus qu'à assister aux parades et aux inspections.

Faire avec de pareilles montures une marche d'une huitaine de jours, c'eût été chose impossible, même en y apportant les soins les plus attentifs. La moitié du régiment serait restée en arrière, parce que les chevaux qu'il comptait dans son effectif et qu'il avait été contraint de recevoir, étaient de peu de valeur et impropres à leur destination.

Tous les régiments à cette époque étaient pitoyablement montés. Le changement fut visible lorsqu'on eut remplacé le mode ancien, qui constituait un monopole, par des commissions composées des officiers du régiment intéressé, lequel incorpore les chevaux et assume la responsabilité de ses réceptions.

« Pourquoi donc M. Eenens ne faisait-il point part de ses « observations à ses collègues ? » dit M. Dhane, à sa page 525. Notons que cette question est posée par lui, avec la mauvaise foi qui lui est habituelle, par rapport à deux commissions qui n'ont rien de commun avec la réception des chevaux de remonte.

Jamais je n'ai hésité à exprimer, hautement et en face, le blâme que je croyais devoir émettre dans l'intérêt de l'armée belge. Soit que M. Dhane veuille insinuer perfidement le contraire, ou qu'il juge mon caractère sur je ne sais quelle donnée hostile, bien que je sois suffisamment connu et, partant, réputé incapable de me livrer, comme lui, au jeu des variations intéressées, cet habile antagoniste me reproche de n'avoir pas, dans certaines commissions spéciales dont je faisais partie sous la présidence du général d'Hane, exprimé

mon opinion sur la mauvaise qualité des chevaux de remonte admis ; chose que je n'avais pas manqué de faire en temps et lieu, en m'adressant directement au général lui-même, alors qu'il présidait les commissions militaires appelées proprement commissions de remonte. — Un jour, entre autres, le général d'Hane, vivement piqué, m'en témoigna son mécontentement, et s'exprima d'une façon qui fit maintes fois l'objet de nos conversations entre officiers d'artillerie.

Si pareil sujet avait été abordé par moi ailleurs que là où il devait l'être ; si j'avais fait ce qu'insinue mon contradicteur à sa page 523, le général d'Hane-Steenhuyse m'aurait dit, avec raison, que ce n'était pas le moment de soulever cette question, que nous étions réunis pour nous occuper de tout autre chose. En effet, ce n'était pas à propos d'écuries, et en présence de membres civils, qu'il fallait mettre en discussion les plaintes des chefs de corps sur la qualité des chevaux reçus par une commission toute différente, également présidée par le général d'Hane.

Quel mobile a pu engager le général d'Hane qui comptait déjà tant de nobles fonctions, à s'imposer la présidence des commissions de remonte et à s'exposer, lui revêtu de si hautes dignités, aux familiarités, parfois gênantes du maquignon ? — Je l'ignore. — Pourquoi le grand écuyer du Roi, l'adjudant général du Roi, personnage alors très hautain, subissait-il les déplaisants et grossiers propos de celui qui présentait les chevaux à la remonte ? — C'est difficile à préciser. Un nouveau motif inconnu l'aura peut-être déterminé à accepter ces corvées, motif de moindre importance, sans doute, mais plus durable que celui qui déterminait son passage à l'orangisme, motif dont nous ne connaissons point la nature réelle, ni dans l'un ni dans l'autre cas.

Le général d'Hane-Steenhuyse avait des habitudes très autoritaires, surtout celle de fermer la bouche à ses interlocuteurs, ses inférieurs en grade, lorsqu'il s'apercevait qu'il n'avait pas raison. Voici ce qui se passa un jour à la remonte, entre le général d'Hane-Steenhuyse et le major Eenens,

membre, avec le colonel Dieskau et l'inspecteur vétérinaire Verheyen, de la commission dont le général était le président.

Lors d'une réception de chevaux qui précéda d'une quinzaine de jours celle qui allait avoir lieu, les chevaux destinés à l'artillerie avaient été admis presque tous par le vote du général et du colonel, et contrairement au vote du major. Le colonel du régiment auquel les chevaux reçus étaient destinés, avait écrit au major Eenens une lettre particulière, lui signalant combien laissaient à désirer la plupart de ces chevaux. — Le colonel avait également écrit à l'inspecteur général de l'artillerie qui, de son côté, en parla au major Eenens.

Des observations furent-elles faites au président de la commission ? je l'ignore. Tout ce que je sais, c'est que dans la chambre du fournisseur, où se trouvaient le général d'Hane-Steenhuyse et le colonel Dieskau, le général d'Hane interpella le major Eenens et lui fit une scène au sujet des chevaux reçus précédemment par la commission, disant qu'il les trouvait, lui, très bons, qu'il en recevait depuis quarante ans, et qu'il prétendait s'y connaître.

Le major Eenens, fort de ce que lui prescrivait l'intérêt du service, et sensible à l'appréciation que lui avait adressée par écrit le commandant du régiment, par rapport à la mauvaise qualité des chevaux de remonte reçus par la commission dont il faisait partie, le major Eenens, ayant le bon droit pour lui, n'était pas disposé à se taire. Il répondit que le général d'Hane avait sans doute trouvé les chevaux bons, puisqu'il avait émis un vote favorable à leur admission, mais que lui, major Eenens, il avait voté contre, parce qu'il les trouvait dépourvus des qualités nécessaires pour faire un bon service. Qu'il ne recevait pas de chevaux de remonte depuis quarante ans, mais depuis quelques années seulement ; que les chevaux reçus par les commissions et expédiés par elles aux corps auxquels ils étaient destinés, il ne les perdait pas de vue, mais qu'il suivait depuis des années la

manière dont ils supportaient le service auquel ils étaient astreints. Qu'il avait divisé ces chevaux en trois catégories, les bons, les médiocres et les mauvais. Que le nombre de chevaux appartenant aux deux premières catégories était très petit, parmi ceux qu'avait reçus la commission, mais que, par contre, les chevaux de la 3^{me} catégorie formaient la grande majorité, bien que ceux-là, c'est à dire les chevaux de la 3^{me} catégorie, fussent, suivant expérience, impropres à résister à la fatigue des marches et des manœuvres du camp et, à plus forte raison, incapables de résister aux fatigues d'une campagne.

Le général d'Hane persista dans sa manière de voir ; mais après que la commission eut terminé ses opérations, le major Eenens, à sa bien vive satisfaction, ne fut plus jamais désigné pour faire partie des commissions de remonte, et se trouva ainsi dégagé de sa part de responsabilité.

Les détails fastidieux dans lesquels je viens d'entrer, servent de réponse aux dires de M. Dhane, qui croit que je ne faisais pas mes observations à mes collègues. (P. 525.)

Si, dans la commission où il s'agissait d'*écuries militaires*, j'avais fait des observations sur la mauvaise qualité des chevaux de remonte, le président de cette commission, qui n'était autre que le général d'Hane-Steenhuysse, m'eût fermé la bouche. Quelle erreur eût été la mienne d'entamer le chapitre des mauvais chevaux, quand il s'agissait d'une commission où se traitait la question *des écuries militaires* ! puisque le général d'Hane, cumulant les fonctions d'une double présidence, présidait aussi à la réception des mauvais chevaux, et qu'il s'entendait parfaitement à ne pas être contrarié dans ce qu'il faisait.

Ces observations je les avais renouvelées, à diverses reprises, au sein de la commission *ad hoc*, et je n'ai cessé de réclamer la responsabilité des commissions de réception, en demandant qu'elles fussent choisies dans chaque régiment, de manière que les inspecteurs généraux pussent s'en prendre à celui qui serait mal monté en chevaux, par sa propre faute,

cette fois, attendu qu'affranchi du monopole, il aurait fait lui-même ses remontes.

Ce mode de réception a été définitivement adopté, après une longue opposition de la part des intéressés, mais à la grande satisfaction des corps de troupes à cheval, qui sont aujourd'hui très bien montés, tandis que, d'après l'ancien système, ils l'étaient très mal.

En 1843, fut instituée une commission civile et militaire sous la présidence du général d'Hane, pour rechercher les moyens d'opérer la remonte de la cavalerie dans le pays, avec ses propres ressources; je faisais partie de cette commission. A cette occasion, M. Dhane, parlant du rapport qui fut adressé au ministre de la guerre, a manqué de réflexion lorsqu'il dit : « Jamais, il me semble, meilleure occasion ne s'était offerte à M. Eenens d'attirer l'attention de qui de droit sur la mauvaise qualité des chevaux de remonte;... pourquoi donc M. Eenens ne faisait-il point part de ses observations à ses collègues? » (P. 524-525.)

Le major Eenens a fait dans cette commission connaître sa manière de voir, qui était en parfaite concordance avec celle de la presque totalité des membres de cette commission, dont les observations furent résumées, mais sous une forme bien anodine, dans les termes suivants, rapportés par M. Dhane lui-même :

« Les chevaux que nous recevons de l'étranger appartiennent aux races communes des pays d'où on les tire. »

Dans la discussion relative à la mauvaise qualité des chevaux de remonte, il a été constaté que les pertes par décès étaient de dix à vingt pour cent, ainsi que M. Dhane l'indique lui-même à sa page 525.

M. Dhane demande, au sujet de la bienveillance extrême pour le fournisseur unique des chevaux de remonte tirés de l'étranger : « Où sont les preuves écrites, officielles, incontestables de cette allégation? »

Vraiment, monsieur Dhane, espérez-vous faire croire à vos lecteurs qu'une entente ne puisse exister avec un fournisseur

sans preuves *écrites, officielles, incontestables*? — Ce n'est pas de la sorte que ces « *choses-là* » se pratiquent d'habitude. — Les preuves existent, non pas écrites ni officielles, mais elles n'en sont pas moins incontestables, en comparant la mauvaise qualité des chevaux versés dans nos régiments par la commission que présidait le général d'Hane, aux chevaux qui se trouvent actuellement dans nos corps de troupes à cheval.

M. Dhane, toujours très avide de la production de preuves que la nature des choses ne fait pas subsister matériellement, nous demande encore à sa page 532 :

« Où donc est la preuve des promesses faites au général d'Hane-Steenhuysse de conserver ses positions acquises, après le retour du prince d'Orange ? »

Voici ce que nous lisons, au sujet des preuves par rapport à ces « *choses-là* », à la page 155 de la suite du *Mémorial de Sainte-Hélène*, Bruxelles, P. J. Demat, 1824 :

« En 1813, vers la fin, tout porte à croire qu'on avait déjà ébranlé la fidélité d'Augereau : l'on ne sait jamais d'une manière bien certaine ces « *choses-là* », ou l'on ne les connaît que lorsque la trahison est consommée. — Mais les conditions du traité, tout ce qui précède, la honte le couvre d'un voile épais autant que possible. Elle retient l'acheteur, qui craint d'être dupe et d'avoir trop payé, et le vendeur, qui sent que l'honneur ne se mar-
« chande point. »

Le lecteur se gardera bien de suivre M. Dhane dans tous les méandres à parcourir à la recherche de preuves matérielles qui ne sauraient exister. — Il suivra la voie directe, et c'est d'après les opérations de notre armée, lorsque le général d'Hane-Steenhuysse en était le chef d'état-major général, qu'il voudra juger le degré d'estime auquel celui-ci a droit.

Quel malheur pour M. Dhane se chargeant de défendre la trahison !... Le gouvernement du roi notre ennemi, en 1831, était un gouvernement constitutionnel. Si le royaume des

Pays-Bas eût été une monarchie absolue, l'une des preuves les plus évidentes à charge de quelques hommes coupables de trahison envers la Belgique, ne subsisterait pas, car les 21 millions employés à solder cette trahison eussent été englobés dans les dépenses générales de la guerre.

Par malheur pour M. Dhane, par bonheur pour moi, il a fallu rendre compte à la représentation nationale néerlandaise de l'emploi de cet argent dépensé. Le compte rendu de la discussion à la seconde chambre des États-Généraux n'est-il donc pas une preuve incontestable, comme les aime, paraît-il, M. Dhane? — Cette fois, peut-être, il eût préféré n'avoir pas à constater pareille preuve, accablante pour la thèse qu'il soutient.

Le lecteur s'aperçoit sans peine qu'entre M. Dhane, avec ses acolytes, d'une part, et moi d'autre part, la question qui se débat, c'est la continuation de la lutte soulevée par M. B. Dumortier et ses collègues de la représentation nationale, qui, animés du vif désir de conserver intact l'honneur de la Belgique, voulurent, au moyen d'une enquête, connaître les causes et les auteurs de notre défaite.

Les coupables parvinrent à empêcher cette enquête; les descendants des coupables luttent avec acharnement contre la mise au jour de ces tristes causes, qui, si elles n'étaient pas défavorables, seraient la justification des hommes pour qui l'on redoute tant la lumière.

Grégoire a-t-il parlé du général d'Hane? demande M. Dhane. — Grégoire savait, après son premier interrogatoire, qu'il devait se taire pour obtenir l'impunité, et il se tut,... et il fut mis en liberté, au grand scandale de la population amie de la tranquillité du pays.

Le colonel d'Hane tolérait des rapports suivis entre un de ses officiers et ceux du lieutenant-colonel Grégoire détenus à la prison de Gand. — Le ministre de la guerre Goblet reçut, au sujet des allées et venues de cet officier en pareil endroit, communication signée d'un rapport officiel; il n'intervint pas.

Le général d'Hane ne s'est pas montré injuste pour le capitaine F. Thiery, dit mon antagoniste, à sa page 527. — Voyons et jugeons d'après un extrait du mémoire qui m'a été confié par le capitaine F. Thiery :

« Le 29 juillet 1831, le roi Léopold I^{er} réunit, après l'inspection, les officiers, et leur demanda s'il y en avait parmi eux qui eussent quelque réclamation à lui faire. — Le colonel Van Remortere prévint MM. les généraux d'Hane- Steenhuyse et de Chasteleer, tous deux présents, que le capitaine Thiery désirait exposer à Sa Majesté sa réclamation, qui leur était bien connue. Le général d'Hane, suivi du général de Chasteleer, s'avança vers le plaignant. L'un et l'autre cherchèrent à lui persuader qu'ils lui *feraient rendre justice*, qu'ils s'en chargeaient et que sous peu il récupérerait le commandement de son escadron, *avec son rang d'ancienneté de capitaine*. Confiant dans ces promesses, Thiery se soumit au désir de ces deux généraux, mais *ces promesses fallacieuses* n'eurent aucune suite, et *le pauvre capitaine* fut dupe de sa confiance. » (Voir *les Conspirations militaires de 1831*, tome I, page 120.)

« Il s'agit de s'entendre », dit M. Dhane à sa page 530 ; mais c'est tout entendu pour celui qui lit l'extrait du mémoire du loyal capitaine Thiery, qui fut la dupe de sa confiance.

Le général d'Hane était aide de camp du Roi et chargé de la police secrète. Le Roi le consultait souvent pour les questions militaires (p. 560 de M. Dhane). Il devait donc avoir confiance dans ce que lui disait le général d'Hane au sujet de l'avancement dans la cavalerie.

Nous savons comment le général d'Hane a reçu le capitaine Thiery, lorsqu'il était ministre de la guerre, et que ce loyal capitaine vint lui dénoncer le complot tramé à Hasselt et à l'armée de la Meuse.

« Ce que M. Eenens se garde bien de rappeler, dit M. Dhane, à sa page 531, c'est que le général d'Hane, alors lieutenant, était signalé avec les plus grands éloges

« par le roi de Naples, les généraux Montbrun, Nansouty, de Latour-Maubourg, Huber et le vainqueur d'Arcole, qui le nommait capitaine à 23 ans (au moment de la chute de l'empire!), après lui avoir décerné la croix d'honneur, noblement conquise sur les champs de bataille de l'empire. »

Le général Eenens se garde bien d'affirmer ce dont il doute. — Après avoir vu que le général d'Hane avait pris le village de Boutersem, à Louvain, où il était gisant d'une blessure; après avoir lu dans le gros livre de son réfutateur, à la page 513, que le lieutenant d'Hane avait culbuté les Austro-Bavarois à Hanau, le général Eenens a le droit de se montrer défiant. Il savait que le général d'Hane-Steenhuysen avait le bras long, très long pour atteindre ses adversaires, mais il ne le croyait pas assez long pour s'emparer de Boutersem, étant à deux lieues de là.

M. Dhane me fait une gracieuseté à sa page 532, mais il ignore que je n'aurais pas accepté un grade dont je me serais senti hors d'état de remplir les fonctions. — Je ne me suis pas trop mal tiré, en 1830 et 1831, du grade de capitaine d'artillerie, et déjà je le trouvais très élevé pour moi et impliquant une lourde responsabilité.

J'ai dit que le général d'Hane, très avide de grades et d'honneurs, soignait son propre avancement à tel point qu'il rivalisa, mais en rapidité seulement, avec le vainqueur d'Arcole, quant au passage du grade de capitaine à celui de général. — Le coup était sensible, d'autant plus que le vainqueur d'Arcole n'avait pas obtenu le généralat, soit en garnison, soit dans les salons de Barras, soit par un petit stage au ministère de la guerre, dans ce poste où Carnot fit autre chose que préparer la défaite de la France; le coup était d'autant plus cruel que mon contradicteur qui nie tout... oui, tout... ne pouvait nier cette fois que, le 18 avril 1830, son client ne fût tout simplement capitaine, et général déjà le 16 juin 1831 (*voir* pages 509, 510 du livre de M. Dhane), sans avoir paru devant l'ennemi. — Il y parut cependant

au mois d'août ; mais après qu'il eut été blessé devant Bausersem, en se mettant en avant avec bravoure, avec témérité même, oh ! alors, les honneurs de pleuvoir sur lui, et le voilà adjudant-général, chargé de la maison militaire du Roi, puis lieutenant-général, au moment même où il atteignait les deux années de grade de général-major ! — Les dates étant renseignées dans les annuaires, pas moyen de nier... Comment faire ? — Un homme tel que M. Dhane n'est jamais embarrassé ; le moyen de Basile est toujours là à sa disposition, et il en use.

Ce que j'ai dit est l'exacte vérité, mais d'après mon antagoniste j'appelle l'injure, l'amertume de la haine à mon aide, deux défauts qui doivent avoir altéré la vérité.

Est-ce une injure ou la vérité de dire que Constant d'Hane-Steenhuysen abusa de son influence pour se faire octroyer des grades coup sur coup ? — Je signale sa rapide escalade jusqu'au sommet de la hiérarchie militaire, en dépassant des hommes capables et instruits, tels que le général Malherbe, entre autres, tandis que lui était ignorant et incapable. — Jamais il ne commanda dans un camp ; il ne commanda jamais aucune grande manœuvre. Il préférerait se retrancher dans la police secrète et ne faisait pas de sorties sur le terrain militaire.

Quant à l'amertume, ma carrière ne dépendait nullement du général d'Hane ; elle dépendait de mes chefs dans l'artillerie, et cette insinuation de M. Dhane n'est qu'une preuve de plus de sa perfide adresse à détourner l'esprit de ses lecteurs du point capital, des — quatorze mois — qui suffirent pour atteindre le généralat à celui qu'il veut défendre.

L'âge de raison a sonné depuis longtemps pour M. Dhane et pour moi ; tous deux nous avons l'expérience de la vie, puisqu'il a 46 ans et que j'en ai 71. Il sait donc, tout aussi bien que moi, qu'une carrière pareille à celle du général d'Hane, toute de services ordinaires et rien de plus, carrière remplie par un homme d'une capacité militaire des plus médiocres, n'a pu s'accélérer ainsi que par le soin incessant que mettait à avancer celui qui la parcourait.

Lorsque le général d'Hane-Steenhuyse fut mis à la tête de la police secrète, le moral de l'armée s'altéra pour longtemps. — La délation et l'espionnage répandirent du froid sur les relations entre camarades, resserrèrent les cœurs, infusèrent dans les esprits la jalousie et des craintes mutuelles. Il en résulta une dissimulation méticuleuse, subversive de la force de caractère et de la fermeté qui sont les qualités militaires par excellence.

Tout cela n'a point l'attrait d'un poème; l'on n'y découvre même qu'une très prosaïque histoire, curieuse néanmoins à observer.

La gracieuseté de M. Dhane se trouve suivie, comme il fallait s'y attendre, d'une chicane immédiate, à la même page, à propos d'un système d'*à peu près*, qu'il invente pour me l'endosser. — Mais la chicane est boiteuse; elle ne marche pas au gré de mon adversaire, qui, malgré son grand désir de nier l'inimitié du marquis de Chasteleer pour le colonel Pletinckx, est contraint d'avouer qu'elle paraît avoir été notoire. — M. Dhane ne peut employer ses formes négatives ordinaires, parce qu'il est en présence d'un contemporain vivant, le lieutenant-général Pletinckx, un de ces désagréables contemporains qui ont vu et qui savent ce qui s'est passé.

M. Dhane n'a rien vu lui, mais il sait tout ce qu'il doit nier.

Je ne suivrai pas mon réfutateur dans son très adroit mais non véridique récit de ce qui s'est passé au 1^{er} régiment de lanciers, à Malines, lors de la conspiration du mois de mars 1831.

Des contemporains qui gênent beaucoup M. Dhane, mais qui sont précieux pour moi, parce qu'ils connaissent la vérité, les lieutenants-généraux Pletinckx et Berten et les colonels Michaux et Verheyden, peuvent rectifier le récit erroné de mon antagoniste.

Il fait sans vergogne des tentatives pour associer, comme auxiliaire du complot orangiste, la population malinoise,

l'une des plus dévouées de tout le pays au nouvel ordre des choses. Lorsque le peuple de Malines eut connaissance de ce qui se manigançait chez quelques officiers du régiment de lanciers, il entra en fureur ; il voulut faire un mauvais parti au général de Marneffe, qui dut, avec la foule, danser une ronde autour de l'arbre de la liberté, à titre de répudiation de l'orangisme.

Des escadrons furent envoyés à Bruxelles, sur l'ordre du ministre de la guerre d'Hane, qui désigna spécialement pour les commander le colonel Édeline, le fauteur du complot dans le régiment. Cette mesure enlevait l'autorité sur ses escadrons au colonel Pletinckx, chef loyal, animé du plus pur patriotisme.

La population de Bruxelles contraignit, par son attitude, le ministre d'Hane à renvoyer cette cavalerie, qui inspirait une grande défiance, défiance juste à l'égard des officiers gagnés par le lieutenant-colonel Édeline, mais imméritée pour tout le reste du personnel de ce vaillant régiment, fort étonné de l'accueil qu'il avait reçu à Bruxelles. — En effet, la caserne des Annonciades fut bientôt assiégée par le peuple qui réclamait hautement et qui obtint le renvoi de cette troupe suspecte. — A son arrivée à Malines, elle fut huée et injuriée par la population, qui, ne sachant pas au juste ce dont il s'agissait, qualifiait de traîtres les cavaliers qu'elle avait devant elle, et ceux-ci, irrités de la fausse position où on les avait mis, finirent par se révolter contre les chefs, objets de leur méfiance, disant que le régiment était déshonoré et qu'ils n'y voulaient plus servir.

Le zèle qui porte M. Dhane à disculper son client, lui fait dire à sa page 534, que ce fut le Régent et non le ministre d'Hane qui mit aux arrêts le colonel Pletinckx, venant dénoncer la conspiration orangiste.

M. Dhane a bien soin de cacher à ses lecteurs que, mécontent d'être dérangé par ce colonel et par les officiers qui l'accompagnaient pour affirmer la dénonciation, le Régent, bien loin de s'enquérir de la situation réelle des choses, se

contenta de répondre : « Que me racontez-vous là ? — Ce
 « sont des balivernes. — Rendez-vous chez mon ministre de
 « la guerre, puisque vous accusez des militaires ! » Le Régent
 n'en ayant pas voulu entendre davantage, l'argument d'une
 initiative de sa part, dans la mise aux arrêts du colonel
 Pletinckx, convient à des crédules de meeting et non à des
 lecteurs sérieux ; car il résulte évidemment de ce qui pré-
 cède que les arrêts n'auront été infligés par le Régent au
 colonel Pletinckx que sur la proposition du ministre de la
 guerre d'Hane, qui laissait en liberté les conspirateurs, dans
 l'espoir de les voir parvenir à leurs fins.

Quant au Régent, qui bientôt allait cacher dans ses appar-
 tements le général Vandersmissen, le chef du complot que
 nous avons déjoué à Anvers, cet élu de la nation ne pouvait
 faire bon accueil au colonel qui venait de lui dénoncer le
 complot de Malines.

« Le Régent avait chargé Gendebien et Van de Weyer, de
 « constituer un nouveau cabinet. Mais le premier ne put
 « s'entendre avec M. de Sauvage, que Surlet de Chokier
 « désirait lui associer. M. de Sauvage regardait alors comme
 « inévitable l'avènement du prince d'Orange, et Gendebien
 « voulait rendre cet avènement impossible. Pour combattre
 « les orangistes qui s'efforçaient de provoquer une contre-
 « révolution, pour déjouer une conspiration qui devenait
 « redoutable, Gendebien avait, le 23 mars, dicté les bases
 « d'une *Association nationale*. Immédiatement après, il avait
 « adressé au Régent sa démission de ministre de la justice et
 « de premier président de la Cour supérieure de Bruxelles¹. »

Je ne doute pas que le lecteur ne soit à même de juger,
 par ce qui précède, de la bonne foi de M. Dhane, l'historien
 calme mais nullement véridique ; la vérité étant sans attrait
 pour lui, il ne trouve rien de mieux que de l'exclure de sa
 méthode.

« Où est la preuve du cordial appui que reçut le lieute-

¹ Théodore Juste. *Alexandre Gendebien*, p. 75.

« nant-colonel Édeline du général d'Hane? » demande d'un air moitié candide, moitié pédantesque, M. Dhane à sa page 536.

Vraiment, je crois que mon antagoniste se moque et de ses lecteurs et de moi.

De quoi s'agit-il? Le colonel d'un régiment de l'armée vient, avec deux de ses officiers comme témoins, pour affirmer l'exactitude d'un fait qu'il va dénoncer au ministre de la guerre, le complot tramé dans son régiment par le lieutenant-colonel. Le ministre de la guerre, bien loin de mettre le lieutenant-colonel dénoncé en lieu sûr, pour instruire contre lui, le laisse à la tête de la troupe et met le chef fidèle aux arrêts forcés.

M. Dhane prétend-il que le ministre de la guerre ne donne point par là un « *cordial appui* » au lieutenant-colonel, fauteur du complot; à l'homme qui, se sentant coupable, va se sauver et se faire arrêter par la gendarmerie, sur la route de France?

Prétendre justifier son client, comme l'entend mon antagoniste, c'est se donner un brevet d'outrecuidance et de ridicule. Il doit savoir cependant que, lorsque l'indignation publique eut forcé le ministre de la guerre d'Hane à lever les arrêts du colonel Pletinckx, celui-ci fit de vaines instances près du ministre, pour que l'auditeur militaire fût saisi de l'affaire et entendît les témoins. Ce n'était pas seulement un « *cordial appui* » que donnait au lieutenant-colonel Édeline le ministre de la guerre d'Hane, c'était de sa part une preuve de complicité; attendu que son devoir lui commandait de faire prendre acte, suivant les formes judiciaires, des dépositions des témoins, et de faire subir un interrogatoire aux accusés; mais au lieu de marcher droit au but, il monte la comédie de l'envoi du général marquis de Chasteleer à Malines, en vue de soustraire les conspirateurs à la justice.

Les émissaires du gouvernement du roi Guillaume ne laisserent échapper aucune occasion de diriger leurs attaques dissolvantes contre le gouvernement belge. Ils s'empres-

sèrent de mettre à profit celle que leur offrait l'état de surexcitation de la population de Malines et du 1^{er} régiment de lanciers contre les officiers coupables. — Des lanciers reçurent de l'argent, quelques uns même montrèrent des pièces d'or distribuées par ces émissaires pour pousser la troupe à l'indiscipline et au désordre. — Quant à la faire agir en faveur de l'orangisme, c'était tout à fait impossible.

A la page 540 de M. Dhane, nous voyons intervenir « *la volonté immuable des puissances* », afin d'empêcher que son client ne soit atteint, *sans preuves*, par le général Eenens au sujet de l'organisation des bataillons de volontaires.

Fort bien, monsieur Dhane; mais l'on sait que le Régent mettait toute sa confiance dans les généraux Goblet et d'Hane, pour tout ce qui avait trait aux questions militaires. Cette fois encore, ce n'est pas sans preuve que je porte mon accusation; je la tire de l'ouvrage de Théodore Juste, l'historien qui a publié les biographies des fondateurs de la monarchie belge. On peut lire, aux pages 71-72 du livre qui traite d'Alexandre Gendebien, ce qui suit :

« Lors de la conspiration du mois de février, qui s'évanouit par l'échauffourée de Gand, de nombreux rapports, arrivés au gouvernement provisoire, lui avaient révélé un vaste complot. — Le foyer en était à Londres. Des agents de l'Angleterre agissaient activement; ils n'épargnaient ni les intrigues, ni l'or, ni les menaces. Sans en avoir acquis la preuve certaine, le gouvernement provisoire avait au moins de graves soupçons que le général Vandersmissen, commandant à Anvers, trempait dans cette conspiration : il était en relations journalières avec le sieur Ellerman, consul hanovrien, et avec le général Chassé, commandant de la citadelle. Il avait été décidé que le général Vandersmissen serait destitué, puis on s'est contenté de le rap-
« peler de son commandement d'Anvers et de l'envoyer à celui de Namur. — Par un concours de circonstances qui tenaient moins au hasard qu'à la persistance de certains hommes dans leurs projets de ramener le prince d'Orange,

« la résolution du gouvernement provisoire ne fut exécutée,
« ni pendant sa courte existence, après la découverte des
« ramifications du complot, ni sous la régence qui lui suc-
« céda bientôt après.

« *Dès les premiers jours du mois de mars, les menées oran-
« gistes se firent de nouveau remarquer par des conciliabules,
« et par l'arrivée en Belgique de beaucoup d'hommes suspects
« aux patriotes par leurs relations avec le gouvernement
« déchu, leur amitié pour le prince d'Orange.*

« La mollesse du Régent, l'irrésolution de son conseil,
« la versatilité et l'inertie, qui paraissaient calculées chez
« quelques hauts fonctionnaires, alarmèrent les patriotes
« que leur position rendait naturellement défiants.

« Un membre du conseil du Régent proposa l'organisation
« de dix bataillons volontaires, dont les cadres, composés
« de 300 hommes chacun, seraient répartis dans les diverses
« provinces. Il proposa, en même temps, une proclamation
« par laquelle tous les patriotes seraient invités à se rendre
« au moment du danger dans les villes désignées pour la
« formation de ces corps.

« Après plusieurs jours de discussion, la chose fut
« adoptée; *mais toutes les fois qu'il s'agissait de l'exécution,
« on remettait la chose en question.* »

Mon réfutateur s'indigne, à sa page 543, à propos de ce
qui m'a été rapporté d'une appréciation faite par le capitaine
De Meurs, l'ancien aide de camp du général d'Hane-Steen-
huyse. Tenant le fait d'une personne que je connais depuis
plus de quarante ans, et dont j'ai toujours été à même d'ap-
précier la sincérité, je maintiens l'exactitude de ce qui se
trouve à la page 64 du tome II des *Conspirations militaires*.

— Que M. Dhane s'efforce, *unguibus et rostro*, à détruire un
fait aussi accablant pour celui qu'il cherche à défendre, cela
se conçoit; que, d'autre part, le capitaine Ch. De Meurs, après
avoir senti maintes fois son cœur se révolter à la vue des
actes de trahison du général d'Hane-Steenhuyse, au mois de
mars 1831, ait éprouvé, douze ans plus tard, des sentiments

plus doux pour le même général, cela se comprend sans peine; mais la première impression n'était pas de nature à être effacée par la seconde. — La malice de M. Dhane ne lui vient pas mieux en aide quand, à la page 541, il demande « comment, si Ch. De Meurs ne parlait pas de la trahison de son général, pouvait-on savoir par lui qu'elle existât? »

Le capitaine De Meurs ne criait pas sur les toits la trahison de son général; mais, en brave et loyal militaire, il se soulageait en confiant à un ami éprouvé le vif regret qu'il avait de voir son général mêlé aux trames qui s'ourdissaient contre l'ordre de choses établi.

Par la production de certains certificats de 1842, qui, sans en excepter celui du général Malherbe, n'ont aucun rapport avec le sujet en question, M. Dhane tend à établir qu'il n'y a rien que de correct dans la conduite du général d'Hane-Steenhuysse, ministre de la guerre, aide de camp du Régent, patronnant ceux qui s'efforçaient de renverser l'ordre de choses existant en Belgique, pour y substituer celui dont le Congrès avait voté l'exclusion à perpétuité. Puis, trouvant étrange qu'un tel procédé m'inspire *autant de dégoût que d'étonnement*, il conclut (toujours page 543) que je lui ai fourni les expressions dont il avait besoin pour faire connaître son sentiment sur mon livre. — « Ces expressions rendent, » dit-il, on ne peut plus exactement, l'impression qu'a produite sur moi, et sur bien d'autres encore, la lecture de son ouvrage. »

Fort heureusement pour le général Eenens, le public a ressenti à cette lecture une tout autre impression que ces messieurs. — Le sentiment national s'est redressé dans beaucoup de cœurs belges de la génération actuelle, depuis que mon livre lui a appris à mieux connaître « *les causes et les auteurs de nos désastres* », et elle pourra se dire ce que m'a dit l'honorable Barthélemy Dumortier, que le livre des *Conspirations militaires de 1831* est l'enquête que cet excellent patriote avait proposée à la Chambre des représentants, le 23 septembre 1831, en se servant de ces termes :

« *Il faut que la nation sache enfin quels sont les vrais coupables, quels sont les traîtres, s'il en existe.* »

M. Dhane, qui s'approprie mes expressions « *dégoût et étonnement* » pour les appliquer à mon livre, paraît oublier sa profession de foi au sujet de la modération à garder dans les discussions historiques. Il n'a donc plus « assez de force de caractère pour s'affranchir de toute suggestion dange- reuse à l'égard des hommes et des événements » ? (*Voir à la page 19.*) M. Dhane m'autorise à exprimer une fois de plus mon dégoût et mon étonnement, et je le fais par représailles, en souvenir de sa conduite à lui, lorsqu'il chercha, dans le renversement de M. Loos, homme des plus honorables, ayant rendu à la ville d'Anvers les plus grands services, un moyen de sortir de l'obscurité.

Hissé sur le piédestal de la présidence des meetings anversoïis, il parvint, en déblatérant contre des hommes qui valaient mille fois mieux que lui, à pénétrer au conseil provincial, et ensuite jusqu'à la Chambre des représentants. — Il effleura même un instant la place de gouverneur du Limbourg.

Chacun est libre sans doute de choisir sa voie pour s'ouvrir une carrière, mais peu d'hommes, ayant le respect d'eux-mêmes, feront choix de pareils moyens.

J'applique donc à M. Dhane mon étonnement et mon dégoût, comme je l'ai fait à l'égard de ceux qu'il veut défendre, des hommes qui, portant la cocarde belge au chapeau, travaillaient à renverser le gouvernement qu'ils servaient, pour y substituer son ennemi, des hommes qui se sentaient impatients de substituer la cocarde orange à la cocarde belge.

Mais ne sortons pas trop du calme qui se trouve sous la plume de M. Dhane. Nous savons que le calme est le pivot de sa méthode historique, et que rien ne lui coûte autant que de devoir s'écarter d'une sereine modération.

En vue d'être utile à ses hommes et de donner le change à ses lecteurs, mon antagoniste n'imagine rien de mieux que

de multiplier les certificats. C'est une denrée flatteuse, mais sujette à caution, tendant à remplacer la réalité par l'apparence; il est facile de se prémunir contre cet artifice, en songeant que les bons serviteurs n'ont pas besoin d'une longue série de certificats, et que c'est à l'œuvre qu'ils se font connaître.

Tout en m'accablant de ses critiques, M. Dhane perd de vue que mon but n'était pas de décrire les opérations de la campagne de 1831 sous un rapport stratégique, mais bien de démasquer la stratégie ténébreuse de quatre hommes qui, d'après moi, sont la cause du déshonneur subi par la Belgique, au mois d'août 1831.

L'appui que prêtait le ministre de la guerre d'Hane-Steenhuys aux conspirateurs orangistes était de notoriété publique parmi les contemporains, aux yeux de qui une demande de preuves eût semblé ridicule. M. Dhane ignore tout cela; comment le saurait-il? à peine était-il né. — On le voit cependant formuler sur ce qui se passait alors ses décisions avec le plus étonnant aplomb, et souvent avec la plus insigne mauvaise foi.

Que l'apparition de mon livre ait contrarié M. Dhane et certains Belges, moins disposés à laisser s'effacer de notre glorieux drapeau de 1830 l'empreinte de la tache qu'y a produite notre défaite de 1831, qu'à conserver intacte la gloire de l'armée hollandaise, je m'en soucie fort peu. Car je suis convaincu que, malgré le silence qu'en certaines régions l'on voudrait bien imposer sur tout ce qui est propre à rétablir dans leur exacte signification les événements, bons ou mauvais, de 1831, je suis convaincu que la vérité tend à se rétablir, non sans grande approbation de la part de mes contemporains, qui, témoins de ces événements, ont su les apprécier.

M. Dhane, qui vise à introduire dans l'histoire le pernicieux système de l'irresponsabilité, trouve absurde que je croie remplir un devoir patriotique en accusant du crime de lèse-nation ces hommes qui furent la cause de nos malheurs

de 1831. — S'efforçant de confondre l'impunité avec l'innocence, il s'acharne contre celui qui veut faire connaître la stricte vérité. Tout autre que la sienne est ma manière de voir. — Je voudrais que le châtiment de la réprobation publique s'attachât à ceux qui ont mal agi, parce qu'en toute justice, c'est à eux que la réprobation revient, de même que l'éloge leur eût été départi, si, fidèles à leurs devoirs, ils avaient mis le pays en état de résister à l'attaque de l'ennemi.

Mon antagoniste est de ceux qui sacrifient sans scrupule les sentiments que devrait avoir tout Belge, au cœur bien né, qui compte la Belgique pour patrie ; il les sacrifie à l'obséquiosité qui cherche à plaire aux Hollandais, et, dans cet ordre d'idées, il trouve « compromettant, au point de vue des relations amicales qui règnent aujourd'hui entre la Belgique et la Hollande » (page 5), mon livre, qui n'a été publié pour plaire ni pour déplaire aux Hollandais. — Le seul but de sa publication, c'est de justifier l'armée belge de 1831, de faire connaître comment et pourquoi elle avait subi une désastreuse défaite, et, subsidiairement, pour prouver qu'en Hollande on supposait à tort que le 12 août 1831, à Louvain, nous avions tiré par trahison, pendant la suspension d'armes, sur les troupes du prince d'Orange.

Mon travail tend donc « à connaître la cause véritable de notre désastre ».

« Les ministres qui ont préparé nos revers et les généraux qui y ont coopéré n'ont pas voulu se laisser traîner à la barre », comme le demandaient Constantin Rodenbach et Hélias d'Huddeghem ; ce dernier annonçait « la divulgation de faits plus graves encore que l'abandon de nos positions les plus importantes. Ces faits, qui devaient être éclaircis, se liaient à des questions de personnes.

« Quand la nation croit les ministres coupables, nous devons les juger.

« L'honneur et la justice réclament une enquête. Ne soyons pas indifférents à ces cris de douleur et d'indi-

« gnation qui se sont élevés de tous les points du sol de la Belgique¹. »

Telles furent les paroles qui retentirent, le 6 octobre 1831, dans l'assemblée des représentants de la nation belge. — Mais les intéressés, ceux sur lesquels planaient les faits les plus graves, parvinrent par d'habiles intrigues à faire échouer la proposition d'enquête, après qu'elle eut été votée à l'unanimité par nos représentants.

Il y allait pour ceux qui, d'après le général Daine, étaient « *les seuls vrais coupables du crime de lèse-nation* », de la perte complète de leur position, de leur avenir, de leur honneur, s'ils étaient reconnus coupables. Déclarés innocents, leur justification ressortait complète du résultat de l'enquête et tout soupçon devait cesser.

La justification leur parut impossible et leur perte certaine. — En abusant de l'influence de leur position et par de suprêmes efforts, ils réussirent à faire échouer l'enquête.

L'enquête esquivée, « *les coupables du crime de lèse-nation* » se regardèrent comme sauvés.

L'opinion publique seule restait à craindre ; elle les accusa toujours et leur imprima la flétrissure que l'enquête eût rendue officielle.

M. Gendebien, trois jours après la tentative criminelle de Grégoire, ignorait encore la conduite du colonel d'Hane. Il recommande son fils à celui-ci et le place dans son régiment parce que le jeune homme, en se trouvant en garnison à Gand, sera sous les yeux de son oncle le général Duvivier, qui avait épousé la sœur d'Alexandre Gendebien. M. Dhane, qui fait flèche de tout bois, en conclut que le colonel d'Hane n'était pas orangiste, et que j'ai grand tort de l'accuser de ce chef.

Lorsque la conspiration militaire du mois de mars 1831 était en train d'échouer, la connivence du général d'Hane-Steenhuysen était évidente ; elle devait sauter aux yeux de

¹ Séance du 6 octobre 1831.

tous ceux qui ne les fermaient pas avec obstination pour ne point voir.

N'y avait-il pas connivence lorsqu'il envoya à Anvers le capitaine d'état-major Renard, aujourd'hui lieutenant-général, porteur, sous forme de lettre ordinaire de service, d'une dépêche, qui ne contenait qu'une feuille de papier blanc plié, dans laquelle se trouvait un petit billet que le général Vandersmissen se hâta de jeter au feu, en le froissant avec mauvaise humeur, après l'avoir lu.

M. Dhane se croit bien en état d'apprécier et de juger ce qui se passait, quand il n'était pas né, ou qu'il l'était à peine; si cependant il consentait à faire taire un instant sa sottise présomption de tout connaître sans avoir rien vu, il n'hésiterait pas à avouer que je dois en savoir plus long que lui, moi qui, témoin oculaire des tristes choses de cette époque, les ai méditées et en ai suivi les conséquences; il avouerait aussi, sans trop s'indigner à froid, que je puis fort bien en parler, sans y être poussé par quelque ressentiment particulier envers les hommes qui faillirent à leurs devoirs en 1831, envers ceux qui, d'Hane, Goblet et de Failly, préparèrent « le retour du prince d'Orange par la défaite, la honte et « l'humiliation de la Patrie » !

Je ne fais que reproduire et développer ce qui a été dit par d'autres avant moi; et néanmoins M. Dhane veut insinuer perfidement dans son livre que c'est moi qui invente ce que relate le mien. Qu'il soit convenable et juste, si cela ne lui coûte pas un effort au dessus de sa nature, à l'égard du général Eenens, qui répète, en 1875, ce que M. B. Dumortier disait, en 1871, ouvertement à la Chambre. — Pourquoi ne tourne-t-il pas contre cet honorable ministre d'État la critique amère dont il cherche vainement à m'accabler? Car je doute qu'après ma réponse, qui sera la 11^{me} aux diverses tentatives de réfutation dirigées contre *les Conspirations militaires de 1831*, M. Dhane obtienne plus de succès que ses devanciers.

Si je ne m'étais pas senti capable de répondre victorieu-

sement aux attaques dont ce livre est l'objet, je me serais abstenu de le publier. Aucun essai de réfutation n'est parvenu jusqu'ici à l'ébranler dans la moindre partie de son contexte. Les idées et les faits, qui y sont développés, restent debout; bien plus, ils se sont consolidés par les détails supplémentaires dans lesquels de vaines tentatives de réfutation m'ont forcé d'entrer.

M. Dhane emploie, pour m'abattre, des instruments qui se brisent dans ses mains et qui, sans me faire le moindre mal, le blessent lui-même, avec grand dommage pour le client dont il s'est constitué l'avocat.

Ce défenseur a gardé, comme pièce de conviction finale, le mémoire remis au Congrès national le 18 mai 1831; il a voulu écraser son adversaire par l'évidence de la preuve; il n'a réussi qu'à assommer le lecteur par un inutile et long ennui. (*Voir* pages 561 à 572.) Ce mémoire prouve une chose à laquelle mon réfuteur était loin de s'attendre : il prouve combien est juste et bien fondée cette expression d'Alexandre Rodenbach : « On a voulu tromper le peuple, on a souillé son honneur. »

Si le général d'Hane avait, comme il l'a dit au Congrès national, augmenté nos forces actives de 26,000 hommes, c'eût été l'équivalent de toute la force active mise en ligne par la Belgique, au moment de l'invasion de l'armée du prince d'Orange. — Malheureusement pour la bonne foi du ministre, il fait figurer (*voir* la page 567 de M. Dhane) 8,000 hommes qui, bien loin de constituer une partie de nos forces actives, n'étaient ni armés ni habillés, et même n'avaient jamais paru au corps.

Une autre allégation controuvée justifie ce que disait l'honorable Barthélemy Dumortier, au sujet des faits graves qui nécessitaient une enquête.

Nous lisons à la page 570 de M. Dhane, que le ministre de la guerre d'Hane affirme que « les points les plus importants et les plus menacés sont pourvus d'un matériel de « défense considérable, ainsi que de munitions de toute

« espèce, et que nos moyens d'attaque et de défense étaient
« établis, dès le 18 mai 1831, sur le pied le plus respec-
« table ». — Le général d'Hane-Steenhuysen trompait les
mandataires de la nation belge et la nation tout entière; car,
dès l'apparition de l'armée ennemie, Diest, Hasselt, Tongres,
le fort Sainte-Marie, le Capitalen-Dam et le Verlaet, privés
de tout moyen de défense, tombèrent en son pouvoir.

Voici comment s'exprima, le 8 octobre, le défenseur de
l'honneur de notre pays, M. Barthélemy Dumortier : « Ce
« que je veux et ce que nous voulons tous, c'est sauver l'hon-
« neur du pays, je veux que la honte des derniers événe-
« ments retombe sur leurs véritables auteurs et que la
« nation soit disculpée aux yeux de l'Europe entière.

« Eh quoi! les faits ne parlent-ils pas assez haut pour
« nécessiter une enquête? Avez-vous donc oublié que l'en-
« nemi s'est avancé jusqu'aux portes de la capitale? Avez-
« vous oublié que les postes les plus importants, le Verlaet,
« le Capitalen-Dam, étaient restés sans défense?

« Avez-vous oublié que notre armée était restée privée de
« vivres, de munitions, en un mot de tout ce qu'il faut pour
« assurer la victoire?

« Il est de l'honneur et de la dignité de la Belgique
« d'éclairer le grand procès qui se plaide à Londres, et qui,
« bientôt peut-être, viendra décider de notre sort. »

Et moi aussi je dirai : « Parlez franchement, et dites-le
« sans détour; voulez-vous que la patrie tout entière
« supporte la honte de l'incurie et de l'ineptie de quelques
« hommes? — Voulez-vous que la Belgique soit déshonorée
« à jamais? » — Répondez!

Après cela, M. Dhane viendra nous dire pompeusement :
« Voilà ce qu'a fait le général d'Hane-Steenhuysen durant
« son passage au ministère! » Comme s'il y avait de quoi se
vanter, après tout ce qu'on vient d'entendre, après tout ce
qu'ont dit d'accusateur Constantin Rodenbach et ses
collègues! — Le général d'Hane-Steenhuysen a fait plus
encore : il a fait les plus grands efforts pour empêcher l'en-

quête et pour détourner ainsi le coup qui l'eût frappé lui et les autres grands coupables.

M. Dhane, qui ferme si bien les yeux sur les preuves que je donne à l'appui de mon accusation de trahison à charge des trois ministres de la guerre, Goblet, d'Hane et de Failly, afin de pouvoir dire que; « *M. Eenens n'a d'autres preuves « pour étayer ses accusations que la haine qu'il semble professer pour l'entourage du roi Léopold et pour quelques « chefs de l'armée »* » (page 557), admettra-t-il ce qui va suivre? — En tout cas, le lecteur saura que le général Eenens n'est pas seul à accuser ces hommes coupables :

« ON NOUS A LAISSÉ OU PLUTOT FAIT CERNER
« VOLONTAIREMENT, DE PROPOS DÉLIBÉRÉ, ET A
« DESSEIN PRÉMÉDITÉ DE FAIRE PASSER NOTRE
« ARMÉE ET NOS VOLONTAIRES SOUS LES FOUR-
« CHES CAUDINES A LOUVAIN. » — Cette déclaration, aussi claire qu'énergique, se trouve dans une lettre, datée du 18 août 1831, du représentant Alexandre Gendebien au comte de Celles. — Le 18 août, c'était six jours après l'événement.

Pareille accusation a été produite à la Chambre, le 6 octobre 1831, par M. d'Elhougne, représentant de Louvain, dans les termes suivants :

« Qu'avons-nous vu? — Après une campagne de 10 jours,
« sans combat, nous avons vu le chef de l'État renfermé,
« avec les débris d'un corps d'armée, dans une ville ouverte
« (Louvain), et la diplomatie française obligée de venir se
« placer entre les soldats de Guillaume et nous, pour frayer
« une route au Roi, et le tirer du guet-apens où on l'avait
« entraîné. — Cette honte a-t-elle été causée par l'erreur ou
« par une incurie poussée à l'extrême, par la trahison? »

M. Dhane voudra-t-il enfin reconnaître les preuves fournies par ces deux témoins oculaires?

« *Après une campagne de dix jours sans combat* », nos deux chefs d'état-major, les généraux d'Hane et Goblet, manœuvrant dans le sens le plus favorable au roi Guillaume,

menèrent leurs opérations à ce point que le roi Léopold, renfermé dans Louvain, « n'est tiré du guet-apens où on l'avait entraîné » que par l'intervention de la diplomatie française, « obligée de venir se placer entre les soldats de Guillaume et nous ».

Le roi Léopold entraîné dans un guet-apens !

Et ce n'est pas le général Eenens qui porte cette accusation accablante, c'est le représentant de Louvain, M. d'Elhougne, très bien renseigné sur ce qui s'est passé du 9 au 12 août 1831.

« Je puis attester qu'à Louvain on nous a laissé ou plutôt « fait cerner volontairement, de propos délibéré, et à dessein « de faire passer notre armée sous les fourches caudines. »

Entendez-vous, monsieur Dhane, *« à Louvain on nous a fait cerner de propos délibéré »*, dit M. Gendebien, qui devait partager le triste sort préparé à notre armée.

Mais qui donc nous a fait cerner à Louvain, volontairement, de propos délibéré, qui donc a entraîné dans un guet-apens le roi Léopold ? — C'est là ce que Gendebien, B. Dumortier, d'Elhougne, Hélias d'Huddeghem, les deux Rodenbach et d'autres nobles cœurs voulaient établir par une enquête, que parvinrent à faire échouer, bien qu'elle eût été votée sans opposition dans la Chambre, par 62 voix et 3 abstentions, ceux qui avaient dirigé nos opérations militaires, de manière à les amener au point de maturité signalé par Gendebien et par d'Elhougne.

M. Dhane a exprimé, à sa page 543, l'impression qu'a produite sur lui la lecture du livre que j'ai publié pour faire toucher, au doigt et à l'œil, les tristes causes de notre déshonneur du mois d'août 1831. — M. Dhane a ressenti *« autant de dégoût que d'étonnement »*, dit-il. — Lui, le défenseur des traîtres de cette époque, se montre plein d'arrogance dans la mission qu'il s'est donnée. — Ses antécédents ne lui permettent pas d'afficher ici l'outréculdiance dont il a déjà donné ailleurs trop de preuves ; et moi, qu'il traite avec tant d'impudence et d'imprudence, j'ai le droit de demander :

Quel est donc cet homme qui vient de publier ce gros livre où il se permet d'étonnants écarts de plume dans ses attaques contre le général Eenens ?

Quel est celui qui parle du sabre de son père, et le brandit, comme s'il était l'acteur d'un rôle bien connu dans la *Grande-duchesse de Gérolstein* ?

Les contemporains savent que le général d'Hane-Steenhuysen n'a pas été marié ; ils savent beaucoup d'autres choses qu'au besoin ils s'avisent de faire connaître, ces désagréables contemporains ;... ils savent ce que certains hommes ont le plus vif intérêt à tenir caché ;... ils savent que le général d'Hane était très peu scrupuleux dans le choix de ses affections. — Les contemporains savent qu'en fait de maîtresses, le général vécut longtemps avec la fille Vannes (Cécile-Henriette), danseuse au corps de ballet du théâtre de la Monnaie. C'était la mère de celui qui vient de publier le gros livre dont j'aurais à me plaindre, s'il ne m'inspirait le plus profond mépris, de celui qui se permet de déverser l'outrage sur l'écrivain qui consacre son temps à la justification de l'armée belge de 1831. Cette naissance irrégulière ne l'empêche pas de se titrer comte, en offrant au Sénat des exemplaires de son ouvrage : *La Belgique et ses relations extérieures* ¹. — M. Dhane oublie, à ses dépens, qu'à celui qui doit se sentir personnellement blessé de la mise au jour de la vérité, — que Cicéron prescrit d'énoncer tout entière, — la plus vulgaire prudence commande de se tenir coi, et non d'entrer en lice.

D'après l'impression que produit chez le lecteur réfléchi le livre de M. Dhane, son auteur doit être classé dans la catégorie des endormeurs, qui cherchent à faire croire au public que ce qui est survenu n'est pas réel, ou tout au moins n'offre que peu d'importance.

Puisque, suivant M. Dhane, « c'est pousser la passion « jusqu'à l'injustice, comme le fait l'auteur des *Conspirations*

¹ Voir les *Annales parlementaires* de 1875-1876, séance du Sénat du 1^{er} mai 1876, page 170, au n° 36 des hommages.

« militaires, lorsqu'il voue à l'infamie les quelques chefs
« militaires » qui ont failli à leur devoir en 1831, je demande
pourquoi mon soi-disant réfutateur dirige *toujours* les foudres
de son indignation, d'une manière toute exceptionnelle, sur
le général Eenens, qui ne fait qu'énoncer de nouveau ce que
tant d'autres ont dit avant lui ?

Que mon antagoniste lance donc un peu les foudres de son
gros livre sur les membres de la seconde chambre des États-
Généraux, qualifiant les 21 millions employés à soudoyer la
corruption en Belgique, « *de scandaleuses dépenses qui ne*
« *sauraient supporter l'épreuve d'un contrôle légal* ».

Que M. Dhane n'épargne pas non plus le général hollan-
dais Knoop, disant dans sa relation de la campagne de dix
jours, que « *l'or ne fut pas épargné pour acheter* (omkooopen)
plusieurs de nos chefs, qui reçurent des sommes considé-
rables ».

Assertion que l'honorable général n'a amoindrie en rien,
dans sa réponse à la lettre rogatoire de M. Dhane.

Que mon acharné dénégateur n'oublie pas surtout un
homme parfaitement renseigné sur les premières années de
notre indépendance, le ministre d'État, B. Dumortier, qui
s'exprime en ces termes :

« Expulsé de la Belgique, le roi Guillaume comprit
« bientôt que ce qu'il n'avait pu obtenir par la force des
« armes, il devait chercher à l'atteindre par la corruption,
« et bientôt l'or de la Hollande fut prodigué pour corrompre
« les officiers supérieurs, tellement que, lorsqu'en 1840 il
« fallut régler ces comptes, les États-Généraux eux-mêmes
« furent effrayés du chiffre énorme de la corruption...

« Mais c'est au ministère de la guerre que la conspiration
« avait son siège, et qu'elle organisait tout pour préparer le
« retour du prince d'Orange par la défaite, la honte et l'hu-
« miliation de la Patrie. »

M. Dumortier s'est-il jamais dédit d'aussi cruelles asser-
tions? — Nullement; — il les a toujours maintenues parce
qu'il sait, comme moi, qu'elles sont vraies; et il les châtie

ces hommes pervers comme ils le méritent. « *Il voue à l'infamie* » ceux qui ont eu l'*infamie* de se gorger de l'or de la Hollande, tout en recevant du gouvernement belge, qu'ils trahissaient, des appointements afférents à leurs hauts grades.

M. Dhane pourrait détourner aussi quelque peu les foudres accumulées sur le général Eenens — qui, à la vérité, ne s'en émeut guère — pour les diriger sur le colonel Huybrecht, disant, il y a vingt ans :

« *Une partie des généraux belges était d'intelligence avec le prince d'Orange*, qui a déclaré ne s'être décidé à exécuter son projet d'invasion que sur les instances pressantes de son parti en Belgique. »

M. Dhane est d'avis qu'il faut encourager par l'impunité, par le silence, de pareils crimes de lèse-nation.

Tous ces hommes d'honneur, le général hollandais Knoop, B. Dumortier, Hélias d'Huddeghem, les deux Rodenbach, Gendebien, d'Elhougne, le procureur général de Bavay, le colonel Huybrecht, le général Niellon, tous trouvent, comme le général Eenens, scandaleuse la félonie de ceux qui s'étaient laissé corrompre. A ces derniers donc le mépris de tous les honnêtes gens, ; — aux hommes de l'espèce de M. Dhane à se charger d'approuver la félonie, en calomniant nos vaillants et malheureux soldats de 1831, et de la défendre du crime d'avoir organisé « la défaite, la honte et l'humiliation de la patrie ».

Telle est ma réponse au gros livre de M. Dhane. — Aucune assimilation d'idées n'est possible entre ceux qui voient apparaître, avec un effroi mal déguisé, la vérité historique et celui qui croit utile de la mettre au jour. Je m'étonne de l'audacieux aplomb de mon antagoniste, de son obstination à accuser nos vaillantes troupes pour excuser les coupables chefs de notre état-major général et les ministres de la guerre qui n'ont pas voulu organiser l'armée belge, de

manière à empêcher que celle de l'ennemi ne pénétrât victorieuse jusqu'aux portes de Bruxelles.

Ce sont eux qui ont fractionné ce que nous avions de forces, pour les affaiblir encore davantage, et laisser un libre passage à l'ennemi.

Ce sont eux qui lui ont livré « *nos positions les plus importantes et les plus menacées*, privées de tout moyen de défense, malgré l'affirmation officielle, faite au Congrès national, que, « *sur ces points, nos moyens de défense étaient établis sur le pied le plus respectable* »¹.

Ces hommes se firent ainsi les auxiliaires de l'invasion hollandaise, et notre défaite a imprimé à leur mémoire une tache indélébile.

Que M. Dhane persévère dans sa voie ! Je marche sans m'émouvoir dans la mienne ; je narre les causes de notre défaite de 1831, pour accomplir ce que réclamaient, il y a quarante-cinq ans, ces nobles paroles de B. Dumortier :

- « Voulez-vous que la patrie tout entière supporte la honte
- « de l'incurie et de l'ineptie de quelques hommes ?
- « Voulez-vous que la Belgique soit déshonorée à jamais ?
- « Répondez ! »

Bruxelles, 9 mai 1876.

A. EENENS.

POST-SCRIPTUM. — J'ai soumis à l'appréciation de chacun de mes lecteurs la narration de quelques événements auxquels j'ai assisté, et la critique de mon livre a soulevé une longue discussion destinée à rectifier les notions inexactes ; celles qui sont fausses ne peuvent pas se soutenir au contact de la vérité, dont le triomphe est le seul but de mes efforts.

¹ Voir, à la page 570 du livre de M. Dhane, le rapport signé par le ministre de la guerre d'Hane-Steenhuyse, et communiqué par lui au Congrès national, le 18 mai 1831.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
A mes compatriotes.	5
Sources auxquelles sont puisées les assertions du général Eenens.	7
Le général d'Hane franchit en quatorze mois les grades intermé- diaires de capitaine à général	10
La corruption	13
Le livre du général Eenens « <i>suinte</i> » la méfiance et l'accusation.	14
Le Régent favorable à la restauration	17-29
En 1830, les forces militaires de la Belgique étaient supérieures à celles de la Hollande	19
Les trois ministres de la guerre, Goblet, d'Hane et de Failly, négligent, malgré l'accroissement considérable donné à l'armée hollandaise, de développer l'armée belge	24
Les vrais coupables veulent rejeter sur la troupe la responsabilité qui revient aux généraux.	25
Le général d'Hane-Steenhuysen	26
Le Régent, dont il était l'aide de camp, se montre partisan de la restauration	29
Les preuves de M. Dhane	33
Extraits de divers journaux de 1831	35
M. Dhane ne dirige ses accusations que sur le général Eenens seul	41
Les forces militaires de la Belgique, très supérieures à celles de la Hollande, ne reçoivent leur développement qu'après notre défaite.	42
Le Luxembourg et le Limbourg perdus dans les plaines de Lou- vain	46
Comment les Hollandais furent victorieux	46
D'après M. Dhane, c'est parce que nos ministres de la guerre comptaient sur l'intervention française, qu'ils n'ont pas organisé l'armée belge.	48
L'indiscipline momentanée de la troupe est provenue de l'autorité militaire dirigeante	49

	Pages.
Le général Goblet	52
Le général d'Hane a trompé le Congrès national et pris des dispositions favorables à l'ennemi.	57
Séance du 6 octobre 1831 à la Chambre des représentants . .	
Opinion de M. Hélias d'Huddegghem, ancien premier président de la Cour d'appel, à Gand	60
Opinion d'Alex. Rodenbach.	62
— de B. Dumortier	63
— de Const. Rodenbach, commissaire de l'arrondissement de Saint-Nicolas	63
Le général d'Hane, ministre de la guerre et chef d'état-major général	65
Fausse appréciation de M. Dhane	66
L'armée belge était dirigée par les amis du prince d'Orange . .	67
M. Dhane veut disculper les coupables en accusant les innocents.	69
Le général Daine met en retraite ses troupes victorieuses. . .	73
Le général d'Hane maintient le général Daine dans son commandement de l'armée de la Meuse	74
On nous a fait cerner à Louvain à dessein prémédité	79
La manière de voir du général Eenens est conforme à celle qui a été admise, à l'unanimité, par la Chambre des représentants, le 6 octobre 1831.	80
Accusations du général Eenens à charge du général d'Hane . .	82
Le combat soutenu à Louvain est très honorable pour l'armée belge	83
Les opérations de notre armée étaient conduites contre l'armée du prince d'Orange par les mêmes hommes qui, quelques mois plus tôt, voulaient substituer le gouvernement de ce prince à celui qui régissait l'État belge	85
Les forces militaires belges n'étaient qu'un vain fantôme aux yeux du gouvernement hollandais	84-86
Le général Goblet	88
Les généraux de Failly, d'Hane et Goblet se concertent entre eux au ministère de la guerre, dans la nuit du 3 au 4 août 1831 .	91
Résultat des dispositions prises	92
« Après dix jours de campagne, sans combat, le Roi et l'armée « étaient menés dans un guet-apens à Louvain. »	93
Le général Niellon	95
Parallèle des généraux Niellon et d'Hane-Steenhuysen	96
Les lecteurs de M. Dhane doivent se défier de sa bonne foi d'écrivain	103
La considération revient à d'autres hommes qu'à ceux en faveur desquels M. Dhane la réclame	104

	Pages.
M. Dhane cache à ses lecteurs les preuves que le général Eenens donne à l'appui de ses accusations	106
L'or soutiré à la Hollande	110 -
Le prince d'Orange, qui déclarait le 16 octobre vouloir se faire Belge, est destitué dès le 20 octobre par le Roi son père . . .	112
Pourquoi nous avons perdu le Luxembourg	113
« Le général Eenens, qui voit des traîtres partout, pousse la passion jusqu'à l'injustice lorsqu'il voue à l'infamie quelques « chefs militaires. »	114
M. Dhane a peur de mécontenter les Hollandais	117
L'ignorance et l'incapacité deviennent trahison lorsqu'elles ne dictent que des mesures favorables à l'ennemi	119
Les troupes belges ont combattu avec vaillance, mais elles furent victimes d'une direction mauvaise	120
M. Dhane désapprouve un prompt jugement et une prompt exécution après jugement, d'un chef militaire pris les armes à la main en flagrant délit de haute trahison.	121
M. Dhane passe sous silence, dans son ardeur à justifier le général d'Hane, l'envoi d'une missive que ce ministre de la guerre chargea le général Renard de remettre en mains propres au général Vandersmissen	123
Des preuves, des preuves ! s'écrie toujours M. Dhane.	124
Le général Duvivier à Gand, le 2 février 1831.	125 -
Le <i>Moniteur</i> du 7 décembre 1831 confirme l'opinion du général Eenens au sujet de l'acquittement du lieutenant-colonel Grégoire	130
L'arrêt de cassation parle des <i>résultats désastreux</i> de la doctrine adoptée pour acquitter le coupable	133
A propos de l'argent reçu par des chefs influents de l'armée belge.	133 -
M. Dhane attribue à tort à l' <i>inefficacité des troupes</i> notre défaite, qui ne provient que de l'inefficacité des mesures prises par notre état-major général.	134
L'oubli du passé	135
Le général d'Hane ne s'est pas emparé de Boutersem	136
M. Dhane blâme le général Eenens de diviser les officiers belges de 1831 en deux grands partis	136
La logique inexorable de M. Dhane.	137
La garde civique de Beveren	138
Discours de Const. Rodenbach.	139
Le général d'Hane, président inamovible des commissions de remonte	142

	Pages.
M. Dhane, à propos des observations du général Eenens sur la mauvaise qualité des chevaux reçus par la commission de remonte présidée par le général d'Hane.	145
<i>M. Dhane veut des preuves écrites, officielles, incontestables</i>	147
« Ces choses-là »	148
Le roi Léopold consultait souvent le général d'Hane pour les questions militaires	150
M. Dhane ne saurait contester les avancements en grade du général d'Hane.	151
M. Dhane veut tromper ses lecteurs au sujet des événements survenus à Malines, en mars 1831	153
La preuve du cordial appui.	155
Alex. Gendebien voit des traîtres dans les hommes accusés de trahison par le général Eenens	157
Le capitaine De Meurs	158
Les certificats du général d'Hane	159
M. Dhane trouve le général Eenens absurde	161
But de la publication du général	162
Les nombreuses tentatives de réfutation n'ont servi qu'à consolider, par une discussion approfondie, l'exactitude de ce que contient le livre du général Eenens	163
Le général d'Hane a trompé le Congrès national	165
On nous a fait cerner à Louvain	167
Impudence et imprudence de M. Dhane	168
M. Dhane dirige toujours toute son indignation sur le général Eenens et jamais sur ceux qui, avant lui, ont dit ce qui se trouve dans <i>les Conspirations militaires</i>	170
M. B. Dumortier voue à l'infamie ceux qui ont eu l'infamie de se gorgier de l'or de la Hollande	171

CORRECTIONS

Page 43, ligne 18 ^e ,	<i>lisez</i> :	18 mai,	<i>au lieu de</i> :	8 mai.
— 91, — 29 ^e ,	—	4 au 5 août,	—	3 au 4 août.
— 96, — 8 ^e ,	—	en bataillant,	—	en bataillons.
— 97, — 18 ^e ,	—	son projet	—	sa proposition.

VIENT DE PARAÎTRE

ESSAI HISTORIQUE & POLITIQUE

SUR LA

RÉVOLUTION BELGE

PAR

LE BARON NOTHOMB

Ministre d'État et ministre de Belgique à Berlin,
ancien membre du Congrès national et du Comité diplomatique,
ancien secrétaire général du Ministère des affaires étrangères,
ancien membre de la Chambre des représentants, etc., etc.

QUATRIÈME ÉDITION, REVUE & CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

PRÉCÉDÉE D'UN AVANT-PROPOS

ET SUIVIE DE DEUX CONTINUATIONS, DONT UNE PAR M. TH. JUSTE

DEUX VOLUMES IN-8° DE 900 PAGES

PRIX DE SOUSCRIPTION : 12 FRANCS

EN PRÉPARATION

LÉOPOLD I^{ER} & LÉOPOLD II

ROIS DES BELGES

LEUR VIE & LEUR RÈGNE

PAR

THÉODORE JUSTE

Membre de l'Académie royale de Belgique

LES
CONSPIRATIONS MILITAIRES
DE 1831

Par A. EENENS, lieutenant-général à la retraite

RÉPLIQUE

A LA DERNIÈRE RÉPONSE

DE M. CH. DHANE, ANCIEN REPRÉSENTANT

Memoriam quoque ipsam cum voce perdisse-
mus si tantum esset in nostrâ potestate oblivisci
quam tacere. TACITE (ANNALES).

QUATRIÈME SUPPLÉMENT

BRUXELLES

C. MUQUARDT, ÉDITEUR

MÉRZBACH & FALK, SUC^{rs}

LIBRAIRES DE LA COUR ET DE S. A. R. LE COMTE DE FLANDRE

45, RUE DE LA RÉGENCE, 45

1876

LES
CONSPIRATIONS MILITAIRES
DE 1831

Par A. EENENS, lieutenant-général à la retraite

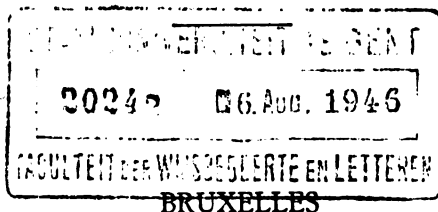
RÉPLIQUE

A LA DERNIÈRE RÉPONSE

DE M. CH. DHANE, ANCIEN REPRÉSENTANT

Memoriam quoque ipsam cum voce perdidisse-
mus et tantum esset in nostra potestate oblivisci
quam tacere. TACITE (ANNALES).

QUATRIÈME SUPPLÉMENT



C. MUQUARDT, ÉDITEUR

MERZBACH & FALK, SUC^{rs}

LIBRAIRES DE LA COUR ET DE S. A. R. LE COMTE DE FLANDRE

45, RUE DE LA RÉGENCE, 45

1876

TYPOGRAPHIE DE M^{re} WEISSENDRECH
IMPRIMEUR DU ROI
RUE DU POINÇON, 45, A BRUXELLES

RÉPLIQUE

A LA DERNIÈRE RÉPONSE

DE M. CH. DHANE, ANCIEN REPRÉSENTANT

M. Dhane, après avoir publié contre moi son gros livre et lu ma réponse, a jugé qu'il ne pouvait pas rester sous le coup de la démonstration dont j'ai étayé ma relation des *Conspirations militaires de 1831*.

Se trouvant impuissant à contredire des preuves par trop évidentes, il se jette adroitement à côté de la question, quitte le terrain qu'il s'était choisi pour justifier les traîtres, parce qu'il s'y trouve mal à l'aise, et il veut ainsi intervertir les rôles.

Dans son gros livre, il m'attaque avec acrimonie. — Dans sa dernière réponse, il se plaint que l'attaque vient de moi. — M. Dhane est brouillé avec la vérité à tel point qu'il ne la connaît plus ou ne veut pas la reconnaître.

Les *Conspirations militaires de 1831* ne contiennent pas un seul mot à son adresse; ce qui ne l'a pas empêché, en examinant ce livre et en le réfutant, comme c'était son droit, tout en faisant même, selon son dire, une « œuvre calme et sérieuse », de me gratifier de maintes réflexions et expressions de la nature de celles-ci :

« L'auteur des *Conspirations militaires de 1831*, joignant le ridicule à l'odieux... De chaque page, que dis-je ? de chaque ligne de son œuvre suintent la méfiance et l'accusation. » (*Voir* p. 5 du livre de M. Dhane.)

« Ne faut-il pas flétrir à tout prix ceux qu'il accuse ? (*Ib.*, p. 48.)

« Qui ne se sentirait monter le rouge au visage en voyant
 « à quelle dégradante opération M. Eenens fait se livrer les
 « chefs de l'armée belge? » (*Ib.*, p. 348.)

« M. Eenens qui voit des traîtres partout. » (*Ib.*, p. 356.)

« M. Eenens met en doute le patriotisme et l'intégrité de
 « la magistrature civile ; il n'avait pas encore eu l'occasion
 « de la ranger parmi les traîtres ; mais son tour ne pouvait
 « manquer de venir. » (*Ib.* p. 360.)

« La lecture des *Conspirations militaires* a produit sur
 « M. Dhane autant de dégoût que d'étonnement. » (*Ib.*,
 p. 543.)

« M. Eenens n'ayant d'autres preuves pour étayer ses
 « accusations que la haine qu'il semble professer pour
 « l'entourage du roi Léopold I^{er} et pour quelques chefs de
 « l'armée. (*Ib.*, p. 557.)

« Les allégations de M. Eenens n'existent que dans son
 « imagination qui, elle, s'est trouvée, à son insu peut-être,
 « en se réveillant après un sommeil de 40 ans, sous
 « l'influence des pamphlets, des écrits de toute sorte. (*Ib.*,
 p. 557.)

Et voilà comment s'offrent au lecteur « *l'écrivain calme et son œuvre sérieuse* » comme se qualifie M. Dhane et comme il qualifie son œuvre. — Tout écrivain sérieux qu'il se croit, il a voulu remplacer par des injures les arguments solides qui lui font défaut dans la justification du général d'Hane-Steenhuysse, dont il s'est constitué l'avocat. Maintenant qu'il a conscience du peu d'efficacité de sa tactique, il espère se sauver par un biais, et on le voit, dans sa brochure : *Ma dernière réponse au général Eenens*, abandonner adroitement le fond pour crier au scandale, pour se plaindre d'attaques personnelles, comme si j'avais fait autre chose que le suivre de loin et à contre-cœur dans cette déplorable voie. — Après les aménités que je viens de transcrire, M. Dhane a-t-il le droit de se réclamer de la délicatesse et du bon goût (p. 5 de sa brochure) ? et, si scandale il y a, ne serait-il pas bien plus avisé de s'en prendre à l'origine de

la « chose » et à ses résultats, sans songer à jeter la pierre à moi qui suis innocent de tout le mal ?

Selon M. Dhane, la vérité ne doit pas être connue, par la raison qu'elle est nuisible à lui et à celui qu'il a essayé de défendre. Pour l'un, il faut cacher l'origine mauvaise ; pour l'autre, qui a rempli les fonctions de chef d'état-major général et de ministre de la guerre, au détriment de la Belgique et à l'avantage de ses ennemis, il faut taire la trahison.

J'aurais bien volontiers accordé le premier point à M. Dhane, mais en publiant mon livre, j'ai pris la résolution de répondre aux attaques nombreuses que je savais lui être réservées, suivant le ton choisi par l'antagoniste.

M. Dhane a voulu me confondre par l'acrimonie de ses paroles ; je n'ai pu me défendre les représailles. Il a voulu me blesser, j'ai fait de même ; lequel des deux a reçu le coup le plus sensible ?

M. Dhane se trompe en disant, dès les premières lignes de sa dernière réponse : « Obéissant à je ne sais quel sentiment, le général Eenens se décide un jour à accuser de trahison et à flétrir plusieurs personnes. » — Puisque mon adversaire a entrepris de réfuter les *Conspirations militaires*, il est à supposer qu'il a lu ce livre ; il sait donc à quel sentiment j'obéis, le but de mon ouvrage étant exposé tout au long dans les considérations préliminaires, page 9 du premier volume.

Jamais que je sache, quand des protestations par moi-même provoquées sont venues *déranger mes combinaisons*, je ne me suis posé en victime, comme le dit M. Dhane à sa première page. — Bien au contraire, j'ai accueilli avec joie toutes les tentatives de réfutation qui me sont venues tant de la Belgique que de la Hollande ; car ceux qui ont publié des ouvrages en opposition avec le mien m'ont rendu un véritable service.

J'ai demandé que le débat soulevé par rapport à la trahison de quelques têtes de l'armée belge de 1831 se continuât

jusqu'au moment où l'une des thèses opposées n'offrirait plus que des aperçus sans conséquence ni valeur.

La divulgation des actes des traîtres de 1831 est très douloureuse à subir pour leurs descendants ; mais cette divulgation doit être menée à bonne fin.

J'ignore sur quoi se fonde M. Dhane pour m'accuser de vouloir empêcher mes adversaires d'émettre leurs idées.

On ne peut se méprendre sur ce que j'ai dit à la page 85 du premier supplément à mon livre :

- « A la publication des *Conspirations militaires de 1831*,
- « il y avait à choisir, pour ceux qui portent les noms des
- « hommes flétris par ce livre, entre trois partis :
- « Réfuter le livre ;
- « Garder un prudent silence et partager la douleur nationale et le regret provenant des fautes de leurs pères ;
- « Se redresser avec acharnement devant l'auteur.
- « Le premier moyen était impraticable, d'après les preuves
- « qui existent.
- « Le second était le plus sage ; il n'a pas été employé.
- « Le troisième fut adopté et mis en œuvre avec une violence inouïe, mais sans succès, quant au livre.
- « L'authenticité du livre n'a pas été ébranlée jusqu'ici,
- « malgré les vigoureux efforts de ceux qui veulent s'arroger le privilège d'empêcher la vérité historique de se
- « faire jour en Belgique. — S'il y a eu, en 1831, des défail-
- « lances coupables et dangereuses, il faut les flétrir, il ne
- « faut pas encourager par le silence un aussi pernicieux
- « exemple. »

J'ai pu, en effet, développer mes preuves et les corroborer par les discours et les écrits des hommes véridiques et honorables, que j'ai eu l'occasion de citer à diverses reprises. J'en ai cité bon nombre dans mon troisième supplément, auquel la dernière brochure de M. Dhane sert de réponse ; mais, avec sa mauvaise foi habituelle, mon antagoniste cache toutes ces citations à ses lecteurs et il essaye de leur faire croire que le général Eenens seul accuse de trahison et veut flétrir plusieurs personnes mortes depuis

longtemps, dont naturellement les descendants prennent la défense.

Il faut que le lecteur sache que l'honorable B. Dumortier m'écrivait, lors de la publication de mon livre : « Mon cher • Eenens, vous entreprenez un acte éminemment patriotique • en dévoilant l'histoire des conspirations militaires orangistes en 1830 et 1831. C'est ce que j'avais voulu dévoiler • par ma proposition d'enquête de septembre 1831, qui est • en quelque sorte la préface de votre livre. »

Si donc M. Dhane, qui se charge de la défense des traîtres, ignore ou affecte d'ignorer à quel sentiment j'obéis, qu'il sache, une bonne fois, que l'honorable M. B. Dumortier approuve mon sentiment et le partage.

La présente réponse est la douzième que je fais à des attaques qui se sont produites de divers côtés; et, comme le style et le ton de ma réplique ne doivent pas essentiellement différer des qualités dont M. Dhane s'est promis beaucoup d'effet, il comprendra sans doute que ce n'est pas à son école que je puiserai la théorie des délicatesses de la pensée, ni ce qui constitue *la générosité du cœur*, puisque, tout en préconisant ces belles choses, il s'en montre si éloigné. — C'est donc à tort que M. Dhane m'accuse d'avoir pris avec lui l'initiative d'une polémique *blessante, cruelle*, etc. — J'ai publié ce que je sais et ce que j'ai vu des causes de notre douloureuse défaite du mois d'août 1831. Pas un seul mot de mon livre n'attaque l'ancien représentant d'Anvers, je n'y fais pas la moindre allusion à ce personnage. C'est lui qui m'attaque, en se faisant l'avocat d'office d'un homme que je signale comme un des auteurs de notre malheur national. Au lieu de discuter avec moi cette question en termes convenables, M. Dhane se permet de dire que mon livre lui inspire du dégoût; que je flétris à tout prix ceux que j'accuse; que je n'ai pour étayer mes accusations que la haine que je professe; que mes allégations n'existent que dans mon imagination. De quel côté est venue l'attaque? M. Dhane, qui n'a pas le moindre souci de la vérité, ose imprimer que c'est du

mien. — Il s'étonne qu'à ses attaques je réponde vertement et que je remette à sa place l'imprudent agresseur. — Il s'irrite, parce que, voulant mieux démêler l'homme, l'outrecuidant auteur d'un gros livre rempli de méchancetés contre moi, j'apprends qu'il n'appartient pas à la noble famille des d'Hane-Steenhuyse, qu'il n'y est pas même admis. — Et puis, lorsque, attaqué en termes blessants, je le blesse à mon tour, il se plaint, pousse les hauts cris parce que je le poursuis dans la voie dangereuse qu'il a prise pour m'atteindre.

M. Dhane trouve que la vérité dite sur son compte est un *débit de scandale* (p. 5).

Si mon antagoniste s'était borné à justifier la mémoire ou plutôt les actes du général d'Hane-Steenhuyse, fonctionnaire public de haut rang, seuls actes que j'aie attaqués dans les *Conspirations militaires de 1831*; s'il s'en était tenu à une discussion convenable, au lieu de me lancer l'injure, il n'aurait pas fait mettre au grand jour ce que lui-même regarde comme un *scandale*. — Il a agi tout autrement, et, pour avoir subi la peine du talion, il n'a pas le droit de se plaindre.

Tout comme mon antagoniste, j'ai recours à l'opinion publique; c'est à elle de juger si, comme le dit M. Dhane, l'œuvre qu'il a produite ne justifie en rien mon système de polémique. — M. Dhane prétend avoir rempli son devoir en écrivant de la manière qu'il l'a fait. Libre à lui; mais il n'a point à s'étonner que je lui riposte sur le même ton que le sien, parce que sa mauvaise foi est évidente.

M. Dhane a-t-il vu dans les *Conspirations militaires de 1831*, par lui attaquées avec tant d'acharnement, que le général Eenens a *fouillé* dans la vie privée de ses adversaires morts? — Je le mets au défi de trouver un seul mot ayant trait à autre chose que l'exercice des fonctions publiques qui leur avaient été confiées. Le lecteur qui a parcouru mon livre appréciera l'astuce de mon adversaire et son mépris de la vérité.

M. Dhane fait preuve d'une étrange effronterie, en osant imprimer, à la page 7 de sa dernière réponse :

« La réponse de M. Eenens n'a détruit aucun des arguments contenus dans mon livre. Pas une de mes appréciations historiques qui ait été redressée d'une façon sérieuse. Je maintiens donc, *sans en rien retrancher*, tout ce que j'ai écrit. »

Comment ! mon adversaire, *qui ne répond à aucun des arguments* par lesquels mon troisième supplément réfute son gros livre, au lieu de discuter ces arguments, n'hésite pas à avancer « *qu'il maintient, sans en rien retrancher, tout ce qu'il a écrit.* » Maintenir ce qui est contraire à la vérité, ce qui a été prouvé comme inexact par la partie adverse, c'est adopter une façon bien commode d'écrire « sa dernière réponse ; » mais si le moyen est commode, il ne sera pas efficace près du lecteur bien renseigné, et sa valeur est nulle dans la question débattue : la trahison du général d'Hane, que je signale dans les *Conspirations militaires de 1831*.

Nous avons déjà vu que M. Dhane ne connaît pas la vérité ou bien qu'il se refuse à l'admettre. — J'ai bien clairement démontré, il me semble, que ce que M. Dhane voudrait appliquer au général Niellon, savoir : « qu'il ne connaissait pas les règles les plus élémentaires auxquelles doit se conformer un chef d'armée », doit s'appliquer pleinement au général d'Hane-Steenhuysen, qui remplissait les fonctions de chef d'état-major général de l'armée belge.

Mon antagoniste dit que tout son livre proteste contre l'assertion d'avoir calomnié nos vaillants et malheureux soldats de 1831. — Il oublie les absurdités qu'il a lui-même débitées, en disant qu'il fallait deux années pour que nos troupes fussent en état de lutter contre l'armée hollandaise. J'ai fait bonne justice de cette étrange et antipatriotique idée.

A diverses reprises, M. Dhane revient à la charge sur l'indiscipline de nos soldats. — Il la constate avec persistance, lui qui n'était alors âgé que de dix mois, et il ne veut pas admettre ce que disent les officiers qui ont fait campagne avec ces soldats, vrais modèles de dévouement, d'abnégation et de courage. M. Dhane soutient opiniâtrément qu'ils devaient être battus par les Hollandais.

Sénat, près du baron Misson, et à celui de la Chambre des représentants, près du baron Huyttens. Je trouve ces déplacements très superflus, et je m'en tiens aux *Annales parlementaires* du Sénat, séance du 1^{er} mai 1876, p. 170; chacun peut y voir, comme moi, que l'ancien représentant d'Anvers, issu nous savons d'où, y est titré de comte. Les *Annales parlementaires* font foi; elles n'ont pas été rectifiées à la page 170 que je cite.

Et c'est là ce que mon adversaire qualifie d'imputation « à la fois *puérile, méchante et fausse*? »

M. Dhane dit que je lui donnais moi-même, il y a dix ans déjà, ce titre, sans songer à lui en faire un crime (p. 11). M. Dhane est toujours bien fourni de vieux papiers; son gros livre en donne la preuve; il exhibe victorieusement une lettre d'il y a dix ans dans laquelle je lui ai donné le titre de comte. — En 1866, j'écrivis à M. Dhane, qui se montrait, à cette époque, très désireux d'établir avec moi des relations que je ne me souciais nullement de nouer, la *très sympathique lettre* qu'il publie aujourd'hui, lettre qui déclinait entièrement sa demande et qui, par conséquent, réclamait une forme polie. — Cette lettre est sans utilité aucune dans la défense de son client. — Si j'ai donné, à cette époque, le titre de comte à M. Dhane, c'est parce que je croyais qu'il y avait droit; j'ignorais son origine; j'avais entendu dire que le général d'Hane avait adopté un fils; cette adoption est même indiquée, dit-on, dans l'*Annuaire de la noblesse*. — De qui donc le rédacteur de ce recueil aura-t-il reçu cette indication inexacte? — De quelque intéressé sans doute. — Il m'importait peu alors de savoir si le général d'Hane avait adopté un neveu, un cousin, quelque membre de la noble famille des d'Hane-Steenhuyse.

Il n'en fut plus de même quand M. Dhane se permit d'attaquer mon livre avec acrimonie et se répandit en invectives contre son auteur; je suis allé alors aux informations et j'ai appris que le jeune homme adopté par le général d'Hane n'était qu'un descendant de la fille Vannes, danseuse

au corps de ballet du théâtre de la Monnaie, et que le titre de comte ne lui revient nullement. — J'ai divulgué ce fait ; M. Dhane s'en montre piqué au vif ; — c'est sans doute ce qui l'a engagé à publier les deux lettres qui se trouvent aux pages 12, 13 et 14 de sa dernière brochure, lettres qui n'ont, ce me semble, aucun rapport avec la justification de l'ancien ministre de la guerre et chef d'état-major général d'Hane-Steenhuyse.

A propos de cette lettre, où l'on voit M. Dhane étaler un patriotisme d'emprunt, pourquoi hésiterions-nous de rappeler qu'à l'époque où il s'agissait d'ériger à Anvers une statue au roi Léopold I^{er}, le refus d'accorder un emplacement convenable fut loin de rencontrer la désapprobation de M. Dhane, échevin d'Anvers ; puis, dans son ardeur à justifier le caractère des Anversois, dépeint, dit-il, sous d'aussi fausses couleurs, l'entendez-vous quémander pour que le Roi soit détrompé à leur sujet ?

M. Dhane jouait un double jeu.

Chacun sait qu'en fin de cause la statue ne put être placée que sur un terrain acheté au boulevard par les souscripteurs, l'élite du commerce anversois.

M. Dhane, à sa page 11, dit que « sciemment il n'a « jamais fait tort à personne. » S'il a renversé M. Loos, en dirigeant contre lui la fougue des meetings qu'il présidait, c'est très innocemment et, sans le savoir sans doute, qu'il s'est mis sur les rangs à Ostende, pour évincer de la représentation M. Van Iseghem, bourgmestre de cette ville. Mon adversaire avait cependant annoncé, en quittant la Chambre, qu'il renonçait au mandat législatif.

Mon style déplait beaucoup à M. Dhane. — Question de forme. — Je crois que le fond lui déplait bien plus encore.

Je ne prétends pas lutter d'élégance avec lui. — Qu'il brille sous ce rapport ! Il m'appartient à moi de dire simplement et clairement. Quant au style de M. Dhane, il nous fournit, dans sa dernière publication, un curieux échantillon d'élégance et d'atticisme.

laisser peser sur la Belgique, jusqu'en 1875, une honte imméritée, ce n'est pas une calomnie de la rejeter enfin sur la mémoire de ceux à qui elle appartient.

Bruxelles, le 25 juillet 1876.



VIENT DE PARAÎTRE

ESSAI HISTORIQUE & POLITIQUE

SUR LA

RÉVOLUTION BELGE

PAR

LE BARON NOTHOMB

Ministre d'État et ministre de Belgique à Berlin,
ancien membre du Congrès national et du Comité diplomatique,
ancien secrétaire général du Ministère des affaires étrangères,
ancien membre de la Chambre des représentants, etc., etc.

QUATRIÈME ÉDITION, REVUE & CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE

PRÉCÉDÉE D'UN AVANT-PROPOS

ET SUIVIE DE DEUX CONTINUATIONS, DONT UNE PAR M. TH. JUSTE

DEUX VOLUMES IN-8° DE 900 PAGES

PRIX DE SOUSCRIPTION : 12 FRANCS

EN PRÉPARATION

LÉOPOLD I^{ER} & LÉOPOLD II

ROIS DES BELGES

LEUR VIE & LEUR RÈGNE

PAR

THÉODORE JUSTE

Membre de l'Académie royale de Belgique

RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES
SUR L'ORIGINE DU ROYAUME DE BELGIQUE

LES
CONSPIRATIONS MILITAIRES
DE 1831

Par A. EENENS, lieutenant général à la retraite

RÉPONSE
A M. LE COMTE GOBLET D'ALVIELLA

CINQUIÈME SUPPLÉMENT

BRUXELLES
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DECQ ET DUHENT
ÉDITEURS
9, RUE DE LA MADELEINE, 9
1878

LES
CONSPIRATIONS MILITAIRES
DE 1831

TYPOGRAPHIE DE M^{re} WEISSENBRUCH
IMPRIMEUR DU ROI
RUE DU POINÇON, 45, A BRUXELLES

RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES
SUR L'ORIGINE DU ROYAUME DE BELGIQUE

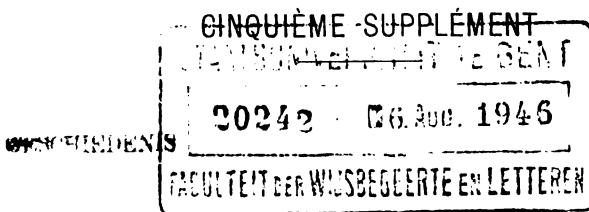
LES

CONSPIRATIONS MILITAIRES
DE 1831

Par A. EENENS, lieutenant général à la retraite .

RÉPONSE

A M. LE COMTE GOBLET D'ALVIELLA .



BRUXELLES
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DECOQ ET DUHENT
ÉDITEURS
9, RUE DE LA MADELEINE, 9
1878

A MES COMPATRIOTES

*Scribitur ad narrandum
..... etiam ad probandum.*

Peu de livres ont eu à subir d'aussi nombreuses attaques que *les Conspirations militaires de 1831*.

Qu'ont produit cependant ces attaques? Ont-elles infirmé des faits parfaitement acquis à l'évidence? Loin de là; la discussion approfondie qu'elles ont amenée sur des points de détail a constaté l'authenticité de ce que contient ce livre, resté debout, malgré l'acharnement des efforts déployés, sinon pour le ruiner de fond en comble, au moins pour lui porter un coup irréparable.

Les adversaires du général Eenens se sont vus successivement réduits au silence, et le public sait maintenant à quoi s'en tenir sur la triste cause des événements d'août 1831.

LE GÉNÉRAL GOBLET

5^e SUPPLÉMENT

Le comte Goblet d'Alviella laisse s'écouler plus d'une année après la perte du procès qu'il a intenté au général Eenens, puis il se met à publier, à titre de justification du général Goblet, son aïeul, les conclusions de son avocat, déclarées mal fondées par jugement du tribunal de Bruxelles, en date du 30 mai 1877.

Tout insolite, tout étrange même que soit cette idée, comme il arrive parfois qu'un écrit, privé de qualités sérieuses, renferme quelque appât susceptible de fasciner le lecteur, il est bon de l'avertir, afin de le mettre à même de démêler les embûches qu'on lui tend. Veut-il connaître la vérité qu'on cherche à lui voiler, la voici toute nue, telle qu'elle se trouve exposée dans la *Belgique militaire*¹. Elle a paru irréfutable à mon antagoniste qui, dans le numéro suivant² de cette publication, déclare ne pas accepter l'invitation que je lui fais de me répondre. Cepen-

¹ 13 octobre 1878, page 468.

² 20 octobre 1878, page 509.

dant le comte Goblet, par la publication de sa brochure, imprimée au mois de juillet dernier, avait rouvert la polémique, qui, dit-il, était close depuis longtemps par le bon sens public.

L'on se demande pourquoi le comte l'a rouverte, s'il recule tout d'abord. Et, puisqu'il déclarait vouloir justifier le général Goblet, est-ce bien en se taisant qu'il espère remplir sa tâche? Le fait est qu'il ne peut répondre. Aussi, « *le bon sens public* » ne manquera-t-il pas de répondre en sa place que la vérité gît évidemment dans le livre des *Conspirations militaires de 1831*, attendu que le général Eenens, fort de ses données, parvient à réduire successivement au silence tous ceux qui se sont levés pour en contester l'authenticité.

Par son aveu d'impuissance, le comte Goblet confirme une fois de plus les assertions de MM. d'Elhougne et Gendebien, deux honorables membres de la Chambre des représentants de 1831, qui *ont vu* ce qui s'est passé à Louvain : le *guet-apens* où l'on avait entraîné le Roi, les *fourches caudines* sous lesquelles on voulait faire passer l'armée belge.

La lettre du comte Goblet à la *Belgique militaire* prouve qu'il lui est impossible de nier ce qui suit :

I. — Le général Goblet fut ministre de la guerre, du 30 octobre 1830 au 24 mars 1831.

II. — Avant l'invasion de l'armée hollandaise au mois d'août 1831, il fut, conjointement avec les généraux d'Hane-Steenhuysse et de Failly, nos autres ministres de la guerre, le conseil militaire du Régent. — Pendant cette invasion, nommée la campagne de dix jours, ces trois personnages se succédèrent encore dans les fonctions de chef d'état-major général des forces belges.

III. — C'était le général Goblet qui, le 12 août, remplissait à Louvain les fonctions de chef d'état-major général

avec droit de transmission des ordres pour les mouvements de nos troupes.

Voici le résultat de ses œuvres :

1° En sa qualité de ministre de la guerre avec d'Hane-Steenhuyse et de Faily, il devait veiller à l'organisation de nos moyens de défense. Il assume avec eux la responsabilité de leur insuffisance, en regard des forces que le roi Guillaume, notre irréconciliable ennemi, déployait ostensiblement à nos frontières.

2° C'est surtout sur le général Goblet, comme ministre de la guerre, conseiller militaire du Régent, inspecteur général des fortifications, que pèse au plus haut degré la responsabilité de l'abandon de Diest, qu'il n'a pas mis en état de défense. Cet abandon empêcha la réunion de nos deux corps d'armée de la Meuse et de l'Escaut, et mit aux mains du prince d'Orange la clef stratégique de notre pays, de ce côté.

Au lieu de mettre Diest en état de défense, ce fut même au moment précis où cette ville allait être livrée à l'armée du prince d'Orange, que des ordres furent donnés, d'une part au général Daine de porter l'armée de la Meuse vers Venloo, d'autre part au général de Tieken de concentrer son armée de l'Escaut pour couvrir Anvers.

Diest restait ainsi dans un complet isolement et ne pouvait être sauvé.

« L'autorité militaire belge, dit le général hollandais Knoop (*Campagne du mois d'août 1831*, page 21), avait négligé toutes les mesures de précaution qu'exigeait impérieusement le voisinage menaçant d'une armée ennemie. »

Les avant-postes de cette armée n'étaient qu'à trois journées de marche de la capitale de la Belgique.

Bien plus :

« C'est au ministère de la guerre, a dit B. Dumortier,

« que la conspiration avait son siège et qu'elle *organisait*
« *tout* pour préparer le retour du prince d'Orange *par la*
« *défaite*, la honte et l'humiliation de la patrie. Le plan
« de la conspiration était machiavéliquement conçu. »

Le général Goblet est celui de nos trois ministres antérieurs à l'invasion de l'ennemi qui a fait au ministère de la guerre le plus long stage. — L'accusation si nettement formulée par l'honorable représentant, se trouve imprimée dans un exposé de motifs, daté du 15 juin 1871; — elle atteint en plein le général Goblet, dont les deux successeurs ministériels ont maintenu les mesures. Le général Goblet est mort deux ans après que fut portée l'accusation de B. Dumortier; il se garda bien de relever cette accusation; elle était trop bien fondée.

3^e Enfin, comme chef d'état-major général, le 12 août 1831, devant Louvain, le général Goblet laisse cerner dans cette place notre armée de l'Escaut par les Hollandais. Il leur permet de s'établir tout près des canons belges placés à l'avancée, sans faire au prince d'Orange la moindre observation à ce sujet. — Bien au contraire, il fit réitérer à diverses reprises l'ordre de cesser le feu que le danger d'un pareil contact avait fait ouvrir à l'artillerie belge, et il adressa d'humbles excuses au généralissime ennemi dont notre artillerie avait dérangé les projets.

Lorsque, en exécution de l'ordre du Roi, le général de Tieken avait fait sortir ses troupes de Louvain pour aller prendre position au pont de Campenhout, c'est encore le général Goblet, notre chef d'état-major général, qui insista pour les faire rentrer en ville, à la merci des Hollandais.

Comme on le sait, c'est cette insistance qui lui attira, aux applaudissements des officiers supérieurs du 1^{er} régiment de ligne, cette cruelle apostrophe du général de Tieken : « F....-moi le camp, vous n'êtes qu'un traître. »

Le Régent mettait dans le général Goblet une entière

confiance, méritée quant à la capacité, mais bien mal fondée quant à la volonté du général d'utiliser ses connaissances militaires pour la défense du pays.

En effet, c'est sous son ministère que fut laissée ouverte à l'armée hollandaise la route directe par Diest sur Louvain et Bruxelles, et que nos troupes qui faisaient face à cette armée furent fractionnées en deux corps isolément trop faibles et trop éloignés l'un de l'autre pour se prêter un mutuel appui.

Un emplacement aussi vicieux de nos forces, au moment où le roi Guillaume faisait au grand jour, à notre frontière, de formidables préparatifs, démontre à toute évidence que les connaissances militaires du général Goblet, restées stériles pour la défense de la Belgique, furent très-utiles à l'ennemi. Il put, en pénétrant par Diest dans le vide laissé avec préméditation entre les deux fractions de notre armée séparées l'une de l'autre par deux journées de marche, amener ses troupes jusqu'à Cortenbergh, jusqu'aux portes de Bruxelles.

Ce qui précède prouve que c'est bien à tort que le comte Goblet d'Alviella et son avocat, gênés dans la tâche difficile d'innocenter le coupable, m'accusent « *de me permettre toute sortes de calomnies envers le général Goblet* ». — J'ai dit, et je le répète encore ici, la carrière du général Goblet a été très-honorable, sauf pendant dix mois, du 30 octobre 1830 au 13 août 1831. — Ces dix mois impriment une tâche sinistre à sa mémoire. Le général Goblet, après s'être rangé sous le drapeau tricolore belge en acceptant les plus hautes fonctions, a-t-il abusé de sa position dans l'intention de renverser ce drapeau et d'y substituer le drapeau orange, celui de son ami? — Les uns disent oui, d'autres disent non. — Où donc est la vérité?

Il est à croire que la foi aveugle du comte Goblet dans la non-culpabilité de son aïeul est la cause du retard que lui,

écrivain très-habile, a mis à prendre par lui-même la défense de celui-ci; il doit avoir compté sur les publications en réfutation de mon livre; mais les auteurs de celles-ci ont fini par garder le silence, me laissant le dernier mot, après quinze répliques qui mettaient au jour la vérité.

Ces répliques ont montré dans tout son éclat la bravoure déployée par les troupes belges, dans la campagne du mois d'août 1831. Elle donna lieu à six combats; les Belges remportèrent quatre victoires : le 3 août au Donck près d'Anvers, le 6, à Houthaelen, le 7 à Kermpt, et le 11 à Boutersem, tandis que les Hollandais ne furent victorieux que le 2 août à Ravels, et le 12 à Louvain.

Malgré ces succès remportés par nos troupes, l'ennemi parvint à pénétrer jusqu'aux environs de Bruxelles, ce qui met hors de doute la connivence qui exista entre le chef de l'ennemi et les hommes qui dirigeaient les opérations de notre armée.

Cette situation a été dépeinte par plusieurs de nos représentants : « Qu'avons-nous vu? disait d'Elhougne à la séance du 6 octobre 1831. Après une campagne de dix jours, nous avons vu le chef de l'État, renfermé avec les débris d'un corps d'armée, dans une ville ouverte (Louvain), et la diplomatie française, obligée de venir se placer entre les soldats de Guillaume et nous, pour frayer une route au Roi et le tirer du guet-apens où on l'avait entraîné. Cette honte a-t-elle été causée par l'erreur ou par une incurie poussée à l'extrême, par la trahison? »

Et quels étaient les auteurs du *guet-apens où l'on avait entraîné le Roi*? — C'étaient évidemment ceux qui dirigeaient les mouvements de nos troupes, ceux qui avaient déterminé leur emplacement, Goblet, d'Hane-Steenhuysse et de Failly.

Six jours après l'événement, Gendebien, collègue de d'Elhougne à la Chambre, écrivait au comte de Celles, le 18 août 1831 :

« On nous a laissé ou plutôt fait cerner volontairement, de propos délibéré, et à dessein prémédité de faire passer notre armée sous les fourches caudines à Louvain. »

Posons à nouveau cette demande : Qui donc nous a fait cerner dans Louvain, à dessein prémédité de faire passer notre armée sous les fourches caudines? — D'Hane-Steenhuysen, depuis la veille, était parti blessé; de Faily était à l'armée de la Meuse; la perfide opération indiquée par nos deux témoins oculaires d'entraîner le Roi dans un guet-apens et de faire passer notre armée sous les fourches caudines, incombait au général Goblet, à celui auquel le général de Tieken, qui connaissait ses œuvres et appréciait bien la situation, a dit haut et clair, devant la troupe : « Vous n'êtes qu'un traître. »

Gendebien était lieutenant-colonel à l'état-major de la garde civique mobilisée, d'Elhougne habitait Louvain; tous les deux étaient très-bien renseignés.

Un tel dénouement, après dix jours de campagne et six combats, dont quatre se sont terminés à l'avantage des Belges, est fort instructif. La responsabilité en retombe sur les combinaisons des hommes qui, placés à la tête des forces belges, en avaient la direction. Le général Goblet était le plus capable de ces hommes, à la merci desquels se trouvait la Belgique lors de l'invasion de l'armée du prince d'Orange, au mois d'août 1831.

La trahison se prouve par les résultats qu'elle produit. Celui qui fait un pacte honteux avec l'ennemi pour lui livrer le pays qu'il a mission de défendre, ne laisse pas de preuves matérielles de ce pacte.

Le comte Goblet d'Alviella, mis en demeure, par ma lettre à la *Belgique militaire*, de répondre aux inculpations

que je maintiens, a fui le débat. — Singulier moyen de défendre la mémoire du général son aïeul...

Voici la lettre du comte¹ :

Monsieur le Directeur de la *Belgique militaire*,

« Je dois d'abord vous déclarer que je n'ai pas la moindre intention d'exploiter le droit de réponse, pour poursuivre dans votre estimable journal, sur l'invitation de M. le général Eenens, une polémique close depuis longtemps par le bon sens public. Cette polémique ne pouvait être, d'ailleurs, qu'une reproduction de mes démêlés avec M. A. Eenens devant le tribunal de Bruxelles, car, dans la lettre qu'il vous adresse, il se borne à résumer une fois de plus les allégations gratuites de sa publication primitive, sans avancer un fait ou un argument nouveau. Or, ces allégations ont été rencontrées dans le plaidoyer de l'honorable M. Van Humbeek, d'une façon beaucoup trop concluante et trop complète pour que j'éprouve le besoin de m'y essayer à sa suite. Je n'ai, dès lors, qu'à m'en référer à la brochure où j'ai publié le résumé de ce plaidoyer, avec les documents à l'appui, en regard de l'argumentation complète de nos adversaires. Cette brochure se trouve dans la plupart des bibliothèques militaires et j'en possède encore moi-même un certain nombre d'exemplaires que je serais heureux d'offrir à ceux de vos lecteurs qui voudront bien m'en adresser la demande. Ils pourront ainsi se faire une opinion par eux-mêmes, ce qui est tout ce que je désire, et, notamment, ils y verront la vraie signification du jugement mieux que dans les lettres interprétatives du général Eenens, puisqu'ils y trouveront le texte complet du jugement lui-même.

« M. Eenens se vante à deux reprises, dans sa lettre,

¹ *Belgique militaire* du 20 octobre 1878.

d'avoir eu le dernier mot sur ses adversaires, après les « quinze répliques » ou plutôt *redites*, qu'il leur a décochées. Je le crois sans peine, et pour mon compte, après la seizième qu'il vient de placer dans vos colonnes, je consens volontiers à ce qu'il en dise autant de moi, si seulement cette fois la victoire peut le consoler du silence qu'il a vu se faire autour de son œuvre, et qu'il serait sans doute fort heureux de rompre en profitant de votre importante publicité pour servir au public une nouvelle édition de son livre.

« Agréez, je vous prie, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« GOBLET D'ALVIELLA. »

On le voit, le comte Goblet d'Alviella, au défi de soutenir sa tentative de défense de la mémoire du général Goblet, tourne carrément le dos lorsqu'on le met en présence des graves inculpations de MM. d'Elhougne, Gendebien et B. Dumortier.

Le comte dit que ma démonstration de la trahison du général Goblet insérée dans la *Belgique militaire* « se borne à résumer une fois de plus les allégations *gratuites* de ma publication primitive, sans avancer un fait ou un argument nouveau. »

Gratuites?... Les accusations formelles des honorables représentants d'Elhougne, Gendebien et Dumortier, ce dernier déclarant dans un document officiel que « c'est au ministère de la guerre que la conspiration avait son siège et qu'elle *organisait tout* pour préparer le retour du prince d'Orange *par la défaite, la honte et l'humiliation de la patrie* ».

Si c'était là une *allégation gratuite*, le général Goblet l'eût relevée, au lieu de courber la tête, en faisant la sourde oreille.

Plus ignorant ou plus étourdi, son petit-fils agit avec moins de prudence.

Le comte Goblet a parfaitement raison de dire que je n'avance ni un fait ni un argument nouveau, mais il doit convenir que les inculpations des honorables représentants d'Elhougne, Gendebien et Dumortier, le guet-apens, les fourches caudines et l'organisation, au ministère de la guerre à Bruxelles, de la défaite de notre armée, sont des faits concluants, et qu'on ne saurait mieux faire que de les répéter jusqu'à ce que la partie adverse cesse de les contester.

L'accusation de connivence avec l'ennemi, imputée aux chefs qui dirigèrent notre armée en 1831, doit être nettement établie aux yeux des Belges qui tiennent à l'honneur de leur pays. De là ces redites inévitables de faits avérés; car, lorsqu'il s'agit de points historiques en discussion, on a moins besoin de nouveautés que d'arguments qui se recommandent par leur exactitude et leur réalité.

A propos de ma seizième réplique, celle qu'il m'a donné occasion de lui faire, le comte Goblet « consent volontiers à ce que je dise avoir eu le dernier mot sur lui ». C'est là une victoire facile, remportée sur un publiciste très-fécond, très-laborieux et très-capable lorsqu'il n'a pas à lutter contre l'évidente vérité. Si j'étais accessible à la vanité, je pourrais me sentir disposé à tirer orgueil de la brusque retraite de celui qui disait vouloir :

« Former la conviction de ceux qui voudraient utiliser sa publication au point de vue historique! »

Mais la vanité n'est pas mon fait. Tout ce que je veux, c'est que la responsabilité de notre désastre de 1831 revienne à qui de droit, au général Goblet, pour une très-grande part; donc « sa réputation ne saurait rester intacte » tant que les inculpations qui pèsent sur lui ne seront pas reconnues *mal fondées*, comme l'ont été les conclusions à l'aide des-



quelles son petit-fils prétendait l'absoudre. Il nous importe peu d'avoir à accuser tel ou tel *non quis sed quid*; ce dont il s'agit avant tout, c'est de disculper nos vaillantes troupes de 1831 et de démasquer, sans faiblesse comme sans partialité, les trames de ceux qui alors dirigeaient nos opérations stratégiques.

Nos redites sont un enseignement pour la génération actuelle. Elle aura toujours grand intérêt à savoir de la bouche même de ceux qui furent témoins et victimes de tant de machinations, que celles-ci, et non d'autres causes, ont rendu stérile la valeur de nos soldats, et ne leur ont laissé, malgré quatre victoires, que le regret d'avoir en pure perte versé leur sang pour la défense du sol de la patrie.

Nos redites n'ont d'autre but que de répartir l'opprobre à la félonie, l'honneur à la vaillance. L'opprobre est dû à ceux qui, lâchement perfides, ne rougirent pas de régler nos mouvements au profit de l'ennemi. L'honneur est le partage de ceux dont l'intrépide audace refoulait cet ennemi et qui, pour prix de leurs nobles efforts, se virent eux-mêmes outragés et insidieusement accusés, car il fallait par les voies les plus indignes détourner l'attention et empêcher que l'action vengeresse de la nation n'atteignît les vrais coupables.

Trois déjà des quatre personnages qui ont mis la patrie à deux doigts de sa perte, trois des auteurs de *notre défaite organisée au ministère de la guerre à Bruxelles, en 1831*, demeurent, après le silence auquel se sont condamnés leurs défenseurs, sous le coup des inculpations formulées contre eux dans mon livre *les Conspirations militaires de 1831*.

Si quelque défenseur du quatrième coupable, du général Daine, surgit à son tour, il me sera bien facile d'éclairer le public sur cette tentative de justification, dont il est question depuis plusieurs années déjà, qui est même imprimée, dit-on, sans que l'auteur se décide à la publier.

Jusqu'ici, tout ce qui a été déployé d'efforts en réfutation des *Conspirations militaires de 1831* n'a servi qu'à consolider, par une polémique approfondie, l'exactitude de ce livre, et à lui donner une entière authenticité, au grand désespoir de ses agresseurs.

Ces tentatives avortées de justification impossible, ridiculisent ceux qui les abandonnent après les avoir essayées. Le comte Goblet passe pour érudit, on devait donc attendre de sa plume l'œuvre par lui annoncée, à la fin de l'avant-propos de sa brochure, une démonstration stricte, prouvant que, malgré les accusations si graves du livre du général Eenens, « la réputation du général Goblet reste intacte », qu'elle est suffisamment défendue...

Que mon adversaire veuille nous démontrer que MM. d'Elhougne et Gendebien sont dans l'erreur, qu'ils ont mal vu, et je m'empresserai d'abandonner mon thème pour rendre justice à la vérité. — Mais, non, il recule; frappé d'impuissance, il se tait devant mon défi, devant ce qui est reconnu évident par tout esprit désintéressé dans la question. Le comte sent qu'il a la vérité contre lui. Ce qui le prouve, c'est la courte durée, l'insignifiance de sa tentative. En effet, à la première réplique du général Eenens, il déclare vouloir garder le silence. — Pourquoi, s'il ne veut pas discuter, l'a-t-il rompu en publiant, à titre de défense de la mémoire du général Goblet, l'imprimé qu'il a fait parvenir à la plupart des bibliothèques militaires?

Si la vérité peut rester faussée, méconnue à l'ombre du silence, il suffit de la discussion pour la mettre en pleine lumière; mais le comte Goblet se sent en dehors de la vérité.

Cette vérité a été rendue bien évidente, le 6 octobre 1831, à la Chambre des représentants, par M. Constantin Rodenbach, l'un des prédécesseurs du comte Goblet au Parlement belge. M. Constantin Rodenbach fut, pendant nombre

d'années, ministre belge, représentant du roi, en pays étranger. Homme de cœur et d'action, il avait vaillamment fait ses preuves, au moment du danger de la patrie, au mois d'août 1831, lorsqu'il était commissaire d'arrondissement à Saint-Nicolas.

Les *Annales parlementaires* conservent en ces termes les accablantes paroles qu'il fit entendre à la nation :

« Les ministres qui ont préparé nos revers et les généraux qui y ont coopéré, soit par inertie, soit par trahison, voilà ceux qu'il faut traîner à la barre. »

Ne sont-ce pas là de précieuses redites? Ne sont-elles pas éminemment propres, selon les expressions qui terminent l'avant-propos de la brochure du comte Goblet, « à faciliter les recherches et à former la conviction de ceux qui voudraient les utiliser au point de vue historique? »

S'il existe des historiens qui se proposent de fausser la vérité, ils se laisseront guider par la brochure qui leur présente des conclusions *mal fondées* (le jugement le dit).

S'ils aiment la vérité, ils iront la puiser, comme l'a fait le général Eenens, dans nos *Annales parlementaires* et dans les archives de la haute Cour militaire. C'est en exposant ainsi la vérité historique, qu'il a eu l'heureuse chance de pouvoir braver la controverse, sans avoir à reculer d'un pas devant les arguments de ses adversaires.

Que ces redites ne soient pas du goût du comte Goblet, qui me reproche de ne rien avancer de nouveau, cela se conçoit sans peine. — Mais pourquoi s'ingénier à servir du nouveau, alors que le thème ancien est, hélas! plus que suffisant pour la mise en évidence des faits les plus concluants? Pourquoi abandonner ces faits si énergiquement, si consciencieusement attestés par des témoins oculaires, à Louvain, par les deux représentants qui divulguent ce qui s'est passé le 12 août 1831, le Roi entraîné dans un guet-

apens, l'armée destinée à passer sous les fourches caudines? Nous comprenons combien est vif et naturel le désir du comte Goblet de laisser en oubli ces faits accablants pour la mémoire du général Goblet son aïeul, mais nous n'avons pas à nous intéresser à ce sentiment. Nous nous sommes chargés de dévoiler la conduite des vrais coupables, auxquels revient une responsabilité qui trop longtemps a pesé sur l'armée belge de cette époque, et qui pesait encore injustement sur elle lorsque le livre *les Conspirations militaires* a paru.

L'honorable Barthélemy Dumortier, l'auteur de la proposition d'urgence, demandant une enquête parlementaire pour parvenir à connaître la cause véritable de notre désastre, disait à cette occasion :

« Je veux sauver l'honneur du pays, je veux que la
« honte des derniers événements retombe sur ceux qui
« en sont coupables. »

Aussi s'est-il empressé d'écrire au général Eenens :

« L'enquête que je voulais faire en septembre 1831 et
« que la Chambre avait votée sur ma proposition, tombée
« par les efforts des traîtres, cette enquête vous l'avez faite
« laborieuse et démonstrative, et la conclusion de votre
« beau travail peut se résumer en un mot :

« *En août 1831, la Belgique n'a pas été battue, elle a été
« trahie?* »

Les généraux Goblet et d'Hane, très-bien placés dans l'entourage du Roi, parvinrent à esquiver la constatation officielle de leur conduite perverse en 1831, bien que l'enquête proposée par MM. Dumortier et Gendebien eût été votée à l'unanimité, — pas un seul vote opposant, — quelques rares abstentions. — Le danger était imminent.

L'un des représentants, président à la Cour d'appel de Gand, M. Hélias d'Huddeghem, après avoir prononcé ces paroles : « Pourquoi les positions les plus importantes ont-elles été abandonnées sans défense? » ajouta :

« Je pourrais vous apprendre des faits plus graves encore qui devront être éclaircis; mais *comme ils se lient à des questions de personnes*, il me paraît que la prudence exige pour le moment de les passer sous silence; *on les fera connaître, messieurs, si vous ordonnez une enquête.* »

Jugez de l'effroi des auxiliaires que le prince d'Orange avait parmi les sommités de l'armée belge, en apprenant que des faits plus graves encore que l'abandon de nos positions les plus importantes, faits se liant à des questions de personnes, allaient être connus par l'enquête!

Redoutant la divulgation de ces faits qu'on demandait à éclaircir, en proie aux plus mortelles inquiétudes, voyant déjà se réaliser la menace contenue dans les paroles de M. Hélias d'Huddeghem, les coupables mirent tout en œuvre pour empêcher l'enquête; ils ne se crurent en sûreté qu'après avoir réussi, en s'autorisant du nom du Roi, à faire désister, par de suprêmes efforts, quelques membres de la Chambre de leur vote antérieur et partant à empêcher l'enquête.

La justification leur paraissait impossible; ils conjurèrent leur perte en abusant de leur position. Et aujourd'hui on voudrait justifier ces hommes qui désespéraient de se justifier eux-mêmes!

Je considère comme un devoir de répondre à toute critique sérieuse de mon livre. Celle du comte n'avait pas ce caractère, car il n'est pas sérieux de présenter, à titre de justification du général Goblet, des conclusions déclarées *mal fondées* par jugement du tribunal. Toutefois, à cause

du renom que le comte a acquis parmi les publicistes belges, j'ai cru ne pas pouvoir me dispenser de l'exhorter à se mettre à même de publier des arguments *bien fondés* ; mais il y renonce. S'il a pu un instant se bercer de l'espoir de faire admettre qu'en 1831 la conduite du général Goblet avait été loyale et droite, la tentative essayée dans ce but a été bien vaine, bien éphémère, puisqu'il ne se soucie pas d'affronter une discussion historique.

Il nous reste à dire un mot du jugement que le comte Goblet présente à ses lecteurs comme à son avantage. Quelle idée a-t-il donc de leur perspicacité ? Car ils liront à la page 85 de sa brochure :

- « Le tribunal dit le demandeur mal fondé dans ses
- « conclusions, l'en déboute et le condamne aux dépens.
- « Ainsi jugé le 30 mai 1877. »

Ce jugement, très-fortement motivé, doit être, le plus possible, connu du public. Nous le reproduisons ici, en soulignant en *italique* la preuve que justice a été rendue aux sentiments qui animaient celui qui s'est chargé de relater les trames de quelques généraux belges, et qui a soutenu que ces mêmes généraux, gagnés par l'ennemi, trahissaient leur pays en ayant l'air de le servir, alors qu'il leur avait confié l'organisation et la direction de son armée.

JUGEMENT

du tribunal de 1^{re} instance de Bruxelles, 2^e chambre.

En cause de M. Eugène Goblet comte d'Alviella, conseiller provincial, domicilié à Court-Saint-Étienne, demandeur,

Contre M. A. Eenens, lieutenant général pensionné, domicilié à Schaerbeek, défendeur,

Sur la recevabilité de l'action :

« Attendu que celle-ci est une action civile en réparation d'un dommage causé par des imputations dirigées contre la mémoire de l'aïeul du demandeur;

« Attendu qu'en supposant que la base de cette action n'est pas l'article 450 du Code pénal, elle se trouve d'une manière incontestable dans l'article 1382 du Code civil; qu'il faut donc rechercher si le demandeur a éprouvé un dommage personnel par suite des imputations qu'il relève;

« Attendu que l'honneur constitue une propriété morale qui fait partie, au même titre que les biens matériels, du patrimoine qu'un père transmet à ses enfants;

« Attendu que l'on ne peut distinguer entre l'honneur politique et l'honneur privé; que l'honneur, en effet, est indivisible; que du moment où il n'est plus intact, la cause de la souillure importe peu;

« Attendu que le demandeur reproche au défendeur d'avoir représenté son aïeul comme ayant favorisé la restauration du gouvernement déchu, alors qu'il avait accepté du gouvernement provisoire un commandement, des grades et des honneurs; d'avoir ainsi, d'après le défendeur, commis une trahison; que l'on ne peut méconnaître que, s'il en est ainsi, une atteinte a été portée au patrimoine d'honneur transmis au demandeur; que cette atteinte constitue pour lui un préjudice qui rend son action recevable;

« Attendu qu'on objecterait vainement que les enfants ne sont pas solidaires des fautes de leurs parents; que ce principe n'est vrai qu'en justice absolue, mais que l'état de nos mœurs et de nos idées s'oppose à son application rigoureuse;

« Au fond :

« Attendu que l'intention méchante, l'une des conditions

sans lesquelles la diffamation ou la calomnie ne peut exister, ne se rencontre pas dans l'espèce;

« Qu'en effet, le livre incriminé n'est pas dirigé spécialement contre le général Goblet; que celui-ci n'y occupe qu'une place en rapport avec les événements auxquels il a pris part et moins accentuée que celles d'autres personnes citées; qu'à côté du blâme l'écrivain a placé l'éloge; que le but de l'auteur se dégage nettement de l'ensemble de son ouvrage : faire connaître les causes de la défaite de l'armée devant Louvain en 1831, montrer que les soldats belges ont, à cette occasion, comme dans tout le passé de notre histoire, fait preuve de beaucoup de courage et d'énergie, réfuter à ce sujet les appréciations blessantes des historiens hollandais et démontrer que la trahison des chefs a seule amené les désastres dont il offre le triste tableau;

« Attendu que *le livre incriminé procède donc d'une pensée élevée, inspirée sans conteste par l'amour de la patrie*. pensée qui, s'étendant pendant plus d'une année sur des événements si multiples et des personnalités si diverses, est par elle-même exclusive d'une intention méchante dirigée contre le général Goblet, l'un des chefs militaires de cette époque, pour lui nuire et pour l'offenser; que l'on chercherait d'ailleurs vainement le mobile qui aurait pu porter le défenseur à agir ainsi;

« Attendu que les phrases sur lesquelles s'appuie le demandeur pour soutenir l'intention méchante, n'ont pas la portée qu'il veut leur donner; qu'elles ne s'appliquent pas spécialement au général Goblet, mais expliquent l'idée primordiale de l'œuvre incriminée, qui *dans la pensée du défenseur devait être une œuvre de justice* et ne pouvait l'être, selon lui, qu'en produisant le résultat annoncé par les phrases invoquées.

« Attendu qu'il suit de ce qui précède qu'il ne peut s'agir en la cause de calomnie ou de diffamation;

« En ce qui concerne la faute et l'application de l'article 1382. CC.

« Attendu que le livre publié par le défendeur est incontestablement un livre d'histoire; qu'il est une œuvre sérieuse, accompagnée de l'indication de sources nombreuses, traitant un point de nos annales qui avait déjà été l'objet des recherches et des appréciations de plusieurs écrivains, au sujet duquel la discussion n'est pas close, et auquel bien certainement des publications postérieures viendront encore ajouter des éléments nouveaux d'appréciation;

« Attendu qu'en écrivant son livre, le défendeur a donc usé du droit qu'a tout citoyen d'écrire l'histoire, et qu'il peut réclamer les immunités de l'historien;

« Attendu que dans l'exercice de ce droit, hors de la calomnie, la liberté la plus grande d'appréciation appartient à l'historien, que celui-ci a même droit à l'erreur et à la passion, ainsi qu'il a été reconnu lors des discussions parlementaires de l'article 450 du Code pénal; mais à la condition toutefois *que les faits soient rapportés avec exactitude*, de manière à permettre au lecteur d'asseoir à son tour son jugement tant sur le sujet du livre que sur la manière dont il est pensé et traité;

« Attendu par suite que dans l'appréciation des faits, l'historien ne peut jamais être en faute, mais que celle-ci existe lorsqu'il avance comme vrais des faits préjudiciables, qu'il n'a pas vérifiés et contrôlés avec assez de prudence et d'attention et dont l'inexactitude est reconnue ou démontrée plus tard;

« Attendu que dans un livre d'histoire, si parmi les faits que l'auteur avance comme vrais et qu'il a pu croire tels en raison des sources auxquelles il a puisé, il s'en trouve *un ou plusieurs de nature à atteindre la considération d'un*

citoyen. c'est à celui-ci à en prouver la fausseté et à réclamer des rectifications.

« Attendu que le demandeur ne signale dans le livre du défendeur l'allégation d'aucun fait spécial qui par lui-même serait digne du mépris public, mais que, en contestant l'exactitude de quelques-uns des faits avancés, *sans cependant justifier de leur fausseté*, et en discutant la valeur et la portée des autres, il se plaint, d'une manière générale, des conséquences et des déductions que l'auteur en a tirées;

« Attendu que, circonscrit dans ces limites, le débat échappe à l'appréciation du tribunal; qu'il *n'est plus qu'une discussion historique* sur des points controversés, et dont les éléments sont des sources et des faits allégués d'un côté, déniés ou discutés de l'autre; que *cette discussion ne peut évidemment pas se produire dans le domaine judiciaire, mais bien dans celui de l'histoire* et avoir pour seul juge l'opinion individuelle de chaque citoyen;

« Par ces motifs :

« Le tribunal,

« Entendu en son avis conforme M. Gilmont, substitut du procureur du roi,

« Reçoit l'action, et y faisant droit, dit le demandeur mal fondé dans ses conclusions, l'en déboute et le condamne aux dépens. »

« Ainsi jugé et prononcé à l'audience publique de la deuxième chambre du tribunal de 1^{re} instance, séant à Bruxelles, le 30 mai 1877, en présence MM. De le Court, président; Perlau, du Roy de Blicquy, juges; Gilmont, substitut du procureur du roi; Montaigne, greffier-adjoint. (Signé) : De le Court et Montaigne. »

Plaidants : M^e P. Van Humbeek pour M. E. Goblet

d'Alviella, et M^e Ch. Graux pour le lieutenant général Eenens.

Les lecteurs de la brochure du comte Goblet peuvent donc voir dans le texte de ce jugement :

« Que le livre *les Conspirations militaires de 1831* procède d'une pensée élevée, inspirée sans conteste par l'amour de la patrie.

« Que c'était au demandeur « à prouver la fausseté et à réclamer des rectifications, s'il se trouvait des faits de nature à atteindre la considération d'un citoyen ».

« Que le comte n'a pas produit de justification de cette nature.

« Que le débat était une question historique, discussion qui ne peut évidemment pas se produire dans le domaine judiciaire, mais bien dans celui de l'histoire. »

Après avoir annoncé que c'est :

Pour défendre la mémoire du général Goblet.... pour qu'elle reste intacte.

qu'il a publié, sous le titre de documents, les données que le tribunal de Bruxelles a déclarées mal fondées, le comte Goblet *abandonne la défense annoncée, renonce à laisser intacte la mémoire incriminée et déclare qu'il garde le silence.* Rien d'étonnant à cela : une base « mal fondée » n'est pas susceptible d'être défendue par son auteur, même après avoir dit dans son avant-propos :

M. Eenens, sommé d'apporter la preuve de ses accusations de trahison, au lieu de mettre l'occasion à profit, a préféré se dérober derrière les immunités de l'historien.

C'était donc derrière ces immunités que le comte devait relancer le général Eenens, d'autant plus que celui-ci lui en a fourni l'occasion, en demandant sa réponse et en

lui apportant dans la *Belgique militaire*¹ le résumé des preuves de la trahison du général Goblet, trahison bien établie par son honorable avocat M^e Ch. Graux, aujourd'hui ministre des finances, dans ses remarquables conclusions. Ces preuves sont reproduites ci-dessus, à la page 8 et suivantes.

Le comte Goblet, mis au défi de réfuter ces preuves, a fait aveu d'impuissance dans une lettre imprimée. C'est donc *lui qui se dérobe*, après avoir dit *que je me déroberais*; — fait d'autant plus grave qu'il renonce ainsi à *défendre la mémoire* du général Goblet et à *la laisser intacte*, après avoir demandé des preuves de la trahison. Cette mémoire reste sous le coup d'une accusation formelle, et ce n'est certes pas ainsi que son défenseur aura réussi à la sauver.

Les documents justificatifs du comte Goblet ressemblent à la bulle de savon soufflée dont s'amuse les enfants; elle apparaît un instant et se brise tout aussitôt.

Il est facile de comprendre le motif qui détermine le comte à fuir le débat et à ne point se conformer à l'indication si précise du tribunal, où il aurait dû puiser, en voulant reparaitre dans la lice, le conseil de *produire la discussion dans le domaine de l'histoire*. Il n'a agi ainsi que par la conviction où il se trouve que le livre du général Eenens a pour soutien la vérité, et parce qu'il se sent bien, malgré toute son expérience de polémiste, incapable d'infirmer les inculpations de MM. d'Elhoulgne, Gendebien, Dumortier, C. Rodenbach, Hélias d'Huddeghem, et de tant d'autres membres de la Chambre des représentants. Le comte n'a pas osé s'engager, nonobstant mon appel, dans la voie que le tribunal lui avait tracée.

Il recule devant la discussion des trois points développés

¹ Du 13 octobre 1878, page 469.

à la page 8 ci-dessus; il le déclare par sa lettre (page 14 ci-dessus) et je constate devant le public que mon adversaire a décliné la discussion historique indiquée au texte du jugement¹. Mis au défi, il recule; soit. — C'est un succès de plus, obtenu dans la patriotique entreprise de rendre son éclat à l'honneur national terni par notre défaite du mois d'août 1831.

A. EENENS,

Lieutenant général à la retraite.

Le 27 octobre 1878.

¹ Voir page 85 de la brochure du comte Goblet.



TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
A mes compatriotes	5
Le comte Goblet présente en 1878, pour défendre la mémoire du général Goblet, les conclusions déclarées, depuis 1877, mal fondées par jugement du tribunal	7
Le général Goblet en 1831	8
L'armée hollandaise arrive jusqu'aux portes de Bruxelles, malgré quatre échecs subis dans les six combats livrés	12
La reculade du comte Goblet. — Sa lettre.	14
Les redites du général Eenens	16
« En 1834, la Belgique n'a pas été battue, elle a été trahie. » (B. Dumortier.)	20
Texte du jugement du tribunal de Bruxelles	22

RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES
SUR L'ORIGINE DU ROYAUME DE BELGIQUE

LES

CONSPIRATIONS MILITAIRES

DE 1831

Par A. EENENS, lieutenant général à la retraite

RÉPONSE
A M. CHARLES D'HANE-STEENHUYSE

SIXIÈME SUPPLÉMENT

BRUXELLES
LIBRAIRIE C. MUQUARDT, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA COUR
45, RUE DE LA RÉGENCE, 45
MÊME MAISON A LEIPZIG

1879

LES
CONSPIRATIONS MILITAIRES
DE 1831

TYPOGRAPHIE DE M^{re} WEISSENBRUCH
IMPRIMEUR DU ROI
RUE DU POINÇON, 45, A BRUXELLES

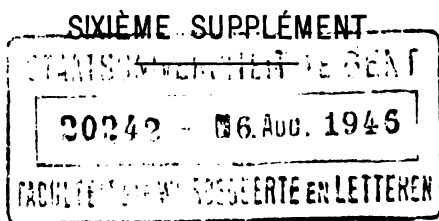
RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES
SUR L'ORIGINE DU ROYAUME DE BELGIQUE



LES
CONSPIRATIONS MILITAIRES
DE 1831

Par A. EENENS, lieutenant général à la retraite

RÉPONSE
A M. CHARLES D'HANE-STEENHUYSE



BRUXELLES
LIBRAIRIE C. MUQUARDT, ÉDITEUR
LIBRAIRE DE LA COUR
45, RUE DE LA RÉGENCE, 45
MÊME MAISON A LEIPZIG
1879

A MES COMPATRIOTES

« Dans la campagne du mois d'août 1831, la Belgique n'a pas été vaincue, elle a été vendue, et il est bon que l'histoire le dise¹. »

Elle le dira ; elle a d'autant plus raison de le dire, que le général hollandais Knoop, dans sa relation de la campagne du mois d'août 1831, nous a fait connaître, lui aussi, que

« L'or ne fut pas épargné. La corruption a été pratiquée sur une grande échelle. Plusieurs généraux reçurent des sommes considérables. » — Le général hollandais emploie le mot : *omkoop*ing² (achat).

« La conspiration orangiste, patronnée par le roi Guillaume, a coûté plus de 21 millions de francs à la Hollande³. »

¹ Charles d'Hane-Steenhuysen. *Documents pour servir à l'histoire des événements de 1831*, page 7.

² W.-J. Knoop. *De tiendaagsche veldtocht in Augustus 1831*, page 17.

³ Le procureur général C.-V. de Bavay. *Histoire de la révolution belge de 1830*, page 410.

Le roi Guillaume, si habile dans le choix des moyens par lesquels il voulait s'assurer la victoire, afin de restaurer sa dynastie en Belgique, doit, de préférence sans doute, avoir prodigué ses largesses corruptrices à ceux de nos généraux dont l'influence se faisait le plus sentir dans la direction des affaires militaires de la Belgique.



LES CONSPIRATIONS MILITAIRES DE 1831

6^e SUPPLÉMENT

LE GÉNÉRAL D'HANE-STEENHUYSE

EXAMEN DE LA BROCHURE

PUBLIÉE PAR M. CHARLES D'HANE-STEENHUYSE

EN DÉCEMBRE 1878

De minimis nunc curandum.

M. Ch. d'Hane vient de publier une brochure pour disculper le général d'Hane; il la présente sous le titre de : « Documents pour servir à l'histoire des événements de 1831. »

Et il a raison de la présenter ainsi; en provoquant la réponse du général Eenens, cette brochure servira, bien que d'une manière indirecte, à l'histoire des événements de 1831, puisqu'elle fera, de mieux en mieux, et plus généralement, connaître de quelle manière s'est exécutée la trame ourdie par le général d'Hane et ses complices.

« *Res non verba.* »

Voici le fait :

Antérieurement à notre défaite du mois d'août, soit au début de l'invasion hollandaise, les ministres de la guerre, d'Hane et de Failly, donnèrent aux troupes belges des ordres de mouvement très-nuisibles à la défense du pays, mais éminemment favorables au triomphe de l'armée conduite par le prince d'Orange. Ils ont donc « *préparé le retour du prince d'Orange, par la défaite, la honte et l'humiliation de la patrie!* »¹ En effet, Diest devait être livré, le 5 août 1831, à l'armée de S. A. R., dont les soldats étaient encore sous l'impression des défaites qu'ils avaient essuyées, quelques mois auparavant, dans tous les combats où les Belges avaient déployé une grande bravoure; son armée, en 1831, se composait en partie de *schutters* (garde communale).

Dans ces conditions, le prince devait vouloir que nos corps d'armée de la Meuse et de l'Escaut fussent éloignés le plus possible de Diest, son premier objectif, car un échec, au début des opérations, eût entraîné pour son armée les plus graves conséquences.

S. A. R. fut servie à souhait. — La veille de l'occupation de cette ville par les Hollandais, c'est-à-dire le 4 août 1831, le général de Failly envoyait *en qualité de ministre de la guerre* au général Daine l'ordre de porter son quartier général à Hechtel, de concentrer son armée et de détruire les troupes qui chercheraient à s'emparer de Venloo. Le général Daine ne devait pas s'occuper des autres divisions hollandaises qui se trouveraient en présence de l'armée de l'Escaut. — C'était l'abandon de Diest au prince d'Orange, abandon prescrit par l'éloignement du corps de Daine, tournant, dans la direction de Venloo, le dos à l'ennemi. — Venloo,

¹ Termes extraits du document officiel déposé sur le bureau de la Chambre, le 15 juin 1871, par B. Dumortier.

forteresse pourvue d'un bon armement, ne pouvait être pris qu'après un siège que n'avaient aucun moyen d'entreprendre les deux divisions hollandaises indiquées dans l'ordre signé de Faily; le matériel indispensable pour ce siège leur faisait complètement défaut.

L'exécution de l'ordre donné par le ministre de la guerre de Faily dégageait entièrement la gauche de l'armée du prince d'Orange.

De son côté, le même jour 4 août, le général d'Hane-Steenhuyse envoyait, en qualité de *ministre de la guerre ad interim*, au général de Tieken, commandant le corps d'armée de l'Escaut, une dépêche dans laquelle il lui prescrivait de *réunir ses forces autant que possible et de se préparer à une opération vigoureuse, qui sera concertée avec les mouvements des autres troupes contre l'ennemi*, POUR DÉJOUER SES PROJETS ET SAUVER ANVERS.

L'exécution de l'ordre donné par de Faily, l'un des complices, avait dégagé la gauche de l'armée du prince d'Orange; l'exécution de l'ordre émané du général d'Hane dégageait la droite de cette armée, et S. A. R. put s'établir tout à son aise à Diest, dont elle fit son pivot d'opérations.

La ligne centrale qu'Elle occupait entre les deux fractions de notre armée promettait de rendre éminemment fructueuses ses opérations ultérieures.

L'ordre de de Faily à Daine allait positivement à l'encontre de la volonté du roi Léopold, puisque le *Moniteur* du 16 août 1831 nous apprend, dans son article sur la campagne qui se terminait à ce moment, que

« Le général Daine reçut, dès le 5 août 1831, *les instructions les plus positives* pour se porter de son camp de Hasselt vers Diest, et pour effectuer sa jonction avec le général de Tieken. Les motifs qui ont empêché le général Daine d'obtempérer à des ordres si formels et si souvent répétés ne seront connus qu'avec le temps. »

C'était donc vers Diest et non vers Venloo que de Faily devait faire marcher Daine, pour ne pas agir contrairement à la volonté du Roi.

Tout aussi contraire à la volonté royale était l'ordre donné par le général d'Hane-Steenhuysen à de Tieken :

« *Réunir ses forces pour déjouer les projets de l'ennemi et SAUVER ANVERS.* » Ce qui prouve la mauvaise intention du *ministre de la guerre ad interim d'Hane*, c'est que Léopold alla de sa personne à la recherche du corps de de Tieken, qu'il amena à Aerschot pour le diriger sur Diest, où devait se faire la jonction indiquée au *Moniteur* du 16 août; mais déjà cette ville avait été livrée au prince d'Orange le 5 août.

Après l'envoi, dans la journée du 4 août, des deux ordres que nous venons de citer, les puissants auxiliaires du prince d'Orange, qui avaient la direction de nos forces, voulurent se concerter, afin d'en supputer le résultat probable : d'Hane, de Faily et Goblet se réunirent en conférence au ministère de la guerre, dans la nuit du 4 au 5 août.

De Faily avait toujours été en très-bons termes avec d'Hane; une raison majeure planait d'ailleurs sur la situation : la raison du devoir lui commandait d'avertir sur-le-champ son successeur que, dans la journée du 4, donc presque tout récemment, il avait ordonné à Daine de marcher vers Venloo.

Quant à d'Hane, en recevant connaissance de cet ordre, il devait nécessairement comprendre et se dire qu'il n'y avait pas lieu de maintenir un instant celui qu'en sa qualité de ministre *ad interim* il avait lui-même, dans le cours de cette journée du 4, fait parvenir à de Tieken, afin que ce général eût à réunir ses forces pour sauver Anvers; car si deux divisions hollandaises marchaient sur Venloo, les deux divisions restantes au prince d'Orange n'étaient plus de force à rien entreprendre de sérieux sur Anvers.

Cet ordre avait pour conséquence d'agrandir encore de beaucoup la trouée laissée libre, non sans préméditation, aux mouvements de l'ennemi qui occupa Diest le 5 août.

D'Hane devait se hâter de prendre quelque mesure utile; il ne l'a pas fait parce qu'il s'entendait avec de Failly, pour faciliter et assurer davantage les opérations du prince d'Orange.

« Les faits parlent plus haut que tout ce que l'on pourrait dire. Il n'y a point d'équivoque possible ¹. » Conséquemment, d'après l'ordre donné le 4 août au général de Tieken par le général d'Hane, remplissant les fonctions de ministre de la guerre, ce dernier doit être rangé fatalement parmi les ministres de la guerre de Belgique que désigne B. Dumortier dans son document officiel, déposé le 15 juin 1871 sur le bureau de la Chambre des représentants. — Il faut le mettre au nombre de ceux que ce document officiel accuse d'avoir « organisé au ministère de la guerre tout, pour préparer le retour du prince d'Orange, « par la défaite, la honte et l'humiliation de la patrie, « d'après un plan de conspiration machiavéliquement « conçu. »

Que B. Dumortier l'ait voulu ou non, c'est au nombre de ceux-là que doit figurer le général d'Hane, parce qu'il *a préparé au ministère de la guerre, de concert avec Goblet et de Failly, le retour du prince d'Orange par la défaite, la honte et l'humiliation de la Belgique.*

Un conciliabule nocturne du 4 au 5 août réunissait ce triumvirat, ces trois ministres de la guerre dévoués à la restauration des Nassau. Tous les trois ils allaient se succéder aussi dans les fonctions de chef d'état-major général, afin d'utiliser les ordres lancés avec tant de perfidie, et d'en pousser les conséquences jusqu'au guet-apens prémédité

¹ M. Ch. d'Hane, brochure de décembre 1878, page 7.

de Louvain. C'est là que devait aboutir et qu'aboutit en effet la sinistre entente de ces hommes dont la connivence avec l'ennemi scella notre défaite par eux si bien préparée. C'est dans cette voie fatale qu'ils conduisirent nos opérations militaires avec une habileté telle, que, le 12 août 1831, le prince d'Orange était parvenu avec la masse de ses forces à nous cerner dans Louvain; et cependant, jusqu'à ce moment, S. A. R. n'avait réussi à vaincre nos troupes que dans un seul combat, celui de Ravels, livré le 2 août. A Ravels, l'armée hollandaise était restée maîtresse du champ de bataille; mais quatre fois depuis, les 3, 6, 7 et 11 août, les Belges conquièrent le même honneur au Donck, à Houthaelen, à Kermpt et à Boutersem.

Pourquoi fallait-il que la stratégie du triumvirat hollandobelge qui dirigeait nos opérations, les combinât avec celles de l'ennemi, de telle sorte que notre défaite était devenue inévitable?

Nos troupes eussent-elles déployé une valeur dix fois plus grande, leurs succès eussent-ils dépassé ceux que, malgré l'infériorité du nombre, elles remportèrent dans quatre rencontres meurtrières, restait toujours cette diabolique combinaison, où les mouvements du prince d'Orange s'accordaient si bien avec ceux de nos généraux, chefs d'état-major, que S. A. R. devait nécessairement finir par l'emporter. Nous fûmes cernés par les Hollandais et enlacés dans une soi-disant suspension d'armes, vrai prétexte pour nous empêcher d'agir contre un ennemi qui en tirait parti, lui, pour développer ses manœuvres offensives. Notre chef d'état-major général laissa venir cet ennemi jusque sous nos canons. — Livrés pour ainsi dire à la merci des Hollandais, nous n'avons été tirés d'une aussi dangereuse position que par l'énergie du général de Tieken et par la vigoureuse intrépidité de nos troupes, qui nous dégagèrent des étreintes du guet-apens et nous préservèrent des fourches caudines.

La proie vendue à l'ennemi ¹, — « LA BELGIQUE A ÉTÉ VENDUE ET IL EST BON QUE L'HISTOIRE LE DISE, » — cette proie lui échappait, malgré les efforts que l'un des trois hommes du conciliabule nocturne du 4 août alla faire près du général de Tieken. Ces pressantes et perfides tentatives pour décider le vétéran plein d'honneur, qui se trouvait à la tête de ses troupes, à les ramener dans le guet-apens, n'obtinrent que cette énergique réponse :

« F.....-MOI LE CAMP, VOUS N'ÊTES QU'UN TRAITRE. »

La proie vendue aux Hollandais, d'après B. Dumortier, payée à prix d'or, d'après leur compatriote le général Knoop, échappa sans qu'on ait pu la leur livrer.

Voici les pièces authentiques, preuves irrécusables de ce qui précède :

Le général Daine, dans son mémoire au Roi sur les opérations de l'armée de la Meuse ², dit que « son aide de camp « Raikem, envoyé à Bruxelles, porteur d'une lettre pressante, se trouva devant *les généraux de Failly, Goblet et d'Hane, réunis en conseil à l'hôtel du département de la guerre, dans la nuit du 4 au 5 août.* »

Dans le même volume, à la page 41, sous le n° 15, se trouve l'ordre suivant :

« Anvers, le 4 août 1831.

« Monsieur le général,

« De nouvelles informations sur les mouvements de l'ennemi ont déterminé S. M. à changer les ordres « qu'Elle m'avait chargé de vous communiquer, ainsi que « je l'ai fait par ma lettre de ce jour.

« Il paraît que deux divisions, sous les ordres, l'une du « général Corteligers, l'autre du général Meyer, doivent

¹ Voir, page 7 de la brochure publiée en décembre 1878, par M. Charles d'Hane-Steenhuyse.

² Bruxelles, Berthot 1831, in-8°, page 8.

« chercher à s'emparer de Venloo, tandis que les deux
« autres divisions tiennent en échec l'armée de l'Escaut.

« Vous porterez votre quartier général à Hechtel, et vous
« concentrerez l'armée sous vos ordres, de manière à pou-
« voir vous porter rapidement partout où besoin sera. Dès
« que vous apprendrez des démonstrations hostiles sur
« Venloo, vous êtes chargé, général, de détruire les troupes
« qui chercheraient à s'en emparer, *sans vous inquiéter des*
« *autres divisions qui se trouvent en présence de l'armée de*
« *l'Escaut.*

« Vous recevez déjà, sans doute, des bataillons de
« volontaires venant de l'armée du Luxembourg; je vous
« prie de m'informer successivement de leur arrivée et de
« me tenir très au courant de votre position, ainsi que des
« renseignements que vous avez sur l'ennemi.

« Vous recevrez incessamment des effets de campement
« pour l'armée sous vos ordres : veillez, je vous prie, au
« service des vivres fournis par l'entrepreneur Theuwens.

« *Le Ministre de la guerre,*

« (Signé) Baron DE FAILLY.

« A Monsieur le général de division Daine, commandant
« en chef de l'armée de la Meuse. »

Le colonel Huybrecht a reproduit dans les pièces jus-
tificatives de son *Histoire politique et militaire de la*
Belgique (1830-1831), sous le n° XVIII, l'ordre de concen-
tration donné au général de Tieken par le général d'Hane,
ministre de la guerre *ad interim*.

« Bruxelles, le 4 août 1831.

« Monsieur le général,

« Eu égard aux desseins probables de l'ennemi, j'ap-
« prouve les mesures que vous avez prises dans le but de

« concentrer vos forces, en rappelant à vous les brigades
« Clump et Niellon. Il est à regretter que vos ordres à cet
« égard n'aient pas été ponctuellement exécutés. Il est
« très-urgent de retirer sans délai tout ce qui se trouve
« trop avancé. A cet effet, il est indispensable que vous
« conserviez vos communications avec la brigade du
« général Niellon, pour lui faire effectuer le mouvement
« rétrograde que les circonstances commandent.

« Je vous invite, Monsieur le général, à réunir vos
« forces autant que possible et à vous préparer à une opé-
« ration vigoureuse qui sera concertée avec les mouve-
« ments des autres troupes contre l'ennemi, *pour déjouer*
« *ses projets et sauver Anvers.*

« J'ai l'honneur de vous annoncer que le Roi partira ce
« matin pour Contich, et qu'il établira probablement son
« quartier général à Malines, *pour être à portée de pré-*
« *sider à la direction des opérations.*

« Je vous informe aussi que le pont de Waelhem va être
« mis en état de défense, et que des forces sont envoyées de
« ce côté; qu'un appel est fait aux masses de Louvain et
« environs, pour se porter sur Duffel et Lierre, points qui
« seront occupés militairement.

« En ce moment critique, la patrie a besoin du dévoue-
« ment de tous; le gouvernement compte sur le vôtre en
« particulier, Monsieur le général, ainsi que sur le zèle
« que vous apporterez à défendre l'honneur de l'armée et
« les intérêts de l'État.

« M. le général de Failly est parti pour Anvers. M. le
« général Goblet va reconnaître les positions sur le Demer
« et sur la Nèthe.

« *Le Ministre de la guerre ad interim,*

« (Signé) D'HANE. »

La culpabilité du général d'Hane étant bien établie par ce qui précède, nous allons apprécier la valeur des deux documents livrés tout récemment au public par M. Ch. d'Hane, pour justifier la mémoire du général d'Hane.

Ce que l'appréciation de M. B. Dumortier contient de favorable à ce général n'a reposé que sur un seul fait, et ce fait est mal fondé.

M. Dumortier (p. 7 de la brochure de M. Ch. d'Hane)
 « pense que le général d'Hane est le seul qui ait voulu orga-
 « niser la défense nationale. Ses actes disent qu'il n'a pas
 « été du nombre de ceux qui ont vendu le pays à l'étranger ;
 « tout au contraire.

« Son magnifique rapport sur l'état de l'armée fait au
 « Congrès montre que si nous avons une armée, c'est au
 « général d'Hane qu'on le doit.

« Le général d'Hane renforça l'armée de 26,000 hommes,
 « dotant ainsi le pays d'une armée de plus de 60,000 hom-
 « mes avec les volontaires.

« Qui donc nous a donné une armée? C'est le colonel d'Hane.
 « C'est pour cela que M. B. Dumortier a toujours eu le
 « général en si haute estime. »

C'est ainsi qu'écrivait à M. Ch. d'Hane B. Dumortier, dans une lettre confidentielle, le 23 juillet 1875. Par une seconde lettre, en date du 21 septembre, M. Dumortier ne consentait pas à l'impression de la première et ajoutait ceci :

« J'ai fait pour vous ce que je n'ai fait pour personne,
 « afin de vous mettre à même de justifier votre excel-
 « lent père.

« Prenez dans ma lettre tout ce qu'il faut pour sa
 « défense, mais que mon nom reste en dehors.

« S'il en était autrement, vous me forceriez à publier
 « votre lettre et celle-ci. J'ai rassemblé depuis longtemps

« des matériaux sur l'histoire de la révolution, que je compte publier et, d'ici là, je désire que mon nom ne soit pas mêlé aux débats actuels.

« B.-C. DUMORTIER. »

Mon ami Dumortier versait dans une étrange erreur en pensant, pour me servir de ses expressions, « que le général d'Hane est le seul qui ait voulu organiser la défense nationale. »

M. Hélias d'Huddeghem, président de la cour d'appel de Gand, membre de la Chambre des représentants, indiqua l'état réel des choses militaires, dans la séance du 6 octobre 1831; il montra comment avait été organisée la défense nationale.

« Pourquoi, dit-il, sur chaque point où se présentait l'ennemi, le défaut d'armes rendait-il inutile le courage des habitants? Le fort Sainte-Marie, s'il avait été bien armé, aurait empêché l'incendie de Calloo! »

Et, cependant, le ministre de la guerre n'avait pas hésité à dire dans son rapport destiné à tromper le Congrès national, rapport qualifié de magnifique par M. Dumortier abusé :

« Les points les plus importants et les plus menacés sont pourvus d'un matériel de guerre considérable ainsi que de munitions de toute espèce, et *nos moyens d'attaque et de défense sont établis aujourd'hui sur le pied le plus respectable.* » — Tels étaient les dires du ministre de la guerre d'Hane.

Voici de nouveau la réalité des choses, telle que l'a fait connaître à la Chambre des représentants le commissaire de district de Saint-Nicolas :

« J'ai été à même de juger *la coupable négligence* de quelques ministres. APRÈS AVOIR INUTILEMENT RÉCLAMÉ, PENDANT TROIS MOIS, des canons pour les forts de Sainte-

« Marie et de Burght, et des fusils pour les gardes civiques
« de Saint-Nicolas; APRÈS AVOIR FAIT SENTIR LA NÉCESSITÉ
« DE CET ARMEMENT, JE N'AI ESSUYÉ QUE DES REFUS ET
« PRESQUE DES DÉDAINS. CES FAITS, JE PUIS LES PROUVER
« PAR DES TÉMOINS.

« Lors de la reprise des hostilités, j'ai eu la douleur de
« voir les tristes résultats de tant d'incurie. Les désastres
« et les cruautés commis à Calloo *seront toujours là pour*
« *accuser le ministre de la guerre.* »

La réalité des choses, la voici donc : Les moyens de défense sont réclamés en vain, pendant trois mois, par un fonctionnaire de l'État qui en avait fait sentir la nécessité. Les refus essuyés, presque des dédain, tout cela cadre bien mal avec le rapport du général d'Hane, que notre ami Dumortier, croyant à la sincérité de celui qui y avait apposé sa signature, a trouvé magnifique.

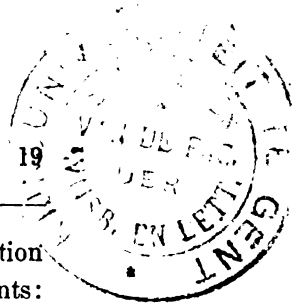
Tout aussi bien que les forts de Sainte-Marie et de Burght, cités par le représentant de Saint-Nicolas, nous vîmes tomber au pouvoir de l'ennemi, à cause du dénuement absolu où on les laissait de tout moyen de défense, DIEST, HASSELT, TONGRES, LE CAPITALEN-DAM ET LE VERLAET. Ces places et positions étaient cependant les
« *points les plus importants et les plus menacés* », sur lesquels, selon le fallacieux rapport du ministre de la guerre d'Hane, qui l'affirmait par sa signature,

« *Un matériel de siège et de place considérable ainsi que*
« *des munitions de toute espèce avaient été dirigés.* »

Nous sommes donc parfaitement en droit de le dire, le ministre de la guerre d'Hane a *sciemment trompé le Congrès national et le pays*, au moyen de son mémoire officiel, de son magnifique rapport,

N° 215.

« OPÉRATIONS DU DÉPARTEMENT DE LA GUERRE, DEPUIS LE
« 24 MARS JUSQU'AU 17 MAI 1831. »



Combien était rationnelle et vraie cette exclamation indignée, faite en séance de la Chambre des représentants :

« *On a voulu tromper le peuple, on a souillé son honneur!* »

Et, bien que M. B. Dumortier se soit laissé prendre à la tromperie de ce rapport, le ministre de la guerre, qui l'a signé de son nom, doit être mis au nombre de ceux qui, servant sous le drapeau belge, l'ont trahi en faveur de la restauration des Nassau. Cela est évident et fatalement ainsi, quelle que puisse avoir été l'opinion de notre ami B. Dumortier sur le ministre de la guerre d'Hane. C'est sur lui que pèsent les graves accusations du représentant et commissaire d'arrondissement de Saint-Nicolas, accusations formulées en signalant les « *généraux qui ont préparé nos revers et ceux qui y ont coopéré, soit par inertie, soit par trahison, comme devant être entraînés à la barre de l'enquête.* » Et les actes du général d'Hane démontrent à toute évidence qu'il était du nombre de ceux qui ont voulu livrer le pays à l'étranger, en l'empêchant de se défendre.

Le magnifique rapport, nous savons dans quel but il a été présenté au Congrès national. « Il est constant qu'on s'est scandaleusement joué de notre bonne foi, disait Alexandre Rodenbach, séance du 6 octobre 1831 : le général Goblet nous a dit que nous avions 40,000 hommes sous les armes; M. d'Hane, en quittant le ministère, se vantait d'avoir augmenté notre armée de 24,000 soldats, et le baron de Faily annonça au Congrès que nous avions 57,000 hommes prêts à entrer en campagne, et dans son budget, il est question de 68,000 hommes. Où donc était cette armée lorsqu'il s'agissait de combattre Guillaume? On a voulu tromper le peuple, on a souillé son honneur!

On le voit, le désaccord entre M. Dumortier et le général Eenens ne dépend, chez le premier, que de causes de peu

de poids dans la justification du général d'Hane, tandis que les faits exposés par le second sont des plus concluants pour tout esprit non prévenu. En effet, le général d'Hane, ministre de la guerre, tombe directement sous le coup des inculpations énoncées dans l'Exposé des motifs rédigé par B. Dumortier :

« Il a maintenu les traitres dans les centres orangistes, où ils pouvaient facilement comploter et se mettre à la tête de la conspiration¹. »

Il a envoyé les volontaires dans le Luxembourg pour les éloigner du théâtre indiqué des opérations futures.

« Il a laissé nos deux corps d'armée, scindés l'un de l'autre par un espace de deux marches, sans soldats ni canons au centre, de manière à ouvrir au prince d'Orange la voie facile de la capitale²! »

« Tandis que l'armée ennemie était menaçante à nos portes, il n'a pas employé les fonds votés par le Congrès pour des ouvrages de fortification et d'inondation, destinés à arrêter l'invasion ennemie. »

Diest devait être livré à l'ennemi.

« Tout était préparé pour ramener le prince d'Orange à Bruxelles³! »

Et il n'a pas dépendu du général d'Hane que le prince n'y soit rentré.

M. Ch. d'Hane veut détruire cependant, au moyen d'un désaveu donné *in petto*, dans une lettre toute confidentielle, la portée d'un acte officiel qui repose dans les archives de la Chambre des représentants; cela n'est pas admissible.

Telles sont les considérations qui, nonobstant l'opinion contraire énoncée par M. Dumortier, déterminent le général Eenens à ranger le général d'Hane parmi les ministres de

¹ Voir page 4 de la brochure de décembre 1878, de M. Ch. d'Hane.

² *Ibid.*, page 5.

³ *Ibid.*, page 5.

la guerre qui, pendant leur séjour au ministère, conspirèrent le renversement de l'État belge dont ils n'avaient accepté de consolider et de défendre les intérêts les plus vitaux que pour se mieux mettre à l'abri du soupçon de préparer, comme ils le firent, la restauration des Nassau.

Que M. Dumortier, par égard pour un collègue dont le chagrin le touchait, ait cherché dans un rapport fait au Congrès par le général d'Hane un motif unique d'exonération, et qu'ébloui par le pompeux exposé de tant de belles mesures soi-disant mises en œuvre, il n'ait pas vu dans tout cela une valeur imaginaire, mais la possibilité d'avoir assuré la défense nationale, je ne trouve point là de raison propre à détruire les fortes preuves qui accablent la conduite politique du général d'Hane.

Dumortier, excellent patriote, homme de cœur et de conviction, écrivit, dès le 20 juin 1875, une lettre de vives félicitations au général Eenens. M. Ch. d'Hane en parle dans sa brochure et croit qu'elle était de nature à justifier le général d'Hane dans l'esprit du général Eenens. Voici ce qui, dans cette lettre, se rapporte à ce point :

« Quant à d'Hane, c'était *tout l'opposé* et c'est lui qui a
« réellement créé l'armée. En moins de deux mois il avait
« augmenté l'armée de plus de 26,000 hommes, acheté
« 50,000 fusils, monté plusieurs batteries, donné une nouvelle organisation à la cavalerie, etc., etc. Lisez ce
« rapport, il est très-intéressant. D'Hane est le seul
« ministre de la guerre qui ait travaillé à la défense nationale, et il l'a fait avec succès. »

Que d'illusions, que d'erreurs B. Dumortier n'a-t-il pas puisées à la lecture de ce rapport, qui se trouve reproduit à la page 561 du gros livre de M. Charles d'Hane, intitulé *Le lieutenant général Constant d'Hane-Steenhuyse; — Examen de l'ouvrage les Conspirations militaires de 1831.* — Ces illusions, ces erreurs s'étaient fixées dans l'esprit

de M. Dumortier. La session était close, Dumortier était à Tournai, j'avais à soutenir d'autres discussions et je passais l'été à la campagne. Je voulus éviter un long échange de lettres et je différai, jusqu'à ma rentrée à Bruxelles, de communiquer à M. Dumortier les motifs si graves qui devaient faire comprendre le général d'Hane parmi les ministres de la guerre qui avaient trahi la Belgique.

Je revis mon ami Dumortier en novembre 1875; il me parla tout de suite du chagrin que ressentait M. Ch. d'Hane à cause des inculpations contenues dans mon livre. Il me dit que celui-ci lui avait écrit, qu'ensuite, il lui avait demandé à reproduire la réponse dans la publication qu'il allait opposer à mon livre. M. Dumortier, qui ne voulait pas que son nom fût mêlé dans le débat, le lui avait formellement interdit.

La réponse du général Eenens à Dumortier fut que M. Ch. d'Hane pouvait publier tout ce qu'il voulait pour justifier son général; que Dumortier aurait dû lui laisser insérer la lettre dont il était question, parce que je refusais tout ce qu'il dirait, et prouverais la stricte vérité de ce que contenait mon livre. J'ajoutai que j'avais la certitude de ramener à une manière de voir plus exacte mon ami Dumortier, quand il aurait lu mon troisième supplément qui devait former ma réponse à M. Ch. d'Hane. En effet, depuis mon envoi de ce supplément, M. Dumortier ne parlait plus affirmativement au sujet de la non-trahison du général d'Hane; il se contentait de dire qu'il ne le mettait pas sur la même ligne que Goblet et de Failly, lorsque le général Eenens lui exprimait de la manière la plus formelle son opinion que le général d'Hane-Steenhuyse, étant ministre de la guerre, s'était montré, autant qu'il avait dépendu de lui, favorable au renversement du gouvernement qu'il servait, qui lui payait son traitement

et dont il portait la cocarde. A notre nouvel état de choses il voulait, lui, ministre de la guerre, substituer la restauration de la dynastie des Nassau, qu'un vote du Congrès, mandataire élu par la nation, avait exclue de tout pouvoir en Belgique.

Voici les motifs énoncés par M. Dumortier dans sa lettre du 25 juillet 1875, en réponse à M. Charles d'Hane-Steenhuyse :

« Le général d'Hane est le seul des ministres de la guerre qui ait voulu organiser la défense nationale.

« Il suffit de lire son magnifique rapport sur l'état de l'armée, du 17 mai 1831. »

Les événements devant l'ennemi lui ont donné le plus cruel démenti. Malheureusement pour la Belgique, elles étaient fausses les assertions du rapport du ministre de la guerre d'Hane, et ces données fausses sont la seule base justificative sur laquelle s'appuie M. Dumortier. Il pense que « c'est le colonel d'Hane qui nous a donné une armée ». — Cette erreur capitale a toujours fait tenir le général d'Hane *en haute estime* par Dumortier.

Mais le général d'Hane n'a pas donné une armée à notre pays; il a trouvé cette armée créée déjà à son entrée au ministère de la guerre, et *la haute estime* de M. Dumortier perd sa raison d'être, si l'on descend dans la réalité des choses.

Le général d'Hane n'a augmenté l'effectif de l'armée que par la création de dix bataillons de volontaires tirailleurs francs. Nous ne voyons figurer sous son nom, au bulletin officiel, que les arrêtés de formation, en date des 8 et 12 avril 1831, et nous ne perdons pas de vue qu'il est dit à la page 254 du tome II des *Mémoires* du général Belliard, que le Régent s'exprimait en ces termes sur cette organisation :

« Je ne puis empêcher que les volontaires s'organisent;

« ce sont des gens remuants, turbulents. Si j'avais voulu
« me mettre *en travers de ce mouvement*, j'aurais été
« culbuté. »

Le Régent et son ministre de la guerre auraient été culbutés s'ils avaient voulu se mettre en travers du mouvement qui exigeait la création de ces bataillons de volontaires. Il s'ensuit que le Régent et son ministre ont eu la main forcée, et M. Dumortier n'est pas en droit de faire au général d'Hane un mérite de la création de ces bataillons.

Nous affirmons de nouveau que, par ses œuvres ministérielles au département de la guerre, le général d'Hane doit être inévitablement classé parmi les traîtres désignés par B. Dumortier.

Que cet honorable ami ait voulu faire une exception en sa faveur, ou bien qu'il ait voulu, le 15 juin 1871, le signaler au pays avec les autres ministres de la guerre par lui accusés, peu importe. Ce qui importe, c'est de fournir la preuve que le général d'Hane a commis, dans ces fonctions de ministre de la guerre, les faits coupables dénoncés collectivement par B. Dumortier. La preuve est faite et le général d'Hane doit être considéré comme un traître, pour les mêmes motifs qui ont incriminé les autres ministres de la guerre antérieurs à notre défaite et, nous servant d'une phrase si juste de M. Dumortier, nous ajoutons :

« *Il est bon que l'histoire le dise.* »

Dans la réponse que s'est attirée à ce sujet la dernière brochure de M. Ch. d'Hane, l'histoire trouvera des facilités propres à se renseigner.

Mais pourquoi la lettre que M. B. Dumortier m'a écrite le 21 juin 1875 ne s'exprime-t-elle pas plus catégoriquement ? Pourquoi ne dit-elle pas que le ministre de la guerre d'Hane doit être excepté de ceux qu'il accuse d'avoir

préparé machiavéliquement le retour du prince d'Orange par la défaite, la honte et l'humiliation de la patrie?

Dumortier venait de lire mon livre, il ne voulait m'écrire qu'après l'avoir lu; il a donc trouvé reproduites, à la page 79 du tome second, les incriminations par lui lancées aux ministres qui préparèrent cette défaite; collectivement ainsi aux ministres antérieurs à notre défaite, et par la force même des choses au ministre de la guerre d'Hane, l'un de ceux qui présidèrent à notre honte. — Quand le lecteur se demande quels sont ces ministres de la guerre, il en trouve trois, Goblet, d'Hane et de Failly.

M. B. Dumortier n'a rien dit au général Eenens de l'exception si nettement faite, dans sa lettre du 23 juillet 1875, à M. Ch. d'Hane. Pourquoi?

L'affliction de son collègue à la Chambre l'aura touché, il lui a envoyé une lettre de consolation pour mettre un baume efficace sur ses blessures. B. Dumortier avait un excellent cœur, mais il comptait sur la promesse énoncée à la page 6 de M. Ch. d'Hane : *« Cette réponse je la garderai pour moi seul et je vous promets, de la façon la plus formelle, que je n'en ferai jamais usage sans votre autorisation. »*

La lettre de B. Dumortier au général Eenens n'implique ni désir de voir modifier cette page 79 du second volume des *Conspirations militaires de 1831*, ni regret que ce livre ait utilisé le document du 15 juin 1875, en étendant la portée de sa signification jusqu'à comprendre le général d'Hane parmi les ministres de la guerre dénoncés publiquement.

Aussi lisons-nous avec étonnement à la page 11 de la brochure de M. Ch. d'Hane :

« Qu'il croyait que l'auteur des Conspirations militaires saisisrait la première occasion pour reconnaître et pour réparer son erreur touchant l'opinion de M. Dumortier. »

Mais l'erreur était du côté de M. Dumortier, et cette erreur ne laissait pas que d'être très-profonde, puisque sa bonne opinion sur le général d'Hane, il la basait, non moins que sa très-haute estime pour lui, sur une donnée entièrement fausse. Il s'était néanmoins fait plus tard une modification dans les idées de mon ami Dumortier sur ce sujet; il était, en effet, mieux renseigné en 1876 qu'en 1875, avant d'avoir lu ma réponse au gros livre de M. Ch. d'Hane. — Que celui-ci le sache, au surplus, le général Eenens ne prête pas d'intention à M. B. Dumortier, mais il indique des faits indéniables.

Si M. B. Dumortier disait encore en juillet 1875 que le général d'Hane avait renforcé l'armée de 26,000 hommes et commandé 50,000 fusils, s'il croyait encore que c'était à lui seul que nous devions une armée, un changement ne tarda pas à s'opérer dans sa manière de voir et d'apprécier les choses. Après lecture du troisième supplément aux *Conspirations militaires*, Dumortier abandonnait, dans ses conversations avec moi, le ton affirmatif qui régnait dans ses lettres. La lumière s'était faite dans son esprit sur la valeur de ce fameux rapport fait au Congrès national par le général d'Hane; cette œuvre était, comme le disait le représentant Alex. Rodenbach, destinée « à tromper le « peuple belge, à souiller son honneur. »

En effet, le général d'Hane comptait dans nos forces actives une levée de milice qui n'avait pas quitté ses foyers pour se rendre au corps, et notre armée de 60,000 hommes, prétendument créée par le ministre de la guerre d'Hane, n'était qu'un mirage trompeur, qui s'est évanoui dès que l'ennemi eut franchi nos frontières. Dans ce même mirage rayonnaient les 50,000 fusils.

Il est bon de ne pas perdre de vue ce qui se trouve à la page 6 de la *Campagne du mois d'août 1831, 1^{re} brigade des gardes civiques mobilisées*, publiée par le général Van Coeckelberghe, aide de camp honoraire du roi Léopold I^{er}.

« Le 5 août, la nation fut appelée aux armes; mais on
« ne tarda pas à s'apercevoir que, depuis longtemps, on
« avait négligé (lisez évité) tous les moyens qui devaient
« assurer le triomphe. *Malgré mes démarches, malgré mes*
« *instances réitérées*, le 1^{er} ban lui-même n'était pas encore
« organisé : *ce fut, pour ainsi dire, forcément que les*
« *officiers obtinrent des armes pour leurs soldats.* »

Les 50,000 fusils du ministre de la guerre d'Hane, avec l'armée de 60,000 hommes que nous devons à lui seul, disait mon ami Dumortier, lorsqu'il croyait encore à la sincérité du rapport de ce général, étaient dans ce même mirage trompeur, qui s'évanouit, hélas! si complètement, au moment de l'invasion des Hollandais.

Nous voyons que le 17 septembre, M. A. Rodenbach disait à la Chambre :

« M. le ministre vient de nous dire que dans les Flan-
« dres les gardes civiques, en partie mobilisées déjà, le
« seraient entièrement dans la semaine prochaine. Mes-
« sieurs, il y a quinze jours que j'ai quitté la province;
« dans les villages, rien n'était organisé et les gardes civi-
« ques n'avaient pas reçu un seul fusil. Nous devons nous
« empresser de les armer; faisons des marchés onéreux
« même, s'il le faut, pourvu que les fusils soient bons; et,
« s'il faut des fonds, nous les voterons. »

Le ministre de la guerre, Ch. de Brouckere, ne s'apercevait que trop que les 50,000 fusils, mentionnés dans la lettre de B. Dumortier, ne se trouvaient pas en Belgique; dès lors, comment en faire un mérite au général d'Hane?

On ne peut nier que M. Dumortier reste officiellement *endosseur*, pour me servir de l'expression de M. Ch. d'Hane¹, des accusations qu'il a fulminées contre les ministres de la guerre antérieurs à notre défaite du mois d'août 1831.

¹ Page 11.

Or, le général d'Hane figure parmi ces ministres de la guerre. Pour qu'il en fût autrement, M. Ch. d'Hane aurait dû obtenir de son collègue à la Chambre des représentants, qu'il dît en séance ou de toute autre manière officielle ce qu'il a écrit dans une lettre sollicitée et « *toute confidentielle.* »

C'est ce que M. Dumortier n'a jamais fait et c'est pourquoi le général Eenens est autorisé à soutenir que l'accusation de trahison — portée dans un document officiel, à la Chambre des représentants, où pas une voix ne s'est élevée, pas même celle de M. Ch. d'Hane, soit pour contredire M. Dumortier, soit pour réclamer une exception en faveur d'un des trois ministres de la guerre Goblet, d'Hane, de Failly, — s'applique indistinctement à ces trois ministres. Pour que, dans une circonstance aussi solennelle, l'un ou l'autre fût devenu l'objet d'une exception sérieuse, cet incident se trouverait consigné dans les archives de la Chambre des représentants, où ce qui est officiel l'est pour toute la Belgique. Quant au général d'Hane en particulier, M. Dumortier n'a officiellement modifié ni amoindri, à la Chambre des représentants, sur aucun point, l'accusation collective qu'il a portée dans un document officiel contre les ministres de la guerre en cause, et il a pu dire d'eux avec raison qu'ils *avaient préparé le retour du prince d'Orange par la défaite, la honte et l'humiliation de la patrie.* Comment donc le général d'Hane aurait-il échappé à l'anathème qui pesait sur le triumvirat ministériel, dont il était un des hommes, si Dumortier, qui l'a prononcé, ne l'en a point relevé à la Chambre?

Que M. Ch. d'Hane ne s'étonne donc pas, à la page 11 de sa brochure de décembre, si « M. Eenens continue de « prêter à M. Dumortier des intentions à l'endroit du « général d'Hane, qu'il n'avait jamais eues et qu'il repous-

« sait catégoriquement. » M. Eenens ne prête pas d'intentions, il indique *ce fait préré* qu'aucune exception n'a *jamaï* été faite à la Chambre des représentants par M. Dumortier, en ce qui concerne le général d'Hane, au sujet de la conspiration qu'ourdissaient nos ministres de la guerre, pour détruire le gouvernement belge, qu'ils servaient dans les plus hautes fonctions.

Tout lecteur sensé se dira qu'il est bien étonnant pour un homme d'une si grande habileté que M. Ch. d'Hane, de n'avoir pas demandé à M. Dumortier ni obtenu de lui un désaveu officiel donné en séance par rapport au général d'Hane. Un désaveu de cette nature était seul catégorique, parce que l'accusation était officielle. Pourquoi M. Ch. d'Hane est-il réduit à se contenter d'une déclaration confidentielle, alors qu'une mention dans les *Annales parlementaires* l'eût nanti d'un titre officiel?

M. Ch. d'Hane ne veut pas que l'incrimination s'applique à l'homme qu'il défend.

Le comte Goblet ne veut pas que l'on voie un traître dans celui que, de son côté, il défend.

Le baron de Faily proteste de l'innocence de son père.

Il résulterait de ces affirmations justificatives, si l'on y ajoutait foi, que l'honorable B. Dumortier n'est qu'un calomniateur et que les ministres de la guerre qu'il accuse si vertement sont d'innocentes victimes des apparences, victimes des calomnies de Dumortier, de Knoop, d'Huybrecht, de Niellon, d'Eenens et de tous les représentants qui siégeaient au mois d'octobre 1831. La difficulté pour M. Ch. d'Hane, c'est de faire croire cela au public belge.

Une première fois déjà, M. Ch. d'Hane avait tenté, en faveur du général d'Hane, une justification demeurée aussi infructueuse qu'elle était prolix. Devenu plus prudent, il fait connaître, dès la première page de sa dernière brochure, « son inébranlable résolution de ne plus me répondre,

« *de ne discuter ni les Conspirations militaires de 1831, ni les nombreux suppléments qui ont suivi.* »

C'étaient bien ceux-là cependant, surtout le troisième supplément, que M. Charles d'Hane avait à discuter et à réfuter, afin de « *justifier la mémoire du général d'Hane.* » Ce n'est pas en fuyant le débat que M. Ch. d'Hane parviendra à blanchir cette mémoire si chargée. Son silence est d'autant plus étrange, qu'en publiant son volumineux examen de mon livre, il annonçait (p. 5 et 6) que

« *Le général Eenens attaquait de la façon la plus injuste et la plus cruelle plusieurs des généraux et des officiers supérieurs alors placés à la tête de l'armée.* »

Le général Eenens a démontré que ses accusations reposent sur un fondement bien solide, car elles sont toutes restées debout.

« *Il voue ceux qu'il cite, en les accusant de forfaiture, au mépris du peuple belge.* »

Ce mépris leur revient, puisqu'ils étaient de connivence avec l'ennemi. — Ils ont vendu le pays à l'ennemi, dit B. Dumortier. — Ils ont été achetés, dit le général hollandais Knoop.

« *Une juste indignation et de poignantes douleurs ne pouvaient manquer de naître dans le cœur des enfants de ceux qu'il s'efforce de flétrir.* »

Lisez : qui se sont flétris en trahissant le pays qui leur avait confié sa défense.

« *A ces enfants incombe le devoir sacré de repousser de pareilles inculpations.* »

Ils l'ont tenté vainement; la vérité est la plus forte.

« *Je justifie le général d'Hane-Steenhuyse des odieuses inculpations dont il est l'objet de la part de l'auteur des Conspirations militaires de 1831.* »

Les odieuses inculpations que sa trahison lui a attirées restent rivées à sa mémoire, car vous ne l'avez justifiée en

rien ; vous n'avez su répondre à aucun des faits cités à sa charge dans le troisième supplément du général Eenens. Après trois ans, vous en êtes encore à dire, dès la première page de votre brochure publiée en décembre 1878 :

« *J'ai maintenu et je continuerai de maintenir l'inebranlable résolution que j'ai prise de ne plus répondre au général Eenens.* »

Mais l'opinion du public que vous invoquez, Monsieur Ch. d'Hane, ne vous en souciez-vous plus?... Le lecteur va se dire que vous abandonnez le terrain, parce qu'il vous est impossible de disculper le général d'Hane des accablantes incriminations portées par le général Eenens contre lui.

M. d'Hane aurait voulu, disait-il,

« *Empêcher que la génération actuelle ne puise dans l'œuvre du général Eenens des appréciations, et ne fasse siens les jugements qu'il laisse à l'opinion publique le soin de qualifier.* »

La génération actuelle a puisé dans le livre du général Eenens et dans la polémique suscitée à propos de cette publication, les appréciations et les jugements qui avaient cours chez la génération de 1830, et qui étaient alors de notoriété publique.

« *Le pays et l'armée suivent attentivement, mais non sans le regretter, le triste débat qui s'agite.* »

Les partisans des traîtres sont seuls à regretter que la lumière se fasse sur les causes et les auteurs de notre défaite ; seuls ils redoutent que l'histoire ne dise : *Le pays a été rendu à l'étranger.*

M. Ch. d'Hane ne parviendra pas à faire croire que l'armée verrait une cause de regret dans la justification de sa devancière de 1831, ni que le pays resterait indifférent à la réhabilitation de notre vaillante et malheureuse armée de la même époque.

L'honneur de notre drapeau restauré par la dénonciation

des coupables devenir un objet de regret?... A quoi donc pense M. Charles d'Hane et quelle idée se fait-il de ses lecteurs?

Si le livre du général Eenens a provoqué des regrets, c'est chez quelques hommes qui, honteux des méfaits de leurs ascendants, mettent cependant l'esprit de famille au-dessus de l'amour de la patrie, au-dessus de l'honneur du drapeau belge.

M. Ch. d'Hane n'a pu réaliser ses prétentieux projets... Sentant son impuissance, il renonce à répondre au général Eenens, qui maintient imperturbablement le bien fondé de toutes ses incriminations.

Que doivent penser du général d'Hane et de son défenseur, après les pompeuses annonces que nous venons d'extraire de son gros livre,

« *Le pays et l'armée qu'il dit avoir suivi attentivement le débat qui s'agitait?* »

Puisqu'il prétendait que j'attaquais de la façon la plus cruelle et la plus injuste plusieurs généraux belges, que ne prouve-t-il cette injustice, ou tout au moins que ne le fait-il au regard du général d'Hane, dont il s'est constitué l'avocat? En homme habile, il considère, sans vouloir l'avouer, sa cause comme perdue. Il renonce à remplir le devoir sacré qui incombe aux enfants de ceux que je flétris, de ceux dont il avait dit bien haut qu'il les laverait de mon accusation de connivence avec l'ennemi. Comme si c'était chose si facile de disculper ces hommes qui, avec préméditation, ont entraîné le Roi et l'armée dans cet infâme guet-apens de Louvain, œuvre de haute scélératesse que mon antagoniste, bien mal renseigné ou bien aveugle, qualifie d'*odieuse imputation*. Quoi qu'il en soit de sa manière d'apprécier les faits historiques, mon adversaire, au lieu de pouvoir justifier les coupables, en est arrivé à rendre leur trahison plus évidente, la vérité étant de mieux

en mieux connue et mise en relief par les détails de la discussion.

De même que le comte Goblet, M. Ch. d'Hane a fui le débat.

Et voilà comment les DOCUMENTS PUBLIÉS PAR M. CH. D'HANE, POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES ÉVÉNEMENTS DE 1831, ont justifié la mémoire du général d'Hane des inculpations portées contre lui par le général Eenens.

A. EENENS,

Lieutenant-général à la retraite.

Le 9 janvier 1879.

APPENDICE

A PROPOS D'UN COMPTE RENDU DU 5^e SUPPLÉMENT

AUX CONSPIRATIONS MILITAIRES DE 1831

LE GÉNÉRAL DAINE

EN 1831

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA *Belgique militaire*,

Le compte rendu, page 764, de votre numéro du 15 décembre me suggère quelques observations que je vous prie de vouloir insérer dans votre prochain numéro.

Il me paraît que le signe le plus évident auquel on puisse reconnaître la solidité des preuves dont j'appuie les faits qui marquèrent la trahison de 1831, est bien le silence auquel se sentent réduits mes adversaires, après s'être laissé pousser à de vaines tentatives de justification par un simple intérêt de famille.

L'un d'eux m'a fait le reproche « d'attaquer de la façon
« la plus cruelle et la plus injuste plusieurs généraux
« belges ; — il disait que le devoir sacré de repousser mes
« inculpations incombe à leurs enfants. » — Mais, dès ma

première réplique, il comprend que la controverse ne fera qu'aggraver l'animadversion méritée par ceux dont je dénonce les méfaits; il se hâte de renoncer au débat, disant « qu'il ne répondra plus au général Eenens. » — Il n'a plus répondu en effet, bien qu'il eût dit que « le pays et l'armée « suivraient attentivement le débat qui s'agitait. » — Il a abandonné la lutte, renonçant à « empêcher, comme il « l'avancait, que la génération actuelle ne puise dans le « livre du général Eenens des appréciations, et ne fasse « siens des jugements qui s'y trouvent ».

Votre estimable revue du 20 octobre dernier contient la lettre par laquelle mon dernier adversaire du moment renonce, lui aussi, à la lutte.

Vos lecteurs ne peuvent manquer de faire cette réflexion, toute naturelle, que mes adversaires n'auraient pas hésité à continuer la polémique par eux entamée, s'ils avaient trouvé moins de force dans mes preuves.

Abordant spécialement le paragraphe reproduit à la page 765 de votre numéro du 14 de ce mois, je pense, Monsieur le Directeur, que si les douze points qui vont suivre ne sont pas d'évidentes preuves, c'est que les yeux se ferment pour n'avoir pas à les reconnaître.

Qu'il me soit permis, avant tout, de reparler un instant de ce stigmate de honte, expression dont je me suis servi dans le temps, et qui sonne si mal, paraît-il, à certaines oreilles. Je maintiens mon expression, car le stigmate de honte n'a été que trop réel. — Les journaux allemands, anglais, français et hollandais nous l'ont infligé de façon à rendre le doute impossible.

L'AVENIR du 8 septembre 1831 signale d'abord la profondeur de l'abîme où nous avons été précipités, puis il ajoute ces termes significatifs : « Cette noble nation a « maintenant à reconquérir tout, tout, jusqu'à son honneur, « non qu'elle ne puisse reprendre la position si heureuse

« qu'elle occupait avant d'avoir été *si singulièrement, si*
« *ridiculement rendue.* »

Si nous jugeons le général Daine d'après les règles de l'équité, nous verrons qu'il fut l'instrument employé à la consommation de notre défaite. La défaveur ou plutôt l'exécration s'attache souvent à des causes moins graves.

Quoi qu'il en soit, le lecteur appréciera ce qui suit :

1° Le général Daine recueillait partout des sentiments de mésestime. Voici comme le dépeint le général hollandais Knoop, dans sa relation de la campagne du mois d'août 1831, à la page 30.

« Daine était un soldat de fortune, dans la pire accep-
« tion du mot, un soldat qui, bien que devant son avance-
« ment à des actes d'intrépidité, n'avait ni connaissances,
« ni éducation, ni sentiment du devoir, ni sentiment délicat
« de l'honneur ; signes caractéristiques et habituels de
« l'officier. Sa moralité laissait à désirer, et son honneur
« militaire était souillé par la manière honteuse dont
« il avait quitté les rangs de l'armée hollandaise. *Il*
« *n'inspirait de confiance ni de considération à personne,*
« et exerçait une influence démoralisante sur ceux qu'il
« commandait. »

2° Le sentiment de mépris exprimé par le général hollandais atteignit aussi en Belgique le général Daine, homme besoigneux, criblé de dettes, qui ne recula pas devant la honte d'offrir à prix d'argent son concours pour la récupération de Maestricht par nos troupes, alors que dans nos autres forteresses la plupart des officiers belges aidèrent de tout cœur à la délivrance de la patrie, suivant en cela l'exemple donné en 1813 par les Hollandais, quand ils se débarrassèrent du joug de Napoléon.

3° « Le général Daine reçut, dès le 5 août 1831, *les*
« *instructions les plus positives,* pour se porter de son camp
« de Hasselt vers Diest, et pour effectuer sa jonction avec la

« division Tieken. Les motifs qui ont empêché le général Daine d'*obtempérer à des ordres si formels et si souvent répétés*, ne seront connus qu'avec le temps. » (Extrait du *Moniteur belge* du 16 août 1831.)

4° Les motifs qui empêchèrent le général Daine d'*obtempérer aux ordres formels du Roi, si souvent répétés*, sont connus depuis que M. John Cockerill, le fondateur de l'établissement de Seraing, a dit au baron J. Behr qu'avant l'ouverture de la campagne, en juillet 1831, cinq cent mille francs avaient été déposés chez lui à Seraing, pour les remettre *sans reçu au général Daine*, dès que la ville de Liège serait rentrée au pouvoir de l'armée hollandaise. Cette somme étant restée sans emploi, M. Cockerill la renvoya au gouvernement hollandais.

5° Le général Daine ne faisait pas nourrir ses troupes : il restait sourd aux réclamations et propositions du médecin en chef de son armée. Il a dit dans son rapport au Roi que ses troupes étaient exténuées de faim. Les moyens de les nourrir ne lui manquaient pas. Hasselt regorgeait de bétail; les Hollandais trouvèrent dans cette ville de grandes ressources alimentaires, dont ils usèrent largement. Daine affama ses troupes et réserva pour l'ennemi le bétail qui peuplait les étables des distillateurs de Hasselt. De connivence avec le prince d'Orange, il conduisit son corps d'armée à Liège, sous prétexte qu'il attendait des vivres de cette ville, tandis qu'il savait pertinemment que le roi Léopold comptait sur sa promesse de « *percer la ligne de l'ennemi* » pour se joindre à de Tieken.

« *Cette faute, dit le Moniteur du 16 août 1831, exerça une influence décisive sur toute la campagne et sur nos destinées.* »

6° En pleine séance du conseil de guerre à Liège, le 30 septembre 1831, lors du jugement du maréchal-des-logis Debay, du 2^e régiment de lanciers, qui avait tiré un



coup de pistolet sur le général Daine, en lui disant : *« Vous êtes un traître et vous avez trahi l'armée ! »* l'avocat de l'accusé n'hésita pas à dire que *« le plaignant »* (le général Daine) *« était généralement envisagé comme un parjure, et que toute obéissance lui était refusée, les liens de la subordination n'existant plus aux yeux de Debay, comme dans l'opinion de la masse des officiers supérieurs et de toutes les troupes. »*

L'auditeur conclut à la peine de mort contre Debay ; le conseil de guerre se contenta de le condamner à une année de détention *« pour avoir insulté le commandant de l'armée de la Meuse. »*

Le mépris qu'inspirait à ses troupes le général Daine était bien partagé par la population liégeoise, qui avait vu la ville, pleine d'hommes de toutes armes, s'indignant d'une défaite qu'aucune bataille n'avait occasionnée.

Le général Daine n'a pas été le seul des généraux belges exposé à l'indignation des victimes de la trahison. A Louvain, le 12 août, un chasseur de Chasteleer, Jean de Neck, entraîné au même degré que le maréchal-des-logis Debay, par le sentiment d'horreur qu'inspirait une trop flagrante connivence avec l'ennemi, voulait s'en venger. Rosart, un décoré de la Croix de fer, ancien chasseur de Chasteleer, plus tard lieutenant à cette compagnie, a dit avoir empêché, le 12 août, à Louvain, Jean De Neck, à côté de qui il se trouvait, d'abattre Goblet d'un coup de fusil. De Neck l'avait mis en joue, jurant qu'il voulait tuer ce traître ; mais Rosart lui retint le bras et parvint à l'en dissuader.

7° Au mois de mai 1832, le colonel Dollin Dufresnel, qui commandait le 2^e régiment de ligne, en garnison à Louvain, dit à quelques officiers avec lesquels il s'entretenait au sujet du coup de pistolet tiré sur le général Daine par Debay, que si lui, colonel Dufresnel, s'était trouvé à l'armée, il aurait de sa main brûlé la cervelle au général Daine

et pris le commandement. Je tiens le fait d'un des auditeurs. Il est très-probable que le colonel Dufresnel, homme d'un caractère décidé, eût agi comme il le disait.

8° Après deux combats livrés avec bonheur à Houthaelen et à Kermpt, Daine, au lieu de poursuivre le succès de ses troupes, leur fit tourner le dos à l'ennemi pour les conduire à Liège toutes démoralisées et affamées, elles qui étaient venues à bout de deux divisions de l'armée hollandaise, savoir la 4^{me}, lieutenant général Cortheligers, et la 3^{me}, lieutenant général Meyer. En même temps qu'il abusait de la confiance de son armée, Daine trompait l'attente du Roi, à qui il avait promis de « *percer la ligne de l'ennemi* », pour faire sa jonction avec le corps de Tieken qui, de son côté, marchait vers l'armée de la Meuse. Il résulte de cet acte coupable de Daine que le prince d'Orange, resté maître du Limbourg, fut libre de diriger toutes ses forces contre de Tieken; de telle sorte que n'ayant rien à craindre de l'armée de la Meuse, puisqu'elle était conduite à Liège, il voyait le succès de ses opérations ultérieures complètement assuré et sa marche sur Bruxelles de plus en plus facile.

Cette part de responsabilité de Daine est bien lourde; elle justifie pleinement ce que pense et dit hautement de lui le général Knoop, à savoir qu'il n'inspirait de confiance à personne.

9° Une lettre de blâme, en date du 9 août 1831, fut envoyée par le ministre de la guerre, sur l'ordre du Roi, au général Daine. C'était le lendemain de la déroute infligée par Daine à ses troupes.

« Le roi, y est-il dit, a appris avec peine, par voie indirecte, que le corps d'armée, placé sous vos ordres, a essuyé une défaite complète, ce qui n'aurait pas eu lieu si vous aviez suivi d'abord les ordres qui vous avaient été donnés! »

10° Cette lettre de blâme fut bientôt suivie de celle qui

mettait le lieutenant général Daine sous la TUTELLE du colonel Charles de Brouckère, aide de camp du Roi.

Elle débutait ainsi :

« Monsieur le ministre de l'intérieur, Ch. de Brouckère, nommé aide de camp du Roi, se rend à l'armée de la Meuse, *par ses ordres*; vous voudrez bien, Général, suivre ceux qu'il vous transmettra au nom de Sa Majesté, *et diriger vos mouvements* d'après les instructions verbales qu'il a reçues et qu'il est chargé de vous communiquer. »

Cette mise en tutelle était sans doute le résultat d'un long entretien de M. de Robaulx de Soumoy avec le roi Léopold.

11° Cet entretien est indiqué dans une lettre de M. de Robaulx de Soumoy, membre du Congrès national, laquelle est datée du 10 août 1831, aux avant-postes sous Tirlemont.

Cet honorable représentant avait pris le fusil comme volontaire, et s'était trouvé à Tongres, dans la débâcle infligée par Daine à son armée.

« J'ai vu, écrivait-il, le Roi aujourd'hui; j'ai eu avec lui un long entretien; je lui ai parlé franchement; il commence à ouvrir les yeux... Tout va assez mal, grâce à l'incurie et à la trahison de beaucoup de nos faiseurs. »

12° Nous lisons à la page 307 de *l'Histoire de la Révolution belge* de 1830, par M. le procureur général DE BAVAY, homme bien renseigné dans l'occurrence :

« Daine, quand il accepta de Van der Meeren (ex-général, conspirateur condamné à mort pour ce fait) la proposition de marcher sur Bruxelles (en 1840), était encore investi de son commandement militaire à Mons. »

Le roi Léopold, qui connaissait les faits à la charge de Daine, signifia à son ministre de la guerre sa volonté expresse de ne pas être reçu à Mons par le lieutenant

général Daine, et celui-ci n'ayant pas voulu demander un congé avant l'arrivée de Sa Majesté, l'aide de camp du ministre, le capitaine Lavisé, aujourd'hui général à la retraite, fut envoyé à Mons, porteur de dépêches en vertu desquelles Daine perdait son commandement s'il ne partait pas en congé. — Il partit.

D'après les douze points qui précèdent, nous estimons qu'il est impossible de justifier le général Daine. Les tentatives faites en ce sens seraient un indice de bon vouloir plutôt qu'une preuve de perspicacité.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

A. EENENS,

Lieutenant général à la retraite.

Le 16 décembre 1878.



TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
A mes compatriotes.	5
D'Hane et de Faily donnent aux troupes belges des ordres favorables à l'ennemi.	8
Preuves	13
L'opinion de B. Dumortier ne repose que sur un fait mal fondé.	16
Les généraux d'Hane, Goblet, de Faily sont-ils accusés à tort? .	29
Inébranlable résolution de M. Ch. d'Hane de ne plus discuter le livre du général Eenens ni ses nombreux suppléments. . .	<i>Ib.</i>
APPENDICE	35

